This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,281,121

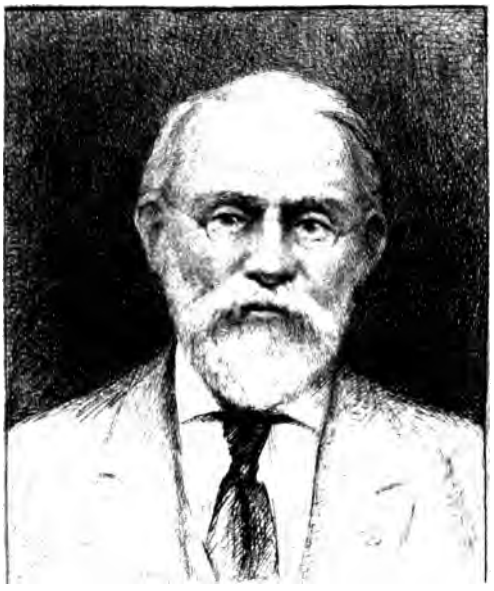

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
167
.P69

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA JOURNÉE

DU

14 Juillet 1789

FRAGMENT DES MÉMOIRES INÉDITS DE

L.-G. PITRA

ÉLECTEUR DE PARIS EN 1789

publié avec une Introduction et des Notes

PAR

JULES FLAMMERMONT

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LILLE

PARIS, AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

1, RUE DE FURSTENBERG, —

1892

SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Comité directeur et Bureau :

Président d'honneur : M. Carnot, président de la République.

Président : M. Jules Claretie, de l'Académie française.

Vice-présidents : MM. Noël Parfait, député ; — Dr Robinet ; Jules Guiffrey, archiviste aux Archives nationales.

Secrétaire général : M. Aulard, professeur d'histoire de la Révolution française à la Faculté des lettres de Paris.

Secrétaire général adjoint et Trésorier M. Étienne Charavay, archiviste paléographe.

Membres du Comité directeur :

MM. A. Brette, publiciste ; — Bourdeau, vice-président, de la Chambre des députés ; — Edme Champion, publiciste ; — Ch.-L. Chassin, publiciste ; — A. Dembour, inspecteur général de l'Université ; — Depasse, ancien conseiller municipal de Paris ; — A. Dide, sénateur ; — Antonin Dubost, député ; — Adrien Duvand, publiciste ; — François Flameng, artiste peintre ; — Guillaume, secrétaire de la *Revue pédagogique* ; — Ernest Hamel, publiciste ; — Kaempfen, directeur des musées nationaux ; — Larroumet, membre de l'Institut ; — Laurent, bibliothécaire en chef de la Chambre des députés ; — Liard, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique ; — Jean Macé, sénateur, président de la Ligue de l'enseignement ; — C. Marc-Dufraisse ; — Monin, professeur d'histoire au collège Rollin ; — Camille Pelletan, député ; — Antonin Proust, député ; — Alfred Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris ; — Robiquet, avocat au Conseil d'État ; — Thénard, ancien professeur au lycée Hoche ; — Maurice Tourneux, publiciste ; — A. Tuetey, sous-chef de section aux Archives nationales.

---

601 {1914-31} 1 1708
Petra. La fourmi du 14 juillet 1892. p. 64. 20

LA JOURNÉE
du 14 Juillet 1789

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA JOURNÉE

DU

14 Juillet 1789

FRAGMENT DES MÉMOIRES INÉDITS DE

L.-G. PITRA

ÉLECTEUR DE PARIS EN 1789

publié avec une Introduction et des Notes

PAR

JULES FLAMMERMONT

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LILLE

PARIS, AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

3, RUE DE FURSTENBERG, 3

1892

DC
161
.F69

Dunning
Dorton
3-15-40
40048

PRÉFACE

Encore une relation de la prise de la Bastille! C'est, nous le craignons fort, la première idée qui viendra à l'esprit du lecteur; mais nous espérons qu'à la réflexion il voudra bien reconnaître que nous n'avons pas eu tort d'ajouter ce nouveau témoignage à tous ceux qui sont déjà connus. En effet, c'est une question toujours ouverte, malgré le grand nombre d'écrivains qui s'en sont occupés jusqu'à ce jour.

Les adversaires de la Révolution ne se lassent pas de rabaisser par tous les moyens le caractère de cette grande journée du 14 juillet 1789, que célébraient les amis de la liberté, bien avant que la troisième République en eût fait la fête nationale de la France. Ils vont même jusqu'à nier l'importance historique de cet événement (1) dans lequel ils ne veulent voir « qu'un acte de soulerie et de sauvagerie populacières où les plus mauvaises passions ont trouvé place (2) ».

(1) « Ce n'est que plus tard et de loin qu'on s'aperçut de l'importance que la prise de la Bastille aurait dû avoir. » Fr. Funck-Brentano. *La Bastille d'après ses archives*. (*Revue historique*, mars-avril 1890, t. XLII, p. 309.)
(2) *Ibidem*, p. 300.

Il est donc impossible de considérer la cause comme entendue, et on ne doit pas laisser échapper l'occasion de la traiter à fond. C'est pour ce motif que nous avons cru devoir publier ce document considérable en le faisant précéder d'une introduction étendue. Dans la première partie de ce travail, nous nous efforcerons de déterminer la valeur relative des nombreux récits contemporains qui nous sont parvenus, et, dans la seconde, au moyen d'une série d'extraits choisis parmi les témoignages les plus autorisés, nous tenterons de présenter au lecteur un exposé critique des faits, aussi complet et aussi précis que possible.

JULES FLAMMERMONT.

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

CRITIQUE DES TÉMOIGNAGES

I

RELATION DE PITRA. — PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DE PARIS EN 1789. — RELATION EXACTE DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA DÉPUTATION EN PARLEMENTAIRE. — L'ŒUVRE DES SEPT JOURS ET LE DISCOURS HISTORIQUE SUR LA PRISE DE LA BASTILLE, DE DUSAULX.

La relation de Pitra, dont le texte original est imprimé ici pour la première fois, est connue depuis longtemps, bien que jusqu'ici on s'en soit très peu servi, du moins en France; elle a déjà été publiée deux fois : en 1793 (1) et en 1865 (2), mais en allemand.

Ces traductions allemandes, plus ou moins fidèles, ont été faites sur le manuscrit des archives du grand-duché

(1) *Authentische Nachricht von den ersten Auftritten der Franzoesischen Staats-Umwaelzung von einem mitwirkenden Augenzeugen aus einer Franzoesischen Handschrift des Herrn Pitra.* Braunschweig, 1793, in-8. Cf. M. Tourneux, *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution.* Paris, 1890, in-8, n° 32.

(2) *Die Estuermung der Bastille am 14 juli 1789 nach einer handschriftlichen Mittheilung*, von Paul von Bojanowski. Weimar, Boehlau, 1865, in-8. M. Tourneux, n° 1168.

d'Oldenbourg, dont je dois une copie collationnée à l'obligeance du conservateur, M. le Dr Sello, auquel je renouvelle ici l'expression de ma vive reconnaissance. Ce manuscrit est désigné sous le nom de *Revue littéraire de Paris 1790-1791*. Mais ce titre, choisi par l'ancien archiviste, M. le Dr Leverknz, ne me paraît pas exact. Les fascicules mensuels, dont la réunion forme ce volume, portent seulement la date du mois et de l'année sans autre indication. Ils proviennent de la succession du duc Pierre-Frédéric-Louis d'Oldenbourg; dans une note qui se trouve au folio 151, il est dit que cette correspondance était adressée seulement à des personnes augustes, et plus loin (1) on voit que l'auteur était à Londres le 18 novembre 1793. Ces détails s'accordent avec ce que l'on sait de la *Correspondance littéraire de Grimm et Meister*. M. Maurice Tourneux a déjà signalé la présence de ce fragment des Mémoires de Pitra dans le manuscrit de cette correspondance conservé à Stockholm (2). On en retrouve trois parties sur quatre dans un autre manuscrit de cette correspondance, récemment acheté par la Bibliothèque de la Ville de Paris. On peut donc affirmer sans crainte que le manuscrit d'Oldenbourg, portant le titre de *Revue littéraire de Paris*, n'est autre chose qu'une suite de numéros de la *Correspondance littéraire de Grimm et Meister*.

M. Maurice Tourneux pense que Pitra, qui déjà en 1787 et en 1789 avait fourni à ce recueil deux lettres intéressantes (3), y collabora plus activement en 1792 pendant une maladie de Meister, qui était alors à Lon-

(1) F. 337.
(2) Op. s. c., n° 32.
(3) *Correspondance littéraire*, édition M. Tourneux, t. XV, p. 92 et s., juin 1787. Lettre de Pitra à un de ses amis, à Lyon, sur l'opéra de Tarare. — *Ibidem*, t. XV, p. 553 et s., décembre 1789. Lettre de M. Pitra, conseiller administrateur au département des domaines de la ville de Paris, sur Claude-Joseph Vernet, mort le 3 décembre 1789. C'est une curieuse notice anecdotique sur ce grand peintre que Pitra paraît avoir connu intimement.

dres, où il fut retenu quatre mois par une fracture du bras (1). En effet, outre le fragment des Mémoires sur la journée du 14 juillet, qui ne forma pas moins de quatre articles, on trouve en tête du numéro de juin de 1792 une lettre de M. Pitra, électeur de 1789 (2). Il y raconte, dans un langage d'une emphase ridicule, la cérémonie funèbre organisée sur sa proposition pour célébrer la mémoire de Simonneau d'Etampes et il y proteste violemment contre la fête donnée en l'honneur des soldats rebelles du régiment de Chateauvieux. Cette lettre montre clairement qu'à cette époque, Pitra, qui avait quitté la municipalité de Paris au mois de novembre 1791 en même temps que Bailly, était un adversaire déclaré de la majorité de l'Assemblée législative. Monarchiste constitutionnel très ardent au commencement de la Révolution, il était devenu, en 1792, un fougueux réactionnaire, dont les écrits ne détonnaient pas dans cette revue destinée *aux personnes augustes* de l'Europe. Il ne faut pas oublier cette considération, si l'on veut pouvoir apprécier à sa juste valeur sa relation de la journée du 14 juillet 1789.

Pitra est fort peu connu. Son œuvre de début paraît avoir été le livret d'*Andromaque*, opéra de Grétry, représenté sans grand succès en juin 1780 et accueilli plus favorablement, l'année suivante, après que le librettiste eut fait de grands changements et de nombreuses coupures. Il modifia notamment le dénouement, qu'il fit tout différent de celui de Racine, dont il s'était d'abord borné à arranger la tragédie (3). Un peu plus tard, le 24 septembre 1782, l'Académie de musique, représenta un petit acte, intitulé *Apollon et Daphné*, dont le livret était encore de Pitra et la musique de Mayer, auteur de *Damète et Zulphis*. Cette fois, l'échec fut si complet que Pitra ne composa plus de livrets d'opéra. Mais il conserva les

(1) *Correspondance littéraire de Grimm et de Meister*, t. XVI, p. 139, en note.
(2) *Ibidem*, t. XVI, p. 139-145.
(3) *Ibidem* t. XII, p. 402 et 506.

habitudes qu'il avait prises en se livrant à cet exercice. Dans tout ce qu'il écrivit, il se montra toujours préoccupé de trouver des effets et d'arranger des scènes dramatiques.

On ne saurait presque rien de plus sur cet honnête marchand mercier (1), devenu, par le hasard des circonstances, auteur dramatique, gazetier et membre de l'assemblée municipale de Paris, si, fort peu modeste de son naturel, il ne s'était avisé d'annexer au fragment de ses mémoires, reproduit par la *Correspondance littéraire*, l'éloge pompeux que fit de lui le patriote Palloy. Je reproduis ce document, purement et simplement, pour lui laisser toute sa saveur.

« Voici une copie fidèle de l'hommage rendu à l'auteur de ces mémoires par M. Palloy, ce patriote célèbre à qui l'on doit l'invention des modèles de la Bastille, envoyés aux quatre-vingt-trois départements. Ce beau brevet d'immortalité est gravé sur une pierre venant des cachots de la Bastille.

« Louis-Guillaume Pitra, né à Lyon, département de Rhône-et-Loire, le 6 juin 1736 (2), descendant d'une ancienne famille de manufacturiers de cette capitale; établi à Paris en 1766, il fut nommé aux élections de 1789. Instruit du désordre qui commençait à régner, il provoqua, le 25 juin, le rassemblement de ses collègues au musée de la rue Dauphine, il leur proposa le fameux arrêté qu'ils prirent le 17 (*sic*) du même mois (3) par lequel les électeurs de Paris annonçaient à l'Assemblée

(1) En 1789 et années suivantes, il était retiré des affaires et il habitait rue Croix-des-Petits-Champs, n° 55. Robiquet, *Le personnel municipal de Paris*, Paris, 1890, in-8, p. 46, 82, 205, 214, 514. — D'après des renseignements que je dois à la gracieuse obligeance du savant M. Bégis, Pitra devint contrôleur de la vente des bois et charbons à l'Ile Louvier et mourut à Paris, le 16 mai 1818.

(2) Les notes de M. Bégis portent la date du 6 janvier 1736.

(3) *Lisez :* le même jour. Cfr. *Procès-verbal des Électeurs de Paris*, 1790, in-8, t. I, p. 93.

nationale leur adhésion invariable à ses délibérations et notamment à celle du 17 juin, dont ils soutiendraient les principes dans tous les temps et dans tous les lieux. Il fut adopté; il fut nommé membre de la députation qui porta cet arrêté aux représentants de la Nation le 26 juin. Le 10 juillet suivant, il fit la motion (1) d'établir la garde bourgeoise pour veiller de concert avec les gardes-françaises, à la sûreté de Paris; il fit, de plus, celle de demander au roi le renvoi des troupes qui entouraient la capitale, dont il ne voyait qu'un attentat aussi ridicule que scandaleux qui insultait à l'amour que les habitants de Paris portent à leur souverain.

« Le 13, il fut le premier qui fit sonner le tocsin en l'église Saint-Honoré, qui ne tarda pas à être répété dans tous les temples de Paris, et en peu d'heures tous les citoyens de cette grande ville se rendirent dans leurs districts. Comme président du sien, il en remplit les fonctions pendant la Révolution.

« Le 14 au matin, il envoya un détachement de bourgeois aux Invalides pour y prendre des armes et servit à protéger cet hôtel de toute incursion intérieure.

« Dans la nuit du 14 au 15, il proposa, de concert avec d'autres districts, d'aller attaquer les trois régiments suisses qui étaient campés au Champ de Mars. Les détachements commandés à cet effet s'emparèrent des bagages; les régiments, ayant été avertis par un nommé La Borde, agent de Berthier (2) des dispositions qu'on avait

(1) Cfr. *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 130 et 163. Pitra ne fut pas seul à proposer une semblable motion, il avait été précédé par plusieurs de ses collègues, il ne fit même pas partie de la commission chargée de les examiner. Il est visible que Palloy exagère le rôle joué par son ami. Cependant Dusaulx nomme Pitra parmi ceux auxquels les électeurs pensaient qu'ils « pouvaient confier avec sécurité l'honneur de gouverner leur vaisseau pendant la tourmente. » *Mémoires sur la Bastille*, Linguet, Dusaulx, publiés par H. Monin. Paris, 1839, in-16, p. 188.

(2) Berthier remplissait les fonctions de chef d'état-major près du baron de Besenval, qui commandait les troupes campées au Champ de Mars et aux Champs-Élysées. Mathieu Dumas. *Souvenirs*, t. I, p. 431-432.

prises pour leur livrer combat, avaient pris la fuite,

« Le 20 (1), il fut envoyé pour représentant à l'Hôtel de Ville, où il fut nommé président du Comité provisoire ; il mit un frein aux mal intentionnés qui s'opposaient à la délivrance des deniers pour le paiement du salaire des ouvriers qui travaillaient à la démolition de la Bastille, dont le sieur Palloy avait avancé les fonds. Il empêcha plusieurs insurrections en faisant écarter les ennemis du bien public. Pendant tous ces temps de troubles, il ne désempara pas jusqu'au 10 août.

« Au mois d'octobre (2) suivant, il fut nommé par son district membre de la municipalité provisoire et enfin à celle définitive, dont il a rempli les fonctions en qualité d'officier municipal, choisi pour l'administration des biens nationaux. Juge au tribunal municipal de police jusqu'à la fin de novembre 1791, il se fit, dans toutes les places qu'il occupa, admirer de ses concitoyens par son génie, ses lumières et ses vertus civiques.

« Donné au nom de l'union et de la fraternité par Palloy, patriote. »

De tout ce fatras, il n'y a à retenir que ce seul point important : Pitra, président du district Saint-Honoré et membre influent de l'assemblée des électeurs de Paris en juillet 1789, fut très mêlé aux événements qu'il raconte. Il était en position de bien voir et d'être bien informé. Malheureusement il n'écrivit ses mémoires qu'assez longtemps après la journée du 14 juillet 1789. En effet, quoiqu'il soit impossible d'en dater la rédaction d'une

(1) Lisez le 25 ; les élections se firent du 23 au 25 juillet et la *Commune provisoire* se réunit pour la première fois le 25. Pitra fut l'un des deux élus du district Saint-Honoré. P. Robiquet, *Le Personnel municipal*, p. 145-146, 205.

(2) Les élections eurent lieu en septembre 1789 et la première réunion se tint à l'Hôtel de Ville, le 18 de ce mois.

Paul Robiquet, *opere citato*, p. 150-151.

façon certaine, on peut affirmer qu'elle a été faite au plus tôt dans la seconde moitié de l'année 1790; car Pitra cite le *Procès-verbal des Électeurs* qui ne fut public qu'au commencement du second semestre de cette année 1790. Je serais même assez porté à croire que Pitra écrivit ce fragment de ses mémoires peu de temps avant d'en fournir une copie à la *Correspondance littéraire*, qui en donna le commencement dans son numéro de novembre 1791.

Quoi qu'il en soit, il y eut au moins un intervalle d'une année, sinon de deux, entre les faits, dont parle Pitra, et la rédaction de ce fragment. Et quelles années! A cette cause de troubles dans la mémoire et partant d'erreurs considérables et nombreuses, s'ajoute l'absence d'esprit critique, que l'on constate chez Pitra dans tous ses écrits. Il reproduit de bonne foi les légendes qui furent mises en circulation dans Paris, dès les premiers jours qui suivirent la prise de la Bastille, mais qui furent détruites ensuite par de nombreuses réfutations: c'est le cas par exemple de son récit de la prétendue trahison du gouverneur de Launey. En outre son habitude de donner une tournure dramatique aux faits même les plus simples, le porte constamment à déformer les événements, afin d'en rendre le récit plus intéressant. Néanmoins son témoignage n'est pas à dédaigner, notamment sur les scènes qui se passèrent à l'Hôtel de Ville sous ses yeux; nulle part elles ne sont racontées avec autant d'éclat, de verve et de vie. On peut aussi tirer parti de ce qu'il dit, d'après Hulin, sur le siège de la Bastille, depuis l'arrivée des gardes-françaises sur les trois heures jusqu'à la reddition de la forteresse. Mais il faut le contrôler de très près parce qu'il commet d'assez grosses erreurs; par exemple il place après l'intervention des gardes-françaises l'acte héroïque de ce Tournay, qui, au péril de sa vie, franchit les murs pour baisser les ponts de l'avancée; or cet exploit avait été accompli

au moins deux heures plus tôt. En résumé, cette relation est très intéressante ; mais l'historien ne doit s'en servir qu'avec précaution, en comparant sur chaque point le récit de Pitra avec celui des autres témoins les plus autorisés. J'ai essayé de faire ce travail critique dans l'exposé des faits et dans les notes que j'ai ajoutées au texte de Pitra au-dessous des passages qui m'ont paru d'une exactitude douteuse.

Sur tout ce qui se passa à l'Hôtel de Ville dans cette fameuse journée, le meilleur instrument de vérification est le *Procès-Verbal des Électeurs* (1). On sait que pour les élections des députés du Tiers État, Paris avait été divisé en soixante districts; les citoyens domiciliés dans chacune de ces circonscriptions, eurent à choisir un certain nombre de délégués nommés électeurs, parce qu'ils devaient élire les vingt députés de Paris et rédiger le cahier de doléances. Quand cela fut fait, ces électeurs, qui étaient au nombre de plus de 300, auraient dû se séparer, puisque leur mandat était limité à ces opérations. Cependant ils convinrent de se réunir en cas de nécessité pour correspondre avec les députés aux États généraux. On a vu plus haut (2) que le 25 juin ils s'étaient rassemblés au musée de la rue Dauphine. Le 27 ils parvinrent à obtenir un local à l'Hôtel de Ville, où dès lors ils tinrent séance presque chaque jour. Le 11 juillet ils s'étaient ajournés au lundi 13 ; mais le dimanche, à la nouvelle du renvoi de Necker et de l'agitation soulevée dans Paris par cet événement, ils se réunirent spontanément pour aviser aux mesures à prendre. Le 13 ils s'emparèrent de l'autorité que personne, depuis la veille, n'exerçait plus dans Paris. Ils s'efforcèrent de rétablir l'ordre

(1) *Procès-verbal des séances et délibérations de l'assemblée générale des Électeurs de Paris réunis à l'Hôtel de Ville de Paris le 14 juillet 1789, rédigé depuis le 26 avril jusqu'au 21 mai 1789, par M. Bailly et depuis le 22 mai jusqu'au 30 juillet 1789 par M. Duveyrier.* Paris, Baudoin, 1790. 3 vol. in-8.

(2) P. VIII.

et de pourvoir aux besoins du moment. C'est dans cette vue qu'ils organisèrent la milice bourgeoise, nommée plus tard garde nationale. Ils formèrent un comité permanent qui, jour et nuit, demeura à l'Hôtel de Ville pour donner les ordres nécessaires pendant cette crise.

Le 14 juillet, ils envoyèrent d'abord aux Invalides le procureur de la ville, Ethis de Corny, qui assista, impuissant, à l'invasion de l'hôtel par la foule et à l'enlèvement des trente-deux mille fusils qui y étaient conservés; sur les dix heures il en vint rendre compte à l'assemblée. Pendant l'après-midi, les électeurs ne cessèrent d'être aux prises avec une multitude furieuse qui leur demandait des armes et les moyens de s'emparer de la Bastille. Ils envoyèrent successivement plusieurs députations parlementaires auprès du gouverneur, pour l'engager à cesser le feu; mais elles ne purent remplir leur mission et elles durent se borner à faire à leur retour des rapports sur ce qu'elles avaient vu et entendu. Ainsi les électeurs ne s'occupèrent pas directement du siège et ils furent fort mal informés de ses péripéties; par exemple ils ne surent rien ou presque rien des faits qui amenèrent la reddition de la place; mais ils furent témoins du délire de la foule; elle réclamait impérieusement la mort des invalides et des suisses de la garnison, que, dans le but de les sauver, les vainqueurs avaient amenés jusque dans la grande salle, où étaient alors la plupart des électeurs. En un mot, les autorités provisoires, qui s'étaient constituées d'elles-mêmes à l'Hôtel de Ville pendant cette révolution, n'exercèrent qu'une très faible action sur les événements qui se passèrent au dehors et elles n'en eurent qu'une connaissance indirecte et insuffisante.

Ces considérations expliquent les défauts et les lacunes de ce procès-verbal, qui, de plus, ne fut rédigé qu'assez longtemps après les événements qui y sont relatés. On conçoit aisément que, dans une crise aussi grave, une assemblée, pour ainsi dire improvisée, n'ait pas été com-

plètement organisée avec un bureau, pourvu de tous les rouages nécessaires et notamment de secrétaires, prenant exactement des notes sur tout ce qui se passait. Le rédacteur du procès-verbal le déclare lui-même très franchement dans son introduction.

« Tous les districts, dit-il, députèrent à l'Hôtel de Ville, à l'Assemblée des électeurs, au comité permanent... Chaque électeur, dans le lieu où il s'est placé, sur le tréteau qui lui sert de pupitre, est tout à la fois juge, magistrat, général, ministre, souverain.

« Dans cette rapidité de mouvements, dans cette confusion inévitable, on sent l'impossibilité de tenir des registres et même de conserver des notes.

« Il aurait fallu que toutes les salles de l'Hôtel de Ville, tous les corridors, tous les escaliers eussent eu leur secrétaire, ou plutôt il aurait fallu qu'un ange suspendu sur l'Hôtel de Ville découvert eût tout saisi d'un coup d'œil et tout écrit d'un trait de plume.

« Ce désordre a duré jusqu'au samedi 18 juillet, jusqu'au lendemain de ce jour mémorable où le roi lui-même est venu conclure avec la Ville de Paris le traité de la Liberté française.

« Le samedi 18 juillet, on s'est reconnu; les places étaient provisoirement fixées ; les secrétaires de l'Assemblée des électeurs ont été rendus à leurs fonctions ; et depuis ce jour jusqu'au 30 juillet, jusqu'au jour où les électeurs ont cessé d'administrer ; si les travaux ont été trop multipliés et trop rapides pour rédiger, jour par jour, des procès-verbaux réguliers, au moins des notes exactes ont conservé la trace et le souvenir des principales opérations (1). »

Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal général de toutes les séances tenues par cette Assemblée depuis le 22 mai était un avocat nommé Duveyrier, qui

(1) *Procès-verbal des Electeurs*, t. I, p. VI à IX.

avait succédé à Bailly, lorsque celui-ci, élu premier député de Paris, était allé s'installer à Versailles. Mais Duveyrier ne fut pas libre de s'occuper de ce travail, aussitôt après la séparation des électeurs ; il avait été nommé président du district de Saint-Étienne-du-Mont et, absorbé par ses fonctions à peine eut-il, jusqu'à la fin de septembre, « le temps de mettre en ordre toutes les pièces relatives à son travail, mêlées et confondues dans plusieurs cartons ».

Enfin il put obtenir de son district un congé d'un mois.

« J'en ai su profiter, dit-il, pour poser les bases et établir les plus éclatantes circonstances des 12, 13, 14, 15, 16 et 17 juillet, journées qui valent des siècles et sur lesquelles je n'avais d'autres secours que ma mémoire et les pièces échappées à la dissolution générale.

« Les bases posées, et pour remplir les vides, pour réunir, éclairer et classer les faits dont je n'avais pas été témoin, j'ai interrogé séparément tous les électeurs, tous les membres du Comité permanent, tous les membres de l'ancienne municipalité, qui avaient concouru aux premières opérations.

« J'ai fait insérer dans les papiers publics, un avis par lequel tous les citoyens ont été invités à m'adresser les ordres qu'ils avaient reçus et les renseignements authentiques qu'ils pouvaient avoir sur tous les faits intéressants de ces journées célèbres.

« Les notes sont venues en foule ; j'ai écarté tout ce qui n'avait pas une certitude publique ; j'ai rédigé enfin et, mon travail parvenu au degré de perfection qu'il pouvait avoir, j'ai rassemblé chez moi tous les membres du Comité permanent, du moins tous ceux qui ont bien voulu céder à mon invitation. M. de La Fayette y est venu lui-même.

« Tout a été examiné, discuté, dans huit ou dix conférences, dont quelques-unes ont duré des journées entières.

Les dates ont été rappelées, les moindres faits contredits, rétablis ou changés, la vérité enfin a été trouvée et fixée dans les plus petits détails.

« Après avoir employé encore plus de six semaines aux corrections que ces conférences avaient rendu indispensables, j'ai désiré la convocation de l'assemblée générale des électeurs.

« On trouvera au commencement du troisième volume contenant les pièces justificatives, le procès-verbal des séances tenues (1) à l'archevêché par l'assemblée des électeurs, pour la lecture de ses procès-verbaux de juillet (2).

. . . . . .

« Après dix ou douze séances de lecture et d'examen, le procès-verbal est demeuré invariable, faute de critique et de réclamations (3).

« Ainsi, quoi qu'il soit l'ouvrage d'un seul, tous les faits qu'il contient sont attestés par l'assemblée elle-même, dont les membres ont désiré signer le manuscrit, qui doit être déposé à l'Hôtel de Ville (4). »

L'impression prit un certain temps et le troisième volume se termine par une feuille ajoutée après coup, où se trouve le récit des démarches faites par les anciens électeurs de Paris, du 25 juin au 8 juillet 1790, en vue du *Te Deum* qu'ils firent chanter en musique à Notre-Dame

(1) Du 30 décembre 1789 au 8 avril 1790.

(2) L'Assemblée n'avait à s'occuper que des procès-verbaux de juillet ; car ceux des séances, tenues du 26 avril au 22 mai, avaient été rédigés en leur temps par Bailly et approuvés par l'Assemblée, notamment le 22 mai (t. I, p. 84). Il fut aussi décidé ce jour-là que Baudoin imprimerait ce procès-verbal ainsi que le cahier du Tiers. (*Journal de Hardy*, t. VIII, p. 332.) Le 4 juillet on vendait dans Paris une brochure de dix-sept pages in-4° intitulée : *Suite du procès-verbal des délibérations de l'assemblée des électeurs de la ville de Paris.* Elle contenait le procès-verbal des séances tenues au musée de la rue Dauphine, les 25 et 26 juin (*Ibidem*, p. 376).

(3) Le procès-verbal de la séance du 29 mars 1790 contient cette mention : « Et aucun membre de l'Assemblée ne présentant plus d'observations sur aucun article des procès-verbaux, tous les faits sont demeurés définitivement reconnus comme constants. » T. III, p. 52.

(4) T. I, p. XI à XIV.

le 13 juillet 1790. Cette addition permet de fixer, à peu près, la date de la mise en vente, qui dut coïncider avec la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790.

Malgré toutes les peines qu'il prit pour ne rien dire qui ne fût vrai, Duveyrier a commis bien des erreurs. Ainsi il rapporte, comme s'il y croyait encore, le bruit « que M. de Launey avait fait baisser le premier pont de sa forteresse pour engager le peuple à s'approcher; que le peuple s'étant livré, en effet, à cette marque de confiance, il avait essuyé aussitôt une décharge de toute la mousqueterie de la forteresse (1) ». Cela est d'autant plus remarquable que dans le procès-verbal de la séance du 18 juillet 1789 il rectifie une autre erreur également très répandue; il raconte que ce jour-là on présenta à l'assemblée un jeune garçon de treize ans environ, nommé Canivet, lequel « a déclaré qu'il était monté le quatrième sur les murs de la Bastille et qu'il avait promené le drapeau sur les tours de cette forteresse, au moment de sa conquête ». Mais il a soin d'ajouter en note : « Les faits n'étaient pas alors connus : Canivet était un petit menteur; il n'y a eu à la Bastille ni assaut, ni escalade, ni drapeau promené sur les tours (2). » Quant aux lacunes, on ne doit pas les lui reprocher. Il pouvait faire seulement le récit des événements auxquels les électeurs avaient pris part, de près ou de loin ; des autres, il n'avait à parler qu'en passant. Par contre, ce procès-verbal est rédigé d'un style extrêmement précis par un homme habitué aux affaires; s'il est d'une sécheresse peut-être excessive, et partant d'une lecture peu agréable, il a au moins le mérite d'être clair, net et aussi concis que possible.

On peut rattacher à ce document d'importance capitale deux autres témoignages de moindre valeur. C'est d'abord le récit d'un citoyen qui se dit électeur et témoin ocu-

(1) T. I, p. 313.
(2) T. II, p. 117.

laire. Sa relation (1) n'apprend rien de nouveau, car il n'a été témoin que des faits concernant la députation parlementaire, conduite par Ethis de Corny, et sur ce point spécial son rapport s'accorde avec celui fait par ce magistrat municipal à l'assemblée des électeurs (2) et avec le mémoire de Boucheron, dont il sera parlé plus loin. Il croit à la trahison préméditée du gouverneur et à la prise d'assaut de la Bastille, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il écrivait le 15 juillet, et qu'à cette date c'était l'opinion générale. Il est, d'ailleurs, enivré de la victoire populaire dont il espère les plus grands résultats : « Enfin, dit-il en terminant (3), cette forteresse fameuse a été enlevée d'assaut au grand étonnement de tout Paris, presque aussitôt après qu'elle a été attaquée; elle devient à la fois le berceau de la liberté nationale et le tombeau de la plus infâme aristocratie. Sans doute que ce triomphe incroyable fera époque dans les annales de la monarchie. Ah! que ne doit-on pas espérer d'un grand peuple à qui tout est possible? »

L'académicien Dusaulx n'est pas moins enthousiaste que son collègue anonyme, bien qu'il écrive assez longtemps après les événements qu'il raconte avec une verve et une chaleur étonnantes pour son âge. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il était connu surtout par une traduction de Juvénal et un livre sur la passion du jeu. Il paraît avoir eu une certaine influence sur les électeurs; il prit souvent la parole dans des circonstances difficiles et toujours il fit preuve du plus grand courage, notamment dans la journée du 14 juillet. Nommé membre de la commission chargée par l'assemblée des électeurs de dresser la liste des citoyens qui avaient pris une part active au siège de la Bastille, il suivit attentive-

(1) *Relation exacte de ce qui s'est passé dans la députation en parlementaire à la Bastille et de tout ce qui l'a précédé*, s. l. n. d., in-8°, 8 pages; p. 8. « Le 15 juillet par un citoyen électeur et témoin oculaire. »

(2) *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 335 et s.

(3) P. 8.

ment cette sorte d'enquête, qui le mit en état d'être bien informé de tout ce qui s'était passé dans cette affaire. Par malheur, il était, comme Pitra, peu apte à faire œuvre d'historien. Aux faits précis, aux récits suivis et exacts, il préférait de beaucoup les déclamations sonores et les banalités oratoires.

Ce fut Dusaulx qui eut l'honneur, le 6 février 1790, de présenter à l'Assemblée nationale, au nom de la municipalité de Paris, une députation des électeurs de 1789 et des vainqueurs de la Bastille. A cette occasion, il composa un discours historique dont il lut seulement quelques extraits dans cette séance. Il le publia quelques mois plus tard (1) en y ajoutant des notes assez précieuses et en le faisant précéder d'une sorte d'introduction intitulée : « *L'œuvre des sept jours, ou notice tirée de mon journal, de plusieurs autres journaux et surtout des procès-verbaux de messieurs les électeurs de la ville de Paris depuis le 12 juillet 1789 jusqu'au 18 du même mois inclusivement.* » Et il mit à la fin un recueil intéressant d'anecdotes, citations et réflexions diverses pour tenir lieu de notes.

Ces écrits de Dusaulx se lisent avec plaisir. Aussi ont-ils été plusieurs fois réimprimés et c'est surtout d'après eux que les événements de ces journées mémorables ont été représentés jusqu'ici ; ils ont servi de base aux écrits de la plupart des historiens. Cependant on n'y trouve que des renseignements insuffisants sur la journée du 14 juillet et en particulier sur l'attaque

(1) *De l'Insurrection parisienne et de la prise de la Bastille, discours historique, prononcé par extraits dans l'Assemblée nationale par M. Dusaulx, de l'Académie des Belles-Lettres, l'un des électeurs réunis le 14 juillet 1789, représentant de la commune de Paris et l'un des commissaires actuels du Comité de la Bastille*, Paris. Debure l'aîné, 1790, in-8, XVI, 269 pages.

Barrière réimprima cet ouvrage dans un des volumes de sa *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française*, sous ce titre : *Mémoires de Linguet sur la Bastille et de Dusaulx sur le 14 juillet*. Paris, 1822, in-8°.

Récemment M. Monin en a donné une meilleure édition sous ce titre : *Mémoires sur la Bastille*. Paris, Jouaust, 1889, in-16.

et la reddition de la Bastille. Le *Discours historique* n'est qu'une longue déclamation dont on ne peut presque rien tirer ; l'auteur y parle de tout, excepté de son sujet, dont il dit à peine quelques mots sans grand intérêt. *L'Œuvre de sept jours* n'a guère plus de valeur. Seules les notes fournissent quelques faits précis et curieux. Il est vrai que Dusaulx s'abstient de répéter les faux bruits qui avaient couru pendant les journées qui suivirent le 14 juillet ; il ne parle pas de la prise d'assaut de la Bastille et il ne croit pas aux perfides intentions attribuées à de Launey, dont les trahisons lui semblent douteuses. Néanmoins on ne peut s'empêcher de regretter qu'il n'ait pas mis à profit les dépositions faites devant le comité d'enquête sur le siège de la Bastille et les nombreuses relations de témoins oculaires publiées depuis assez longtemps déjà, lorsqu'il achevait de rédiger son ouvrage (1).

II

RELATIONS DES ASSIÉGEANTS — LE PRÉCIS EXACT DE LA PRISE DE LA BASTILLE — SUPPLÉMENT AU PRÉCIS EXACT — COURRIER DES PLANÈTES — HISTOIRE DE FRANCE PENDANT TROIS MOIS — RÉCIT RELATIF A LA PRISE DE LA BASTILLE, THURIOT DE LA ROZIÈRE — RELATION DE BOUCHERON — JOURNÉE DE J.-B. HUMBERT — SERVICE FAIT PAR CHOLAT, ETC.

La première en date de ces relations des combattants de la journée du 14 parut un peu avant le 24 juillet 1789. Elle fut rédigée par un littérateur, qui eut son heure de

(1) Le volume ayant pour titre, *De l'Insurrection parisienne*, n'était pas encore complètement imprimé en juin 1790. Car la huitième anecdote concerne la couronne murale accordée aux vainqueurs de la Bastille par les représentants de la Nation, le samedi 19 juin 1790 ; la neuvième est consacrée à la relation de la députation envoyée à l'Assemblée nationale par les vainqueurs de la Bastille, le 26 du même mois. Il est probable que l'ouvrage fut terminé et mis en vente peu de temps après la fête de la Fédération.

célébrité, Beffroy de Reigny, plus connu sous le nom de *Cousin Jacques* (1). Ce faiseur de petits vers, de chansons aimables et de vaudevilles publiait depuis plusieurs années un journal littéraire bimensuel. Éditée d'abord sous ce titre bizarre : « *Les lunes du Cousin Jacques* », cette gazette s'appelait depuis le 1er janvier 1788 : *Le Courrier des Planètes* ou *Correspondance du Cousin Jacques avec le Firmament.* Sa réputation de gazetier valut au *Cousin Jacques* l'honneur d'être choisi par les gardes françaises pour faire passer à la postérité le récit des hauts faits qu'ils avaient accomplis au siège de la Bastille. Cette relation fut d'abord publiée sous ce titre : « *Précis exact de la prise de la Bastille, rédigé sous les yeux des principaux acteurs qui ont joué un rôle dans cette même expédition et lu le même jour à l'Hôtel de Ville, s. l. 1789, in-8, 10 p.* » A plusieurs reprises, l'auteur insiste sur ce fait qu'il n'était pour ainsi dire que le secrétaire rédacteur des combattants. P. 7, il ajoute cette note en manière de *P.-S.* : « Ce précis, fait à la hâte par l'auteur du *Courrier des Planètes*, connu sous le nom de *Cousin Jacques*, rue Phelipeaux, n° 36, a été écrit en présence de tous les gardes françaises, des sergents et de tous les principaux bourgeois, qui ont été au siège de la Bastille. Il a été ensuite lu par l'auteur à l'Hôtel de Ville, devant M. le marquis de la Salle et les membres du même comité. »

Cette relation a sur les similaires un grand avantage ; elle émane d'un auteur connu, et peu de temps après les événements, elle a reçu la plus grande publicité, ce qui est la meilleure des garanties ; car la publicité appelle la contradiction, et, comme le dit le *Cousin Jacques*, un homme dont la bonne réputation est la seule fortune, ne s'expose pas à la perdre en publiant sous son nom un récit rempli d'erreurs. Et, en fait, cette rela-

(1) Cfr. la notice que lui a consacrée Monselet dans *Oubliés et Dédaignés*. Paris, 1876, in-12, p. 149 et suiv.

tion n'a pas été sérieusement contredite sur les points essentiels. Mais, ainsi qu'il l'avoue dans le titre même de son précis, le *Cousin Jacques* n'a pas été témoin des événements qu'il rapporte ; il n'est que l'écho des gardes françaises ; il ne parle même pas de ce qui précéda l'arrivée de ces soldats, dont son récit relate uniquement les exploits : « Tel est, dit-il, le détail exact de la prise de la Bastille. Toute la France retentit de ce trait de valeur ; nos enfants le raconteront à nos derniers neveux et l'étranger qui l'apprendra saura ce que valent les Parisiens.... On ne saurait trop admirer la bravoure et l'intrépidité des gardes françaises, qui, sous la conduite de MM. Wargnier et Labarthe, ont donné dans un siège de deux heures et demie autant de preuves de vaillance qu'on en voit dans l'histoire des sièges les plus fameux. Voici les noms des soldats qui ont contribué à ce succès ; nous ne nommerons pas les bourgeois parce qu'il serait impossible de les connaître tous. » En effet, on trouve à la page 8 un « état de MM. les gardes françaises qui ont été commandés pour le détachement de la Bastille le 14 juillet 1789 (1) » ; ils sont au nombre de 63.

Il est vrai que le *Cousin Jacques* s'empressa de publier les faits, dont il eut par la suite une connaissance certaine. Au *Précis* se trouve jointe une addition importante, où il est surtout question du rôle joué par Élie. Le *Cousin* saisit cette occasion pour se justifier des omissions qu'il avait commises et il le fait en termes dignes d'être cités : « Lorsque, dit-il, on a rédigé ce précis, le sieur Élie, officier au régiment de la Reine-Infanterie, était absent ; ce qu'on a dit de lui n'a été dicté que par les autres personnes présentes, qui n'ont cité que ce qu'elles avaient observé dans la chaleur de l'action. Il est probable qu'au sein d'une expédition de cette nature, qui exigeait autant d'enthousiasme que de célérité, chacun des assié-

(1) *Précis exact*, p. 6 et 7.

geants occupé de son danger personnel et du but auquel il voulait parvenir n'a pu remarquer soigneusement ce qui se passait à droite et à gauche. Le sieur Élie, ayant appris qu'on était venu prier l'auteur d'écrire cette relation, est allé le trouver à son tour et lui a fait part des détails qui avaient échappé aux autres. » Enfin il termine par ce *P.-S.* « S'il manque à ce récit des particularités essentielles, l'auteur est excusable de ne les point raconter parce que l'on n'en a pas instruit. Il se croit obligé de déclarer ici qu'il ne s'est point trouvé à l'expédition de la Bastille, parce que son travail périodique et la faiblesse de sa santé le retenaient captif chez lui ; qu'il a partagé à cet égard les alarmes et les sentiments de tous les bons citoyens ; que le hasard a voulu qu'on vînt s'adresser à lui de préférence pour le prier de vouloir bien rédiger cette narration ; qu'il s'est cru trop heureux de donner à ses concitoyens cette marque de zèle et d'attachement ; qu'il l'a fait sans compromettre personne, comme une infinité de mémoires et de lettres qu'on a demandés en diverses circonstances, pour le seul plaisir d'obliger. Son premier soin a toujours été et sera toujours de ne pas s'écarter des bornes de la prudence et il déclare qu'il n'a pas reçu un sou de ces sortes de productions. »

Cette addition ne suffit pas. Lorsque le *Précis exact* eut été mis en vente dans Paris, le *Cousin Jacques* fut accablé sous le poids des réclamations de tous ceux qui prétendaient avoir joué un rôle dans cette glorieuse affaire et étaient désolés de n'avoir pas même été nommés. Pour donner satisfaction au moins à ceux qu'il jugeait les plus méritants, il composa en hâte un supplément (1). On n'y trouve que des anecdotes particulières concernant un certain nombre d'individus ; elles ont en général peu d'importance historique ; certaines

(1) *Supplément nécessaire au Précis exact de la prise de la Bastille avec des anecdotes curieuses sur le même sujet, par le Cousin Jacques*, s. l. n. d., in-8, 8 pages.

sont mêmes erronées, comme la première, qui relate la fable imaginée par ce petit polisson de Canivet, dont le rédacteur du *Procès-Verbal des Électeurs* dut plus tard faire justice (1). Cependant le rédacteur, pour ne rapporter que des faits exacts, avait pris certaines précautions, ainsi que le témoigne cette note : « Ce supplément a été présenté à Messieurs de l'Hôtel de Ville, le vendredi 24 juillet au soir, et ils ont répondu qu'étant signé d'un auteur connu, ne contenant que des faits certains et d'ailleurs faisant suite à un imprimé déjà répandu dans Paris, on pouvait le publier et le distribuer de même. » Cette note nous fournit une date précieuse ; car elle nous apprend que, le 24 juillet, le *Précis exact* était déjà mis en vente et le supplément rédigé ; elle nous montre en outre que, même dix jours après les événements, on pouvait encore aisément en imposer aux auteurs les plus soucieux de ne donner au public que des faits d'une exactitude indiscutable.

Le *Cousin Jacques* n'était pas homme à oublier qu'il avait une gazette à soutenir et il ne négligea pas cette occasion de se faire une bonne réclame (2). Il termina ce supplément par un avis ainsi conçu : « L'étendue de cette feuille ne nous permet, ni de prolonger ces détails, ni d'admettre les nouveaux renseignements qui nous parviennent tous les jours. Ceux qui nous parviendront encore trouveront place dans la relation plus détaillée du *Courrier des Planètes*. Les lecteurs doivent se tenir sur leurs gardes en fait de nouvelles relatives aux affaires du temps ; car nous avons sous les yeux plusieurs im-

(1) Voir plus haut p. XV.

(2) Le gazetier me paraît même avoir inséré dans son travail des réclames payées. C'est ainsi qu'on lit, p. 7, cette note. « Le sieur Hulin a eu recours au *Taffetas de France* de la manufacture du sieur Vollant, rue Mellée, n° 30, pour guérir les blessés, et ce taffetas a eu le plus prompt et le plus heureux effet. »

Mais il me semble qu'on ne saurait en faire un crime au rédacteur, il n'était pas riche et avait femme et enfants.

primés qui fourmillent de faits apocryphes. Pour être sûr de ce qu'on écrit, il faut vérifier les faits ; pour les vérifier, il faut le temps et beaucoup d'écrivains ne le prennent pas. »

La relation, ainsi annoncée, ne parut pas tout de suite; dans son numéro du 1er août le *Cousin Jacques* se contenta de réimprimer purement et simplement le *Précis exact* et le *Supplément* en les faisant précéder de cet avant-propos : « Après la prise de la Bastille, on est venu trouver le *Cousin Jacques* pour le prier d'en rédiger la narration. Ne voulant rien faire qui n'eût pas la sanction publique, il s'est transporté à l'Hôtel de Ville; là, sous la dictée et en présence de tous les gardes-françaises et des principaux bourgeois qui ont joué un rôle dans cette expédition, il a écrit le précis qu'on va lire et l'a lu ensuite au comité de l'Hôtel de Ville en présence de M. le marquis de la Salle et des autres membres de ce comité. On l'a imprimé séparément et on en a distribué dans Paris, au profit de quelques soldats malheureux, dix à douze mille exemplaires. Mais comme il est tout naturel que les abonnés du *Courrier* jouissent d'une relation authentique, faite par l'auteur du *Courrier*, il n'a pas cru pouvoir se dispenser de l'imprimer ici, telle qu'on l'a distribuée dans Paris. » C'était de la copie toute faite et suffisante pour remplir plus de la moitié d'un numéro du *Courrier* (1).

Le 16 août, il commença la publication de sa grande relation sous ce titre : « *Histoire de France pendant six semaines ou Précis exact des faits relatifs à la révolution du 20 juin au 30 juillet 1789 avec anecdotes soigneusement recueillies et des réflexions sur l'état actuel de la France, fait d'après des déposi-*

(1) Le format de ce journal était très petit; chaque numéro contenait 72 pages; il paraissait un numéro le 1er et le 16 de chaque mois.

Le *Précis exact* et le *Supplément* occupent les pages 31 à 68 du numéro du 1er août 1789.

tions et des certificats authentiques par un Français impartial. Cet ouvrage se vend séparément. » Le numéro du 16 août et celui du 1er septembre sont entièrement occupés par ce récit qui prend encore les pages 6 à 63 du numéro du 16 septembre. La relation des événements accomplis dans la journée du 14 juillet commence à la page 67 du numéro du 16 août et se termine à la page 51 du numéro du 1er septembre, mais on n'y trouve que fort peu de chose sur l'attaque de la Bastille. L'auteur en donne l'explication suivante : « D'après le précis que j'ai publié séparément et que j'ai inséré dans le 67e numéro du *Courrier des Planètes*, je n'entrerai point ici dans les détails déjà connus de la prise de la Bastille; mais, comme depuis la publication de ce *Précis* et du *Supplément*, il s'est présenté chez moi une infinité de personnes, qui m'ont donné de nouveaux renseignements là-dessus, sans altérer la vérité des faits que j'avais racontés, je vais offrir au lecteur des particularités qu'on n'a point encore imprimées, que je sache. »

Ces particularités n'ont qu'une faible valeur pour l'histoire, car la plupart sont erronées. Cependant il proteste avec énergie contre les récits ridicules qui avaient été répandus dans les premiers jours : « J'ai vu, dit-il, avec indignation, mais sans surprise tous les colporteurs de Paris débiter des contes absurdes sous un air d'importance et de vérité, dont je n'ai point été la dupe. On a dit partout, on a imprimé que tels et tels étaient montés à l'assaut et tout Paris l'a cru.... Voici l'exacte vérité ; je me nomme ; on sait qui je suis et je suis incapable de me compromettre (1). » Il revient souvent sur cette idée ; on dirait qu'il craint que sa réputation d'auteur dramatique et de poète léger nuise à ses œuvres historiques. C'est ainsi que pour inspirer confiance, il met en tête de ce travail cette fière déclaration, pleine d'ailleurs de considé-

(1) *Courrier des Planètes*, n° 69, 1er septembre 1789, p. 36.

rations fort sensées, à tel point qu'on s'étonne de les trouver sous sa plume : « Ceci, dit-il, n'est point une compilation ; ce n'est point non plus un roman comme la plupart des nouveautés que les dernières circonstances ont fait naître. On a fait circuler dans cette capitale et de là dans toutes nos provinces une litanie successive de pamphlets anonymes, où les lecteurs avides ont puisé des mensonges pour des vérités. Il paraît que plusieurs de nos auteurs n'ont écouté que le premier mouvement qui les portait à écrire, qu'ils ont accueilli tous les nouveaux détails indistinctement et qu'ils ne se sont pas donné le temps de les vérifier avant de les livrer à l'impression. Dans une révolution comme celle qui vient d'avoir lieu, c'est une erreur de croire qu'on puisse raconter les faits à mesure qu'ils arrivent. La fermentation des esprits, la vivacité des premières alarmes, le danger personnel de chaque individu, autant d'obstacles qui s'opposent au sang-froid requis pour l'examen de la vérité. Le premier jour enfante des erreurs, le second les augmente, le troisième les propage et ce n'est que la suite des temps qui les dissipe peu à peu... Jamais il n'a fallu tant de circonspection qu'il en faut aujourd'hui pour écrire sur les affaires du temps (1). » Mais cela n'empêche pas le *Cousin Jacques* de recueillir et de rapporter les bruits populaires sur Hulin, son origine, sa carrière et son rôle dans la journée du 14 juillet 1789, sur les trahisons du gouverneur de Launey, etc. Il faut remarquer en passant que ces mêmes légendes erronées se retrouvent presque dans les mêmes termes, dans la relation de Pitra, qui se sera sans doute contenté de les emprunter au *Courrier des Planètes* et de les amplifier.

En achevant la publication de l'*Histoire de France pendant six semaines* dans son journal, le *Cousin Jacques* prenait en quelque sorte congé du sujet en ces

(1) *Courrier des Planètes*, numéro du 16 août 1789, p. 3 et suiv.

termes : « Je retourne à ma gaieté première; assez d'autres sans moi et mieux que moi feront leurs réflexions sur les affaires du gouvernement (1). » C'était serment d'auteur. S'il paraît avoir tenu cette quasi-promesse, ce fut, comme on le verra, parce qu'il lui fut impossible de faire autrement.

Il avait fait réimprimer son travail à part et dans un autre format, et, dès la seconde moitié d'août (2), sans attendre qu'il fut paru en entier dans son journal, il l'avait mis en vente sous ce titre : « *Histoire de France pendant trois mois ou Relation exacte, impartiale et suivie des événements qui ont eut lieu à Paris, à Versailles et dans les provinces, depuis le 15 mai jusqu'au 15 août 1789, faite d'après un examen scrupuleux de dépositions nombreuses et de certificats authentiques, avec des anecdotes qui n'ont point encore été publiées et des réflexions sur l'état actuel de la France et suivi d'une épître en vers à Louis XVI, de plusieurs motions nouvelles et de projets patriotiques par le Cousin Jacques. Paris, Belin, 1789, in-8°, 184 p.* »

Ce long titre n'est, à vrai dire, qu'une trompeuse réclame. Il n'eut même pas l'effet qu'en attendait le pauvre auteur; les acheteurs n'affluèrent pas. Cependant le *Cousin Jacques* s'efforçait de les attirer par tous les boniments que son imagination fertile lui fournissait.

(1) *Courrier des Planètes*, 16 septembre 1789, p. 63.

(2) C'est la seule façon d'interpréter cette mention : *Cet ouvrage se vend séparément* qui se trouve à la fin du titre de l'*Histoire de France pendant six semaines*, au commencement du numéro du *Courrier des Planètes* du 16 août 1789. La différence entre les deux titres, *pendant six semaines* d'une part, *pendant trois mois* de l'autre s'explique par le désir de tromper les lecteurs du journal en leur faisant croire que le volume contenait plus que ne donnait le *Courrier*, car il est certain que les deux ouvrages sont identiques. Je ne connais pas d'ouvrage ayant ce titre : *Histoire de France pendant six semaines*, et il n'est indiqué dans aucune bibliographie. En outre l'*Histoire de France pendant trois mois* devait être achevée avant le 17 août; car ce jour-là le *Cousin Jacques* quitta Paris pour deux mois et elle est mentionnée dans le numéro du *Courrier* du 1er octobre.

Dans le numéro du jeudi 1er octobre 1789 du *Courrier des Planètes*, il insérait cette note : « Depuis la publication de l'*Histoire de France pendant trois mois*, il m'est parvenu encore beaucoup de détails et beaucoup de projets relatifs au même sujet. J'attendrai qu'il m'en arrive assez pour former un corps de volume que j'intitulerai *Supplément* et je l'insérerai dans le *Courrier des Planètes*. » C'était d'ailleurs une simple confirmation d'une note placée à la fin de l'*Histoire de France pendant trois mois*, dans laquelle l'auteur disait : « Depuis que j'ai livré cet ouvrage à l'impression.... un grand nombre de personnes se sont adressées à moi comme à celui qui avait écrit la prise de la Bastille ; trois bourgeois s'y sont encore présentés ce matin et m'ont donné la note de ce qu'ils avaient fait. En conséquence, on trouvera successivement dans mon *Courrier des Planètes* tous les nouveaux traits particuliers que j'apprendrai sur la Bastille (1). »

Quand il écrivait cette note finale au milieu d'août (2), le *Cousin Jacques* pensait sans doute que la prise de la Bastille aurait encore pendant longtemps le plus grand attrait pour les acheteurs de nouveautés littéraires et les amateurs de gazettes. Il s'en allait en vacances tout

(1) On voit que le *Cousin Jacques* ne laissait passer aucune occasion de faire de la réclame pour son journal; à la fin de ce même ouvrage, à la suite de cette note, il ajoute cette annonce. « On ne vend point de numéros séparés du *Courrier des Planètes;* on s'abonne en tout temps et on ne peut le faire que pour l'année entière. L'abonnement est de 18 livres pour Paris, franc de port, par la petite poste et de 21 livres pour tout le royaume, *idem* franc de port par la poste. Il en paraît un volume de 72 pages le 1er et le 16 de chaque mois. » *Histoire de France pendant trois mois*, p. 166.

(2) Cette note n'est pas datée; mais on peut dire qu'elle doit être antérieure au 17 août, car ce jour-là le *Cousin Jacques* quitta Paris pour deux mois. En effet, on lit, à la page 45 du numéro du *Courrier des Planètes* du 16 novembre 1789, cette phrase : « Aujourd'hui samedi 17 octobre à huit heures du soir, je suis de retour à Paris après un voyage de deux mois tout juste. » Il est probable qu'il s'était empressé de partir après avoir achevé en hâte ce gros travail, qui lui fournissait de la copie pour trois numéros. Il avait séjourné à Saint-Quentin du 25 septembre au 12 octobre 1789. *Ibidem*, p. 11.

joyeux à l'idée qu'au retour, deux mois plus tard, il trouverait des matériaux en quantité pour remplir aisément son journal. Mais dans l'intervalle les journées des 5 et 6 octobre suivies de l'installation du roi, de la famille royale et de l'Assemblée nationale à Paris changèrent complètement la situation. On ne pensait presque plus à la prise de la Bastille; l'*Histoire de France pendant trois mois*, devenue pour ainsi dire de l'histoire ancienne, se vendit si mal, qu'il ne fut plus question de supplément. Le pauvre auteur dut même recourir à des subterfuges blâmables pour se débarrasser de ce qui lui restait sur les bras. Dans son numéro du 1er décembre 1789 il glissait cette réclame : « *Histoire de France pendant trois mois* par le *Cousin Jacques*, un beau volume de 200 pages in-8°, beau papier, beau caractère, avec une épître en vers à Louis XVI et des additions, qui ne sont pas dans le *Courrier;* prix trente-six sous au bureau des *Planètes* et chez Belin. » Ces additions sans importance ne pouvaient guère séduire les acheteurs, qui avaient d'autres sujets de lecture plus attrayants, plus passionnants. Aussi les suppléments annoncés ne parurent jamais, sans doute en raison de l'insuccès de l'ouvrage, auquel ils devaient faire suite. Le *Cousin Jacques* apprit ainsi à ses dépens qu'en temps de révolution il faut se hâter de profiter de l'actualité.

Il résulte de cette étude que, de tous les écrits du *Cousin Jacques* sur l'attaque et la prise de la Bastille, le *Précis exact* est le seul qui puisse fournir aujourd'hui aux historiens des matériaux de valeur. Malheureusement ce court opuscule ne contient que le récit des faits qui se passèrent depuis l'arrivée des gardes-françaises sur le lieu de l'action vers trois heures de l'après-midi jusqu'à la reddition du château. Il est vrai que c'est seulement pendant cette dernière période de l'affaire que le combat fut sérieusement engagé; tout ce qui s'était passé auparavant peut être considéré comme une

sorte de prélude, dont on trouve ailleurs des récits autorisés et détaillés. Aussi le *Précis exact* est-il, malgré sa brièveté, une source de premier ordre, car il nous donne la version des assiégeants et permet de contrôler ainsi celle des asssiégés qui nous est fournie par la *Relation des Invalides* et par celle de l'officier suisse, Louis de Flue.

Ce n'est pas que nous n'ayons d'autres récits émanant d'assiégeants ; mais ils sont encore bien plus incomplets que le *Précis exact*. Ils s'occupent surtout des faits et gestes de quelques individus, qui tous prétendent avoir joué dans cette grande journée le rôle le plus considérable. Un des plus importants est le *Récit relatif à la prise de la Bastille* (1), dont les huit pages sont entièrement consacrées à la relation de la longue entrevue que le gouverneur eut vers midi avec l'avocat Thuriot de la Rozière, député du district de Saint-Louis de la Culture. Il se termine par cette note : « Rédigé aujourd'hui 15 août 1789, en présence de tous les signataires dénommés et de ceux qui ne savent signer et encore des citoyens instruits des faits. » Suivent en effet de très nombreuses signatures, ce qui n'empêcha pas les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* d'en contester vivement l'exactitude avec quelque apparence de raison (2). A la suite de cette relation se trouve dans cette même brochure le *Deuxième Récit explicatif de la prise de la Bastille ;* il n'occupe aussi que la moitié d'une feuille in-8 et c'est bien peu pour rapporter avec quelque précision tous les événements accomplis depuis la sortie de Thuriot de la Rozière de la forteresse vers midi et demi jusqu'à la reddition. Aussi tout ce récit est-il confus et erroné. Il est surtout

(1) *Récit relatif à la prise de la Bastille.* Paris, imprimerie Cailleau, s. d., in-8°, pièce, 16 pages.

(2) Deuxième livraison, p. 122-125. Les rédacteurs affectent de dire que cette brochure est l'œuvre de Thuriot de la Rozière. Il est, en effet, probable que Thuriot l'a tout au moins inspirée, s'il ne l'a pas rédigée lui-même.

à remarquer qu'on n'y parle pas des gardes françaises et de tous les efforts qu'ils durent faire pour arriver à mettre en batterie trois pièces de canon dans la cour du gouvernement en face du grand pont-levis. Sur ce qui se passa entre la retraite de la députation parlementaire et la reddition on ne trouve que deux lignes très vagues. On dirait que ce récit a été composé uniquement pour déprécier le rôle des gardes françaises et mettre en relief celui des soldats citoyens du district Saint-Louis de la Culture ; ils avaient sans doute été très froissés de n'avoir pas été nommés dans le *Précis exact* et ils voulaient prendre leur revanche. Ils ont eu soin de dater ce second récit comme le premier et de le faire aussi confirmer par de nombreuses signatures. A la page 15 on trouve cette mention : « Rédigé le 16 août 1789 d'après les déclarations des soussignés, soldats citoyens du district de la Culture et autres. »

Un des signataires de la première de ces relations était un sieur Boucheron, du district de Saint-Gervais, qui lui aussi publia, sans doute vers cette époque, une plaquette ayant pour titre : « *Récit de ce qui s'est passé sous mes yeux le 14 juillet 1789 à onze heures du matin* (1) ». Ce titre donne une idée incomplète de la brochure ; Boucheron aurait dû mettre depuis onze heures du matin ; il rapporte en effet des détails intéressants sur ce qui se passa en sa présence à la Bastille quand se présentèrent les députations de Thuriot de la Rozière et d'Ethis de Corny. Il prit même une part active aux vaines tentatives faites par cette dernière pour entrer en relations avec de Launey, dont il dénonce avec la plus grande vigueur les prétendues trahisons. Boucheron, qui signe son récit, eut soin d'en faire attester l'authenticité par tous ceux qu'il avait accompagnés, Thuriot de la Rozière, Éthis de Corny et autres ; malheureusement

(1) S. l. n. d., in-8, 15 pages.

aucun de ces certificats n'est daté, pas plus que le récit lui-même.

Avec Boucheron, nous sommes entrés dans la série des relations individuelles, qui n'ont pas une grande valeur historique. L'une des moins insignifiantes est intitulée : *Journée de J.-B. Humbert, horloger, qui le premier a monté sur les tours de la Bastille* (1). Cet homme, natif de Langres, après avoir travaillé à Genève, était venu à Paris en 1787 ; en juillet 1789 il était ouvrier chez un horloger de la rue du Hurepoix. Le 14, sur les deux heures après-midi, il se rendit aux Invalides et descendit dans les caveaux où les fusils étaient déposés ; la foule qui s'y pressait pour enlever les armes était telle qu'il faillit, dit-il, être étouffé. Des Invalides il alla à l'Hôtel de Ville, où on lui donna quelques chevrotines et de là à l'Arsenal et à la Bastille où il arriva vers trois heures et demie ; il prit part à la dernière attaque et il assista aux préliminaires de la reddition ; son témoignage a sur ce point spécial un véritable intérêt. Il déclare qu'il publie son récit pour répondre à l'appel de Messieurs de l'Hôtel de Ville qui, par voie d'affiche, avaient invité à se faire connaître tous ceux qui avaient pris part à la prise de la Bastille. Il ajoute : « Déjà quelques citoyens combattant pour la liberté m'ont reconnu à l'Hôtel de Ville avec mon habit et ma giberne ; il m'ont fait l'honneur de vouloir signer ma déclaration dont je leur ai fait lecture, j'y ai consenti ; mais cela ne suffit pas. Tout ce que j'avance a eu des témoins ; ainsi il me faut la signature de tous ces témoins (2) ». En effet, à la page 16 on lit : « Nous, soussignés, certifions que les détails faits dans le récit contenant 16 pages sont exacts en ce qui concerne la prise de la Bastille. Paris, ce 12 août 1789. Ducastel, canonnier, Maillard, Richard, Dupin, Georget. » Il est probable que ce certificat fut ajouté au moment de mettre

(1) Paris. Volland, 1789, in-8°, pièce, 16 pages.
(2) P. 5.

sous presse, après une lecture d'une épreuve en pages; il fixe donc la date de la publication de cette brochure. Il a en outre une autre valeur, car Ducastel, Maillard et Georget comptent parmi les mieux connus des combattants; tous trois prirent une part très active aux dernières opérations de l'attaque et leur témoignage permet d'accorder confiance à celui de J.-B. Humbert, qu'ils confirment.

Il y a moins à prendre dans la relation que le cabaretier Cholat fit publier à la fin de novembre 1789 sous ce titre : « *Service fait à l'attaque et à la prise de la Bastille et autre pour la cause commune par le sieur Cholat, marchand de vins, rue des Noyers, au coin de celle des Lavandières, le 14 juillet 1789* (1) ». Si l'on en croyait les rédacteurs de la *Bastille Dévoilée*, le récit de ce brave homme, qui leur avait d'abord raconté ce qu'il avait fait et vu, serait extrêmement précieux. « Si nous avions, disent-ils, un témoin à consulter, de préférence à tout autre, ce serait le sieur Cholat : sa franchise, sa bonhomie, sa figure, son âge (il a plus de 50 ans), tout en lui séduit et est fait pour inspirer la confiance. Il n'a point d'ambition que celle de la gloire; il avoue ne savoir ni lire, ni écrire, ne pouvoir par conséquent occuper aucune place d'officier; il ne désire, il ne demande qu'une simple distinction honorifique. Il est de Grenoble, il y a vu faire l'exercice du canon, il en a profité. Il commandait une pièce placée dans le jardin de l'Arsenal (2)... Nous pouvons assurer les personnes qui voudraient recueillir des notes sur cette journée que le sieur Cholat est un des meilleurs témoins à consulter (3). » Soit que pour faire plaisir à cet excellent cabaretier, dont le vin leur semblait peut-être très bon, les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* eussent fortement altéré la vérité

(1) Paris. Brunet, Desenne, 1789, in-8°, 16 pages.
(2) Deuxième livraison, p. 117.
(3) *Ibidem*, p. 120.

en sa faveur, soit que l'écrivain famélique, auquel ce bonhomme illétré confia la relation de ses exploits, n'ait pas su tirer parti de ce qu'il lui raconta, cette brochure est loin de justifier l'éloge qu'on vient de lire.

Pendant une grande partie de la journée du 14 juillet, Cholat paraît avoir joué surtout le rôle de la mouche du coche ; il est vrai qu'en cela il ressemblait à une foule de braves gens, qui depuis le 12 juillet quittaient à la première heure leur boutique, leur comptoir et ne s'occupaient plus que des moyens de repousser l'attaque imminente de la capitale par les troupes étrangères rassemblées autour de Paris. Dès huit heures du matin, Cholat parcourut la rue Saint-Antoine ; il y rencontra une voiture où se trouvait un particulier, qu'on disait être le prince de Conti et qu'une escorte conduisait à l'Hôtel de Ville ; il sauta à l'une des portières, afin d'empêcher le prisonnier de s'échapper. Ce malheureux protestait en vain contre cette qualité ; comme il avait dans sa voiture une grande quantité d'or et d'argent, on le retint prisonnier et Cholat monta la garde près de lui pendant plus de deux heures.

Ensuite sur les promesses perfides du prévôt des marchands, notre brave cabaretier se rendit à la Bastille avec une troupe de bourgeois pour y prendre des armes et de la poudre que le gouverneur devait leur donner, mais ils arrivèrent au château au moment où la garnison venait d'ouvrir le feu sur la foule qui remplissait les cours extérieures. En entendant les coups de fusils, Cholat retourna à l'Hôtel de Ville, d'où avec un certain nombre de citoyens pleins de bonne volonté et d'ardeur il ramena en toute hâte deux pièces de canon ; il les mit en batterie dans la grande avenue de l'Arsenal ; il tira quelques coups et fit une forte brèche... dans les cheminées de la forteresse ; c'est alors que la garnison aurait arboré un drapeau blanc en face de sa batterie ; mais, craignant que ce ne fût une nouvelle perfidie du gouverneur, Cholat tira encore quatre

coups de canon. Enfin, remarquant que la forteresse avait cessé le feu, il alla à la découverte et parvint dans la cour du Gouvernement. Il fit alors amener la plus petite de ses deux pièces dans cette cour et il la plaça en batterie devant le pont-levis qui était toujours relevé; ensuite il chargea et se prépara à tirer. A l'en croire, cette manœuvre hardie aurait décidé la garnison à baisser le pont. Il se serait empressé de l'assujettir et il se serait précipité dans la cour avec les gardes françaises et les bourgeois. Alors il aurait eu la gloire de mettre le premier la main sur le gouverneur, auquel il aurait crié : « Arrête, traître à la patrie. »

Ce récit n'est pas toujours d'accord avec celui que Cholat avait fait trois mois auparavant aux rédacteurs de la *Bastille dévoilée;* mais on peut aisément concilier les divergences légères qui se remarquent entre les deux versions. Ce sont ces rédacteurs, qui pour expliquer les contradictions entre Elie et Cholat, notamment sur la question de la prétendue capitulation, ont supposé que le petit pont-levis du château était déjà baissé, lorsque Cholat arriva dans la cour du Gouvernement et vit peu après tomber le grand pont. Mais leur hypothèse est inadmissible; car si le petit pont-levis eût été baissé et si par suite un grand nombre d'assiégeants eussent déjà profité de ce passage pour entrer dans la forteresse, Cholat n'aurait pas tout préparé pour enfoncer à coups de canon le grand pont-levis qui y touchait; il serait entré par le petit pont et aurait alors, avec l'aide de ses compagnons, fait tomber le grand, s'il l'eût jugé nécessaire.

En résumé, le récit de Cholat n'a d'intérêt que pour l'histoire de la dernière attaque et de la reddition; c'est le cas du *Précis exact* et de la *Relation de J.-B. Humbert.* Ces trois relations sont absolument indépendantes les unes des autres et leurs auteurs affectent d'ignorer ce qu'ont fait leurs compagnons d'armes; cependant elles s'accordent parfaitement entre elles sur cette partie déci-

sive de l'action et toutes trois permettent de réfuter la *Relation des Invalides*, qui est d'ailleurs contredite par celle de l'officier suisse. Bien mieux, ce récit de Cholat est lui-même certifié exact, sur un point spécial, il est vrai, par plusieurs de ces invalides, entre autres par ce Guyot de Fléville, auquel, comme on le verra plus loin, on a, dans ces derniers temps, voulu attribuer la paternité de cette relation collective. Suivant l'usage établi, Cholat avait annexé à son récit plusieurs certificats, et le dernier, émanant de ces invalides, est ainsi conçu : « Nous, sous-officiers de la compagnie de Monsigny, ci-devant détachés à la Bastille, certifions que le sieur Cholat, marchand de vin, demeurant rue des Noyers, au coin de celle des Lavandières, à la reddition de la Bastille, le 14 juillet dernier, est entré un des premiers dans la cour du château par le petit pont et a arrêté le gouverneur ; qu'il l'a conduit hors de la forteresse en lui déclarant qu'il le constituait son prisonnier pour le conduire à l'Hôtel de Ville et est sorti dans le même instant; ce que nous certifions véritable. A Paris, ce 20 novembre 1789. Signé : Laverdure, caporal; Lenoble, caporal; Luméron, Ferrand et Guyot de Fléville, maréchal des logis. » Les rapports entre Cholat et les invalides s'expliquent par ce fait qu'ils avaient fourni des renseignements aux rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, dont le libraire Desenne, du Palais-Royal, était l'éditeur ainsi que de la brochure de Cholat. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point en étudiant les diverses formes de la relation des invalides.

Les autres relations individuelles sont presque sans utilité pour l'histoire de la journée du 14 juillet. Toutefois, l'une d'elles offre un certain intérêt pour l'étude des mœurs. C'est le récit du fameux Curtius, l'homme aux figures de cire. A l'instar de Humbert, Cholat et autres, ce charlatan allemand publia une brochure sous ce titre : « *Service de Pierre Curtius, vainqueur de la Bastille, depuis le 12 juillet jusqu'au 6 octobre 1789* (1). »

Car ce barnum eut l'habileté de se faire donner ce titre, bien qu'il n'eût contribué en rien à la prise de la Bastille. Le 12 juillet il avait, bon gré, mal gré, prêté les deux bustes en cire de Necker et du duc d'Orléans que la foule promena dans tout Paris. Aussi, dit-il, « je puis me glorifier que le premier acte de la Révolution a commencé chez moi ». Le lendemain en sa qualité de capitaine de la garde bourgeoise du district des Pères de Nazareth, où se trouvait l'un de ses musées, situé boulevard du Temple, il aurait réussi à dissuader une troupe de brigands d'incendier les théâtres du boulevard.

Le 14 juillet, il vola avec sa compagnie au secours des braves qui assiégeaient la Bastille ; mais il convient de lui laisser la parole : « Parvenus, dit-il, à la maison du sieur de Baumarchais, je fais faire halte à ma troupe et je me porte en avant avec quelques hommes seulement pour reconnaître le terrain. J'arrive assez à temps pour partager les derniers dangers et la gloire d'une conquête qui mettait le sceau à notre liberté (2) ». L'un des nombreux certificats qu'il joignit à sa brochure nous apprend ce qu'il faut penser de ces phrases pompeuses ; Curtius et ses soldats arrivèrent après la bataille, « au moment où ce fort venait d'être pris par les gardes françaises et les bourgeois de Paris (3) ». Il est vrai que Guyot de Fléville et quelques invalides affirment « avoir vu le sieur Curtius vers les quatre heures de l'après-midi dans la cour du Passage » ; ils disent même qu'un instant après deux gardes françaises lui auraient parlé (4). Mais on se demande comment ces invalides auraient, du haut des tours, pu reconnaître Curtius dans la cour du Passage et cela au plus fort de l'action ; comment en outre ils pouvaient avoir conservé de ce petit fait un souvenir assez

(1) Paris, 1790, in-8°, 27 pages.
(2) P. 12.
(3) P. 26.
(4) P. 25.

précis pour l'attester le 9 avril 1790, c'est-à-dire près de neuf mois après l'événement. Il paraît probable que Guyot de Fléville et ses camarades ont donné au sieur Curtius un certificat de complaisance. On ne pourrait pas d'ailleurs les en blâmer bien fortement ; car Curtius, arrivé au dernier moment, se multiplia pour sauver la vie des vaincus ; il tira Guyot de Fléville des mains d'hommes qui voulaient l'emmener à leur district pour le pendre. Ensuite il le conduisit avec une vingtaine d'autres invalides à l'Hôtel de Ville et plus tard à la caserne de la Nouvelle-France, où on leur donna à souper et à coucher.

On voit que le rôle joué par ce Curtius dans cette grande journée est bien mince. Cependant il sut obtenir des principaux vainqueurs de la Bastille, Hulin, Maillard, Tournay, Turpin et autres, un certificat daté du 19 octobre 1789 et ainsi conçu : « Nous, soussignés, volontaires de la Bastille, formant le corps des volontaires nationaux de la Bastille, sanctionné par la municipalité, reconnaissons M. Curtius, ancien député de l'Académie de Saint-Luc, pour s'être trouvé au siège de la Bastille, et, d'après les preuves de son zèle et de son patriotisme, d'après le sacrifice qu'il a fait à la patrie de ses jours, de ses nuits, de tous ses moments enfin et même de sa bourse dans différentes occasions, singulièrement au poste de la Bastille, dont il a été chargé en qualité d'officier de garde, nous réclamons que ce citoyen demeure parmi nous et qu'il participe aux places, récompenses et marques d'honneur que ledit corps, dont il est membre, pourrait obtenir. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent comme le témoignage le plus sensible de notre estime et de notre reconnaissance. » Et le même jour Curtius recevait une sorte de brevet revêtu de la signature de Hulin, commandant. Il ne s'en tint pas là ; après avoir recueilli patiemment des certificats de côté et d'autre, il parvenait à ses fins et il obtenait le triomphe désiré : « Enfin, dit-il, le

21 avril 1790, je fus reconnu et reçu vainqueur de la Bastille à l'assemblée générale de mes frères d'armes en présence de MM. les Commissaires, nommés par la ville à l'effet d'examiner les preuves justificatives des services de chacun (1). » Cette petite histoire montre comment un habile homme pouvait, en ne ménageant pas sa bourse, se faire admettre au nombre des vainqueurs de la Bastille, bien qu'il fût arrivé après la bataille.

Fournier l'Américain n'a guère eu plus de chance que Curtius ; comme lui, il est survenu au dernier moment sur le lieu de l'action ; mais il ne cherche pas à déguiser la vérité par de belles phrases ; il l'avoue franchement en ces termes : « Quant à l'expédition de la Bastille, il n'a pas eu l'honneur de monter avec sa troupe à la brèche, mais celui de faire partie de ceux qui en ont formé le siège avec les braves de sa troupe, puisqu'il y est entré sur les quatre heures, c'est-à-dire une demi-heure après (*sic*) la reddition de la place dont le feu a blessé, à ses côtés, mortellement un soldat des gardes françaises et un jeune homme de quatorze ans, qu'il a fait porter à la ville pour y recevoir des secours (2). » Aussi peut-on négliger absolument ces divers mémoires où l'on ne touve rien d'utile pour l'histoire de cette journée (3).

Pour en finir avec les relations des assiégeants, il faut encore en examiner plusieurs, qui sont plus ridicules les unes que les autres. La première est celle d'un nommé Pannetier (4), qui énumère ainsi ses qualités : *Soldat de la milice parisienne, marchand épicier de Paris, établi rue. du Faubourg-Saint-Antoine, vis-à-vis celle de Reuilly.* Elle est intitulée : *Hommage à l'As-*

(1) P. 12.

(2) Mémoire remis par Fournier au district de Saint-Eustache, le 16 août 1789, publié dans la *Revue rétrospective* du 1er juillet 1889, p. 20.

(3) *Mémoires secrets de Fournier l'Américain*, publiés par F.-A. Aulard, pour la Société de l'Histoire de la Révolution. Paris, 1890, in-8°.

(4) Cette relation inédite est conservée aux Archives nationales sous la cote C. 35, n° 298.

semblée nationale. Tableau du commencement du siège et de la prise de la Bastille par une patrouille commandée par Jean-Armand Pannetier, citoyen du faubourg Saint-Antoine. Ce titre seul donne une idée de l'œuvre. Cet épicier était de haute et forte stature; c'était son seul mérite. Il fit la courte échelle aux braves citoyens, qui, montés sur ses épaules, parvinrent à grimper sur le toit d'un des petits bâtiments construits dans la cour du Passage; de là ils arrivèrent aisément sur le mur du chemin de ronde qu'ils suivirent jusqu'au corps de garde de l'avancée; ils se laissèrent glisser sur le toit et descendirent dans la cour du Gouvernement; ils baissèrent le petit pont-levis, ce qui permit aux hommes de la patrouille de Pannetier d'enfoncer la porte à coups de hache et de les rejoindre; ensuite ils ouvrirent le grand pont et la porte cochère et par cette entrée la foule se précipita. C'est à ce moment que la garnison ouvrit le feu sur les envahisseurs qui s'enfuirent de tous côtés. Et, s'il faut en croire Pannetier, le gouverneur aurait même fait remonter les ponts-levis, quoiqu'on eût arboré le drapeau blanc en signe de paix; ceux qui se trouvaient encore dans la cour auraient failli périr. Ce sont les seuls renseignements un peu précis qu'on trouve dans cette relation; mais comme ils sont contraires à ceux que fournissent d'autres rapports plus sûrs, il est bien difficile d'en faire usage, d'autant plus que, Pannetier n'ayant pas daté son récit, il est impossible de savoir à quel moment il a été rédigé.

La note remise par le brasseur Santerre au secrétaire de l'Assemblée des électeurs ne contient rien de plus que ce qui est imprimé au procès-verbal de la séance du 15 juillet 1789 (1). Il prétend bien qu'à la tête d'une troupe de quatre cents hommes il partagea tous les travaux du siège; mais son rôle actif s'est borné à faire

(1) T. I, p. 385. Cette note se trouve aux Archives nationales sous la cote C. 134. 2.

préparer des pompes à incendie pour lancer sur la forteresse de l'huile d'œillet et d'aspic enflammée avec du phosphore ; malheureusement quand les pompes arrivèrent sur la place, la Bastille venait de se rendre ; il ne put même pas essayer cette belle invention.

Il n'y a rien du tout à tirer de la brochure que le fameux patriote Palloy fit imprimer en 1790 sous ce titre : « *Relation sur la prise de la Bastille. Hommage à l'Assemblée nationale du modèle de la Bastille, etc.* (1). » La relation proprement dite, qui n'a que sept pages, a toutes les apparences d'être l'œuvre d'un homme de bonne foi, mais d'une crédulité enfantine. Il raconte qu'il accompagna une députation parlementaire et il accuse le gouverneur de Launey d'avoir tourné le dos aux députés d'un air de mépris et d'avoir fait tirer sur eux. Il rapporte sérieusement les contes que lui aurait faits ce jour-là un blessé auquel il donnait quelques soins. « Il me dit qu'il était entré à midi dans la Bastille ; qu'on lui avait dit que lui et les autres pouvaient entrer, qu'on leur donnerait des armes tout de suite ; que, s'étant présenté avec d'autres, on eut grand soin de les laisser avancer passé le premier pont-levis, où on fit une décharge sur eux, en leur disant : Voilà les armes que nous avons à donner, et qu'il y en a eu six de tués et beaucoup de blessés. » Telles étaient les fables qui étaient encore sérieusement répétées à la fin de l'année 1790 (2).

Quant au *Détail intéressant et jusqu'à présent ignoré sur la prise de la Bastille fait par un assaillant de la Bastille à un de ses amis blessé au même siège* (3), cette œuvre d'un sieur P. Rousselet n'est qu'un

(1) Imprimerie J.-B. Hénault, 1790, in-4°, VIII, 50 pages. Cette publication n'est pas signée; mais comme le fait remarquer avec raison M. Tourneux, elle est due, selon toute vraisemblance, à Palloy.

(2) Cette brochure n'est pas datée, mais on y trouve l'extrait du procès-verbal de la séance de l'Assemblée nationale du 2 septembre 1790, où Palloy présenta un modèle en relief de la Bastille.

(3) S. n. l. d. in-4° de 32 pages.

long galimatias, qui paraît écrit par un fou. On ne trouve dans ces trente-deux pages in-4° que des apostrophes et des phrases déclamatoires, amphigouriques, mais pas un seul détail précis.

Le récit fidèle non publié jusqu'à ce jour de la prise de la Bastille... par un ancien officier au régiment des gardes françaises (1), est plus sérieusement écrit. Il est l'œuvre du marquis de Sainte-Fère, qui le publia en 1833, à propos de la discussion de la loi sur les récompenses nationales à accorder aux vainqueurs de la Bastille. S'il fallait en croire l'auteur, il se serait borné à rapporter fidèlement le récit que lui aurait fait un de ses parents : « Celui, dit-il, qui a le plus concouru à la prise de cette forteresse et dont le nom connu très certainement de M. de la Fayette n'a jamais été révélé et pour cause, est mort aujourd'hui; il était mon parent et de plus lieutenant dans la même compagnie du régiment de gardes françaises dans lequel je servais; il m'a raconté lui-même cette expédition (2)... Maintenant je vais laisser parler l'officier lui-même, M. le chevalier de Laizer, officier plein de cœur, de sang-froid et de prudence. Voici le récit qu'il m'a fait de son expédition huit jours après (3). » Or M. le chevalier de Laizer ne vint à la Bastille que dans la nuit du 14 au 15 pour disputer le commandement de la forteresse à Soulès (4) auquel le comité de l'Hôtel de Ville en avait confié la garde. Il y a donc lieu de penser que ce prétendu récit du chevalier de Laizer n'est qu'une fiction imaginée par le marquis de Sainte-Fère pour donner un peu plus d'autorité à sa polémique contre les

(1) Paris, 1833, in-8°.
(2) P. 8.
(3) P. 14.
(4) Voyez la relation de Soulès, qui lui-même ne vint à la Bastille que très tard dans la soirée du 14, *Événements de Paris ou procès-verbal de ce qui s'est passé en ma présence depuis le 12 juillet* 1789. Imprimerie Cailleau, s. d. in-8.

partisans de la Révolution, à moins toutefois que le chevalier n'ait voulu se moquer de son parent en lui faisant un conte inventé à plaisir. Quoi qu'il en soit, ce récit est une œuvre de pure imagination dont l'historien ne peut rien tirer.

Telles sont les relations émanées des assiégeants que nous avons aujourd'hui à notre disposition. Pour les classer il faut diviser en deux périodes bien distinctes ce qu'on est convenu d'appeler le siège de la Bastille. La première s'étendrait jusque vers trois heures après-midi, jusqu'à l'arrivée des gardes françaises et des troupes bourgeoises qui, sous le commandement de Hulin, commencèrent alors la véritable attaque de la forteresse; la seconde irait depuis ce moment jusqu'à la reddition. La plupart de ces relations ne donnent de renseignements sérieux que sur l'une ou l'autre de ces deux périodes. Pitra, il est vrai, et Dusaulx avaient bien l'intention de faire un récit complet; mais ils n'y ont pas réussi; d'ailleurs ils ne furent pas témoins oculaires des faits qui se passèrent hors de l'Hôtel de Ville. Pour la première période, le document le plus important et sans contredit le *Procès-verbal des Electeurs;* car on y trouve tous les ordres donnés par le comité permanent et les rapports des diverses députations envoyées à de Launey. Il faut y ajouter la relation de Boucheron et le *Récit explicatif*, inspiré, sinon dicté par Thuriot de la Rozière. La dernière période est fidèlement racontée dans le *Précis exact* que complètent suffisamment sur la dernière attaque et la reddition la *Journée de J.-B. Humbert* et le *Service fait par Cholat.* On peut négliger presque totalement l'*Histoire de France pendant six semaines ou pendant trois mois* et les autres récits individuels.

III

RELATIONS DES ASSIÉGÉS — MÉMOIRE DES INVALIDES PUBLIÉ PAR LA BASTILLE DÉVOILÉE — RELATION DITE DE GUYOT DE FLÉVILLE — ATTAQUE, DÉFENSE ET REDDITION DE LA BASTILLE — LETTRE DU LIEUTENANT SUISSE LOUIS DE FLUE A SES FRÈRES — RELATION DU MÊME, PUBLIÉE PAR TASCHEREAU DANS LA REVUE RÉTROSPECTIVE — AUTRE VERSION ÉDITÉE PAR FIEFFÉ.

On n'a que deux relations des assiégés ; mais chacune d'elles se présente sous trois formes différentes. La première de ces relations émane des sous-officiers invalides qui formaient la plus grande partie de la garnison de la Bastille et l'autre a pour auteur le lieutenant Louis de Flue, qui commandait le petit peloton de trente hommes du régiment de Salis-Samade, envoyé comme renfort au gouverneur de Launey quelques jours avant le 14 juillet 1789.

Jusqu'en 1834 on ne connut que la *Relation des Invalides*.

Elle fut d'abord publiée sous sa première forme au commencement du mois de septembre 1789 dans la deuxième livraison de la *Bastille dévoilée*. On ignore quels sont les auteurs de ce recueil dont le premier fascicule parut vers la mi-août chez Desenne au Palais-Royal. Cette boutique était depuis plusieurs années le rendez-vous de tous les amateurs de nouveautés littéraires que cet habile libraire savait leur procurer en dépit de la police. Après la Révolution, lorsque la presse fut libre, Desenne conserva sa vogue pendant un certain temps et il publia plusieurs ouvrages d'actualité, dont la *Bastille dévoilée*. C'était bien certainement une spéculation de librairie, dont le but était d'exploiter la curiosité du public en lui débitant par tranches les papiers

enlevés aux archives de la forteresse après sa reddition et tombés on ne sait comment entre les mains de Desenne.

Les bibliographes, qui ne veulent pas avouer leur ignorance, prétendent que ce recueil est l'œuvre d'un certain Charpentier, qui aurait été assisté par Manuel (1); mais ils ne donnent pas la moindre preuve à l'appui de leur dire et leur autorité me paraît insuffisante. Dans la préface de la première livraison on lit ce paragraphe qui ferait supposer que nous avons affaire à une œuvre collective : « Un comité de gens de lettres et de citoyens zélés s'est chargé de la rédaction des papiers conquis, qui lui ont été et qui lui seront remis, et ce qu'il publie en ce moment est le premier fruit de ces travaux. Il continuera le dépouillement et l'analyse de tout ce qui lui lui est confié; c'est le seul moyen de conserver des pièces intéressantes, déjà éparses et qui dans peu seraient perdues sans ressources, si on ne les recueillait au plus tôt. Il recevra avec reconnaissance celles qu'on voudra bien lui communiquer encore. Il a nommé un secrétaire qui est chargé de les coter, de les parapher, d'en délivrer un reçu à leur propriétaire et de les remettre à la première réquisition (2). » Il me semble donc qu'il est plus franc de dire tout simplement : *les rédacteurs de la Bastille dévoilée*, jusqu'à ce qu'un document nous apprenne leurs noms (3).

La première livraison parut dans le mois d'août, mais

(1) Voyez notamment Quérard et Barbier.

(2) Première livraison, p. 4.

(3) C'est ce que fit Dusaulx dans cette note écrite à la fin de mai 1790 : « Voyez, dit-il, la *Bastille dévoilée* dont les habiles et généreux éditeurs ont déjà publié sept numéros. J'ai opiné à l'Hôtel de Ville pour que l'on invitât ces bons citoyens à se charger de l'examen et de la publication de l'immense et précieux dépôt que nous avons recueilli et dont nous sommes les gardiens. Les éditeurs dont il s'agit se plaignent de notre négligence; et nous, nous les félicitons de leur zèle, mais nous les prions aussi de considérer que depuis la conquête de la Bastille, nous avons continué d'aller au plus pressé. D'ailleurs livrés tout entiers depuis plus de dix mois à la chose publique, comment aurions-nous pu trouver le temps de

je ne sais pas quel jour. En effet, au verso du faux titre, on lit cette note : « Les pièces originales seront déposées au Lycée jusqu'à la fin du mois d'août ; tout le monde aura la liberté de les y voir. » Cependant la *Correspondance littéraire secrète* l'annonce seulement dans son numéro daté de Paris le 5 septembre 1789 (1).

Il ne semble pas que dans leur plan primitif les auteurs de cette compilation eussent prévu la publication d'une notice sur la Bastille, sur son attaque et sur sa reddition dans la journée du 14 juillet ; il ne s'agissait tout d'abord que d'un recueil de pièces pour servir à l'histoire de cette forteresse, considérée surtout comme prison d'État. Mais après la publication de leur première livraison, ils changèrent d'avis ; ils se décidèrent à composer des notes historiques sur la Bastille et une relation de sa chute. Ils furent peut-être amenés à prendre ce parti par la publication de l'*Histoire de France pendant trois mois*, du *Cousin Jacques* qui parut, à part et dans le *Courrier des Planètes*, vers le 16 août. Cette conjecture me semble confirmée par ce fait que leur œuvre est en quelque sorte une réfutation de celle du *Cousin Jacques*. Au témoignage des gardes françaises suivi par le rédacteur du *Courrier des Planètes*, ils opposent celui des invalides, qui avaient pris part à la défense du château, mais en le complétant, autant que possible, par des notes émanées de ceux des assiégeants dont les récits n'avaient pas été publiés ou utilisés par leur concurrent.

Cette relation dut être rédigée assez rapidement, car elle fut publiée dans la deuxième livraison qui parut au

compulser les papiers de la Bastille ? » *La prise de la Bastille, discours historique*, édition Barrière, p. 384.

Dusaulx répondait aux reproches adressés au Comité, dont il était membre, par le rédacteur de la *Bastille dévoilée* en tête de la sixième livraison. Il est probable que petit à petit le secrétaire du Comité dont il est parlé plus haut, avait été abandonné par ses collaborateurs bénévoles et était resté presque seul, pour faire la besogne.

(1) N° 37, p. 288.

commencement de septembre. On ne peut fixer la date du jour d'une façon approximative. Elle est postérieure au 3 puisque dans une note (1) il est fait allusion à un fait qui se passa ce jour-là ; d'un autre côté, elle dut paraître avant que le mois ne fût assez avancé ; car, à la fin de la troisième livraison, on trouve la note suivante qui aurait été ridicule, si le fascicule précédent eut paru à la fin ou même dans la seconde moitié de septembre : « Nous prévenons, disent-ils, que jusqu'à ce jour 3 (2) octobre 1789, malgré notre invitation on ne nous a fait encore part d'aucune des erreurs, que nous pourrions avoir commises dans le récit de ce qui s'est passé le 14 juillet. Nous invitons ceux qui connaissent des hommes blessés à la Bastille, des veuves et des orphelins qui y ont perdu leur mari ou leur père de vouloir bien nous les adresser, avant la fin du mois d'octobre, munis de bons certificats, pour que nous leur distribuions proportionnellement à leurs pertes et à leurs besoins, les sommes provenant de la vente des trois premières livraisons (3). » On peut encore conclure de ce passage que la troisième livraison ayant été mise en vente peu après le 3 octobre, la seconde avait dû la précéder de quelques semaines ; elle avait sans doute été distribuée vers le 15 septembre (4), mais je crois que c'est tout ce qu'on peut dire ; en voulant plus préciser, on risquerait fort de commettre une grosse erreur. Il faut donc, jusqu'à plus ample informé, nous en tenir à ces deux dates : après le 3 et vers le 15 septembre.

(1) Deuxième livraison, première édition, p. 114, note 1.

(2) Et non le 30 comme M. Fr.-F. Br. l'a imprimé par erreur, *l. c.*, p. 300.

(3) Troisième livraison, p. 159 et dernière.

(4) La page 87 de la deuxième livraison dut être imprimée avant le 12 septembre ; car on y lit, à propos des invalides de la garnison de la Bastille, cette phrase : « Ils sont actuellement, nous l'avons déjà dit (p. 5), à l'Hôtel des Invalides, salle de Sainte-Croix. » Or par une lettre en date du 12 septembre le ministre de la guerre approuvait l'établissement à l'École militaire des compagnies de bas-officiers invalides qui étaient à la Bastille et à Saint-Germain, et se trouvaient actuellement à l'Hôtel des Invalides. Tuetey, *Répertoire*, t. I, p. 15, n° 123.

A ce moment, le public avait déjà en mains depuis plusieurs semaines, outre le *Précis exact* et le *Supplément* parus en juillet, l'*Histoire de France du Cousin Jacques*, la *Journée de J.-B. Humbert* et les *Récits explicatifs* publiés vers la mi-août. Pour prendre la place de ces relations, qui avaient eu beaucoup de succès à leur apparition, les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* firent un effort considérable. Ils s'adressèrent d'abord aux invalides de la garnison de la Bastille, qui dès le soir du 14 juillet avaient été interrogés à l'Hôtel de Ville en présence des gardes françaises et des bourgeois, et avaient rejeté toute la responsabilité de la résistance et du sang versé sur l'officier suisse Louis de Flue, et sur ses hommes (1). Mais ils ne s'en tinrent pas là; ils cherchèrent à contrôler ce témoignage intéressé. Dans une note en regard du titre ils exposent leur méthode en ces termes :

« Notre principal but dans cette seconde livraison a été de constater l'authenticité de tous les faits relatifs à la prise de la Bastille. Nous n'avons épargné aucunes recherches pour parvenir à la vérité. Tout a été scrupuleusement examiné et consulté. Garnison du château, invalides, porte-clefs, prisonniers, assiégeants, assiégés, tous ont été questionnés et nous n'avons jamais déposé un fait dans cet ouvrage que lorsqu'il a été suffisamment éclairci.

« Nous nous sommes livrés à ce travail avec d'autant plus de zèle que nous ne doutons pas qu'il puisse servir un jour à ceux qui écriront les mémoires du temps. » Mais pour l'histoire du siège de la Bastille, ils ont surtout suivi le récit des invalides ; ils le déclarent eux-mêmes à plusieurs reprises : « Pour le régime intérieur, nous nous sommes adressés aux porte-clefs (2)... Quant à la reddition de la Bastille et aux précautions prises pour la dé-

(1) Voir plus loin, p. L.
(2) Deuxième livraison, p. 4.

fendre, nous nous sommes adressés à plusieurs soldats invalides, qui y étaient en garnison. Ils sont présentement à l'Hôtel, salle Sainte-Croix (1). »

Après avoir consacré près de quatre-vingts pages à des notes historiques et descriptives sur la Bastille, ils abordent enfin le récit de la journée du 14 juillet. « Nous voici, disent-ils, arrivés à la partie la plus intéressante de notre travail, à la prise ou plutôt à la reddition de la Bastille. Si l'on ne s'empresse pas de constater de la manière la plus authentique et de rendre publics tous les faits qui ont pu parvenir à la connaissance de chacun de nous, il en sera de cet événement comme de beaucoup d'autres sur lesquels on n'a que des notions vagues et qui sont incertaines par l'espèce de contradiction que l'on rencontre dans les auteurs contemporains qui en ont parlé (2)... Nous allons donner un détail exact de tous les faits relatifs à cette mémorable journée qui sont parvenus jusqu'à nous. Ils sont tous fondés ou sur la déposition des porte-clefs, comme nous l'avons déjà dit, ou puisés dans un mémoire que les quatre-vingt-deux soldats invalides, qui composaient la garnison de la Bastille, nous ont remis, avec permission et même prière de le publier (3)... La garnison était composée de trente-deux soldats du régiment de Salis-Samade, commandés par M. Louis de Flue, lieutenant de grenadiers, de quatre-vingt-deux soldats invalides, dont deux canonniers, de la compagnie de Monsigny : ils sont actuellement, nous l'avons déjà dit, à l'Hôtel des Invalides, salle de Sainte-Croix ; ce sont eux qui nous ont donné toutes les notes que nous venons de rapporter et le mémoire que nous allons copier littéralement (4). »

Cette relation s'étend de la page 87 à la page 115, où

(1) Deuxième livraison, p. 5.
(2) P. 79.
(3) P. 81.
(4) P. 87.

se trouve cette phrase : « Ici finissent le mémoire et les renseignements qui nous ont été fournis par les soldats invalides. » Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* ne paraissent avoir fait qu'une seule modification au mémoire des invalides et ils eurent soin de l'indiquer (1) ; mais ils ajoutèrent de nombreuses notes, parfois très longues. Ils eurent à leur disposition « les pièces pour servir à la rédaction du procès-verbal de l'Hôtel de Ville de ce jour, qui leur furent communiquées par l'un des électeurs chargés de sa rédaction (2) ». Ils eurent aussi entre les mains un mémoire d'un des assiégeants, nommé Réole (3), dont ils donnèrent en note des extraits intéressants confirmés par le témoignage d'Élie (4). Ils tinrent même des conférences avec Thuriot de la Rozière pour tâcher de se mettre d'accord avec lui, mais ils n'y réussirent pas et finalement ils l'attaquèrent assez vivement. Ils confrontèrent le brave Tournay avec les invalides, qui, sans en avoir été prévenus, le reconnurent tous « pour celui qui, le premier, était monté sur le pont de l'avancée avec une intrépidité dont on n'a jamais vu d'exemple (5) ». Ils rapportèrent ensuite très succinctement le récit que leur avait fait Tournay. A propos de la députation conduite par le procureur de la ville, Éthis de Corny, ils se donnèrent beaucoup de mal dans une longue note d'environ trois pages petit texte (6) pour concilier le rapport de cet officier municipal avec la version des invalides ; ils en arrivèrent à penser qu'il y avait eu méprise de la part du marquis de Launey et non trahison

(1) Quant au placement, au nombre et au calibre des pièces de canons, nous nous sommes permis de rectifier le mémoire des invalides, mais en leur présence et contradictoirement avec les personnes qui en faisaient elles-mêmes le service, p. 103, note 1.

(2) P. 89, note 1.

(3) A ma connaissance, ce mémoire de Réole, n'a pas été publié, il n'est indiqué dans aucune bibliographie.

(4) P. 103 en note et p. 107, 108, 109.

(5) P. 93, en note.

(6) P. 96 à 99, en note.

préméditée et cette conclusion est très vraisemblable. Ils se basaient sur le témoignage d'un maître teinturier, nommé Benoit, qui était parmi les assaillants (1). Ils rapportèrent même la déposition de Boucheron (2), dont la relation n'était sans doute pas encore publiée ; car il est probable que dans ce cas ils y auraient fait allusion.

Ils interrogèrent aussi les soldats suisses dont une douzaine n'avaient pas rejoint leur régiment en Normandie et se trouvaient encore dispersés dans les différents districts de Paris : « Nous en avons, disent-ils, fait venir plusieurs ; ils sont convenus avec nous des faits contenus dans ce mémoire (3) ». Cette assertion pourrait paraître étrange, si l'on ne savait combien facilement des déserteurs acquiescent à tout ce qu'on leur demande. Car ces soldats suisses n'auraient pas hésité à se faire les accusateurs de leur chef. Pour se disculper d'avoir tiré sur le peuple, les invalides, fidèles au système qu'ils avaient adopté le soir même du 14 juillet, rejetaient toute la responsabilité sur l'officier suisse, Louis de Flue : « S'ils résistaient plus longtemps, disaient-ils, aux ordres du gouverneur, ils devaient être fusillés par les Suisses ; il fallait donc qu'ils fusillassent les Suisses et qu'ils trempassent leurs mains dans le sang des officiers qui les commandaient. » Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* crurent devoir ajouter à ce passage une note ainsi conçue : « Les Suisses de Salis-Samade, que nous avons appelés, nous ont assuré en présence de M. de la Rozière qu'effectivement leur officier leur avait demandé en allemand s'ils feraient feu sur les invalides, dans le cas où ces derniers ne voudraient pas exécuter les ordres du gouverneur et qu'ils lui avaient répondu qu'oui. Ces Suisses ne parlent pas très bien français et ce fait nous ayant été de la plus grande importance, nous avons fait venir un Allemand

(1) P. 98, en note.
(2) P. 98 et 99, en note.
(3) P. 109.

qui leur a servi d'interprète ; d'après les dépositions générales, il paraît que cet officier, aux talents militaires duquel on rend d'ailleurs justice, a été une des causes principales de tous les malheurs qui sont arrivés. Sans lui, sans ses conseils perfides au gouverneur, sans ses menaces aux soldats, la place se serait rendue deux heures auparavant (1) ».

Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* ne se contentèrent pas d'avoir ainsi annoté et complété le mémoire des invalides ; ils y ajoutèrent encore une vingtaine de pages, pour utiliser tous les renseignements, qui leur restaient. C'est là qu'on trouve les passages que nous avons cités plus haut sur Cholat. Dans cette sorte d'appendice ils donnaient encore leur opinion sur la journée du 14 juillet et sur la conduite du gouverneur de la Bastille.

Après avoir fait le plus vif éloge de la bravoure des assiégeants, gardes françaises, soldats et simples citoyens, ils plaidaient chaleureusement la cause de ces pauvres invalides de la garnison de la Bastille, qui, dans la journée du 14 avaient perdu tout ce qu'ils possédaient : « Nous sommes, disaient-ils, déjà parvenus à réconcilier les vaincus avec les vainqueurs ; déjà nous avons eu la douce satisfaction de voir les Invalides et les Suisses recevoir en notre présence le baiser de paix des citoyens qui s'étaient trouvés au siège de la Bastille ; nous les avons fait tous dîner ensemble. Français, nation sensible et généreuse, serait-ce de notre part une entreprise hasardée, que de rechercher à les réconcilier avec vous ?.... Qu'on se mette un instant à la place de ces malheureux invalides, qui voyaient sous leurs yeux leur quartier ravagé, leurs effets pillés, leurs camarades blessés et même tués à leurs côtés ; par qui ? par des citoyens français qu'ils regardaient comme leurs frères : et dans quel temps ? dans un moment où ils s'efforçaient de faire des signes de paix à

(1) P. 112 et 113, en note. Voir plus loin (p. LXIII) ce que Louis de Flue écrivit à ses frères le 2 septembre 1789.

ceux qui cherchaient à les assaillir ; dans un moment où ils attendaient, comme dans l'arche on attendait le retour de la colombe, qu'une députation de la ville vînt l'olivier à la main, des paroles de paix à la bouche les délivrer des fers où ils étaient retenus et leur permettre d'aller se confondre avec leurs concitoyens. Pressés, excités, enivrés par leurs officiers, menacés du feu des Suisses, ils résistèrent autant qu'ils le purent à ces véhicules puissants ; et s'ils firent feu comme ils l'avouent eux-mêmes, ce ne fut qu'à leurs corps défendant. De dessus leurs remparts redoutables, quel carnage ils pouvaient faire ; ils étaient les maîtres de massacrer autant d'assaillants qu'il s'en serait présenté. Le peu qu'ils avaient ces malheureux l'ont perdu et ce peu est beaucoup parce qu'il était tout ce qu'ils possédaient. Leur conduite leur donne-t-elle des droits à la reconnaissance publique? c'est une question que nous ne permettons pas de décider ; mais ils sont malheureux : Français, nous connaissons votre générosité et nous ne craignons pas d'assurer qu'on leur présentera une main secourable (1). »

Le souci des intérêts des invalides, qui leur avaient fourni la base de leur travail, ne laissait pas oublier aux rédacteurs de la *Bastille dévoilée* les occasions de faire valoir leurs mérites personnels. D'ailleurs il me semble qu'on n'a pas à le leur reprocher ; c'était dans les habitudes de ce temps et ils n'exagéraient rien en disant : « Comme citoyens , voilà notre devoir rempli : nous n'avons négligé aucunes recherches. Nous publions, avec la plus scrupuleuse exactitude, tous les détails qui nous sont parvenus sur cette journée mémorable ; que chacun de son côté en fasse autant, qu'on nous contredise, qu'on publie nos erreurs ou plutôt qu'on nous en fasse part, nous les avouerons et nous nous engageons à les rectifier dès qu'elles nous seront démontrées avec évidence. Nous ne

(1) P. 132-134.

cherchons que la vérité, heureux de la trouver et de la faire connaître (1). »

Ils étaient fort modestes et ils ne se faisaient pas illusion sur le mérite littéraire de leur œuvre. Ils sentaient qu'ils avaient sacrifié la forme au fond et ils l'avouaient eux-mêmes en ces termes : « Nous avons besoin d'indulgence pour la rédaction de cette livraison ; c'est une collection de notes, de faits venus, presque en même temps, de tous les côtés, que nous n'avons pas eu le temps de mettre dans l'ordre nécessaire, vu l'impatience avec laquelle le public attendait notre ouvrage (2). » Mais pour l'historien qui recherche des matériaux de bonne qualité, ce défaut est aujourd'hui sans grande importance; il est trop heureux de trouver dans ce recueil des renseignements recueillis de première main par des hommes sincèrement animés du désir de connaître la vérité.

Cette livraison eut le succès qu'elle méritait; en quelques mois, il fallut en faire plusieurs éditions, dont il n'est pas inutile d'indiquer ici les différences, car la pagination varie. Au commencement de la sixième livraison, on lit ce passage : « Il entre dans notre plan, il est de notre devoir d'avouer les erreurs que nous pouvons commettre, malgré les soins que nous prenons pour les éviter. Il en est une grave qui nous a été reprochée dans le *Mercure* du 14 novembre, n° 46; elle se trouve dans la note de la page 128 de la seconde livraison de cet ouvrage. Nous n'en avons pas été prévenus assez tôt pour pouvoir la faire corriger dans la seconde édition; mais elle le sera dans la troisème, qui est actuellement sous presse. » « Que les personnes, disent-ils en note, qui ont acheté la première et même la seconde édition de cet ouvrage ne s'alarment pas de cette correction. Cette troisième édition ressemble en tout point aux précédentes et n'en diffère que par la suppression que nous avons cru devoir faire d'une note

(1) P. 22.
(2) P. 137.

de six lignes qui contenait un fait faux, relativement au régiment de Salis-Samade (1) ».

La note supprimée était ainsi conçue : « Cet officier (Louis de Flue) dit plusieurs fois au gouverneur qu'il ne pourrait jamais se présenter à son corps si une forteresse, que le roi l'aurait chargé de défendre, se rendait sans qu'on eût tiré un coup de fusil. Après l'affaire de la Bastille, le régiment de Salis-Samade a été renvoyé à Arras, sa garnison ordinaire. A son arrivée, les officiers municipaux et les citoyens ont fait lever les ponts et braquer le canon sur lui. On n'a d'abord voulu recevoir que les officiers que l'on a conduits à l'Hôtel de Ville, où ils ont été obligés de jurer qu'ils n'avaient jamais porté et qu'ils ne porteraient jamais les armes contre les Français. Après ce serment, l'on fit entrer le régiment qui fut fêté pendant trois jours. Il serait important de savoir comment M. Louis de Flue se sera tiré de la première partie de ce serment. Nous ne répondons pas de l'authenticité de ce fait. » Cette erreur n'est pas excusable, car il leur aurait été facile d'apprendre que le régiment de Salis-Samade, au lieu de retourner à Arras, son ancienne garnison, avait été envoyé de Paris en Normandie, où il était cantonné au moment où ils rédigeaient leur seconde livraison. Cette note erronée se trouve dans la première édition aux pages 127 et 128 et dans la seconde aux pages 121 et 122; dans la troisième elle n'existe plus.

Il y a encore une autre différence entre les deux premières éditions. Pour rendre plus facile l'intelligence de leur récit, les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* ajoutèrent à la seconde livraison, un plan de cette forteresse à une assez grande échelle (2) et ils avaient soin de le faire valoir au début de leur ouvrage : « Le plan, disaient-ils, que nous joignons ici a été levé par M. Cathala, inspec-

(1) Sixième livraison, p. 6.

(2) 43 millimètres pour 10 toises, ou $19^{m},49$, soit 1 : 453, ou 1 centimètre pour $4^{m},53$.

teur des ouvriers de la Bastille, et il nous a été délivré d'après la vérification qu'ont bien voulu en faire MM. les architectes, nommés par la ville, pour présider à sa démolition. C'est le même qui avait été présenté précédemment à M. le maire et à M. le commandant de la garde nationale de Paris (1). » Ces deux phrases et le plan lui-même ne se trouvent plus dans la seconde édition de cette livraison ; il est donc bien facile de la distinguer de la première.

Il est moins aisé de fixer la date de la publication de ces trois livraisons; la première est postérieure au 3 septembre 1789; la seconde est antérieure au 14 novembre, date du numéro du *Mercure de France* contenant la rectification citée plus haut; la troisième enfin était sous presse quand parut la sixième livraison qui porte la date de 1790 et commence ainsi : « Depuis cinq mois elles ont été transportées à l'Hôtel de Ville. Elles n'ont fait que passer d'un cachot dans un autre. » Ces deux phrases nous reportent au commencement de l'année 1790 ou peut-être seulement à la fin de décembre 1789. C'est, je crois, tout ce que l'on peut dire.

Cette *Relation des Invalides* nous est encore parvenue sous deux autres formes. L'une a été publiée en 1885 par M. Cottin dans la *Revue rétrospective* et à part sous ce titre : *Relation inédite de la défense de la Bastille par l'invalide Guyot de Fléville* (2); l'autre, imprimée en 1789, est intitulée : *Attaque, défense et reddition de la Bastille du 14 juillet 1789* (3). Bien que ces deux versions diffèrent fort peu l'une de l'autre, il me semble nécessaire, pour plus de clarté, de les étudier séparément.

Le texte, imprimé par M. Cottin d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, n'est, comme celui de

(1) P. 4. Le plan porte ces mentions : levé et dessiné par Cathala, architecte et inspecteur de la démolition de la Bastille, Gaitte, *sculpsit*.
(2) Paris. Lepin, s. d., VIII, 35 p. in-8.
(3) Paris. Brunet et Desenne, 1789, in-8, 24 pages.

l'*Attaque*, qu'un remaniement du mémoire remis par les invalides de la garnison du château aux rédacteurs de la *Bastille dévoilée*. Les remanieurs semblent s'être proposés de compléter ce mémoire et surtout d'en changer le caractère en lui donnant un ton nettement hostile au peuple de Paris et en supprimant tous les passages qui auraient pu déplaire aux partisans de la Cour et aux adversaires de la Révolution. Ainsi on intercala dans le texte certains renseignements que les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* avaient donnés dans les notes qu'ils avaient ajoutées au mémoire des invalides. Par exemple, les auteurs de cette nouvelle rédaction changèrent complètement le passage où était racontée l'action héroïque de ces deux hommes qui avaient pénétré dans la cour du gouvernement et baissé le pont de l'avancée (1), ils empruntèrent à la note de la *Bastille dévoilée* (2) le nom de Tournay que les invalides ne connaissaient même pas lorsqu'ils avaient remis leur mémoire à ces publicistes, mais ils se gardèrent bien d'insérer les éloges donnés à ce trait de valeur insigne par les rédacteurs de la note dont ils faisaient usage. Cette addition du nom de Tournay est une preuve manifeste que ce texte de M. Cottin est un remaniement postérieur à la publication de la première édition de la seconde livraison de la *Bastille dévoilée*.

Les suppressions faites par les remanieurs sont tout à fait caractéristiques : en voici deux exemples pris au hasard dans les premières pages. A propos de la visite de la Bastille par Thuriot de la Rozière, ils se contentent de dire : « M. de la Rozière demanda au gouverneur la permission d'entrer dans la cour de l'intérieur et de monter sur les tours pour voir par lui-même (3). » Or on lit dans la *Bastille dévoilée* : « M. de la Rozière demanda

(1) Édition Cottin, p. 13.
(2) P. 92 et 93, en note.
(3) Édition Cottin, p. 12.

au gouverneur la permission d'entrer dans la cour intérieure : M. de Launey la lui accorda, mais avec peine et d'après l'invitation que lui en fit M. de Losme, major. Y étant entré, M. de la Rozière somma les officiers et les soldats qu'il y trouva au nom de l'honneur, de la nation et de la patrie, de faire changer la direction des canons et de se rendre ; sur la provocation même du gouverneur, les officiers et les soldats jurèrent qu'ils ne feraient pas feu et ne se serviraient pas de leurs armes (1). » L'impression laissée dans l'esprit par cette suppression significative est corroborée par celle-ci. Dans la *Bastille dévoilée* les invalides affirmaient que les membres de la députation conduite par Ethis de Corny « se retirèrent dans la cour de l'Orme, où ils restèrent plus d'un quart d'heure, ou à se consulter, ou à écouter ce que nous n'avions cessé de leur crier de ne pas s'en aller, qu'on leur remettrait la Bastille, s'ils étaient de vrais députés de la ville (2). » Cette dernière phrase, dont l'importance est capitale, manque dans le texte de M. Cottin : on l'a remplacée par cette variante insignifiante : « Soit à écouter les cris de la compagnie, qui leur criait de ne pas s'en aller, de venir s'expliquer avec le gouverneur (3). »

Ces suppressions prouvent à n'en pas douter que les remanieurs voulaient présenter la conduite des invalides sous un autre aspect que celui sous lequel on la voyait dans la *Bastille dévoilée*. Il leur répugnait de laisser croire que ces vieux soldats s'étaient montrés disposés à ne pas combattre pour la défense de la forteresse qui leur était confiée et qu'ils s'étaient déclarés prêts à la remettre aux députés de l'Hôtel de Ville. Dans cette même intention ils firent de nombreux changements de forme ; par exemple, au mot *peuple* fréquemment employé dans la première rédaction ils substituèrent à

(1) Deuxième livraison, p. 91.
(2) *Ibidem*, p. 96.
(3) Édition Cottin, p. 16.

maintes reprises celui de *populace* (1). Ils insistaient très longuement sur les mauvais traitements subis par les invalides après la reddition de la Bastille et ils adressaient un pressant appel à la pitié des personnes charitables en faveur de ces pauvres soldats, victimes de la fureur d'une populace effrénée (2). Ils terminaient par d'éloquentes considérations sur le devoir militaire, auquel ces malheureux étaient restés fidèles au péril de leur vie et de leurs biens. « Il est impossible, disaient-ils, à des anciens militaires, qui ont servi pendant vingt-quatre, trente et quarante ans avec honneur et distinction, de se couvrir d'opprobre et d'ignominie en trempant leurs mains dans le sang des officiers qui les commandent (3). » En un mot, cette nouvelle version a été arrangée de façon à transformer en vaillants défenseurs du trône et en esclaves de la consigne et des règlements militaires ces pauvres invalides, qui dans le mémoire remis aux rédacteurs de la *Bastille dévoilée* se représentaient eux-mêmes comme disposés à se rendre sans coup férir et comme contraints et forcés de combattre malgré eux et à leur corps défendant contre le peuple de Paris.

Quelque temps après la publication de M. Cottin, j'eus l'occasion de dire que cette relation n'était pas du tout inédite et n'était qu'une réimpression de la plaquette parue en 1789 sous le titre : *Attaque, défense et reddition de la Bastille*, et j'indiquai en passant que l'attribution de cet écrit au bas officier Guyot de Fléville ne me paraissait pas très bien fondée (4). Sur ce, M. Cottin inséra dans le numéro du 15 décembre 1885 de la *Revue Rétrospective* la note suivante : « Notre relation de la

(1) Cfr. notamment les pages 3, 6, 11, 23 de l'édition Cottin avec les paragraphes correspondants dans la *Bastille dévoilée*, deuxième livraison, p. 90, 94, 106, 108.

(2) Édition Cottin, p. 23 à 28.

(3) Edition Cottin, p. 28.

(4) P. 6 de l'Introduction aux relations inédites de la prise de la Bastille que j'ai publiées en 1885 et dont il sera question plus loin.

défense de la Bastille par le bas officier Guyot de Fléville a été publiée en 1789 par le libraire Brunet sous le titre d'*Attaque, défense et reddition de la Bastille;* mais elle n'en conserve pas moins toute sa valeur et voici pourquoi : l'omission du nom de l'auteur et certaines variantes caractéristiques démontrent suffisamment que notre texte est bien le texte original et qu'un éditeur se l'est approprié. Il a visiblement adouci un certain nombre d'expressions pour ne citer que le nom *populace*, remplacé partout par celui de *peuple*. Autre détail caractéristique ; il n'est fait mention nulle part de Guyot de Fléville, le véritable auteur, mais on y parle pour la première fois d'un marchand de vin, nommé Cholat. Ce Cholat y est présenté, comme ayant arrêté lui-même M. de Launey après la prise de la Bastille et pointé la pièce de 12 qui fit tant de dégâts. Ajoutez qu'il a soin de donner son adresse, rue des Noyers, au coin de la rue des Lavandières. Excellente réclame pour un marchand de vin (1). »

Cette note contient un certain nombre d'erreurs qu'il me paraît utile de relever. Tout d'abord M. Cottin se contente d'affirmer que Guyot de Fléville est l'auteur véritable de cette relation ; cependant rien n'est moins certain ; cette attribution repose uniquement sur le titre que porte la copie donnée à la Bibliothèque de l'Arsenal par M. Pontois, lequel titre est ainsi conçu : « Détails exacts et véritables sur la reddition de la Bastille, écrits par un bas-officier d'invalides nommé de Guyot de Fléville. » Or ce titre n'est pas de la même écriture que le corps du manuscrit. En outre, que faut-il entendre par le mot *écrits ?* Guyot de Fléville, dont il est une fois question dans cette relation, est désigné à la troisième personne (2), absolument comme les autres invalides qui

(1) Cette note a été reproduite dans l'*Intermédiaire* du 25 janvier 1886, col. 50.

(2) *Bastille dévoilée*, deuxième livraison, p. 94 et édition Cottin, p. 15.

y sont aussi nommés. Pour expliquer cette anomalie M. Cottin dit dans son introduction : « Il suffit d'un coup d'œil sur notre récit pour voir qu'il a été rédigé aussitôt après l'action, ce qui est un premier gage de sincérité ». L'écriture du manuscrit est aussi du temps, mais est-ce un original? Est-ce un autographe. Au premier abord la rédaction du titre ne permet point de l'affirmer, puisque l'auteur y est cité à la troisième personne; mais, dans les placets de ce temps, il est d'usage que le rédacteur parle à la troisième personne, sans signer. Tout permet donc de croire que Guyot de Fléville a bien écrit lui-même cette relation (1) ».

J'avoue que ce raisonnement ne me paraît pas très solide. Il est certain que ce texte n'a pas été rédigé aussitôt après l'action; car comme je l'ai démontré plus haut, c'est un remaniement du mémoire des invalides publié dans la deuxième livraison de la *Bastille dévoilée;* il est donc postérieur à cette livraison parue après le 3 septembre 1789. Dans cette première rédaction, les invalides se mettaient eux-mêmes en scène et disaient toujours *nous*. Guyot de Fléville n'y était aussi désigné qu'à la troisième personne, ce qui me semble exclure la possibilité de lui attribuer la rédaction de cette œuvre collective. Tout au plus pourrait-on admettre qu'il a écrit de sa main, c'est-à-dire copié, cet exemplaire du texte de ce remaniement, où l'on a substitué partout au pronom *nous* des expressions impersonnelles : *ils, on, la garnison, la compagnie*. Je ne puis même pas partager l'avis de mon savant ami Maurice Tourneux, qui pense à tort, je crois, que le texte de la *Bastille dévoilée* est une simple paraphrase de la soi-disant *Relation inédite* et qui dit : « Sans doute Guyot de Fléville, plus lettré que ses camarades, aura été chargé de tenir la plume en leur nom et il ne pouvait, dès lors,

(1) *Relation inédite de la prise de la Bastille*, édition Cottin, p. VII.

parler de lui-même qu'à la troisième personne (1). » Il me semble que les rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, au lieu de dire le mémoire à nous remis par les invalides, aurait nommé Guyot de Fléville, comme ils ont nommé Réole. En tout cas, dans cette hypothèse, Guyot de Fléville n'aurait été que le secrétaire de ses camarades, qui seraient les véritables auteurs de cette relation.

On ne peut pas plus soutenir que l'*Attaque* est un plagiat du soi-disant ouvrage de Guyot de Fléville, en s'appuyant sur la variante *peuple* au lieu de *populace* puisque c'est un simple retour au texte primitif. En outre Cholat n'a pas été nommé pour la première fois dans l'*Attaque*, comme le pense M. Cottin; on a vu plus haut que la dernière livraison de la *Bastille dévoilée* lui avait consacré plusieurs pages et qu'il avait publié sur lui-même une brochure spéciale avec un certificat de ce même Guyot de Fléville et de plusieurs autres invalides en date du 20 novembre. Or ce dernier fait suffirait à écarter l'accusation portée par M. Cottin, contre l'éditeur de l'*Attaque*, qui se serait approprié le travail d'autrui. M. Cottin l'aurait senti lui-même, s'il avait remarqué que l'*Attaque* avait été publiée, non seulement par le libraire Brunet, mais encore par son confrère Desenne qui était aussi l'éditeur de la *Bastille dévoilée* et du *Service fait par Cholat*.

A l'aide de ces concordances il me semble qu'on pourrait expliquer de la façon suivante la succession de ces trois textes. Après la publication de la deuxième livraison de la *Bastille dévoilée* et les tentatives faites pour réconcilier les invalides avec les vainqueurs, auxquels on espérait arracher une indemnité en faveur de ces pauvres vieux soldats, dépouillés de tous leurs effets, leur seule fortune, les faiseurs de ces invalides auraient imaginé de remanier ce mémoire et de le transformer en une sorte

(1) *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, t. I, p. 157, n. 1115.

de supplique destinée à être présentée en manuscrit aux personnes riches et généreuses du parti de la Cour. Plus tard, à la fin de novembre, après la publication de la brochure de Cholat, Desenne aurait voulu profiter de l'espèce de relèvement de la faction monarchique qui secouait la torpeur qui l'avait envahie après les journées des 5 et 6 octobre. Il aurait publié ce nouveau texte, mais en y substituant par prudence le mot *peuple* à celui de *populace*, afin de ne pas trop surexciter les colères populaires. De cette façon il aurait débité deux versions de cette relation des invalides, l'une à l'usage des partisans de la Révolution dans les éditions successives de la deuxième livraison de la *Bastille dévoilée*, l'autre à l'usage des monarchistes dans l'*Attaque, défense et reddition de la Bastille*. Cette hypothèse est la seule qui me paraisse permettre de comprendre toutes ces transformations.

De ces trois rédactions quelle est celle que l'historien doit préférer? Il n'y a pas à hésiter. C'est la première en date, celle de la *Bastille dévoilée*; elle est la seule dont l'authenticité soit absolument incontestable; car il est impossible de mettre en doute la bonne foi des rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, qui affirment avoir reproduit scrupuleusement le mémoire à eux remis par les invalides et n'y avoir fait, avec le consentement de ces derniers, qu'une seule correction indiquée en note. Si cela n'eut pas été exact, les invalides n'auraient pas manqué de protester et rien ne leur aurait été plus facile; car en septembre 1789 la presse jouissait de la plus grande liberté et ils auraient aisément trouvé maints journaux pour insérer leurs réclamations.

Il reste maintenant à déterminer le crédit que mérite ce mémoire des invalides, tel que l'ont publié les rédacteurs de la *Bastille dévoilée*. Je crois qu'on ne doit accorder à cette relation qu'une confiance très limitée. On ne doit pas oublier qu'en la composant ou mieux en la faisant

composer, ces vieux soldats ont eu surtout pour but d'exciter en leur faveur la pitié des citoyens généreux. Aussi cherchent-ils à diminuer le plus possible la part qu'ils ont prise à la défense de la Bastille. A les en croire, ils n'auraient tiré sur le peuple que malgré eux et seulement après avoir été menacés d'être eux-mêmes, en cas de refus, fusillés par les Suisses. Cela n'est pas tout à fait exact, comme on peut en juger sûrement par la lettre du lieutenant de Flue à sa famille (1). Il est vrai, comme on l'a vu plus haut (2), que cette allégation des invalides fut confirmée aux rédacteurs de la *Bastille dévoilée* par les aveux des soldats suisses, qui, après la prise de la Bastille étaient restés dans Paris, où ils se faisaient goberger et abreuver par les bons bourgeois, au lieu de suivre leur officier et de rejoindre leur régiment. Mais on m'accordera aisément, je crois, que le témoignage de ces déserteurs ne peut pas être mis en balance avec ce que rapporte leur lieutenant dans la lettre qu'il écrivit un peu plus tard à ses frères ; car il n'avait aucun motif de ne pas leur faire connaître les faits tels qu'ils s'étaient passés. Or, il dit seulement qu'on eut beaucoup de peine à amener ces vieux soldats à faire leur devoir. Ce ne fut qu'après de longs discours qu'on put les décider à tirer sur les assiégeants (3). Ainsi il n'y aurait pas eu de menaces ;

(1) Dans sa lettre à ses frères (voir plus loin p. LXV), Louis de Flue dit que les invalides avaient porté contre lui des accusations à peu près semblables, aussitôt après la reddition de la Bastille. Ils se plaignaient très fortement de lui, de Flue, et ils disaient qu'il était la principale cause de la résistance qu'on avait faite. Il les avait contraints de faire feu. Il était le seul qui voulût défendre la forteresse et sans lui le château se serait probablement rendu sans coup férir. « Diese klagten sehr ueber mich und sagten : Ich sei die grœsste Schuld an dem Widerstand den mau geleistet. Ich habe sie zu feuern angehalten. Ich sei der Einzige gewesen welche die Festung erhalten wollte. Ohne mich waere das Schloss wahrscheinlich, ohne dass man einen Schuss gethan, uebergeben worden. » *Op. infr. cit.*, p. 12.

(2) P. L.

(3) « Dreissig andere Invaliden waren zu beiden Seiten des Portals in den Zimmern und Schiesslœchern, um dasselbe zu beschuetzen. Es kostete Muehe, bis sie sich dahin begaben. Erst nach vielen Zureden konnte man sie bewegen auf die Feinde zu schiessen. » *Ibidem*, p. 8.

ce qui, d'ailleurs, est en soi absolument invraisemblable puisque dans la forteresse, il y avait plus de 80 invalides contre 30 Suisses; dans le cas où ces étrangers les auraient menacés, les bas-officiers qui auraient été trois contre un auraient pu facilement se défendre. On se borna à des exhortations, et ils y cédèrent.

Ce n'est pas la seule erreur considérable et volontaire qu'on puisse leur reprocher. Sur les circonstances de la reddition, leur témoignage est en complète contradiction avec celui de Louis de Flue qui personnellement joua le rôle le plus actif dans cette affaire. On peut d'autant plus croire cet officier, qu'il est complètement d'accord avec les relations des assiégeants, entre autres avec le *Précis exact*.

Les invalides prétendent que le gouverneur fut déterminé à se rendre par leurs seules instances et qu'il aurait pu faire une bien plus longue résistance; mais de Flue affirme que le marquis de Launey perdit la tête et résolut de capituler, quand il vit les gardes-françaises mettre trois pièces de canon en batterie devant le grand pont-levis. Les invalides passent sous silence ce fait si considérable, cependant ceux d'entre eux qui étaient sur la plate-forme et ceux qui se trouvaient dans les tours flanquant le pont-levis durent voir cette manœuvre hardie accomplie sous la direction de l'intrépide Hulin. Mais de parti pris ils se taisent sur tout ce qui concerne les gardes-françaises, dont par une sorte de basse jalousie ils réduisent à presque rien le rôle capital. Bien mieux, ils déclarent à plusieurs reprises que la demande de capitulation écrite par le gouverneur et transmise par l'officier suisse à travers les trous du pont-levis fut unanimement acceptée par les assiégés et ils ajoutent que s'il n'en avait pas été ainsi la forteresse ne se serait pas rendue. Tout au contraire, de Flue dit que la capitulation fut accordée par Elie et ceux qui l'entouraient, mais qu'elle fut hautement rejetée par la foule des assiégeants qui

criaient : « *Bas les ponts! Point de capitulation* (1). » Il est impossible d'admettre que les invalides n'aient point entendu ces clameurs et on doit conclure de leur silence qu'ils ont sciemment altéré la vérité sur les points les plus importants. Il faut donc contrôler de très près cette relation qui peut à bon droit être tenue pour très partiale et très suspecte.

Nous avons aussi trois versions de la relation du lieutenant, Louis de Flue, qui commandait le peloton suisse de Salis-Samade, qui prit part à la défense de la Bastille dans la journée du 14 juillet 1789; mais les différences, qui les distinguent, n'ont pas grande importance; la plupart sont de pure forme; quelques-unes seulement ont un intérêt historique et méritent d'être signalées.

La seule de ces trois relations, qui ait une authenticité incontestable et porte une date certaine est la lettre que Louis de Flue écrivit en allemand à deux de ses frères (2), qui en reçurent chacun un exemplaire, dont l'un fut expédié d'Yvetot le 2 septembre 1789 (3).

(1) Voir plus loin dans la seconde partie des extraits des divers témoignages sur ce point capital.

(2) Cette lettre a été publiée récemment à l'instigation de M. Théodore de Saussure, dans un journal d'Unterwald et à part sous ce titre : « *Louis Bastillien oder Garde-Hauptmann Ludwig von Flue der Vertheidiger der Bastille am 14 Juli 1789*. Separat-Abdruck aus dem *Obwalden Volksfreund*. Sarnen. J. Mueller, 1886, in-8, 16 pages. Malheureusement ce tirage à part est extrêmement rare et ce journal est très peu répandu en dehors de ce petit canton suisse; aussi ce texte est-il passé à peu près inaperçu; on peut dire qu'il est presque inconnu. Je dois donc la plus grande reconnaissance à M. Th. de Saussure, qui a bien voulu me communiquer son exemplaire et je le prie de me permettre de lui renouveler ici mes plus vifs remerciements.

(3) L'autre est sans date, et c'est celui que l'éditeur, pour des motifs que j'ignore, a préféré reproduire; mais s'il faut l'en croire ces deux lettres sont absolument semblables. Après avoir imprimé la lettre écrite par Louis de Flue à son frère le chanoine Wolfgang, l'éditeur ajoute : « Einen gleichlautendem Bericht sandte er den 2 september 1789 von Ivetat (*sic*) an seinen Bruder, Pannerherr Nikodem. Diesen besizt gegenwaertig der Ahnssohn des Pannerherrn. Herr Regierungsrath Businger. Einen æhnlichen franzœsischen Bericht hatte er dem grafen d'Affry, spaeter erster Landamman der Schweiz, zugesandt. Derselbe wurde 1840 in der *Revue Rétrospective* abgedruckt » (p. 13).

Malheureusement cet éditeur commet de telles erreurs qu'on a malgré

Cette date est très importante, car elle prouve que ce récit fut rédigé avant la publication du mémoire des invalides, où Louis de Flue est si fortement attaqué et dénoncé, puisque, comme je l'ai montré plus haut, ce mémoire fut imprimé pour la première fois dans la deuxième livraison de la *Bastille dévoilée*, parue certainement après le 3 septembre. C'est donc une relation absolument indépendante et comme elle a été écrite pour sa famille par l'auteur qui ne la destinait pas à la publicité, on a tout lieu de la croire parfaitement sincère. Les faits étaient encore assez récents, — à peine six semaines s'étaient écoulées depuis l'événement, — pour que le rédacteur en eût conservé un souvenir exact et précis, et comme il avait pris la part la plus active à l'action qu'il racontait, il devait être assurément très bien informé; son témoignage a donc une importance très considérable.

Pour bien juger cette relation il ne faut pas oublier que le lieutenant Louis de Flue, qui était un officier de mérite dans toute la force de l'âge (1), ne connaissait que

soi des doutes sur son exactitude. Par exemple, il n'est pas du tout prouvé que cette relation française fut rédigée pour le comte d'Affry et lui fut présentée; elle n'est pas absolument conforme au texte allemand; enfin, elle fut publiée dans la *Revue Rétrospective* en 1834 et non en 1840. Il se pourrait donc que l'éditeur se fut aussi trompé sur la ressemblance des deux lettres écrites par Louis de Flue à ses deux frères Wolfgang et Nicodème; je me hâte d'ajouter que cela ne me paraît pas très probable; car il n'est pas vraisemblable que Louis se fut donné la peine d'écrire deux relations différentes pour chacun de ses frères. Je croirais plutôt qu'il n'aurait envoyé qu'un seul texte, celui donné par la lettre du 2 septembre à Nicodème, et que celui trouvé dans les papiers de Wolfgang ne serait qu'une copie, ce qui expliquerait l'absence de date; mais pour s'assurer de la valeur de cette conjoncture, il faudrait faire le travail de comparaison précise que l'éditeur a négligé et pour cela on devrait avoir en mains les originaux. Comme cela m'est impossible, je dois me contenter de signaler mes doutes au lecteur, en ajoutant qu'il me semble qu'on peut, au moins provisoirement, accepter ce que dit l'éditeur et regarder son texte comme tout à fait semblable à celui de la lettre écrite d'Yvetot le 2 septembre 1789 par Louis de Flue.

(1) Il était né le 10 mars 1752 à Sachseln, canton d'Unterwald. Il avait perdu le 14 mai 1754 son père Jean Wolfgang de Flue qui de ses trois femmes avait eu dix-huit enfants, dont Louis était l'avant-dernier. Il fut

le devoir militaire, dont il était comme l'esclave. Fils d'un ancien capitaine au service de France dans ce même régiment de Salis-Samade, il appartenait à une famille de soldats ; cinq de ses frères l'avaient précédé sous les drapeaux de Louis XV. C'est ce qui explique le jugement si sévère que cet officier porte sur le malheureux gouverneur de Launey ; comme il ne se trouve que dans cette lettre à ses frères, je vais le traduire : « Le gouverneur de ce château, le comte de Launey, était un homme sans grandes connaissances militaires, sans expérience et de peu de cœur. Dès le commencement des troubles, il s'adressa aux généraux qui commandaient l'armée et il leur demanda de renforcer la garnison, qui ne consistait alors qu'en quatre-vingts invalides. Il fut éconduit parce qu'on ne croyait pas que la révolte deviendrait si violente et parce qu'on ne supposait pas qu'il pût venir à l'idée de personne de s'emparer de la Bastille. Il renouvela sa demande. Enfin pour le tranquilliser, je fus désigné avec 30 hommes et j'y fus envoyé le 7 juillet. Dès le premier jour après mon arrivée j'appris à connaître cet homme ; par tous les préparatifs qu'il faisait pour la défense de son poste et qui ne rimaient à rien, et par son inquiétude continuelle et son irrésolution, je vis clairement que nous serions bien mal commandés, si nous étions attaqués. Il était tellement frappé de terreur que la nuit il prenait pour des ennemis les ombres des arbres

élevé par sa mère et par son frère aîné. Entré au service de France, le 13 avril 1766, comme sous-lieutenant, il fut nommé lieutenant le 2 mai 1779. Le premier juin 1789, il avait reçu le brevet de capitaine tout en conservant les fonctions de lieutenant ; il n'obtint le commandement d'une compagnie que le 25 mai 1791 ; il avait été nommé chevalier de Saint-Louis le 10 avril précédent. Licencié le 25 septembre 1792 lors de la dissolution des régiments suisses, il se maria à Rouen le 21 janvier 1793 avec une demoiselle Catherine-Sophie Boulanger, dont il eut plusieurs enfants morts en bas âge. Lui-même mourut le 1er avril 1817 dans le château où il était venu au monde.

Ces renseignements sont empruntés à la brochure citée plus haut, p. LXV, n. 3, et à une notice de M. Théodore de Saussure, publiée dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre 1885.

et des autres objets environnants ; et pour cela nous devions être sur pieds toute la nuit. Les Messieurs de l'état-major, le lieutenant de Roi et le major de la place, et moi-même, nous lui faisions très souvent des représentations, d'une part pour le tranquilliser sur la faiblesse de la garnison, dont il se plaignait sans cesse et d'autre part pour l'engager à ne pas se préoccuper de détails insignifiants et à ne pas négliger les choses les plus importantes. Il nous écoutait ; il paraissait nous approuver et ensuite il agissait tout autrement ; puis un instant après il changeait d'avis ; en un mot,dans tous ses faits et gestes il faisait preuve de la plus grande irrésolution. Quoiqu'il fût convenu avec son état-major et avec les officiers de la garnison de défendre aussi longtemps que possible les bâtiments extérieurs, s'ils étaient attaqués, le 12 juillet au soir, il nous commanda de rentrer dans l'intérieur du château et d'abandonner les bâtiments extérieurs où jusqu'alors toute la garnison s'était tenue et où l'on pouvait faire une grande résistance. Nous dûmes obéir. Nous fûmes dès lors derrière des murs de 80 pieds de haut et de 15 de large, en qui nous avions plus de confiance que dans les talents du gouverneur (1). »

(1) Der Befehlshaber dieses Schlosses, Herr Graf (*sic*) von Launey, ein Mann von geringen Kenntnissen im Kriegswesen, ohne Erfahrung, mit wenig Herz, wandte sich schon im Anfang der Unruhen an die Generaele der Armee und verlangte, dass man die Besatzung verstaerke, die damals bloss aus 80 Invaliden bestund. Er wurde abgewiesen, weil man glaubte, dass der Aufstand nie so heftig werde und weil man nicht vermuthete dass es Iemanden in den Sinn komme, sich der Bastille zu bemæchtigen. Er wiederholte sein Begehren. Endlich, um ihn zu beruhigen, wurde ich mit 30 Mann auserwaehlt und den 7 Juli 1789 dahin abgeschickt. Schon am ersten Tag, nachdem ich angekommen, lernte ich diesen mann kennen und sah deutlich aus allen seinen Zuruestungen, die er zur Vertheidigung seines Postens machte und die zu Nichts taugten, aus seiner bestændigen Unruhe und Unentschlossenheit, dass wir sehr schlecht kommandirt wæren, wenn wir angegriffen wuerden. Er war so voll Furcht dass er des Nachts den Schatten von Bæumen und anderen Gegenstænden fuer Feinde ansah und wir deswegen die ganze Nacht auf den Fuessen sein mussten. Die Herren vom Stab, des KœnigsLieutenant, der Platzmajor, und ich selbst machten ihn œfters Vorstellungen, um ihn einerseits wegen der Schwæche der Besatzung, worueber er immer klagte, zu beruhigen, anderseits wegen unbedeu-

On voit que de Flue ne comprend pas les défaillances de ce pauvre de Launey. Pour lui, soldat de carrière et étranger, les assiégeants ne sont que des ennemis, *Feinde;* c'est le mot qu'il emploie constamment pour les désigner; tandis que le gouverneur voyait sans doute en eux des concitoyens, dont il lui répugnait de verser le sang, même pour défendre la forteresse, dont la garde lui était confiée. Louis de Flue n'a pas plus de sympathies pour les invalides; il les regarde comme de mauvais soldats qu'il a fallu haranguer longuement pour les décider à se se défendre; en outre ils l'accusèrent vivement d'être l'auteur principal de la résistance faite par la Bastille et et leurs récriminations intéressées faillirent lui coûter la vie dans la soirée du 14 juillet et dans la matinée du 15; il ne dut son salut qu'à un sieur Ricard, officier de la compagnie de l'Arquebuse. Cependant il ne charge pas ces malheureux sous-officiers; il en parle sans haine et sans rancune, dans sa lettre à ses frères comme dans ses relations françaises. Cette générosité est une garantie de plus de son impartialité et de sa véracité.

On lit, au commencement de la sixième livraison de la *Bastille dévoilée,* que le rédacteur avait appris que Louis de Flue avait envoyé au *Mercure de France,* sans doute en même temps que la note rectificative parue dans le numéro du 14 novembre 1789, une relation de la défense de la Bastille, mais avec prière de ne la publier qu'autant que les circonstances deviendraient plus fa-

tender Vorsorgen, die er traf, wæhrend er wichtigere vernachlæssigte. Er hœrte sie an, schien sie zu billigen und handelte dann wieder ganz anders; darauf ænderte er wieder und zeigte in seinem ganzen Thun und Lassen die grœsste Unentschlossenheit. Obschon er mit seinem Stab und den Offizieren seiner Garnison verabredet, das Aeussere des Schlosses, wenn sie angegriffen werden, so lange als mœglich zu vertheidigen, so befahl er demnoch den 12 Juli Abends, dass wir uns gænzlich in das Innere der Festung zurueckziehen sollen und das Æussere verlassen, wo sich bis dahin die ganze Besatzung aufgehalten, welches ein Posten war, wo man grossen Widerstand leisten konnte. Wir mussten gehorchen. Nun waren wir hinter 80 Fuss hohen und 15 Fuss dicken Mauern, auf die wir besseres Vertrauen hatten, als auf die Geschicklichkeit des Befehlshabers. » (*Op. sup. cit.*, p. 6.)

vorables (1). Ce changement dans les dispositions de l'opinion publique en faveur des défenseurs de l'autorité royale, que Louis de Flue paraît avoir espéré, ne se produisit pas, et loyalement le rédacteur en chef du *Mercure de France* n'inséra pas cette relation. Elle resta, inédite, jusqu'à ce que Taschereau (2) en trouva un exemplaire aux Archives nationales, où il est encore aujourd'hui conservé sous la cote K. 164, n° 5, parmi les débris du cabinet de Louis XVI. C'est un cahier manuscrit d'une bonne écriture de copiste de la fin du siècle dernier, sans titre et sans aucun caractère d'authenticité. Il n'est pas certain qu'il ait jamais fait partie des papiers de Louis XVI, bien qu'aujourd'hui il soit conservé avec eux; car on sait que par malheur cette série K, dite historique, comme si toutes les autres ne l'étaient pas, a été formée de la façon la plus arbitraire au moyen d'un triage, plus ou moins bien fait dans tous les fonds; mais comme toutes les pièces, contenues dans ce carton et dans ceux qui le précèdent et le suivent immédiatement, viennent certainement du cabinet de Louis XVI, l'hypothèse suivante me paraît à tout le moins plausible. Mallet du Pan, ne croyant pas devoir publier cette relation, en aura remis une copie à celui des employés du cabinet du roi, qui était chargé des communications avec les journalistes officieux, dont le rédacteur politique du *Mercure* était alors l'un des plus considérés et des plus considérables.

Il existe une autre version française de la relation du lieutenant Louis de Flue; elle se trouve aux Archives

(1) « Je sais que l'officier suisse, M. Louis de Flue, qui commandait à la Bastille le détachement de Salis-Samade, a envoyé au rédacteur de ce même ouvrage périodique une relation de ce qui s'est passé sous ses yeux dans l'intérieur de cette forteresse, le 14 julllet dernier; mais qu'il a désiré qu'on en suspendît la publication jusqu'à ce que le calme fût rétabli, dans les esprits et jusqu'à ce qu'on fût plus disposé à écouter le langage de la raison. » (*Bastille dévoilée*, sixième livraison, p. 7.)

(2) Il la publia en 1834, dans le tome IV de la *Revue Rétrospective*, p. 285 à 298.

administratives du ministère de la guerre, où il m'a été impossible de la consulter (1).

J'en suis donc, à mon grand regret, réduit à commenter le peu de renseignements que donne M. Fieffé. En sa qualité de commis principal aux Archives du ministère de la guerre, il a eu le bonheur d'avoir entre les mains ce précieux document que le commun des mortels ne peut pas même voir de loin (2). « Cet officier, dit-il, a rendu compte lui-même de sa mission et de ce qui se passa dans la forteresse depuis le jour où il y arriva jusqu'au moment où elle fut prise. Voici son curieux rapport (3). » Il ajoute en note : « Ce rapport fut fait en allemand; nous en donnons la traduction littérale. » Il n'indique pas où est le texte allemand, s'il l'a vu et s'il l'a lu; il ne dit même pas de qui est cette traduction littérale, dont sa phrase laisse-

(1) A la demande que j'avais adressée à M. le ministre de la guerre, il a été fait la réponse suivante : « Paris, le 10 février 1892. Monsieur, vous m'avez demandé l'autorisation de consulter aux archives du ministère de la guerre tous les documents concernant les journées de juillet 1789.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'existe aux Archives historiques aucun document sur ces événements. Les Archives administratives possèdent seulement quelques renseignements sur les nominations d'officiers généraux et les mouvements de troupes, renseignements, publiés du reste, par M. Tuetey dans son répertoire. Enfin quant à l'original en allemand du rapport du lieutenant de Flue, il n'est pas déposé aux Archives de la guerre. M. Tuetey et M. Fieffé ne signalent du reste, qu'une copie de la traduction française, copie publiée par M. Fieffé et qui n'est revêtue d'aucun caractère d'authenticité.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« Pour le ministre et par son ordre, le chef du service : *signature illisible.* »

Quand donc ces archives seront-elles ouvertes aux travailleurs? Leur titre ne doit pas donner le change; ces archives, dites administratives, contiennent les dossiers de tous les officiers au service de France, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. C'est une mine extrêmement riche mais pour être autorisé à la fouiller, il faut montrer patte blanche. Lorsque, comme moi, on est suspect de pouvoir troubler le profond repos des bienheureux employés qui gardent ces précieux papiers, on est éconduit avec des fins de non-recevoir, du genre de celle qu'on vient de lire. Pour avoir raison de ce scandaleux abus faudra-t-il recommencer une campagne comme celle que j'ai faite, il y a quelque dix ans, avec un certain succès, contre les Archives de la marine?

(2) *Histoire des Troupes étrangères au service de France*, par Eugène Fiffé, Paris, Dumaine, 1854, 8°, t. I, p. 349 à 356.

(3) *Ibidem*, p. 349.

rait croire qu'il est lui-même l'auteur. Cependant cela ne me paraît pas probable. Je doute même qu'il y ait eu jamais un rapport rédigé en allemand par de Flue; car sa lettre à ses frères fut évidemment pensée en français et mentalement traduite en allemand, c'est un véritable thème, absolument calqué sur la phrase française qu'il est aisé de rétablir presque mot pour mot (1); on peut, suivant moi, affirmer sans crainte que le lieutenant Louis de Flue, établi en France depuis plus de vingt-trois ans, était beaucoup plus familier avec la langue française qu'avec celle de son pays natal. Mais, je dois le déclarer, ce n'est qu'une simple conjecture que la rigoureuse vigilance des gardiens des Archives administratives du ministère de la guerre m'a empêché de vérifier.

Quoi qu'il en soit, le texte publié par M. Fieffé a un caractère bien plus militaire que celui de la *Revue rétrospective*. Tout ce qui n'est pas absolument nécessaire est supprimé; on n'y trouve aucun détail étranger à l'action et le style est très net, ferme et précis. Mais il n'y a pas, entre ces deux textes, que des différences de forme. Certaines variantes sont même assez intéressantes. C'est le cas pour tout ce qui concerne la reddition. Seule, la version Fieffé dit que le gouverneur aurait voulu mettre le feu aux poudres et en aurait été empêché par deux sous-officiers invalides. Dans la version Taschereau, on lit que le gouverneur, sans consulter son état-major et la garnison, aurait fait battre la chamade. Au contraire, d'après le texte Fieffé, le marquis de Launey aurait demandé à la garnison quel parti on devait prendre. Enfin dans la version Taschereau le lieutenant de Flue déclare qu'à l'instant même où de Launey lui aurait remis la demande de capitulation avec ordre de la faire passer aux assiégeants il se serait permis de lui faire quelques représentations sur le peu de nécessité qu'il

(1) Voir le passage traduit plus haut, p. LXVIII.

y avait encore dans ce moment d'en venir à cette extrémité; il lui aurait dit que la garnison et le fort n'avaient souffert aucun dommage, que les portes étaient entières et qu'on avait encore des moyens de se défendre, puisque jusque-là on n'avait eu qu'un homme tué et deux ou trois blessés; mais le gouverneur aurait paru ne point goûter ses raisons et il lui aurait fallu obéir. Il est vrai que dans la *Revue rétrospective* on ne trouve pas la déclaration que, suivant le texte Fieffé, Louis de Flue, avant l'attaque, peut-être même dès le 12 ou le 13 juillet, aurait faite à de Launey en ces termes : « Je n'oserais jamais me représenter à mon corps si une forteresse, que le Roi m'a chargé de défendre, se rendait sans qu'on eut tiré un seul coup de fusil. » Par contre la *Revue rétrospective* donne seule plus de cinq pages, où de Flue raconte longuement tout ce qu'il eut à subir après la reddition et où il défend le gouverneur contre les accusations de trahison dont il avait été l'objet.

Il y aurait encore une autre version française, s'il fallait prendre à la lettre une note publiée sous la signature Zoort dans l'*Intermédiaire* du 25 octobre 1885. Elle est ainsi conçue :

« Il y a quelques années, j'ai copié sur l'original autographe, signé de Louis de Flue, le rapport qu'il adressa à son lieutenant-colonel après la prise de la Bastille. Ce document est presque semblable à celui que Taschereau publia dans la *Revue rétrospective*. Il offre certaines différences de rédaction et de nombreuses transpositions de phrases. Il est plus court d'un cinquième environ, plus condensé, plus militaire; dans le premier le narrateur paraît plus modeste, plus juste; il dit souvent *on* là où dans le second il dit *je*. Le premier ne mentionne pas les observations que de Flue aurait faites à de Launey et abrège considérablement les longues péripéties de la promenade à l'Hôtel de Ville et au Palais-Royal. La conduite du brave de Flue au siège de la Bastille

fut irréprochable; mais son rôle fut efffacé, sa situation ne lui permettant du reste, il me semble, aucune initiative. Maintenant d'où vient cette différence entre les deux rapports? De Flue n'aurait-il pas jugé nécessaire d'approprier chacun de ces documents au caractère, aux idées du personnage sous les yeux duquel il devait être placé. »

Quel est l'historien ou le chercheur qui signe Zoort? Je ne sais. J'avoue que c'est la première fois que je vois ce nom. Peut-être est-ce un pseudonyme, comme il est assez d'usage dans ce recueil? Quoi qu'il en soit, je n'ai qu'à regretter vivement que cet érudit n'ait pas cru devoir révéler où se trouve conservé le rapport *autographe et signé* de Louis de Flue à son chef; car, à ma connaissance, ce document qui serait si précieux est encore inédit. Espérons que M. Zoort se déterminera à ne pas garder plus longtemps pour lui seul cette pièce importante et à la publier. Peut-être reconnaîtra-t-on alors que ce rapport *autographe et signé* n'est autre que le texte imprimé par M. Fieffé? L'analyse de M. Zoort donne tout lieu de le croire. Mais il n'en serait pas moins très intéressant de savoir où est ce document et s'il est bien réellement autographe et signé, puisque M. Fieffé n'aurait eu à sa disposition, que la copie sans signe d'authenticité conservée aux Archives administratives du Ministère de la guerre.

En attendant d'être éclairé sur ce point douteux, nous n'avons qu'à apprécier les deux versions françaises publiées par MM. Taschereau et Fieffé et la lettre en allemand. De la comparaison faite plus haut, il me paraît ressortir que le texte de la *Revue rétrospective* où de Flue s'efforce de détruire les accusations de trahison portées contre de Launey et où il donne plus de développement à sa pensée doit être la relation adressée au *Mercure de France* et restée inédite pour les motifs que l'on sait. La version donnée par l'exemplaire des Archives administratives de la Guerre et publiée par M. Fieffé,

serait une traduction ou plutôt, à ce qu'il me semble, une simple copie du rapport adressé par le lieutenant Louis de Flue à son colonel. Mais ces deux versions sont dépourvues de tout signe d'authenticité et ne sont même pas datées. Aussi je crois qu'elles sont bien inférieures, comme valeur historique, à la lettre en allemand écrite d'Yvetot par cet officier à l'un de ses frères, le 2 septembre 1789 et conservée dans les archives de la famille. C'est pourquoi je me servirai de cette version de préférence aux deux autres et comme elle est pour ainsi dire inconnue, tout au moins en France, j'en traduirai les passages les plus importants, mais en ayant soin de donner en note le texte allemand.

IV

CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES ET PARTICULIÈRES; DÉPÊCHES DU DUC DE DORSET, DE MERCY-ARGENTEAU, DE SIMOLIN, DE JEFFERSON, DE GOUVERNEUR MORRIS, DE SALMOUR, DE GOLTZ. — LETTRES DE MIRABEAU, DE GAULTIER DE BIAUZAT, DE MAILLOT, DE SILLERY, DE CAMILLE DESMOULINS, DE GUDIN DE LA FERLIÈRE, DU DOCTEUR RIGBY, DE HUBER, ETC.

Avant la publication des relations des témoins oculaires du siège de la Bastille, les légendes les plus fantastiques avaient circulé dans Paris sur ce prodigieux événement. On disait et tout le monde répétait que de Launey avait, en leur promettant des armes et des munitions, attiré dans la cour du gouvernement trois à quatre cents hommes, et qu'ensuite il avait fait relever les ponts-levis de l'avancée et fusiller les malheureux qui avaient ajouté foi à sa parole. Cette trahison odieuse avait rendu furieux ceux qui étaient restés au dehors; ils avaient attaqué avec une ardeur sans égale cette redoutable forteresse et après un court combat ils s'en étaient emparés d'assaut. Ces bruits populaires se retrouvent dans toutes les corres-

pondances écrites aussitôt après les événements, aussi bien dans les dépêches des ambassadeurs et autres agents diplomatiques que dans les lettres des députés, des journalistes et des particuliers.

Cela s'explique aisément. La foule qui se pressait aux abords de la Bastille et dans les cours extérieures ne pouvait pas bien voir ce qui se passait aux points d'attaque où, en raison du défaut d'espace, se trouvaient seulement quelques combattants. De même le bruit de la fusillade et l'éloignement l'empêchaient de comprendre ce que du haut des tours criaient les assiégés. Elle adopta la version qui répondait le mieux à ses passions surexcitées et elle la répandit dans toute la ville qui l'accepta. Mais de ce que ces lettres et ces dépêches rapportent les bruits de la première heure sur le siège de la Bastille, il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de rejeter le témoignage de leurs auteurs sur les faits, dont ils ont pu avoir une connaissance certaine. Et ces faits ont encore assez d'importance pour donner un très grand intérêt historique à ces correspondances. Aussi je vais les passer en revue le plus rapidement possible.

Il y a déjà quelques années, j'ai publié une traduction des dépêches du duc de Dorset, ambassadeur du roi d'Angleterre à Paris, et du comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial en France (1). Il n'est pas besoin d'insister longuement sur la situation considérable que ces deux

(1) *Relations inédites de la Prise de la Bastille*, par le duc de Dorset et par le comte de Mercy-Argenteau, publiées avec une introduction par Jules Flammermont. Paris, Picard, 1885, in-8°.

(*Extrait du Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers.*)

Les critiques les plus compétents s'accordèrent à reconnaître la valeur de ces documents. Cfr. Alfred Stern, *Neue Berichte ueber die Estuermung der Bastille* apud *die Nation*, n° 18, 29 januar 1887, p. 274-275, et Marcellin Pellet, *Variétés Révolutionnaires*, 2e série, Paris, 1887, in-12, p. 119 et suivantes. Il est vrai que M. Fr. Funck-Brentano leur dénie toute autorité : « Par contre, dit-il, les deux relations que M. Flammermont publia en 1885, doivent être écartées à cause des graves erreurs qu'elles contiennent. » En note il ajoute seulement cet argument : « Les rapports envoyés par les deux ambassadeurs à leur souverain ne sont que l'écho des bruits popu-

diplomates occupaient à la cour de Versailles. Le duc de Dorset était un familier du salon de la duchesse de Polignac et la reine ainsi que le comte d'Artois le voyaient avec plaisir. Quant au comte de Mercy-Argenteau il était, depuis l'arrivée de Marie-Antoinette en France, son conseiller et son confident (1); en août 1788 lors du rappel de Necker aux affaires, il avait même été le négociateur employé par la reine près de ce ministre (2). Dans leurs dépêches ces deux ambassadeurs résument brièvement les légendes alors en circulation dans Paris sur la prise de la Bastille, sur les trahisons du gouverneur et sur son exécution par le peuple après un jugement sommaire à l'Hôtel de Ville; mais ils donnent aussi des renseignements très précieux sur l'état de la ville pendant ces journées critiques et le jugement qu'ils portent sur cette révolution est très remarquable.

Le duc de Dorset insiste à plusieurs reprises sur le bon ordre qui fut maintenu dans la ville durant toute cette crise; suivant lui les excès commis par la populace furent en très petit nombre, bien qu'elle fût absolument livrée à elle-même. Il est impossible de contester l'autorité de ces affirmations. Car cet ambassadeur ne se crut pas obligé de se tenir renfermé chez lui; il se promena dans

laires. » *Revue historique, loco supra citato*, p. 301. Ce procédé de discussion, plus que sommaire, est un moyen très commode de se débarrasser de témoignages gênants. C'est ainsi que M. Fr. F.-B., ne tenant aucun compte de ce que dit le duc de Dorset sur l'état de Paris, prétend démontrer, après M. Taine, que pendant ces journées la ville aurait été entièrement livrée à la canaille qui aurait commis les plus grands excès. Bien mieux, malgré les déclarations autorisées de ces ambassadeurs, tous deux d'accord pour insister sur les conséquences de cette grande révolution, qui suivant eux, changeait complètement le système politique de la France, il soutient que les contemporains ne se sont pas doutés de l'importance de ces événements. *Ibidem*, p. 309.

La dépêche du duc de Dorset est du 16 juillet et celles du comte de Mercy-Argenteau sont du 17 et du 23 du même mois.

(1) Voir pour plus de détails l'introduction à la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publiée par MM. A. d'Arneth et J. Flammermont Paris, 1889-1891, in-8°.

(2) *Le second ministère de Necker*, par J. Flammermont, *Revue historique*, 1er mai 1891, p. 2 et s.

la ville, comme d'habitude, sans être aucunement inquiété; il le dit lui-même en ces termes qu'il faut citer : « Tous ces événements si extraordinaires se sont accomplis avec un ordre qui ne saurait être surpassé. J'en ai moi-même été témoin à plusieurs reprises pendant ces trois derniers jours, où je n'ai jamais eu le moindre motif de craindre pour la sûreté de ma personne (1). » En outre ses secrétaires et ses domestiques sortaient aussi dans Paris; deux d'entre eux prirent même dans la matinée du 14, une part active à l'enlèvement des fusils déposés dans les caves des Invalides (2); ils pouvaient donc rapporter à leur maître des informations précises sur la situation de la capitale.

En raison de ses relations bien connues avec la reine, alors généralement détestée, le comte de Mercy-Argenteau devait tout naturellement se sentir moins à l'aise dans Paris que son collègue d'Angleterre; cependant il n'en partit que le 14 au matin pour se rendre à sa maison de campagne de Chennevières, près Pontoise; il avait encore pu sortir et se promener dans la journée du 13 sans être inquiété. Il laissa la garde de son hôtel(3) à son secrétaire d'ambassade, qui se fit assister d'un détachement de la nouvelle milice bourgeoise. Ses employés et ses gens le tinrent au courant de tout ce qui se passait chez lui et dans Paris; mais ils n'eurent à lui signaler que des infractions légères à ses privilèges diplomatiques. Dans ses dépêches des 17 et 23 juillet, il fut obligé de reconnaître que dans ces journées si agitées l'ordre fut admirablement maintenu dans les rues par les bourgeois abandonnés à eux-mêmes. Le témoignage de cet homme, naturellement timide et craintif, a sur ce point une importance considérable; car, par tempérament, il

(1) *Opere supra citato*, p. 18.
(2) *Ibidem*, p. 16.
(3) Cet hôtel, situé sur le boulevard Richelieu, aujourd'hui des Italiens, avait été construit en 1778 pour M. de Mercy et était cité comme l'une des curiosités de Paris.

était plutôt porté à exagérer qu'à diminuer les désordres, qui auraient pu se produire dans une semblable tourmente. C'est donc avec raison que M. Marcellin Pellet, qui connaît si bien cette époque, a pu écrire : « Les ambassadeurs des deux plus grandes monarchies d'Europe s'accordent..... pour rendre un hommage éclatant et désintéressé à la modération, à la sagesse, à la discipline des Parisiens. Nul ne saurait imputer à Dorset et à Mercy des complaisances *pour la populace*. Leur témoignage rend pleine justice aux vainqueurs de la Bastille. On peut recommander ces rapports officiels et confidentiels à l'étude de tous nos historiens habiles à diffamer leur pays, pour servir des rancunes politiques, qui s'essaient à créer une légende encore plus humiliante pour la royauté que contraire à la vérité historique, en prétendant que la monarchie de Louis XIV a été balayée par aventure, par une poignée de malfaiteurs, ivres de vin et de sang (1). »

Les dépêches du comte de Mercy nous font encore connaître l'état de la cour de Versailles après la bataille. Elles peignent en traits inoubliables la déroute du maréchal de Broglie et de son armée et la débâcle du comte d'Artois et de sa coterie. Mercy en avait été le témoin oculaire. Il s'était rendu à Versailles, dans la matinée du 17 et dans la journée du 20, pour assister de ses conseils la pauvre Marie-Antoinette, restée presque seule dans ce palais désert. Il pouvait donc raconter *de visu* l'épilogue de cette révolution, dont les origines ont été exposées un peu plus tard dans une importante dépêche de l'ambassadeur de Suède.

Le 12 juillet, le baron de Staël, gendre de Necker, s'était empressé d'informer Gustave III du renvoi du principal ministre et de son remplacement par le baron

(1) Marcellin Pellet. *Variétés Révolutionnaires*, 2e série. Paris, 1887, in-12, p. 126.

de Breteuil; mais comme il n'avait pas pu voir son beau-père avant son départ, il ne savait presque rien. Ce fut seulement deux mois plus tard, le 13 septembre, que dans une longue relation (1) il exposa les détails de l'intrigue qui avait amené la disgrâce de Necker; on peut croire que dans ce récit il n'était que l'écho de son beau-père, car à cette époque il vivait encore avec sa femme, dont les parents lui témoignaient beaucoup d'affection et de confiance.

Ces trois diplomates, qui reconnaissent hautement l'importance de la victoire décisive remportée par le peuple de Paris dans cette mémorable journée, sont en cela d'accord avec tous leurs collègues, même avec ceux qui sont nettement hostiles au tiers état. Ainsi le ministre de Russie, Simolin, qui était tout dévoué à la cause de la monarchie absolue et de l'aristocratie, commença sa dépêche du 8-19 juillet (2) en ces termes : « La Révolution s'est accomplie en France et le pouvoir royal n'existe plus. » Il y joignit un *journal des événements qui se sont produits à Paris depuis le 11 jusqu'au 17 juillet 1789*, où l'on parlait aussi de la trahison commise par le gouvernement de la Bastille et de l'assaut donné avec succès à la forteresse. Il y croyait comme tout le monde. Cependant il faut faire une exception pour Jefferson, l'illustre homme d'État qui représentait alors à Paris les États-Unis d'Amérique, dont il devint plus tard le président. Il avait des doutes sur la façon dont la Bastille avait été prise. Il dit que les assiégeants s'emparèrent en très peu de temps de ce château qui avait soutenu de longs sièges; mais il déclare qu'il ne sait pas

(1) Elle a été éditée par M. Léouzon Le Duc dans son ouvrage ayant pour titre : *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein*. Paris, Hachette, 1881, in-8°, p. 115 à 125.

(2) Elle a été publiée par Feuillet des Conches dans son recueil *Louis XVI et Marie-Antoinette*, t. I, p. 476 et réimprimée avec le journal dont il est parlé ci-dessous, dans la *Revue de la Révolution*, 4e année, 1886, t. VII. Documents, p. 1 à 8.

comment ils y réussirent ; car ceux qui prétendaient avoir été à cette affaire la racontaient de cent façons différentes et leurs récits contradictoires se détruisaient l'un par l'autre. Quant à la trahison dont de Launey s'était rendu coupable sur la députation parlementaire conduite par le procureur du roi près l'Hôtel de Ville, Jefferson y croyait d'autant plus qu'il en tenait les détails de ce magistrat lui-même, un ancien commissaire des guerres, nommé Éthis de Corny, qu'il avait connu en Amérique et qu'il avait vu quelques heures après la prise de la Bastille (1).

Gouverneur Morris, qui était alors à Paris, où il vivait en simple particulier et en assez mauvaise intelligence avec Jefferson, profita d'une occasion, qui se présenta au moment où il se préparait à passer en Angleterre pour écrire à Dieppe, le 31 juillet 1789, une longue lettre à Georges Washington sur l'état de la France (2). Il n'entre

(1) La dépêche de Thomas Jefferson à John Jay, du 19 juillet 1789, se trouve de la p. 303 à la p. 310 du t. II de l'ouvrage intitulé : *The Diplomatic Correspondence of the United states of America* (2d series. 1783-1789), Washington, 1837, 8°. Elle est aussi imprimée au t. III, à la date, dans les œuvres complètes de Jefferson. *Jefferson's complete Works*, New-York, 1853-1854, 9 vol. in-8°, C'est en tête de ce dernier recueil que se trouve l'autobiographie de Jefferson, où il raconte (t. I, p. 98-99) qu'il était chez M. de Corny, lorsque celui-ci revint à la maison dans la soirée du 14 juillet et fit le récit des événements de la journée.

(2) C'est par erreur que M. Taine (*Révolution*, I, 51) date cette lettre du 19 et non du 31 juillet 1789. Elle commence ainsi : « J'ai eu l'honneur de vous écrire le 29 avril dernier, je ne vous fatiguerai pas du récit des événements. Je sais que M. Jefferson a écrit au bureau des Affaires étrangères. Mais comme je me rendais à Londres, j'ai trouvé ici [Dieppe] un vaisseau qui part directement pour New-York et je saisis l'occasion de vous faire passer quelques tableaux qui offrent l'état politique, militaire, financier et commercial de ce pays. Je les crois assez exacts. »

Cette lettre du 31 juillet est imprimée *in extenso* de la p. 78 à la p. 81 du tome II de l'ouvrage publié par Jared Sparks sous ce titre : *The life of Gouverneur Morris with selections from his correspondence and miscellaneous papers*. Boston, 1832, 3 vol. in-8°. Elle est à la p. 25 et s. du t. II de la traduction intitulée : *Mémorial de Gouverneur Morris, suivi d'extraits de sa correspondance et de ses papiers, traduit par A. Gandais*. Paris, 1841, 2 vol. 8°. Mais elle est seulement résumée dans l'ouvrage récent ayant pour titre : *The Diary and Letters of Gouverneur Morris, edited by Anne Cary Morris*. New-York, 1888, 2 vol. in-8°. Par contre, on trouve dans ce recueil bien des détails curieux, négligés et omis par Jared Sparks.

pas dans le détail des événements que Jefferson a relatés dans ses dépêches officielles; il se borne à apprécier à grands traits la situation, qu'il résume pour ainsi dire, en cette phrase : « Vous pouvez regarder la Révolution comme terminée en ce sens que l'autorité du roi et de la noblesse sont entièrement détruites. »

M. Marcellin Pellet vient de rendre un nouveau service à l'histoire de la Révolution en publiant dans le journal *le Temps* du 7 juillet 1892 la traduction de la dépêche envoyée à son gouvernement, le 20 juillet 1789, par le marquis de Circello, ambassadeur du roi de Naples à Paris. Ce diplomate est d'accord avec ses collègues des grandes puissances; comme eux, il croit à la trahison de M. Launey et il la raconte longuement; mais il ne parle plus d'assaut et il dit que les portes de la forteresse furent enfoncées à coups de canon, ce qui se rapproche de la vérité. Il ajoute que l'ordre fut maintenu avec la plus grande énergie. « Cependant, dit-il, les commissaires des quartiers, voyant le péril où se trouvaient les habitants devant ce nombre énorme d'hommes armés et même de brigands et d'individus sortis de prison les jours précédents, formèrent des patrouilles de garde nationale avec l'ordre de désarmer tous ceux qu'on rencontrerait non munis d'une carte délivrée par quelque district. Ils proclamèrent la loi martiale ou, pour mieux dire, cette loi se publia toute seule, que quiconque avait volé ou mis le feu à une maison serait pendu. En effet, il ne s'est pas passé une journée sans que cinq et même dix individus aient subi cette peine. Nous devons à ce salutaire expédient notre existence et la sureté de nos maisons. »

Les relations, encore inédites des ambassadeurs et des ministres étrangers en France, que j'ai pu consulter, confirment ce que disent les dépêches que je viens d'examiner. L'une des plus intéressantes est celle du ministre de Saxe, le comte de Salmour, qui était le neveu du baron de Besenval, chargé du commandement

des troupes royales dans Paris; non pas qu'on y trouve des détails nouveaux sur la journée du 14 juillet, car Salmour, comme ses collègues, se contente de rapporter les bruits qui circulaient dans Paris au moment où il écrivait; mais il n'en est pas moins curieux de voir ce que savait le 16 juillet, sur les événements de l'avant-veille, un homme qui était l'un des membres les plus distingués de la société de Mme de Polignac, et qui était en relations étroites et intimes avec le commandant et avec la plupart des principaux officiers de l'armée de Paris. C'est pourquoi je crois devoir citer ce passage :

« Arrivés à la Bastille, M. de Corny, procureur du Roi près de l'Hôtel de Ville, avec quatre électeurs et une petite escorte, se présenta avec un drapeau pour sommer le gouverneur d'ouvrir les portes et livrer ses munitions. Celui-ci, de son côté, arbora le drapeau blanc, et au moment où l'on s'approcha pour parlementer, il fit une décharge sur M. de Corny, qui tua quatre hommes de son escorte; feignant ensuite que c'était une méprise, il baissa le pont-levis, demanda de nouveau à parlementer et dès que trois à quatre cents des assaillants à peu près furent entrés, il le releva derrière eux et son canon, tonnant de tous les côtés, enfilait les deux rues Saint-Antoine et le boulevard, qui étaient remplis de monde. Quatre pièces de 24, de celles prises le matin aux Invalides, jouèrent alors contre le château, et si heureusement qu'au bout de dix minutes un boulet coupant la chaîne, fit tomber le pont-levis. Ceux qui avaient été enfermés dedans s'étaient en attendant vaillamment défendus et, quoiqu'ils eussent déjà perdu soixante hommes, avec le secours de leurs camarades, qui entrèrent par la porte et escaladèrent en même temps le mur des deux côtés, ils massacrèrent une partie de la garnison et s'emparèrent du gouverneur qui, traîné à l'Hôtel de Ville, y fut décapité en place de grève. »

Ce récit est parfaitement ridicule; cependant on ne

saurait, à mon avis, en s'appuyant sur l'absurdité de ce passage, refuser toute valeur historique aux autres détails contenus dans cette dépêche, où l'on trouve plusieurs renseignements importants et puisés aux meilleures sources sur ce qui précéda et suivit ce grand événement; pour chaque fait particulier, on doit examiner avec soin comment le témoin a pu le connaître.

Bien qu'il fut à Paris depuis vingt ans, le ministre de Prusse n'était pas mieux au fait de ce qui s'était passé dans cette mémorable journée. Cela n'a rien d'étonnant d'ailleurs. Criblé de dettes et réduit aux expédients les plus douteux, le comte de Goltz ne pouvait pas se payer le luxe coûteux d'entretenir des agents habiles et actifs. Par contre, il avait le jugement assez sûr, et il savait donner une certaine valeur à ses dépêches par des appréciations souvent justes et toujours curieuses sur les événements qui se passaient sous ses yeux. Par exemple, dans cette occasion, il envoya à son souverain une sorte de résumé, fort intéressant, de l'impression produite sur chacun de ses collègues par cette révolution qui le comblait de joie, car il y voyait avec raison une défaite décisive de la reine, et la ruine de cette influence autrichienne, contre laquelle il avait eu jusque-là tant à lutter.

« Je n'ai pas, dit-il, besoin d'ajouter combien le comte de Mercy et le sieur Simolin sont fâchés de la fuite du baron de Breteuil et du duc de La Vauguyon, sur lesquels ils comptaient infiniment. Le comte de Mercy est trop bon politique pour ne pas cacher sa peine; mais le sieur Simolin montre de l'embarras. Quoique le ministre de Saxe avait sa principale société parmi le parti de la reine, à cause de son oncle, le général de Besenval, je lui dois néanmoins la justice qu'il se conduit constamment fort bien à mon égard. L'ambassadeur d'Angleterre, par son attachement personnel à la reine et au comte d'Artois,

(1) Archives de Dresde; Salmour, à Stutterheim, 16 juillet 1789.

est affecté de tout ce qui se passe, comme si le coup était au roi, son maître. Et à la vérité cela doit aller à son cœur, mais peut-être serait-il à souhaiter qu'il distinguât davantage ses affections personnelles des intérêts de sa place? L'ambassadeur d'Espagne (1) m'a parlé confidemment de ce grand événement, en ne me dissimulant pas sa joie de voir l'influence autrichienne à bas et l'espérance de voir la France, si le gouvernement se conduit bien, gagner plus de confiance, qu'elle n'en a eu depuis longtemps. J'ai cru ne pas mal faire de rapporter l'impression que la révolution a produite sur mes confrères, afin de prévenir V. M., sur celle que leurs rapports produiront dans les différentes cours » (2).

Les ambassadeurs de Sardaigne (3), de Portugal (4) et de Venise (5), donnent sur la journée du 14 juillet et la prise de la Bastille, des renseignements analogues à ceux que je viens de citer. Tous trois parlent de la trahison du gouverneur et de la prise d'assaut de la forteresse. Ils sont également d'accord pour voir dans cette révolution une défaite décisive de la reine et de la faction aristocratique qui s'était montrée déterminée à tout tenter, pour arrêter les progrès du Tiers État et maintenir la monarchie absolue avec tous ses abus.

Pendant que la Révolution s'accomplissait à Paris par la seule action des masses populaires, livrées à elles-mêmes, sans chefs et sans direction aucune, les députés, dévoués à la cause du Tiers État, étaient retenus à Ver-

(1) Je n'ai pas pu lire les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Paris en 1789, car elles sont conservées au ministère à Madrid et je n'ai été autorisé à étudier que celles qui sont déposées à Alcala de Henarez ou à Simancas et qui s'arrêtent à la fin de l'année 1788.

(2) Archives de Berlin, Goltz au roi, 24 juillet 1789.

(3) Archives de Turin, le marquis de Cordon au comte Perret d'Hauteville, le 17 juillet 1789; du même au roi, le 20 juillet.

(4) Archives du ministère des Affaires étrangères à Lisbonne, dépêche de l'ambassadeur Vicente Souza Coutinho, du 20 juillet 1789.

(5) Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, fonds italien, vol. 1988, p. 236, dépêche de l'ambassadeur Antonio Cappello, du 20 juillet 1789.

sailles par la nécessité de siéger en permanence dans la salle de l'Assemblée nationale, pour parer à toutes les éventualités. Aussi les lettres de ces députés, qui nous sont parvenues, malheureusement en bien petit nombre, ne contiennent guère autre chose que la reproduction des bruits qui avaient été portés à la connaissance de l'Assemblée par quelques-uns de ses membres et par une députation du Comité des électeurs installé à l'Hôtel de Ville (1). Dans la séance de nuit du 14 juillet, le vicomte de Noailles, qui arrivait de Paris, avait dit à l'Assemblée « que la Bastille avait été enlevée d'assaut et que M. de Launey, qui en était le gouverneur et qui avait fait tirer sur les citoyens, avait été pris, conduit à la grève, massacré par le peuple et sa tête portée en haut d'une pique » (2).

On sait que Mirabeau, dès l'ouverture des États généraux, publia une sorte de journal sous le titre de *Lettres à mes commettants ;* c'était un moyen d'échapper à la censure qui s'exerçait encore sur la presse périodique. Dans la dix-neuvième et dernière de ses lettres (3), Mirabeau parlait aussi « de la prise de la Bastille, opérée en trois heures, d'assaut, par des prodiges de valeur » (4). Cependant cette lettre avait été écrite après le 24 juillet ; car elle contient le récit des événements accomplis du 9 au 24 de ce mois. Mirabeau appelait l'attention de ses lecteurs sur « le caractère même du peuple dans cette révolution, où l'on n'avait vu dans le désordre, ni soif de pillage, ni férocité (5) ». Avec le coup d'œil du génie, ce grand politique appréciait toutes les conséquences de ce soulèvement parisien, dont il caractérisait la portée en ces

(1) Archives parlementaires, t. VIII, p. 233. Les députés d'Anjou, *opere infra citato*, p. 376, disent que cette députation se présenta à l'Assemblée sur les dix heures du soir.
(2) *Ibidem.*
(3) La vingtième forme le premier numéro du *Courrier de Provence.*
(4) P. 31.
(5) *Ibidem.*

termes : « Tout l'antique édifice, usé, vermoulu dans tous ses appuis, pourri dans tous ses liens, est tombé dès le premier choc, pour ne se relever jamais et, l'aire étant nettoyée, on pourra construire sur un nouveau plan et affirmer cette structure sur les bases immuables des droits éternels des peuples (1). » En un mot, c'est l'insurrection parisienne du 14 juillet 1789 qui a détruit l'ancien régime ; telle est l'opinion de Mirabeau, et, quoi que puissent dire les adversaires de la Révolution, ce jugement sera ratifié par l'histoire.

Les députés moins connus dont les correspondances ont été sauvées de la destruction, croyaient aussi à la prise d'assaut de la Bastille et aux trahisons du marquis de Launey. C'est le cas notamment des députés de l'Anjou (2) et de ceux de Strasbourg (3). Ces derniers étaient de bons bourgeois, dont le tempérament pacifique et les opinions modérées sont une garantie d'impartiale sincérité. Cependant ils écrivaient le 15 juillet à leurs commettants : « Le mardi, la milice bourgeoise de Paris, qui s'était enrégimentée et avait établi le meilleur ordre possible dans la capitale, s'empara de l'hôtel des Invalides et des armes et canons qui y étaient enfermés ; elle s'accrut jusqu'à 200,000. On intercepta des ordres, adressés au gouverneur de la Bastille, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité ; le canon fut braqué contre la bourgeoisie ; on envoya une députation d'une centaine de bourgeois pour le conjurer d'épargner le sang des citoyens. Il eut l'imprudente cruauté de les faire massacrer. Rien ne put plus contenir la fureur du peuple. Le repaire du

(1) P. 32.

(2) *Correspondance de MM. les députés des communes des provinces d'Anjou avec les commettants.* Angers, 1789-1790, in-8°, t. I, p. 376-377.

(3) *Correspondance des députés de Strasbourg avec les commissaires de la bourgeoisie de cette ville*, publiée par M. Rodolphe Reuss dans un travail intitulé : *L'Alsace pendant la Révolution française*, parue dans la *Revue d'Alsace*, pendant l'année 1879. Cette lettre se trouve dans le volume de cette année 1879, à la p. 355.

despotisme fut emporté d'assaut et le gouverneur ainsi que son major décapités à la Grève. Le prévôt des marchands, Flesselles, qui avait trahi sa commune, fut immolé sur l'escalier de l'Hôtel de Ville. Tout Paris fut éclairé pendant la nuit. »

Gaultier de Biauzat, l'un des députés du Tiers État de Clermont-Ferrand, écrivit aux représentants de la municipalité de cette ville des lettres fort curieuses dont les plus importantes ont été récemment réunies par M. Mège (1). Elles sont d'autant plus intéressantes que de bonne heure Gaultier de Biauzat s'était créé une situation assez en vue dans l'Assemblée et qu'il était en position d'être bien informé. Malgré cela il était, comme tous ses collègues, persuadé de l'exactitude des bruits qui couraient à Paris et à Versailles, et le 16 juillet il écrivait :

« Je ne vous ferai pas le détail des effrayants troubles de Paris ; c'est une heureuse faute qui nous a garantis de plus horribles attentats dont la nation était menacée.

« Il s'est répandu du sang humain. Mais hasarde-t-on jamais l'assaut d'une aussi forte place que la Bastille, sans s'exposer au sacrifice de quelques hommes ?...

« Sur les trois ou quatre heures après midi du mardi, on se transporta à la Bastille pour demander des armes, car il en fallait encore pour armer toutes les gardes bourgeoises.

« Le gouverneur de cette forteresse... feignit de céder à la demande du peuple. Le pont-levis descendit aux cris de joie des zélés spectateurs et il fut relevé après l'entrée d'une cinquantaine de personnes, sans occasionner de murmures, parce qu'il n'y avait pas encore occasion à cet emportement et qu'il fallait de la modération dans un lieu de cette nature.

« Mais ce perfide aristocrate fit cribler par son artil-

(1) *Gaultier de Biauzat, député du Tiers État aux États généraux de 1789, sa vie et sa correspondance*, par Francisque Mège. Paris, 1890. 2 vol. in-8°.

lerie ces malheureux qui étaient entrés sur sa confiance. Enfermés ainsi entre les quatre murs de la première cour, ils moururent au nombre de trente à trente-cinq dans le désespoir de se trouver trahis et sans défense.

« L'indignation, l'horreur et le désir naturel de la vengeance animèrent le peuple. L'assaut de la Bastille fut résolu. Il fallut trois tentatives dans lesquelles il périt beaucoup d'hommes, dont on ne sait pas encore le nombre. Enfin à l'aide du canon que la bourgeoisie braqua utilement contre le pont-levis, il fut fait une brèche. Trois gardes-françaises montèrent les premiers à l'assaut; deux périrent avant d'y être parvenus. Le troisième escalada, ayant son sabre à la bouche, et se saisit du cruel de Launey, qui fut mené tout de suite avec le sous-gouverneur, son fils, sur la place de Grève (1) ».

Mais s'ils ne connaissaient pas exactement les faits qui avaient marqué les diverses phases de cette triomphale insurrection, les députés étaient unanimes sur ses conséquences. L'un d'eux, collègue de Gaultier de Biauzat, les appréciait en ces termes, qui me paraissent tout à fait remarquables et dignes d'être cités :

« C'est ainsi, Messieurs, que s'est terminée à la française une révolution entreprise et exécutée à la française. Je ne crois pas qu'il soit jamais arrivé rien de pareil. Il est unique dans les fastes de l'Univers de voir un peuple, dans l'espace de cinq jours, s'armer avec le plus grand ordre, se procurer par la force toutes les armes nécessaires, enlever et détruire une place forte, le rempart du despotisme ; de voir, le cinquième jour de la Révolution, le souverain que ces dispositions hostiles semblaient menacer, venir arborer lui-même au milieu de ce peuple révolté, la cocarde qu'il avait prise pour se procurer la liberté ; de voir ce même souverain recevoir de ce même peuple les marques les plus touchantes de son amour et

(1) *Op. sup. cit.*, p. 174-175.

peut être utile à l'historien; c'est celui où il raconte la réception de Louis XVI à l'Hôtel de Ville de Paris le 17 juillet; mais bien que Maillot en ait été le témoin oculaire, on trouve encore dans sa relation de légères erreurs qui prouvent que ce magistrat n'était pas un esprit précis et qu'on ne peut avoir dans ses lettres qu'une confiance très limitée.

Les députés de la noblesse, qui avaient embrassé la cause populaire et s'étaient des premiers réunis au tiers état partageaient toutes les passions de cet ordre; ils se montraient même bien plus avancés, bien plus exaltés que certains députés du Tiers, que les Malouet, les Maillot et autres, fonctionnaires ou magistrats qui, par éducation et par habitude, étaient les défenseurs dévoués de l'autorité royale. Cela se remarque notamment dans la correspondance du marquis de Sillery, le mari de la célèbre Mme de Genlis et l'un des familiers du duc d'Orléans. Envoyé aux États généraux par la noblesse du bailliage de Reims, il rendait compte régulièrement de sa conduite à ses amis en y joignant des informations politiques. Comme il avait des habitudes d'ordre, il tenait un registre qui nous a été conservé sur lequel à côté de la copie des lettres qu'il recevait, il rédigeait la minute de celle qu'il envoyait. Le 17 juillet il écrivit à M. de Sauvigny une longue et curieuse lettre, qui est une sorte de journal (1). Il résumait le rapport fait à l'Assemblée nationale dans la soirée du 14 juillet par la députation des électeurs de Paris; il parlait des trahisons du marquis de Launey, de son supplice et de la prise d'assaut de la Bastille (2); il

(1) De Versailles le 17 juillet à 9 heures du soir. La minute de cette lettre remplit les folios 61 à 78 du registre de correspondance du marquis de Sillery, conservé aux Archives nationales sous la cote KK. 647. La première lettre est du 3 avril 1789 et la dernière du 27 mai 1790.

(2) Ces mêmes bruits se retrouvent aussi dans la *Correspondance d'un député de la noblesse de la sénéchaussée de Marseille avec la marquise de Créquy du 13 mai au 8 août 1789*, publiée dans la *Revue de la Révolution*, 1re année, 1883, t. II. Documents, p. 1 et s. Mais cette correspondance n'émane pas d'un député aux États généraux, comme le dit à tort l'éditeur sans en donner

racontait ensuite brièvement tout ce qui s'était passé à Paris et il insistait sur la visite du roi à l'Hôtel de Ville. Enfin il caractérisait la portée de ces événements en ces termes : « En 15 jours, la révolution du plus grand empire de la terre s'est faite ; elle a coûté à l'Angleterre cent ans de guerre, plus de quatre millions d'hommes, et l'intrépidité d'une partie des députés de la nation en 15 jours a fixé pour jamais la liberté en France. »

Dans cette tourmente, Camille Desmoulins joua l'un des premiers rôles. Aussi les lettres qu'il écrivait à son père ont-elles le plus grand intérêt pour l'histoire de cette période (1). Elles sont naturellement bien préférables aux récits plus ou moins embellis par son imagination surchauffée que Camille fit un peu plus tard dans ses journaux ; c'est notamment le cas pour tout ce qui se passa au Palais-Royal dans la journée du 12 juillet 1789. Il ne prit pas une part active à l'attaque de la Bastille ; il arriva trop tard ; la forteresse venait d'ouvrir ses portes quand il y parvint. A ce moment, tous les combattants avaient comme perdu la tête et, dans l'ivresse de cette victoire inespérée, ils racontaient les choses les plus fantastiques. Camille Desmoulins, dont le sang-froid, quoiqu'il fût Picard, n'était pas la qualité maîtresse, accepta, sans contrôle, ces légendes dignes de la *Bibliothèque Bleue*, et dans une lettre d'une verve endiablée, il les rapporta à son père en ces termes :

la moindre preuve ; elle a certainement pour auteur un membre du parlement d'Aix venu à Versailles pour les affaires de sa compagnie et de sa province. Cela ressort clairement de divers passages qui se trouvent aux pages 4, 6 et 7. Ce magistrat qui suivait les séances du Tiers dans les tribunes, était un aristocrate enragé ; mais il était fort mal informé et sur ce qui se passait à Paris, où, il demeurait habituellement, et sur ce qui se faisait à Versailles. Par exemple il écrivait : « La délibération de la noblesse a passé à la pluralité de 214 voix.... Quelqu'un m'a assuré que le comte de C... s'y distingua par son dévouement au Tiers. » (p. 4).

(1) Ces lettres ont d'abord été publiées par M. Mathon d'une façon très insuffisante ; mais M. J. Claretie en a beaucoup amélioré le texte dans son excellente édition des *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*. Paris, Charpentier, 1874, 2 vol. in-12.

« C'était le mardi; tout le matin passa à s'armer. A peine a-t-on des armes qu'on va à la Bastille. Le gouverneur, surpris de voir tout d'un coup dans Paris, cent mille fusils armés de baïonnettes, et ne sachant point si ces armes étaient tombées du ciel, devait être fort embarrassé. On tiraille une heure ou deux: on arquebuse ceux qui se montrent sur les tours. Le gouverneur, le comte de Launey, amène pavillon, il baisse le pont-levis; on se précipite; mais il le lève aussitôt et tire à mitraille. Alors le canon des gardes françaises fait une brèche. Bourgeois, soldats, chacun se précipite. Un graveur monte le premier; on le jette en bas et on lui casse les jambes. Un garde française, plus heureux, le suit, saisit la mèche d'un canonnier, se défend et la place est emportée d'assaut en une demi-heure. J'étais accouru au premier coup de canon, mais la Bastille était déjà prise, en deux heures et demie, chose qui tient du prodige » (1).

C'est évidemment un récit fait de chic par un homme surexcité; car Camille n'avait pas pu voir une brèche qui n'existait pas, puisque, lors de sa reddition, les murs de la Bastille étaient encore intacts. Le canon des assiégeants avait à peine endommagé les parapets et abattu quelques tuyaux de cheminée, qui s'élevaient au-dessus des plates-formes. Mais l'imagination des combattants et même des simples spectateurs était en pleine ébullition, ils ne savaient qu'inventer pour exalter cette miraculeuse victoire, dont ils étaient encore tout surpris. Ce même phénomène se remarque, mais, avec moins d'intensité, dans les lettres d'un commerçant que sa profession aurait dû rendre plus circonspect. Le caissier de Beaumarchais, Gudin de la Ferlière, dont le fils fut au nombre des assiégeants, écrivait à l'un de ses correspondants que le mardi 14 juillet, *jour à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire*, on avait député auprès de M. de

(1) Camille Desmoulins, à son père, du 16 juillet. *Op. sup. cit.*, t. II, p. 332.

Launey un corps de bourgeoisie pour lui demander des armes : « Ce gouverneur, dit-il, fait ouvrir les portes ;..... mais à peine est-on dans la cour que la garnison fait feu sur la députation..... des soldats s'engagent à se rendre maîtres de la Bastille en peu d'heures. Six pièces de canon leur sont livrées. Ils arrivent, brisent les portes et en sept quarts d'heure ils sont sur les tours (1). » On remarquera qu'il n'est plus question de brèche, ni même d'assaut. Les portes auraient été brisées. Cela n'est pas exact, puisque de Launey les fit ouvrir volontairement ; mais plusieurs pièces de canon avaient été mises en batterie devant les portes qui auraient peut-être été forcées, si la résistance s'était prolongée. Ce changement s'explique par la date de cette lettre ; le 27 juillet, déjà la vérité commençait à se faire jour.

Nous avons encore quelques lettres écrites de Paris, pendant cette période, par des Anglais. On sait que nos voisins sont beaucoup plus riches que nous, en correspondances historiques du siècle dernier. Les descendants des hommes d'État qui gouvernèrent l'Angleterre au XVIIIe siècle ont presque tous conservé les papiers politiques et privés de leurs ancêtres et à la différence de la plupart des grands seigneurs français ils mettent leur honneur à publier, au moins en partie, ces documents si précieux pour l'histoire de la nation et de leur famille. Un des recueils de ce genre le plus intéressants pour la France est l'ouvrage ayant pour titre : *The Journal and Correspondence of William, lord Auckland* (2). William Eden, premier lord Auckland, ne cachait pas la vive sympathie qu'il ressentait pour la France et les Français, ce qui était alors assez rare en Angleterre. Ce fut sans doute en raison de ses senti-

(1) Cette lettre, dont l'original autographe appartient à M. Begis, a été publiée dans la *Revue rétrospective*, numéro de juillet 1889. Paris, Vivien, in-8, p. 9 et s.

(2) London, 1861, 4 vol. in-8.

ments francophiles qu'il fut envoyé à Paris à la fin de l'année 1785 pour négocier un traité de commerce entre la France et l'Angleterre, ce qui ne l'empêcha pas d'employer, comme c'était son devoir, toute son habileté en faveur de ses compatriotes ; il ne réussit que trop bien. Ce succès le fit maintenir en France pendant près de deux années après la conclusion de ce traité, dans une position mal définie, comme une sorte d'adjoint du duc de Dorset.

En 1788, il fut nommé ambassadeur d'Angleterre à Madrid ; mais en quittant Paris il y laissa d'excellents amis qui le tinrent exactement au courant de ce qui se passait en France. L'un de ceux, dont les lettres ont conservé une grande valeur historique, était un certain Huber, d'origine genevoise et naturalisé Anglais. Intime ami du ministre Necker et de son frère de Germany, Huber avait été reçu en février 1789 au club politique, où se réunissait la meilleure société de Paris. Il était donc en position d'être bien informé. Cependant, dans sa lettre du 17 juillet à Eden, il reproduisait tous les bruits populaires sur les trahisons du marquis de Launey et sur la prise de la Bastille. Mais, fils de la république de Genève et citoyen de la libre Angleterre, il était capable d'apprécier toute la portée de ces événements. Après avoir exprimé à son ami combien il regrettait qu'il n'eût pas été là pour contempler une révolution aussi respectable, aussi grande, aussi soudaine ; il lui disait : « Pourquoi n'avez-vous pas pu voir de vos propres yeux, ce frivole peuple de Paris, changé en un moment en un peuple de héros, achevant en vingt-quatre heures ce que l'imagination elle-même ne peut pas comprendre (1).

(1) « Oh ! where were you, my dear sir, that you could not contemplate, as a man, so awful, so great, so sudden a revolution ? Why could not you see with your own eyes that frivolous people of Paris, turned at once into a people of heroes, achieving in twenty four hours what imagination itself could not compass. » *Op. sup. cit.*, t. II, p. 337.

Un autre témoin de cette surprenante révolution est le docteur Rigby, que les hasards d'un voyage en France amenèrent et retinrent à Paris pendant ces glorieuses journées. Ses lettres à sa femme (1) sont un précieux témoignage, car on n'en saurait discuter ni l'authenticité, ni l'impartialité. Au moment de son séjour à Paris, du 7 au 19 juillet 1789, le docteur Rigby était âgé de 42 ans. Il avait reçu une excellente éducation scientifique, pour ce temps s'entend, et il exerçait avec la plus grande distinction la médecine à Norwich. Il jouissait d'une grande aisance et il possédait une propriété assez considérable, qu'il faisait cultiver à ses frais et sous sa direction immédiate. C'était donc un agriculteur pratique en même temps qu'un homme de science, et ses lettres, peut-être un peu optimistes, sont la contre-partie des critiques exagérées d'Arthur Young (2), qui voyait tout en noir. Le docteur Rigby s'occupait activement de politique. Whig ardent et partisan enthousiaste des réformes libérales, il était par tempérament porté à prendre fait et cause pour les partisans de la Révolution française. Mais, si l'on doit s'en souvenir pour apprécier ce qu'il dit des événements dont il fut témoin, on ne saurait s'en autoriser pour refuser toute valeur à son témoignage, car il avait la plus vive antipathie pour la démagogie ; les excès populaires, inévitables en temps de crise, lui inspiraient une profonde horreur. Il parlait bien le français et il était accompagné de trois amis, parfaits *gentlemen*, qui, comme lui, étaient munis de lettres d'introduction pour bon nombre de Français de distinction. Ils ne vécurent donc pas à Paris en isolés ; ils allèrent dans le monde et entrèrent en relations avec des Parisiens en position de les mettre au

(1) Elles ont été publiées à Londres en 1880 en un volume in-8 ayant pour titre : *Dr Rigby's Letters from France, in 1789.*

(2) Young avait quitté Paris le 28 juin pour entreprendre une tournée dans les provinces. Il connut la révolte de Paris et la prise de la Bastille, le 20 juillet 1789 à son arrivée à Strasbourg (A Young. *Voyages en France*, traduits par M. Lesage, 2e édition, Paris, 1882, in-8, t. I, p. 226 et 251.)

fait des choses. Ils virent même Target, dont Rigby rapporte une conversation fort curieuse. Enfin ils se mêlèrent à la foule qui presque toujours les accueillit avec la plus grande sympathie.

Les lettres (1) que Rigby écrivit de Paris à sa famille, le 13, le 16 et le 18 juillet sont très courtes et ne contiennent que des détails insignifiants; on ne saurait railler le bon docteur à raison de sa prudence. car elle était justifiée; le 15 juillet, bien que ses compagnons et lui eussent des passeports parfaitement en règle, ils avaient été à plusieurs reprises arrêtés par le peuple dans leurs tentatives de quitter Paris, où ils s'étaient vus obligés de rester jusqu'au parfait rétablissement de la tranquillité, c'est-à-dire jusqu'au dimanche 19 juillet. Mais, dans une longue lettre écrite de Genève le 11 août 1789 (2), il fit un récit détaillé de tout ce qu'il avait vu et de tout ce qui lui était arrivé pendant son séjour à Paris. Ses amis et lui avaient mis le temps à profit. Le 16, ils allèrent voir la Bastille qu'on était déjà en train de démolir, en même temps ils voulurent se rendre compte des détails du siège; ils interrogèrent beaucoup de personnes; mais aucun des récits qui leur furent faits ne se ressemblait. Rigby en fut réduit à avouer aux siens qu'il leur envoyait la relation qui lui avait paru être la plus vraisemblable et émaner de la source la plus respectable (3). C'est un conte

(1) Leur intérêt a été signalé par M. Babeau dans un article publié dans le *Correspondant*, numéro du 25 juillet 1883, p. 334 à 355, sous ce titre : *Un voyageur anglais en France*. M. Babeau insiste tout particulièrement sur les ennuis que Rigby éprouva lorsqu'il voulut quitter Paris au lendemain de la prise de la Bastille, mais il passe presque totalement sous silence les détails intéressants sur la Révolution. Cette analyse, si incomplète, est réduite à presque rien dans le chapitre consacré à Rigby par M. Babeau dans son ouvrage intitulé : *Les Voyageurs en France*, Paris, 1885, in-18.

(2) Cette lettre remplit les pages 31 à 95 de ce recueil; il est vrai que l'éditeur y a joint des extraits du journal du Dr Rigby, sans les signaler par des guillemets ou par une note; mais il n'y a aucune raison de douter de l'authenticité du tout; car l'éditeur n'est autre que lady Eastlake, l'une des filles que le Dr Rigby eut d'un second mariage.

(3) P. 84-85.

aussi fantastique qu'embrouillé. Il est évident qu'il n'avait rien compris aux explications qui lui avaient été données. Par contre, cette lettre est pleine de détails aussi précis que curieux sur l'état de Paris pendant ces journées si troublées et sur les faits dont ces voyageurs furent témoins oculaires. J'en ferai donc un grand usage.

V

JOURNAUX ET GAZETTES — JOURNAL DE PARIS — MERCURE DE FRANCE — JOURNAL DE GENÈVE — JOURNAL DE BRUXELLES — COURRIER DE L'EUROPE — COURRIER DE VERSAILLES A PARIS — RÉVOLUTIONS DE PARIS — JOURNAL POLITIQUE NATIONAL — MÉMOIRES DE RIVAROL — GAZETTE DE LEYDE — GAZETTE D'AMSTERDAM.

Les journaux offrent peut-être encore moins de ressources que les correspondances diplomatiques et particulières. Cela n'a rien d'étonnant, puisque c'est la révolution de juillet 1789 qui a donné à la presse périodique la liberté. Auparavant les journaux, soumis à une censure étroite, se bornaient à publier un compte rendu sommaire des débats de l'Assemblée. Ils ne s'étaient pas développés et organisés. Ils manquaient de moyens d'informations et ils ne connaissaient pas exactement ce qui se passait. Une rapide revue des principaux journaux de Paris et de Versailles à cette époque mettra en pleine lumière ce que je viens d'énoncer sommairement.

A notre point de vue il n'y a pas à s'occuper de la *Gazette de France*; car on sait qu'elle donnait seulement les nouvelles officielles, les déplacements de la cour, les réceptions solennelles, les avis de l'étranger et autres faits du même genre; on n'y trouve rien sur la révolution de juillet 1789. Le *Journal de Paris*, qui existait depuis 1777, n'est guère mieux informé. Préoccupé surtout de donner

à ses lecteurs un compte rendu sommaire, aussi concis et aussi exact que possible, des séances de l'Assemblée nationale, il s'inquiétait assez peu de ce qui se passait à Paris. Par exemple il ne consacra pas d'article spécial à l'attaque et à la prise de la Bastille; il se contenta de résumer ce qui en avait été dit dans la séance de nuit de l'Assemblée nationale.

Le Mercure de France fut un peu moins timoré. Dans une lettre de Paris, rédigée sans doute par Mallet du Pan, il publia une relation très sommaire de la révolution de juillet 1789 et notamment de la journée du 14; il ne fit que rapporter les bruits populaires que l'on trouve dans toutes les lettres ou dépêches de cette époque. Cependant en raison des variantes qui se remarquent entre les deux versions (1) qui nous en sont parvenues, cette lettre a un certain intérêt. Dans la première rédaction, en date du 16 juillet on lit ce passage : « Il restait encore des hommes à armer; le bruit s'accrédita que la Bastille renfermait des armes et des poudres; le peuple s'y porta avec une lettre du prévôt des marchands. La porte de ce château fut ouverte à environ quarante citoyens qui y entrèrent. A peine y furent-ils que le pont-levis fut levé et on entendit une fusillade au dedans. La fureur du peuple ne se posséda plus, *il se porta en force à la Bastille et ayant pris la place d'assaut, le gouverneur et le major furent conduits et exécutés à la Grève* ». La partie soulignée est seule changée dans la seconde rédaction, datée du 23 juillet; elle est remplacée par ce qui suit : « Il enfonca les portes, saisit le gouverneur et le major, les traîna l'un et l'autre au milieu des traitements les plus sévères sur la place de Grève, où ils

(1) La lettre, publiée dans le supplément politique du numéro du *Mercure de France* du 25 juillet 1789, porte la date du 23 juillet. Elle a été reproduite intégralement, avec cette même date, dans le *Journal de Bruxelles* et dans le *Journal de Genève*, qui s'imprimaient également chez Panckoucke. Mais dans le *Courrier de l'Europe* imprimé à Londres, elle est datée de Paris le 16, et elle fut publiée dans le numéro du 21 juillet.

furent massacrés. » Dans cet intervalle d'une semaine, l'opinion s'était modifiée; on ne croyait plus à la prise d'assaut de la Bastille, mais à la rupture des ponts et des portes à coups de canon, ce qui était encore inexact, puisqu'il n'y avait eu qu'un commencement d'exécution.

Dans son *Courrier de Versailles à Paris*, Gorsas avait dès le 15 juillet donné un récit assez vraisemblable qui se rapprochait de cette dernière rédaction du *Mercure*. Il disait : « M. de Launey, gouverneur, a feint de se rendre; mais ayant fait fusiller quelques citoyens après avoir fait lever le pont-levis sur eux, on en a fait le siège; les portes brisées (1), on a fait prisonnier tout ce qu'on y a trouvé de soldats. » Au contraire le premier numéro des *Révolutions de Paris*, bien que postérieur de quelques jours (2), contient une relation qui est grotesque. L'auteur se livre à des broderies ridicules sur la légende populaire; il raconte longuemement la trahison du gouverneur et la prise d'assaut de la Bastille : son récit, purement imaginaire, se termine ainsi : « Lorsqu'enfin peu après la brèche se forma, on courut chercher des planches pour traverser le fossé. A peine il y en eut une de posée qu'un bourgeois s'élance, monte à l'assaut, précédé par un grenadier; il arrive; le canon du dedans tirait sur la brèche; il est tué; mais le brave grenadier ne l'est pas; il protège l'entrée; on se précipite bouillant de carnage; on fonce, on égorge tout ce qui s'oppose au passage (3). »

Il n'est pas très difficile de comprendre comment la vérité a pu se déformer à ce point sous la plume d'écrivains aussi exaltés qu'ignorants. En effet, on a mis une planche sur le fossé; mais ce n'était pas pour parvenir à une brèche qui n'existait pas, c'était pour aller chercher la demande de capitulation du marquis de Launey. Il est encore vrai qu'un homme, qui s'avançait sur cette plan-

(1) *Courrier de Versailles*, n° IX, du 15 juillet 1789, p. 144.
(2) Ce numéro est intitulé : *Révolutions de Paris du 12 au 17 juillet 1789*, 31 p. in-8.
(3) P. 13.

che pour prendre ce papier, fut atteint d'une balle au moment où il allait le saisir et tomba dans le fossé; mais il est probable que le coup qui le frappa partit du côté des assiégeants qui continuaient à tirailler, tandis que les assiégés avaient depuis un certain temps déjà reçu l'ordre de cesser le feu et y avaient obéi. Le brave grenadier qui protégeait l'entrée du pont avait été placé là par Elie pour empêcher la foule de se jeter dans le fossé. Enfin les assiégeants purent se précipiter dans la forteresse; mais ils n'eurent pas à passer sur cette planche branlante; car de Launey, qui avait comme perdu la tête, avait fait baisser les ponts-levis et ouvrir les portes, bien que sa demande de capitulation eût été rejetée; c'est donc par les portes, qui avaient été à peine entamées par leur canon, et non par la brèche, que les vainqueurs entrèrent dans la Bastille. Ainsi se forment, en temps de crise, les légendes, sous l'action combinée des masses populaires et d'écrivains plus enthousiastes qu'éclairés. Cette manière d'écrire l'histoire était faite pour plaire aux Parisiens, dont l'exaltation dépassait alors tout ce qu'on peut imaginer. En quelques jours on fit de ce numéro des *Révolutions de Paris* plusieurs éditions. Un peu plus tard, l'éditeur Prudhomme réunit en volumes les articles de son journal, qui eurent encore sous cette nouvelle forme un remarquable succès (1).

Dans tous les journaux de cette époque, il n'y eut sur la prise de la Bastille qu'une seule note discordante; elle fut donnée par le *Journal politique national* (2) de

(1) Les deux premiers volumes sont annoncés à la page 338 du numéro 43, du 16 octobre 1789 de la *Correspondance littéraire secrète*.

(2) Le volume, conservé à la Bibliothèque nationale, sous la cote Lc², 167, réserve, contient un exemplaire du prospectus par lequel fut annoncé ce journal; c'est une feuille de 4 p. in-8, petit texte, sortie des presses de Pierres, imprimeur du roi à Versailles. De la lecture de ce boniment, il ressort clairement que ce journal, dont le principal rédacteur était l'abbé Sabathier de Castres, devait se montrer très favorable à la noblesse et très hostile au tiers état. Il était annoncé pour paraître les mardi, jeudi et dimanche de chaque semaine, en un numéro de 8 pages in-8.

l'abbé Sabathier de Castres, dont le premier numéro avait paru le 12 juillet 1789. Mais la relation de la révolution de juillet fut seulement publiée dans le n° 8, qui porte la date du 28 juillet 1789 et qui ne dut paraître qu'au commencement du mois d'août. Le *Journal politique national* fut loin d'avoir une existence paisible. L'abbé Sabathier de Castres s'était associé avec Rivarol, qui s'était chargé de rédiger dans un esprit nettement anti-révolutionnaire un *Résumé historique et raisonné de tout ce qui s'était passé depuis l'ouverture des États généraux*. Tout alla bien jusqu'au septième numéro, qui est daté du 26 juillet 1789 et qui contient le récit de l'insurrection de Paris dans la journée du 12 juillet. Mais, comme Rivarol blâmait vivement la conduite des Parisiens, ce numéro excita à tel point la colère populaire que l'abbé Sabathier de Castres dut aller chercher un asile à Bruxelles (1).

L'émigration du rédacteur en chef, les craintes des imprimeurs et les changements qu'elles entraînèrent, toutes ces causes réunies eurent des conséquences fâcheuses pour le journal dont la publication devint irrégulière. C'est ainsi qu'on a deux numéros 8 tout à fait différents l'un de l'autre. Dans l'un des exemplaires de la première série du *Journal politique national* (2), on

(1) On lit à la page 260 de la *Correspondance littéraire secrète* (numéro 34, de Paris, le 15 août 1789) ce passage : « L'abbé Sabathier de Castres voulait gagner quelque argent en faisant le *Journal politique national*. Il s'était associé avec le comte de Rivarol. Celui-ci tenait la plume et jusqu'au numéro 7 on a paru assez content. Mais, dans ce numéro, l'abbé Sabathier ayant pris le ton de l'aristocrate, on a crié *haro;* dans tout Paris on ne parlait que d'arrêter cet abbé et les esprits étaient si aigris que, s'il se fût montré, sa vie n'était point en sûreté. On entendait dans toutes les galeries du Palais-Royal : *Il fera lanterne; il fera lanterne*. Les libraires qui étaient chargés de la souscription de ce journal viennent de faire annoncer qu'ils ne s'en mêlaient plus. »

Dans une lettre, datée de Bruxelles le 12 août 1789 et publiée par le *Journal général de l'Europe*, numéro 99, p. 126-127, l'abbé Sabathier exposa les raisons qui l'avaient obligé à émigrer.

(2) Il est à la Bibliothèque nationale sous la cote Lc ² 167. Réserve.

La composition de l'exemplaire Lc ² 167 A est absolument semblable à celle du précédent.

trouve un numéro 8, daté du 28 juillet et portant cette épigraphe :

Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun.
Je leur fais bonne guerre et n'en proscris pas un.

Sous le titre de : *Lettre de M. le chevalier de Kermol à Mme la comtesse de Château-Regnault, à Flavigny*, on y raconte l'arrestation de l'abbé Maury à Péronne. Il ne faudrait pas croire pour cela que la publication des résumés historiques et raisonnés de Rivarol eût été suspendue ; ce fut une simple manœuvre destinée à donner le change aux lecteurs dont les sentiments étaient douteux. Pour ceux qui étaient notoirement hostiles à la Révolution, on publia un numéro 8 faisant suite au précédent. Il est aussi daté du 28 juillet 1789 et il a cette épigraphe : *Ipsumque trahunt in mœnia regem.* Le *Résumé historique* donne une relation sommaire des événements accomplis dans les journées des 14, 15, 16 et 17 juillet 1789 (1). C'est le récit bien connu, qui a été réimprimé dans les *Mémoires* dits de *Rivarol;* mais, comme on le verra plus loin, avec des additions postérieures.

Pour réduire à rien l'importance de la victoire populaire, Rivarol ne craignit pas de calomnier de Launey. Il lui attribua des imprudences que ce malheureux n'avait pas commises. Cela est d'autant moins excusable qu'au moment où il écrivait, c'est-à-dire à la fin de juillet, Rivarol aurait pu aisément connaître la vérité ; mais peu lui importait.

(1) Ce numéro 8 se trouve dans le volume coté Lc² 167 C. A la fin de cet exemplaire on a un 24e numéro, intitulé : *Lettre sur la capture de l'abbé Maury, de Péronne, le 28 juillet 1789.* C'était une sorte de supplément pour les privilégiés, puisque, d'après une note insérée à la fin du numéro 22, le premier abonnement ne devait avoir que 23 numéros.

Le volume Lc² 167, B. contient seulement les numéros 7, 8 et 9 ; le numéro 8 est semblable à celui du volume Lc² 167. C. ; mais il se trouve dans B en triple exemplaire. On y aura, probablement par erreur, mis les deux exemplaires qui manquent dans les volumes LC² 167, réserve, et LC² 167 A.

« On apprit, dit-il, à Versailles, que la populace réunie aux milices... s'était portée à la Bastille et qu'après deux ou trois heures de pourparlers, d'allées et venues, le gouverneur, qui avait fait la sottise de descendre dans les cours antérieures et de négliger les ponts-levis, avait été attaqué et forcé avec sa petite garde d'invalides (1)... M. de Launey n'en était pas moins répréhensible de s'être hasardé avec une populace furieuse. S'il s'était renfermé dans la Bastille, il était inexpugnable. Quoi qu'il en soit, cet infortuné gouverneur fut bien puni de son imprudence. Le peuple, irrité de sa résistance et de la mort de quelques bourgeois tués dans l'attaque, le traîna jusqu'à la place de Grève et lui trancha la tête, après l'avoir accablé de coups et d'outrages. Cette tête, promenée dans les rues au bout d'une lance, fut portée au Palais-Royal. C'est à quoi se réduit cette prise de la Bastille, tant célébrée par la population parisienne; peu de risques et beaucoup d'atrocités de leur part et une lourde imprévoyance de la part de M. de Launey. Ce ne fut en un mot qu'une prise de possession (2). »

C'était une impudente altération de la vérité; car, comme on l'a vu plus haut (3), le lieutenant de Flue reprochait avec raison au gouverneur d'avoir dès le 12 juillet au soir abandonné les cours extérieures et de s'être renfermé dans le château. En outre, tout Paris savait que pendant plus d'une heure et demie, de trois heures à la reddition, les gardes françaises et les citoyens avaient fait des prodiges de valeur et que, notamment, sous le feu incessant de la place qui les décimait, ils étaient parvenus à mettre trois pièces de canon en batterie devant le grand pont-levis, au pied du château, ce qui détermina le gou-

(1) Ici se place l'addition, dont il sera question plus loin.

(2) *Journal politique national*, n° 8, du 28 juillet 1789, p. 2. — *Journal politique national*, réimpression de 1790 n° 7, p. 72-73. — *Tableau historique des travaux de l'Assemblée constituante*, édition de 1797, p. 52-54. — *Mémoires de Rivarol*, Paris, 1824. in-8, p. 45-46. — *Œuvres choisies de Rivarol*, Paris, 1880, in-8, t. II, p. 48-49.

(3) P. LXVIII.

verneur à se rendre. Il n'est donc pas étonnant que ce récit mensonger ait soulevé de violentes protestations; mais, loin de reconnaître ses torts et ceux de son collaborateur dont le nom était bien connu, quoiqu'il ne signât pas ses articles (1), l'abbé Sabathier de Castres, les aggrava dans une réplique encore plus inexacte que le passage qu'elle défendait.

« Quant à la prise de la Bastille, je vois bien, mon cher compatriote, que vous y tenez, comme autrefois les Français au fameux passage du Rhin qui ne coûta de la peine qu'à Boileau. A la vérité, les Parisiens s'étaient arrangés pour éblouir l'Europe de cette fameuse prise; mais l'Europe n'a pas tardé à savoir que le gouverneur de la Bastille n'avait pas donné aux habitants de la capitale le temps de montrer leur courage; M. de Launey avait perdu la tête avant qu'on la lui la coupât et vous n'avez qu'à lire le procès-verbal dressé par le sieur Beffroy de Reigny en présence des principaux acteurs de cette tragi-comédie, vous verrez qu'en effet ce ne fut qu'une prise de possession (2). »

Il faut croire que ces allégations, contraires à la vérité, eurent le plus grand succès dans la clientèle du *Journal politique national;* car, dans la réimpression qui fut faite en 1790 de la première série de ce journal, Rivarol, loin de les supprimer, les compléta par de nouvelles calomnies contre Besenval et de Launey (3).

« Il n'est peut-être pas, dit-il, indigne de l'histoire d'observer que le gouverneur de la Bastille ne voulut pas faire tirer le canon sur le peuple, qui se portait en foule du

(1) Voir plus haut, p. CIII, la note de la *Correspondance littéraire secrète.*

(2) Lettre de Sabathier de Castres, datée de Bruxelles le 12 septembre 1789 et publiée à la p. 4 du numéro 16 du *Journal politique national.*

(3) Personne que je sache n'a jusqu'ici signalé l'intercalation de cette addition dans le texte primitif. Elle a même échappé à M. Guglia qui a publié une étude critique sur le *Journal politique national* dans la *Révolution française* du 14 octobre 1890; il n'a pas remarqué non plus l'existence de deux numéros 8.

Cette réimpression fut publiée sous ce titre : *Journal politique national des États généraux et de la Révolution de 1789, publié par M. l'abbé Sabathier*

côté de l'Arsenal, de peur d'endommager une petite maison qu'il avait fait bâtir de ce côté-là et qu'il affectionnait. Et ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que dans ce même instant M. de Besenval, général des Suisses, se cachait pour ne pas donner l'ordre à sa troupe et laissait prendre les Invalides, de peur que, si l'émeute devenait trop considérable, on ne pillât sa maison, qui était voisine, où il avait fait peindre depuis peu un appartement entier et construire des bains charmants. Voilà par quels hommes le roi était servi. »

C'est toujours la même chose. Au lieu de reconnaître qu'ils ont été vaincus par le courage et l'habileté de leurs adversaires, les aristocrates préfèrent nier l'évidence et recourent sans vergogne aux plus audacieuses calomnies pour rejeter sur leurs chefs la responsabilité de leur défaite. Ces perfidies, longuement méditées par Rivarol, eurent le plus grand succès dans le monde élégant dont ce pseudo-comte, fils d'un aubergiste des Cévennes, était le porte-paroles. Ses résumés, qui ne sont ni historiques, ni raisonnés, furent souvent réimprimés sous le titre de *Mémoires* (1) et c'est encore dans ses écrits que les réactionnaires vont aujourd'hui chercher leurs arguments pour dénigrer les vainqueurs de la Bastille.

Les journaux étrangers pouvaient se montrer plus impartiaux que ceux qui s'adressaient exclusivement

*et tiré des annales manuscrites de M. le comte de R****, Paris 1790, in-8.

La numérotation est changée, le numéro 8 est devenu le numéro 7; les épigraphes sont conservées; mais les dates sont supprimées.

Les passages ajoutés se trouvent copiés sur des fiches manuscrites, d'une écriture du temps, intercalées dans les volumes conservés à la Bibliothèque nationale sous les cotes LC² 167 réserve et LC² 167 B.

Cependant je crois être le premier à les avoir remarqués. Cela prouve que l'on ne saurait apporter trop de soin à des travaux de ce genre.

(1) En 1797, le frère de Rivarol en donna une édition sous ce titre: *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante depuis l'ouverture des États généraux jusqu'après la journée du 6 octobre 1789*, Paris 1797, in-8.

Mais il supprima les divisions, les transitions, les épigraphes et bon nombre de passages essentiels. C'est ce texte ainsi mutilé qui fut reproduit au tome IV de l'édition des *Œuvres complètes de Rivarol* de 1808 et dans le volume que Berville et Barrière publièrent sous le titre de *Mémoires de*

à des lecteurs français. Malheureusement les feuilles périodiques étrangères, qui avaient à Paris des correspondants spéciaux, étaient alors fort peu nombreuses. Il n'y a guère à signaler, comme méritant une étude particulière, que la *Gazette de Leyde* et celle *d'Amsterdam*.

Sous la direction de Jean Luzac, qui était professeur de littérature grecque à l'Université de Leyde et passait pour un helléniste distingué, la *Gazette de Leyde*, dont le véritable titre est : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, était devenue un journal international qui jouissait à bon droit de la plus grande autorité dans toute l'Europe et même en Amérique, à l'époque qui nous occupe.

Vers la fin du règne de Louis XVI, Luzac avait pour principal correspondant à Paris un certain Pascal Boyer, originaire de Tarascon. Comme ce journaliste était bien connu pour entretenir une correspondance suivie avec la Hollande et l'Angleterre, il lui arriva d'être mis à la Bastille en janvier 1781, pendant une huitaine de jours. On le soupçonnait de favoriser l'introduction en France des nombreux libelles imprimés à l'étranger contre les principaux personnages de la cour. Mais la visite de ses papiers prouva qu'il n'était pas coupable et on s'empressa de le mettre en liberté. Ce malheur eut même pour lui d'heureuses conséquences. Vergennes chercha à le consoler de cette méprise, en lui donnant les plus

Rivarol. Paris, Baudoin, 1824, in-8, dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*.

Récemment M. de Lescure a reconnu que ce texte était sans valeur et dans son édition des *Œuvres choisies de Rivarol* (Paris, Jouaust, 1880, 2 vol. in-12) il a suivi l'édition de 1790, sans s'apercevoir que cette dernière elle-même était très mauvaise, sans la comparer avec l'édition originale de 1789, sans indiquer ni les deux numéros 8, ni les additions et sans rétablir les dates des numéros qui sont cependant absolument nécessaires pour la critique historique.

(1) Je n'ai pas pu trouver les suppléments aux numéros de juillet 1789 du *Journal général de l'Europe*. Ces feuilles, qui, je crois, doivent contenir le récit de la prise de la Bastille, manquent dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, LC² 94.

Pour le *Courrier de l'Europe*, voir plus haut p. c, note 1.

grandes facilités pour augmenter ses correspondances et ses relations au dehors. C'est ainsi qu'après avoir été pendant quatre ans le principal rédacteur du *Courrier de l'Europe*, Boyer devint l'un des correspondants de la *Gazette de Leyde* (1), qui par son intermédiaire reçut souvent des communications officieuses et de Vergennes et de Calonne (2) et sans doute aussi des autres ministres; d'ailleurs elle insérait des notes analogues venant de la plupart des cabinets de l'Europe et même de Washington.

Malgré ses relations avec les gouvernements, la *Gazette de Leide* conservait la plus grande indépendance et plus d'une fois elle eut à en souffrir. Le 8 mars 1785, un nouvelliste inconnu écrivait : « La *Gazette de Leyde*, la plus recherchée de toutes depuis plusieurs années, parce qu'elle contient des nouvelles plus fraîches et plus particulières que les autres, a manqué l'ordinaire dernier et celui d'aujourd'hui. On est allé au bureau des *Gazettes étrangères* et on y lit la lettre ministérielle portant : « De par le roi, défense de continuer la distribution de « la *Gazette de Leyde*..... » On tait la vraie cause de sa prohibition. Il faut ajouter que le roi en faisait cas et qu'elle passait pour être la seule que lût Sa Majesté (3). » Nous connaissons aujourd'hui la cause de cette suspension; elle avait pour but de donner une sorte de satisfaction au comte de Mercy, qui s'était plaint que la *Gazette* eût publié la note adressée le 20 novembre précédent par le cabinet de Versailles à la cour de Vienne (4). Cette interruption ne fut pas de longue durée; mais elle se renouvela à plusieurs reprises. La *Gazette*, par exemple, commit la faute de prendre nettement parti pour les par-

(1) *Bastille dévoilée*, huitième livraison, p. 6 et 7.
(2) *Mémoires secrets dits de Bachaumont*, t. XXXIV, p. 36.
(3) *Mémoires secrets*, t. XXVIII, p. 196.
(4) *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec Joseph II et Kaunitz*, publiée par A. d'Arneth et J. Flammermont, Paris, imprimerie nationale, 1891, in-8, t. II, pp. 400, en note.

lements contre Brienne; elle publiait les remontrances et les arrêtés des cours et blâmait hautement le gouvernement, qui voulut la frapper à mort. Le rédacteur de la *Correspondance Littéraire secrète*, dite de *Métra*, écrivait de Paris le 10 août 1788 : « La suppression de la *Gazette de Leyde* [en France] est décidée. Le gouvernement semble déterminé à ne plus permettre la distribution de cette feuille. On a eu ordre de rembourser les souscriptions et on a fait courir des billets dans tous les cafés pour inviter les souscripteurs à venir toucher leur argent (1). » Mais le principal ministre manquait surtout d'esprit de suite, de persévérance et de fermeté; devant les clameurs des amateurs de nouvelles il céda et le même journaliste pouvait, quinze jours plus tard, dire à ses lecteurs : « On a vu reparaître avec d'autant plus de plaisir la *Gazette de Leyde*, qu'on la regarde avec raison comme l'ouvrage périodique de cette espèce écrit avec le plus de soin et de vérité, mais le nouvel exemple d'inquisition exercé sur elle la rendra nécessairement plus circonspecte et peut-être aussi moins curieuse dans ses détails et dans ses réflexions (2). »

Cet éloge n'est pas exagéré; non seulement Luzac recherchait la vérité avec ardeur et recommandait la plus grande exactitude à ses correspondants, mais, en homme franc et loyal, il reconnaissait sans peine ses erreurs et il insérait avec empressement les réclamations bien fondées qu'on lui adressait; c'est tout à la fois une preuve et une garantie de la sincérité de cet important journal.

Thomas Jefferson, qui était cependant fort sévère pour les nouvellistes (3), écrivait le 9 août 1789 à un ami auquel il n'avait rien envoyé depuis le 27 mars : « Pour vous raconter en détail les événements de ce pays-ci, il

(1) N° 33, p. 262.
(2) N° 35, p. 280.
(3) Voir son jugement sur les gazetiers anglais dans sa lettre à John Jay du 29 novembre 1788, *American diplomatic Correspondence*, 2 d *séries*, t. II, p. 254.

faudrait un volume. Cela serait inutile, parce que les détails donnés par la *Gazette de Leyde*, bien qu'ils ne soient pas toujours vrais, ne contiennent que peu d'erreurs sans importance, à tel point qu'en général vous pouvez vous y fier (1). »

Ce jugement est parfaitement équitable. Si dans ses bulletins et dans les lettres de ses correspondants parisiens sur la Révolution de juillet 1789, on peut signaler des erreurs graves en assez bon nombre, par exemple sur les trahisons du marquis de Launey et sur la prise d'assaut de la Bastille, il ne faut pas oublier que ces erreurs étaient généralement acceptées au moment où la *Gazette* les publiait. Jefferson lui-même les avait insérées dans ses dépêches et il ne les avait sans doute pas encore reconnues fausses le 9 août, lorsqu'il faisait à son ami Carmichael ce sincère éloge de la *Gazette*.

Ce n'est pas que le directeur de cet important journal fût toujours très convaincu de l'authenticité de toutes les nouvelles qu'il recevait de Paris et qu'il insérait; mais il fallait bien tenir ses lecteurs au courant de la marche de cette révolution inouïe et il mettait sa conscience en repos en faisant loyalement part de ses doutes à ses abonnés. Par exemple, à la suite d'extraits de lettres de Paris des 12 et 13 juillet sur le renvoi de Necker, sur la constitution du nouveau ministère et les troubles de la capitale, il ajoutait dans une note datée de *Leyde* le 20 juillet 1789 : « Nous n'avons rapporté cet ordinaire que ce qui nous a paru le plus avéré au milieu de la perplexité et de la confusion dont se ressentent tous les avis de Paris. Il en est qui parlent de sang versé par les troupes au milieu de la capitale et de toutes les

(1) « To détail to you the events of this country would require a volume. It would be useless, because those given in the *Leyden Gazette*, though not universally true, have so few and such unimportants errors mixed with them, that you may give a general faith to them. » Th. Jefferson to William Carmichael. Paris, 9 août 1789.

American diplomatic Correspondence, 2d *séries*, t. II, p. 315.

horreurs qui annoncent une guerre civile. Le peuple, dît-on, a fermé tous les spectacles. Les négociations de la place étaient arrêtées lundi 13, au départ de la poste (1), et les effets publics sans prix... Ces faits et plusieurs autres sont encore trop incertains pour ne pas en attendre la confirmation (2). » Pour ce choix entre les nouvelles qui lui parvenaient, bien qu'il connût le plus ou moins de confiance que méritait chacun de ses correspondants, Luzac était surtout obligé de se fier à son flair, à son bon sens, c'est-à-dire de faire de la critique subjective ; or on sait combien peu sûrs sont les résultats qu'elle donne, surtout lorsqu'il s'agit de crises extraordinaires où souvent le vrai est absolument invraisemblable.

Les détails que Luzac reçut sur les événements accomplis à Paris du 13 au 17 juillet lui parurent tellement importants qu'il en remplit presque complètement le numéro suivant (3). Il les signala à l'attention de ses lecteurs en ces termes : « Quoiqu'aucun siècle ne fut plus souvent témoin que nous ne l'avons été depuis une dizaine d'années des luttes de la liberté, tantôt succombant et expirant sous ses propres efforts, tantôt triomphant avec éclat et fondant dans le nouveau monde la République la plus puissante qui existe aujourd'hui, jamais pourtant événements en ce genre ne furent plus éclatants, plus rapides, plus étonnants que ceux qui viennent de se passer dans la capitale de la France. »

Le supplément de ce même numéro fut encore entièrement consacré aux affaires de France, ce qui était tout

(1) En 1789, d'après l'*Almanach Royal*, p. 688, les lettres pour Amsterdam, Leyde, etc., partaient de Paris, les lundis et vendredis à dix heures du matin.

La Bourse ouvrait à dix heures, mais les négociations s'engageaient à titre particulier avant Bourse, comme cela se fait encore aujourd'hui.

(2) *Supplément aux nouvelles extraordinaires de divers endroits*, numéro LVIII, de Leide, le mardi 21 juillet 1789.

(3) Numéro LIX. *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, du vendredi 24 juillet 1789.

à fait anormal. Aussi Luzac crut-il devoir s'en excuser, auprès de ses lecteurs, en plaçant en tête une note ainsi conçue : « Nous avons entre les mains plusieurs articles et pièces qu'en tout autre temps nous nous empresserions de communiquer au public. Mais la Révolution étonnante qui vient d'arriver dans la capitale de la France nous paraît, à tous égards, trop digne de la curiosité du public et les détails en sont trop intéressants, trop multipliés pour ne point lui consacrer en entier notre feuille de cet ordinaire. Voici donc le développement de quelques faits et circonstances que nous n'avons fait qu'indiquer dans notre gazette d'aujourd'hui (1). »

Malheureusement la qualité des renseignements contenus dans ces huit pages in-quarto imprimées en caractères très petits ne répond pas à leur abondance. La plupart des détails fournis sur les troubles de la rue sont erronés, tandis que les nouvelles sur le renvoi de Necker, sur la constitution du nouveau ministère et les délibérations de l'Assemblée sont généralement exactes. Cela s'explique aisément. Les correspondants parisiens de la *Gazette de Leyde* avaient sans doute organisé leur service d'informations pour être promptement et exactement renseignés sur ce qui se passait à la Cour et à l'Assemblée ; mais, surpris par les événements, ils n'avaient probablement pas eu le temps d'engager des agents spéciaux pour suivre les troubles de la capitale et ils étaient trop prudents pour oser s'y mêler ; et, comme dans cette journée du 14 juillet la police, qui leur fournissait habituellement des notes, avait pour ainsi dire complètement disparu, ils en avaient été réduits à reproduire, eux aussi, les bruits populaires.

La *Gazette d'Amsterdam* donne une relation qui est bien moins longue que celle de la *Gazette de Leyde*, mais qui n'en diffère pas sensiblement quant au fond.

(1) *Supplément aux nouvelles extraordinaires de divers endroits*, numéro LIX, de Leyde, le 24 juillet 1789.

Dans une lettre datée de Paris, le 16 juillet, le correspondant inconnu de la feuille d'*Amsterdam* raconte que dans l'après-midi du 14 : « Le peuple a attaqué la Bastille et s'en est rendu maître d'assaut après trois heures de résistance. » Il dit encore que « le gouverneur avait sur la première sommation promis de rendre le château et avait effectivement laissé entrer 3 à 400 hommes dans la première cour; mais à peine y furent-ils qu'il fit lever le pont-levis et tirer sur eux à mitraille; cette perfidie lui a coûté la vie ainsi qu'au major (1) ».

Puisque ces bruits erronés se retrouvent dans toutes les lettres écrites aussitôt après les événements par les diplomates, par les députés, par les particuliers et par les journalistes, cela prouve jusqu'à la dernière évidence que tous ceux qui s'en faisaient l'écho étaient de bonne foi et que telle était alors l'opinion générale.

VI

RELATIONS SPÉCIALES ET OUVRAGES HISTORIQUES CONTEMPORAINS — IL ÉTAIT TEMPS — LES LAURIERS DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE — PARIS SAUVÉ — LES RÉVOLUTIONS DE PARIS — LA QUINZAINE MÉMORABLE — LES ANNALES PARISIENNES — LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA RÉVOLUTION DE PARIS — L'HISTOIRE AUTHENTIQUE ET SUIVIE DE LA RÉVOLUTION DE LA FRANCE — CORRESPONDANCE D'UN HABITANT DE PARIS — L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1789 PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ — HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION PAR MONTJOIE.

Ces mêmes légendes sur la trahison du marquis de Launey et sur la prise d'assaut de la Bastille sont aussi la base des relations que des publicistes inconnus s'em-

(1) *Suite des nouvelles d'Amsterdam*, numéro LIX, du vendredi 24 juillet 1789.

Ce supplément contient une lettre de Paris, du 16 juillet 1789, qui ne remplit pas moins de quatre colonnes in-quarto de très petit texte.

pressèrent de faire paraître aussitôt après ces événements. Un peu plus tard, à ces brochures spéciales succédèrent des ouvrages historiques, plus ou moins étendus, qui tous consacrèrent une place considérable au récit des journées de juillet 1789, et principalement de celle du 14. Peu à peu la lumière se fit et à travers ces publications on peut suivre les progrès de la vérité.

C'est une recherche assez intéressante, bien que les résultats n'en soient pas en eux-mêmes importants, en raison du peu de valeur historique de ces ouvrages qui tous, quelle que soit leur étendue, ne sont pas autre chose que des écrits de circonstance, c'est-à-dire des travaux faits hâtivement, de seconde ou de troisième main, par des écrivains sans éducation scientifique et souvent même sans conscience. Bon nombre d'entre eux se sont bornés à copier purement et simplement ou à délayer et arranger à leur façon les relations déjà publiées. Dans ces ouvrages, on trouve rarement un renseignement nouveau et dans ce cas il est extrêmement rare que la source en soit indiquée; il est donc très difficile d'en déterminer l'authenticité. Aussi, malgré mon vif désir d'être aussi complet que possible, je ne soumettrai pas à un examen critique approfondi toutes ces relations, tous ces récits, plus ou moins historiques, qui ont été publiés par des auteurs, le plus souvent anonymes ou absolument inconnus, pendant le second semestre de 1789 et pendant les années suivantes. L'intérêt de cette étude ne serait pas suffisant pour en justifier l'étendue. Je serai donc obligé de faire un choix et je me bornerai à signaler ou à critiquer, parmi cette masse d'ouvrages, ceux qui me paraîtront avoir le plus de valeur.

Dès que la visite de Louis XVI à l'Hôtel de Ville, dans la journée du 17 juillet, eût consacré la victoire de Paris sur la Royauté, on publia des récits de cette révolution surprenante afin de profiter de l'actualité. Parmi les brochures non datées qui paraissent avoir été mises des pre-

mières en vente, on peut distinguer celle qui a pour titre : *Il était temps* ou *la semaine aux événements* (1). Elle se termine par la relation du voyage du roi à Paris et elle a été écrite à un moment où l'on ne savait pas encore si Necker consentirait à revenir (2). L'auteur, dont rien ne permet de deviner ni le nom, ni la qualité, commet les plus grosses erreurs. Il raconte que de Launey laissa entrer cent citoyens dans la forteresse et les fit fusiller à bout portant; ceux qui auraient été assez heureux pour se sauver dans les souterrains auraient seuls échappé à cette barbarie. La nouvelle de cette trahison s'étant répandue dans tout Paris, de prompts secours auraient été envoyés aux combattants.

« L'attaque, dit-il, est formée avec une intrépidité dont il n'y a pas d'exemple.... Enfin, après quatre heures de résistance, on parvient au pied des murs; on met le feu à la porte qui tombe bientôt sous les coups redoublés des haches et des massues. Un grenadier arbore le premier l'étendard de la victoire, arrête et désarme le gouverneur, qui s'était caché pour se soustraire à la mort certaine qu'il le menaçait... Le gouverneur, le prévôt des marchands que la crainte avait conduit dans cet asile, sont entraînés par les vainqueurs jusqu'à la grève (3) ».

Il est évident que l'auteur de cette brochure n'avait pas pris la moindre information, car il lui eût été facile de savoir que Flesselles n'avait quitté l'Hôtel de Ville que peu d'instants avant sa mort et n'avait pas mis les pieds à la Bastille dans cette journée; mais les têtes étaient complètement tournées et les bruits les plus ridicules étaient recueillis.

Les combattants eux-mêmes étaient incapables de faire un récit exact de leurs exploits. Dans une brochure intitulée : « *Les lauriers du faubourg Saint-Antoine ou*

(1) S. l. n. d. in-8, 15 p.
(2) P. 15.
(3) P. 9 et 10.

le prix de la Bastille renversée (1), les habitants de ce quartier firent exposer de la façon la plus favorable la part qu'ils avaient prise à cette action glorieuse. On pourrait donc penser y trouver une relation assez fidèle de ce qui se passa à l'attaque de la Bastille. Point, ce sont les mêmes légendes populaires qui forment la base de tous les récits contemporains. A les entendre, ils auraient été convaincus que le salut de la patrie dépendait de la prise de cette prison ; car ils ne doutaient pas que les troupes qui environnaient la capitale ne dussent s'y introduire pour mettre tout à feu et à sang dans la ville (2).

« Instruits de la nécessité de prendre la Bastille, les citoyens du faubourg Saint-Antoine courent en foule au lieu du combat. Le gouverneur, ne comptant pas sans doute sur autant de bravoure de la part d'un peuple que la faim persécute, emploie contre lui la plus odieuse perfidie qui ait jamais été employée dans les siècles de la plus profonde barbarie. M. de Launey capitule avec ses concitoyens, leur ouvre la porte de la Bastille, leur donne des paroles de paix et lorsqu'une centaine de braves sont entrés, il fait lever le pont, fait tirer sur eux et égorge ainsi de sang-froid une foule d'honnêtes gens qui lui tendaient les mains. Le courage redouble, les forces prennent une nouvelle activité et en moins de deux heures les habitants du faubourg Saint-Antoine aidés des gardes françaises, assiégent la Bastille, la prennent d'assaut,

(1) S. l. n. d. in-8, 8 p.

(2) Ces bruits de complot étaient répandus dans tout Paris et les ambassadeurs les répètent dans leurs dépêches; mais personne ne connaissait exactement les projets de la Cour. Dans les brochures qui prétendent les exposer on ne trouve que des conjectures le plus souvent ridicules, Telles sont : *La Conjuration découverte*, imprimerie Momoro, s. d. 8°, 7 p.; *Découverte de la conjuration*, s. l. n. d. 8° ; — *Avis aux bons citoyens touchant la grande conjuration des aristocrates*, s. l. n. d. 8°; *Les Crimes dévoilés; ordre de l'attaque projetée pour la nuit du 14 au 15 juillet 1789*. S. l. 1789, 8°.

Ces brochures d'ailleurs paraissent avoir été publiées après coup et être passées inaperçues. Hardy n'en fait même pas mention.

mettent en pièces les portes et font rouler dans la fange à la place de Grève la tête du gouverneur (1) ».

Les combattants qui fournirent ces renseignements à l'auteur de cette brochure étaient assurément de bonne foi. Ils croyaient sincèrement avoir bien mérité de la patrie, qui, disaient-ils, « devait son salut aux habitants du faubourg Saint-Antoine et aux soldats des gardes françaies (2) », et ils demandaient une récompense en rappelant les cruelles souffrances qu'ils avaient endurées pendant tout l'hiver. On a d'autant plus lieu d'être surpris de trouver de semblables erreurs dans cette supplique qu'elle est datée du 20 juillet 1789 et que l'éditeur ne cache pas son nom (3).

L'auteur de l'*Historique de la grande journée du 14 juillet 1789* (4) commence sur le ton le plus élevé : « L'événement, dit-il, le plus merveilleux de la Révolution Française et qui seul en a fait le succès, celui auquel nos neveux hésiteront de croire sur la foi même de l'histoire, c'est la prise de la Bastille (5). » Mais il ne donne aucun renseignement particulier et il croit aux trahisons du gouverneur et à la prise d'assaut. La brochure intitulée : *La Journée Parisienne* ou *Triomphe de la France* (6) est à peu près du même genre. L'auteur s'écrie en débutant : « Victoire, mon amie, victoire ! Une armée, levée en 24 heures, a eu des canons et des héros et la Bastille est prise (7) » Il continue par des phrases déclamatoires et il termine en disant : « Je vous quitte, mon amie, pour recevoir le Roi, il vient nous voir tous. Il est sans armes et sans gardes..... C'est à l'Hôtel de Ville que

(1) P. 4 et 5.
(2) P. 6.
(3) A la page 8 on lit cette note : « Laissez passer pour M. Gueffier le jeune, libraire, les nouvelles qui lui viendront de Versailles, ce 19 juillet 1789, Moreau de Saint-Mery, Boucher, électeurs.
(4) S. l. n. d. 8°.
(5) P. 1.
(6) Volland, s. d., in-8°, 8 p.
(7) P. 1.

va se signer le traité de l'autorité et de la liberté (1). »

La mort héroïque d'un grenadier, avec les secrets les plus intéressants mis au jour (2) ne contient qu'un éloge insignifiant des gardes françaises et pas le moindre secret ; il n'y a même qu'une simple allusion au siège de la Bastille. C'est aussi tout ce qu'on trouve dans la plaquette ayant pour titre : *Quelques anecdotes sur un grand événement* (3). L'auteur des *Observations patriotiques sur la prise de la Bastille du 14 juillet 1789 et sur les suites de cet événement* (4) ne dit pas un mot du siège de cette forteresse et il se borne à faire des phrases sur ses conséquences ; il déclare que de Launey méritait la mort, mais qu'il aurait dû être jugé par un conseil de guerre comme traître et assassin et il entame une longue dissertation pour détourner le peuple de se livrer à des exécutions arbitraires. Quant *au Triomphe des Parisiens par l'auteur du Fanal* (5), ce n'est qu'un pamphlet contre la garde nationale. L'auteur prétend démontrer que cette institution, où tous les rangs sont renversés, décidera les riches à quitter Paris et amènera par suite la ruine du commerce ; mais, malgré son titre, il ne souffle mot de la prise de la Bastille.

La brochure intitulée *Paris sauvé* (6) est une de celles qui ont conservé le plus d'intérêt. L'auteur a sans doute commencé à rédiger son travail aussitôt après le 17 juillet (7) et le 21, avant de donner le bon à tirer, il y a ajouté un supplément pour donner les dernières nouvelles (8).

(1) P. 8.
(2) Froulle s. d., in-8° p.
(3) S. l. n. d., in-8° 8 p.
(4) Paris. Debray, 1789, 8°, 34 p.
(5) Cressonnier, s. d., in-8° 6 p. Cette brochure est mot pour mot identique au *Triomphe de la Capitale par l'auteur du Fanal.*
(6) *Paris sauvé* ou *Récit détaillé des événements qui ont eu lieu à Paris depuis le dimanche 12 juillet 1789, une heure après-midi; jusqu'au vendredi suivant au soir.* S. l. n. d. 8°.
(7) P. 32.
(8) P. 33 et 34 et p. 12. n° 1.

Il semble avoir voulu faire un sérieux effort pour être exact.

« On voulait, dit-il, l'entremise de plusieurs notables pour demander que M. de Launey, gouverneur, rendît la Bastille. On proposa d'y députer M. le curé de Saint-Paul et quelques notables bourgeois. Ils se rendirent dans la cour, qui est après le premier pont-levis, entre la Bastille et la maison du gouverneur, habitée particulièrement par sa femme et sa famille, qui s'étaient rendues le matin à la campagne. Ils demandèrent à parler à M. de Launey. Ce dernier ne voulut recevoir que M. le curé de Saint-Paul, qui passa seul le second pont-levis. Les paroles qu'il eut du gouverneur ne furent pas heureuses par les réponses que M. le curé rendit au peuple, en cherchant à le calmer et à l'inviter à la modération. Il assura seulement que sous peu de temps le gouverneur avait promis de se rendre. En effet, une demi-heure après, on fit signe à ceux qui étaient dans la première cour qu'ils pouvaient passer et on baissa le premier pont-levis. Environ soixante des plus déterminés y passèrent ; ... mais à peine furent-ils en face du second pont-levis que les invalides postés sur les bastions firent feu. Il périt alors un seul homme.

« A cette trahison les assiégeants répondirent par une décharge très vive. On dirigea les canons que l'on avait placés dans la première cour, sur un des bastions les plus élevés ; mais il endommageaient très faiblement et les brèches qu'ils faisaient ne pouvaient être utiles. On approcha alors les canons dans la cour qui est entre le pont-levis et la maison occupée ordinairement par la famille du gouverneur..... et on les dirigea sur les portes qui sont après le second pont-levis. On fit venir une charrette chargée de paille à laquelle on mit le feu, à la faveur de la fumée qui dérobait les assiégeants on portait des coups plus sûrs, qui empêchaient les invalides de faire un feu trop continuel. On perdit encore trois hommes....

« Enfin après une heure et demie, le gouverneur, étonné de l'intrépidité et de la constance des assiégeants, qu'une multitude innombrable animait et échauffait par ses cris, demanda à capituler et fit arborer le pavillon sur la tour. Au devant de la porte assiégée, il y a deux ponts-levis un très grand et un autre plus petit. Le gouverneur refusait de baisser le plus grand et voulait que l'on passât sur le plus petit. Mais on craignait tout d'un homme qui nous avait trahis si ouvertement et on le força de baisser les deux ponts-levis (1). »

Quoique très supérieur à la plupart des écrits publiés au moment où il fut rédigé, ce récit contient cependant bien des lacunes et bien des inexaxtitudes. L'auteur ne parle que d'une seule députation, celle du curé de Saint-Paul. Or il est plus que douteux que ce prêtre ait eu le 14 un entretien avec M. de Launey. Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, qui avaient interrogé ce curé (2) se bornent à dire : « L'on assure qu'il y a également eu une députation de Saint-Paul, mais qui n'a pas été connue, parce qu'elle est restée en route (3). » Les Invalides ainsi que Boucheron et Thuriot de la Rozière n'en parlent pas. L'auteur de *Paris sauvé* s'est sans doute fait l'écho du faux bruit que signalent les rédacteurs de la *Bastille dévoilée*. Sa relation de la prétendue trahison du gouverneur est également inexacte et c'est à tort qu'il laisse croire que la capitulation fut accordée par les assiégeants. Par contre, il s'abstient de parler d'assaut et il raconte assez exactement les diverses phases de l'attaque et en particulier la mise en batterie des canons devant le grand pont-levis. Il est probable qu'il avait eu connaissance des renseignements fournis au *Cousin Jacques* par les gardes françaises ; peut-être même avait-il pu faire usage du *Précis Exact*, qui, nous le savons, était déjà

(1) P. 13 à 17.
(2) Deuxième livraison, p. 122.
(3) P. 100 en note.

publié depuis un certain temps, lorsque le *supplément* fut présenté à l'Hôtel de Ville dans la soirée du vendredi 24 juillet (1). Quoi qu'il en soit, le *Paris sauvé* marque un progrès réel (2). Mais son action ne paraît pas avoir été considérable sur l'opinion publique, pas plus que celle du *Précis Exact*, qui cependant avait été tiré à grand nombre ; car dans des ouvrages qui leur sont certainement postérieurs, nous retrouverons de grosses erreurs que ces deux plaquettes avaient rectifiées.

Bien que l'auteur prétende que « le détail du siège et de la prise de la Bastille lui a été donné par le sieur Jean Philippe Testard, élève de l'école royale gratuite de dessin qui y a assisté (3) » les *Révolutions de Paris* (4) contiennent une relation d'autant plus étonnante qu'elle a été écrite vers le 25 juillet, c'est-à-dire après la publication du *Précis Exact*, de son supplément et du *Paris Sauvé* (5). « Plusieurs citoyens, dit-il, se présentent aux portes de la Bastille pour demander des armes, suivant la promesse qu'en avait faite le gouverneur. Le porte-clefs ouvre la porte du petit pont-levis ; mais à peine sont-ils entrés dans la cour de la Bastille que les invalides et les

(1) Voir plus haut, p. XXII.

(2) Il ne faut pas confondre cette plaquette avec celle intitulée : *La Capitale délivrée par elle-même*, s. l. n. d., in-8° 15 p.

Cette dernière, en effet, est une rapsodie inepte. L'auteur raconte les événements qui se sont accomplis du 12 au 17 juillet et il écrit avant le retour de Necker (p. 13). Il se borne à faire des phrases ridicules, dont voici un échantillon : « Cette forteresse, le rempart du despotisme ministériel et depuis tant d'années l'épouvantail de la nation, cède à l'heureuse audace d'un grenadier des gardes françaises ; il se fait un passage et tue un canonnier prêt à tirer ; il saisit le gouverneur qu'il traîne à la Grève, où il finit honteusement ses jours, pour avoir employé la plus hostile trahison et tout cela commence et finit dans l'espace de trois heures. »

(3) A la p. 37 en note.

(4) *Révolutions de Paris* ou *Récit exact de ce qui s'est passé dans la capitale et particulièrement de la prise de la Bastille, depuis le 11 juillet 1789 jusqu'au 23 du même mois*, par M. D. C... Dédié au district du Petit-Saint-Antoine s. l. 1789, in-8° 40 p.

M. Tourneux (n° 1127) dit que les initiales désignent de Courtive.

(5) Cela ressort des mentions suivantes : p. 38. « M. Necker nous est rendu dans trois jours nos vœux seront comblés par sa présence. » P. 39 : « le 25 juillet ; on apprend de France-Comté, etc. »

Petits Suisses tirent sur eux; plusieurs sont tués, notamment des gardes françaises... La perfidie causée par cet infâme geôlier rend furieux tous les Parisiens; ils prennent à l'instant la résolution de former le siège... A six heures les canons placés au bout de l'allée du jardin de l'arsenal avaient fait une brèche considérable... Un grenadier des gardes françaises monte à l'assaut... Il est suivi par ses courageux camarades et par la milice bourgeoise, qui partageait les mêmes dangers. Ils se rendent maîtres des invalides qui étaient dans la cour, etc... » (1).

Si romanesque que puisse nous paraître cette relation, elle fut cependant reproduite dans un ouvrage assez considérable intitulé : *Quinzaine mémorable (12-30 juillet)* (2).

Le titre de départ est ainsi conçu : « Lettre à M. le marquis de Luchet, contenant la Quinzaine mémorable ou le précis des événements depuis le 12 juillet jusqu'au 26 du même mois inclusivement. » L'auteur est probablement le marquis de Luchet lui même, qui était l'un des plus féconds compilateurs de ce temps. Quel qu'il soit d'ailleurs, cet auteur ne mérite pas la moindre confiance. Ce n'est pas qu'il ne s'efforce de donner à sa relation les apparences de la plus grande précision. Il prétend même raconter, heure par heure, les événements qui se sont accomplis pendant les journées de juillet 1789 et notamment pendant la journée du 14, qu'il appelle la journée des miracles. Mais il ne se donne pas grand mal pour rechercher les éléments de son travail; il se contente de

(1) Cet opuscule méritait le jugement sévère que le *Cousin Jacques* prononça dans les termes suivants : « Entre autres brochures il en a paru une intitulée : les *Révolutions de Paris*. Je suis fâché pour les écrivains, estimables d'ailleurs, qui l'ont signée, qu'ils se soient laissés entraîner par le torrent des opinions du moment. Chaque page de leur livre offre un mensonge et tout le monde est en droit de leur reprocher d'avoir été aussi crédules. » *Courrier des Planètes*, 16 août 1789, p. 5. Bien qu'émanant d'un concurrent, cette critique n'est que juste.

(2) S. l. n. d, in-8°, 180 pages.

démarquer la prose de ses prédécesseurs. Par exemple, il prend dans les *Révolutions de Paris* le récit de la prise d'assaut de la Bastille et il l'arrange de la façon suivante : « A cinq heures les canons, placés au bout de l'allée du jardin de l'arsenal, avaient fait une brèche considérable. Un grenadier des gardes françaises monte à l'assaut...; il est suivi par ses camarades et par une grande partie des assiégeants que le danger n'effraie point, ils se saisirent des invalides qui étaient dans la cour, etc. (1). » Comme la *Quinzaine mémorable* parut certainement après le premier août (2), c'est-à-dire plusieurs jours après les *Révolutions de Paris*, il n'y a pas le moindre doute à avoir sur ce plagiat.

Ce procédé suffirait seul à priver de toute valeur cet ouvrage, quand bien même on n'y lirait pas des énormités dans le genre de celle-ci : « Je vois, dit-il, passer devant mes fenêtres la moitié du régiment des gardes françaises, une quantité étonnante de dragons et quatre ou cinq mille hommes armés accompagnant différentes pièces de canon... Les gardes françaises, la garde bourgeoise se portent à la Bastille avec une rapidité et un courage difficiles à peindre (3). » Or le nombre des gardes françaises qui prirent part au siège de la Bastille n'atteignait pas la centaine. Cet auteur n'avait pas même eu le mérite de trouver son titre. Il s'était contenté de transformer celui d'une brochure publiée quelques jours auparavant et intitulée la *Semaine mémorable* (4). Elle n'avait également aucune valeur historique ; mais du moins elle était sans prétentions. Ce titre d'ailleurs était tout indiqué. Avec de légères variantes, il fut encore mis sur d'autres plaquettes telles que *L'ouvrage des six*

(1) P. 54. Comparez avec le passage des *Révolution de Paris*, cité plus haut, p. CXXIII.
(2) P. 180.
(3) P. 52.
(4) *La semaine mémorable* ou *Récit exact de ce qui s'est passé à Paris depuis le 12 jusqu'au 17 juillet 1789*. S. l. 24 juillet 1789 in-8°, 40 p.

jours (1), *Les trois jours* (2), mais ni l'une ni l'autre de ces brochures n'a d'intérêt.

Les *Annales Parisiennes* (3) semblent être, au moins à première vue, assez importantes; mais quand on les étudie de près, on voit que ce ne sont aussi qu'une rapsodie sans valeur. Cependant elles furent écrites dans les premiers jours d'août, quand avec un faible effort un écrivain pouvait se procurer des renseignements à peu près sûrs; mais ces auteurs n'en prenaient pas la peine; ils cherchaient seulement à faire illusion à leurs lecteurs et à flatter leurs passions, afin de mieux débiter leurs drogues. A la fin de cet opuscule se trouve une lettre du chevalier de Saudray, commandant en second la garde nationale parisienne (4). Cet officier général atteste l'exactitude de presque tous les faits relatifs à l'Hôtel de Ville contenus dans les *Annales Parisiennes*, dont le manuscrit lui avait été communiqué, et il prie le rédacteur de publier les certificats qui lui avaient été délivrés à lui Saudray, le 7 août 1789 par plusieurs comités de l'assemblée des Électeurs. Ces certificats sont imprimés à la suite de cette lettre avec les états de service du chevalier de Saudray (5). C'est donc une attestation intéressée et partant de peu de valeur que celle de cet officier général, qui oublie sa dignité au point de mendier des certificats et de les faire publier. D'ailleurs il est faux que les *Annales* soient bien informées sur ce qui se passa à l'Hôtel de Ville. L'auteur ne connaît même pas le nom du député

(1) *L'ouvrage des six jours* ou *lettre d'un membre du district des Feuillants à son ami sur les Révolutions de Paris*, 1789, 7 p. in-8°, pièce.

(2) *Les trois jours. Récit commémoratif de la valeur française.* Imprimerie Seguy-Thiboust, 1789, in-4°, 58 p.

Ce n'est à vrai dire qu'un projet grotesque de réorganisation de l'armée.

(3) *Annales parisiennes politiques et critiques, mais véritables*, n° 1er du 1er juillet au 1er août. Knapen et fils, imprimeurs. (1789, in-8°, 96 p) Le faux titre porte : *Ce que l'on n'a pas vu et ce qu'il faut savoir* ou *Annales Parisiennes.*

(4) P. 91.

(5) P. 92 à 95.

du district de Saint-Louis de la Culture, qu'il appelle Tuyau de la Bruyère (1) au lieu de Thuriot de la Rozière. Il confond les deux députations dirigées par de la Vigne et par Ethis de Corny et envoyées par les électeurs à de Launey (2). Cependant il fait preuve d'un certain esprit critique; il cherche à s'expliquer comment de Launey a pu être accusé de trahison par le peuple (3); mais comme il n'a pas pris la peine de s'informer exactement des faits, il n'arrive pas à découvrir la vérité. Cela se voit surtout dans sa relation de la prise de la Bastille, qui suivant lui aurait été enlevée de vive force : « Une heure après, dit-il, au moyen de canon qui avait été envoyé, les chaînes du pont-levis, qui fermait la seconde entrée de la Bastille, furent brisées et c'est par cette ouverture que le peuple... pénétra en foule dans cette prison dont il s'empara et dont il fit ouvrir les cachots (4). » Or il n'y eut rien de semblable et il aurait pu aisément s'en assurer en ouvrant le *Précis Exact* du *Cousin Jacques* (5).

Mais un peu plus tard il se produisit un changement considérable dans l'opinion sous l'action de l'*Histoire de France pendant trois mois*, des *Récits de Thuriot de la Rozière*, de la *Journée de Jean-Baptiste Humbert* et de la *Relation des Invalides* qui parurent dans la seconde moitié du mois d'août et dans la première quinzaine de septembre. Des écrivains sérieux s'efforcèrent de

(1) P. 26.
(2) P. 26.
(3) La note explicative, qu'il a mise au-dessous du récit des premiers blessés accusant le gouverneur de trahison, a été réimprimée par Berville et Barrière à la p. 298 des *Mémoires de la Bastille*.
(4) p. 29.
(5) On trouve encore des contes plus invraisemblables dans des brochures écrites au commencement d'août. Par exemple dans la plaquette intitulée : *Récit des événements remarquables qui ont opéré la liberté des Français par P.-B. Ridet de Saint Chéron-lez-Chartres, du samedi 1er août 1789*, Imprimerie Cailleau. S. d., in-8°, 8 p., on lit p. 7 ce qui suit : « On travaille à la prise de la Bastille, ce qui fut exécuté en trois heures. Un garde français monte à l'assaut, il est suivi de quelques personnes. Le 14 la Bastille est au pouvoir du peuple. »

rédiger à l'aide de ces témoignages plus ou moins autorisés des récits qui fussent non seulement vraisemblables, mais vrais, et quelques-uns y réussirent assez bien. Je me contenterai de signaler les plus importants, le plus brièvement possible; car même ceux-là n'ont plus aujourd'hui un grand intérêt, puisque d'une part tous les récits dont ils se sont servis sont à notre disposition et que, d'autre part, nous avons des témoignages très autorisés qu'ils n'ont pas connus, par exemple celui du lieutenant de Flue.

Ducray du Minil paraît être le premier historien contemporain qui ait produit une œuvre (1) méritant quelque estime; il cite franchement ses sources; par exemple il dit: « J'avertis d'avance, ainsi que je l'ai déjà fait au commencement de cet ouvrage, que j'ai suivi les relations les plus exactes et les plus authentiques; celle du *Cousin Jacques* m'a beaucoup aidé et je m'en suis fait certifier les faits par quelques-uns des braves citoyens, qui se sont signalés dans cette expédition et qui m'ont fait l'honneur de venir chez moi pour me donner des renseignements certains (2). »

Les détracteurs de la Révolution, entre autres M. F. Funck-Brentano (3), ne craignent pas d'aller chercher des arguments jusque dans les œuvres de Restif de la Bretonne, pour essayer de démontrer que cette glorieuse insurrection parisienne fut une orgie sanglante et le triomphe de la canaille. Dans un ouvrage publié à la fin

(1) *Les principaux événements de la Révolution de Paris et notamment de la semaine mémorable représentés par figures avec un précis lapidaire, historique, fait sur les extraits et les rapports les plus authentiques suivis de la liste alphabétique des citoyens qui se sont distingués au siège de la Bastille*, par M. Ducray du Minil, membre de l'académie des Arcades de Rome. Ouvrage présenté à M. le marquis de La Fayette.

Paris, Maradan, 1789, in-8°, 187 p.

(2) Le précis historique finit avec l'installation de la famille royale à Paris, le 6 octobre 1789 et il a sans doute été rédigé peu de temps après.

(3) *Revue historique*, t. XLII, p. 306, 308.

du premier semestre de l'année 1790 (1), cet immonde écrivain entreprit, suivant sa coutume, de salir le peuple de Paris, afin de mieux assurer le débit de son ignoble marchandise, qui était achetée et lue avidement par les partisans de l'ancien régime. Pour flatter les passions de son aristocratique clientèle, Restif osa faire l'éloge le plus pompeux du gouvernement absolu, qui le laissait exercer son ignominieuse industrie en toute liberté. Après avoir décrit l'aspect terrifiant du jardin du Palais-Royal dans l'après-midi du 12 juillet 1789, il disait :

« Je voyais un nuage de maux se former sur cette capitale infortunée, naguère la plus voluptueuse des villes de l'univers, la plus libre, la plus agréable, par conséquent la plus heureuse... O Londres! malgré ton orgueil, je te défie de te comparer à Paris! Même sous les *Saint-Florentin*, les *Sartine* et les *Lenoir*, elle était plus libre pour l'honnête homme que cette Londres enfumée, où le brigand vous dépouille en vertu de la liberté, qui s'oppose à la police. Pendant vingt-cinq ans, j'ai vécu dans Paris plus libre que l'air! Deux moyens suffisaient à tous les hommes pour y être libres comme moi : avoir de la probité, ne point faire de brochures contre les ministres. Tout le reste était permis et jamais ma liberté n'a été gênée. Ce n'est que depuis la Révolution qu'un scélérat est parvenu à me faire arrêter deux fois (2). »

Tout le reste était permis. Ce cri du cœur est l'expression sincère de la pensée du célèbre pornographe, qui regrettait amèrement l'heureux temps, où Paris était le paradis des aristocrates et des riches libertins, des

(1) *Semaine nocturne, sept nuits de Paris, qui peuvent servir de suite aux IIICLXXX déjà publiées; ouvrage servant à l'histoire du jardin du Palais-Royal.* Paris. Guillot, 1790, in-12.

Ce volume forme le tome XV de la série des *Nuits de Paris*. A la page 254 commence le récit d'un voyage en Lorraine, les 16, 17 et 18 avril 1790 par le libraire Guillot.

(2) *Semaine nocturne*, p. 36.

filles de joie et des écrivains abjects qui vivaient de la description de la débauche. Aussi me semble-t-il qu'il n'est pas nécessaire d'insister longuement pour prouver qu'on ne saurait accorder la moindre confiance aux noires peintures que Restif fit des nuits des 12, 13, 14 et 15 juillet 1789 dans les prologues qu'il plaça en tête des aventures grivoises, tantôt obscènes, tantôt puériles et toujours ridiculement bêtes, dont les récits plats et ennuyeux constituent cette *Semaine nocturne*. D'ailleurs à part un enlèvement supposé, qui n'aurait eu aucune conséquence fâcheuse par suite de l'intervention d'une patrouille de la milice bourgeoise, il ne signale d'une façon quelque peu précise aucun acte de désordre, ni vols, ni pillages; il se borne à des déclamations ampoulées qui, sous sa plume, sont plus que suspectes.

L'Histoire authentique et suivie de la Révolution de France (1), dont la publication en livraison commença à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre 1789, ne tient pas du tout les promesses de son titre pompeux; car elle n'a rien d'authentique et elle n'est pas suivie. On n'en connaît même pas l'auteur, qui semble avoir pris les plus grandes précautions pour ne pas laisser soupçonner qui il pouvait être; mais c'était mesure de prudence nécessaire, étant donné le ton de son travail, nettement hostile à la Révolution et on ne saurait s'appuyer sur ce fait pour lui refuser tout crédit.

Suivant M. Tourneux (2) cet ouvrage, qui parut en une série de lettres ou mieux de numéros, aurait été imprimé non à Londres, comme le porte le titre, mais à Clèves; car le directeur des postes de cette ville était

(1) *Histoire authentique et suivie de la Révolution de France, à commencer depuis l'assemblée des notables jusqu'à la seconde législature. Ouvrage précieux pour les contemporains et pour l'histoire, contenant une foule d'anecdotes ignorées ou peu connues sur les vraies causes de la Révolution..., en une suite de lettres adressées par l'auteur à un de ses correspondants dans l'étranger.* Londres, 1792. 2 vol. in-8°.

(2) *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, t. I, n° 304, p. 64.

chargé au mois d'octobre 1790 de recevoir les abonnements; mais on pouvait aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste, ainsi que cela résulte de la note suivante, datée de Paris le 28 novembre 1789 : « MM. les souscripteurs à ce journal ont déjà pu juger par les numéros qui ont paru que l'auteur s'attache particulièrement à donner la clé ou l'esprit de la révolution de France et que son travail doit être distingué de tous ceux où il n'a été rendu compte de cet événement mémorable que d'une manière sèche et décousue et sans en indiquer les causes secrètes qui l'ont préparée. Comme cet ouvrage-ci n'est pas de nature à être annoncé avec la même publicité qu'une feuille périodique indifférente, MM. les souscripteurs actuels sont instamment priés de vouloir bien le recommander à leurs amis et connaissances et les inviter à y souscrire. Il suffit pour cet effet de s'adresser au bureau des Postes du lieu où l'on réside et en Hollande chez les libraires qui distribuent les nouveautés (1). »

La première lettre est datée du 29 septembre 1789 ; mais les lettres ne correspondent pas exactement aux numéros (2), par exemple le numéro X contient le commencement de la quatorzième lettre datée de Paris le 2 décembre 1789. Dans le numéro XI se trouve la fin de cette lettre, qui relatait le renvoi de Necker, l'insurrection de Paris, la prise de la Bastille et la soumission de Louis XVI. Les dernières pages (172 à 176) de ce numéro sont occupées par le commencement d'un travail intitulé : *Mémoire de faits authentiques concernant la Bastille* qui se continue dans les numéros XII et XIII. Il

(1) Numéro IX, p. 144.

(2) Chaque numéro formait une feuille in-8° de 16 pages; mais la pagination était suivie dans chacun des deux volumes, qui était composé de cinquante-deux numéros.

Il est probable qu'il paraissait chaque semaine un numéro et qu'ainsi chaque année formait un volume, pourvu de tables. En tête de chaque livraison se trouvait ce titre : *La Révolution de France* ou *Correspondance avec un étranger*, n° X.

est suivi (n° XIII, p. 193) par une lettre de Paris du 26 décembre 1789.

L'auteur de cette publication ne cite que très rarement ses sources ; cela tient sans doute à ce que, peu scrupuleux, il ne voulait pas mettre ses lecteurs sur la piste de ses plagiats. Il a surtout pillé de la façon la plus éhontée la *Bastille dévoilée*. Cependant il ne craint pas d'écrire : « Je ne puis m'empêcher de m'arrêter sur le siège de la Bastille, d'autant mieux que ce que j'ai à en dire est tout neuf, contraire absolument à ce qu'en ont rapporté les meilleurs écrivains qui en ont parlé en France et que je me flatte enfin d'avoir trouvé sinon la vérité, au moins la vraisemblance (1). » Et en tête de son mémoire spécial sur la prise de la Bastille, il ose faire cette déclaration : « Du reste l'on n'a épargné aucunes recherches pour parvenir à la vérité. Tout a été scrupuleusement examiné et consulté. Garnison du château, invalides, — les invalides avaient composé pour leur justification un mémoire qui est la base de celui-ci, — porte-clefs, prisonniers, assiégeants et assiégés ont été tour à tour questionnés, confrontés et l'on n'avance aucun fait qui n'ait été suffisamment débattu pour découvrir la vérité autant qu'il est possible dans un pareil chaos de mensonges et de contradictions (2). » Or cette belle déclaration est la copie presque textuelle de l'avertissement mis en regard du titre de la seconde livraison de la *Bastille dévoilée* (3). Seule la fin est un peu changée.

Quelle confiance mérite un écrivain capable de pareille fourberie ? A mon avis, on ne doit ne lui en accorder aucune. Il faut examiner de très près tout ce qu'il avance. Il prétend qu'il a pu interroger le chevalier du Puget et qu'il en tient plusieurs particularités. A ma connaissance, ce seraient les seuls renseignements originaux qui se

(1) T. I, p. 162, note X.
(2) T. I, p 172.
(3) Voir plus haut, p. XLVII.

trouveraient dans ce mémoire ; mais ils sont très suspects. L'auteur affirme que le chevalier du Puget disait avoir depuis longtemps écrit au baron de Besenval pour lui demander que la Bastille fût mise dans un meilleur état de défense et il pose cette question : « Comment donc la forteresse en question s'est-elle trouvée dénuée de tout ? » Il répond : « M. le chevalier du Puget prétend que M. de Besenval s'entendait avec son ami Necker, l'agent secret des insurrections, et ne voulant pas que la cour fût débarrassée des sollicitudes qu'elles lui donnaient. C'était pour favoriser les vues de ce ministre que le baron négligeait sciemment de remplir les intentions du général [le maréchal de Broglie] ; et voilà le principe du zèle extraordinaire avec lequel, à son retour à Paris, M. Necker défendait ce fugitif, dont l'évasion assurait le secret de toute l'intrigue (1). » C'est une calomnie grossière. La Bastille avait assez de moyens de défense, si le gouverneur avait su ou voulu en tirer parti. De Flue l'affirme et il déclare que les officiers de l'état-major étaient de cet avis (2). Cela est mis hors de doute par les billets que Besenval envoya à du Puget. Le premier était ainsi conçu : « Je vous envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous croyez nécessaire ; vous le remettrez. Paris ce 14 juillet 1789, signé : Besenval. » Le second, adressé au gouverneur de la Bastille, contenait cet ordre : « M. de Launey tiendra jusqu'à la dernière extrémité ; je lui ai envoyé des forces suffisantes. Ce 14 juillet 1789, signé : le baron de Besenval (3). » Si du Puget avait accablé Besenval de réclamations pour lui demander des renforts, ce général n'aurait certainement pas écrit par son intermédiaire au gouverneur qu'il lui avait envoyé des forces suffisantes. Il est vrai que du Puget ne reçut pas ces deux billets, qui furent interceptés et remis au Comité

(1) T. I, p. 175 et 176.
(2) Voir plus haut.
(3) *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 340.

des électeurs de l'Hôtel de Ville; mais cela ne diminue pas la force de mon argumentation. On peut, je crois, affirmer ou que du Puget a altéré la vérité ou, ce qui me semble plus probable, que l'auteur de l'*Histoire authentique* a inventé ces confidences pour noircir Besenval et Necker.

Il faut d'autant plus se défier de ce pseudo-historien qu'il est animé des sentiments les plus hostiles à la Révolution. Dans sa première lettre, datée du 29 septembre 1789, il écrit : « Comment la plus belle monarchie du monde... a-t-elle été tout à coup ébranlée, renversée jusque dans ses fondements?... Car... Louis XVI n'est plus que le jouet de ses peuples, un vrai roi de théâtre..... Comment l'Espagne et les branches de la maison de Bourbon, malgré leur renonciation prétendue, intéressées à empêcher la dissolution de la monarchie française; comment l'empereur pour venger les outrages faits à sa sœur; comment le roi de Sardaigne, pour l'honneur de son gendre, ne se sont-ils pas ligués ensemble dans une cause commune, n'ont-ils pas fait marcher des armées formidables contre les factieux (1)? » Cet appel à l'étranger ferait douter de l'authenticité de cette date et supposer que le livre n'a pas été publié par livraisons d'une feuille, mais imprimé de suite au commencement de 1792, alors que tous les partisans de la monarchie absolue parlaient hautement de l'intervention des puissances. Mais qu'il ait été écrit ou non à la date qu'il porte, ce passage suffit pour prouver que l'auteur de l'*Histoire authentique* est un aristocrate déclaré, un réactionnaire enragé.

Il ne manque pas une occasion d'injurier le peuple de Paris et c'est par là que son récit de la prise de la Bastille se distingue presque uniquement des relations qu'il a copiées ou démarquées. A propos de l'action héroïque de Tournay et de son compagnon inconnu, il écrit :

(1) T. I, p. 2.

« Pendant que M. de Launey et ses officiers s'en tiennent aux menaces, ces deux vigoureux champions parviennent à briser les portes et à baisser le grand et le petit pont de l'avancée ; puis la horde des brigands s'avance en foule dans la cour du gouvernement et se précipite vers le second pont pour s'en emparer en faisant une décharge de mousqueterie sur la troupe. C'est alors pour la première fois que, s'apercevant du tort qu'il avait eu de laisser opérer si tranquillement au premier pont, M. de Launey ordonne aux soldats de faire feu, ce qui fait fuir et se retirer en désordre cette canaille, ayant plus de brutalité que de bravoure (1). » Tout est écrit sur ce ton. Il termine son mémoire sur la prise de la Bastille par une sorte de résumé en neuf points dont le dernier est ainsi conçu : « Enfin tel est ce siège si célébré, la matière de tant d'oraisons funèbres, qui n'a pas coûté plus d'efforts que la plus petite bicoque, aussi peu honorable pour les assiégeants que pour les assiégés et qui doit surtout être à jamais l'opprobre des vainqueurs (2). » On voit que les réactionnaires qui de nos jours s'efforcent de transformer la journée du 14 juillet en une orgie populacière, n'ont rien inventé ; ils ne font que remanier ce lourd pamphlet qui n'a de l'histoire que son titre mensonger.

En 1791 seulement nous trouvons des ouvrages historiques considérables, qui méritent un peu plus d'attention. Je citerai d'abord une correspondance imaginaire (3) rédigée par Fr. L. d'Escherny, qui devint plus tard comte du Saint-Empire et chambellan du roi de Wurtemberg. Elle eut un certain succès, elle fut traduite en allemand et réimprimée en 1815 (4). Dans la préface de

(1) T. I, p. 181.
(2) P. 175.
(3) *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis de Suisse et d'Angleterre sur les événements de 1789, 1790 et jusqu'au 4 avril 1791*. Paris, Desenne et Gattey, 1791, in-8°.
(4) *Tableau hisiorique de la Révolution jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante*, par L. d'Escherny. Paris, Treuttel et Wurtz, 1815, 2 vol. 8°.

cette seconde édition, il dit que la première, tirée à 1200 exemplaires, fut enlevée très rapidement. Il voudrait faire croire que ses lettres, destinées à ses amis à l'étranger, avaient été écrites au jour le jour aussitôt après les événements (1). Celle qui donne la relation de la révolution de juillet 1789 porte la date du 10 août 1789 (2), mais cela n'est guère vraisemblable; car à la page 69 on lit ce passage : « La Bastille fut rendue vers les sept heures du soir, tout y fut pillé, ravagé, dévasté. Une foule de documents, de manuscrits, de registres furent jetés des tours, dispersés, foulés, égarés... On a depuis cherché à réunir ces fragments et de tous ces lambeaux épars sont sorties ensuite des légions de volumes sur la Bastille, sous tous les titres possibles (3). » Or ces légions de volumes n'étaient pas encore parues le 10 août 1789. Quoi qu'il en soit, que ces lettres aient été rédigées à la date qu'elles portent ou un peu plus tard, elles sont assez intéressantes et ne contiennent pas trop d'erreurs ; l'auteur s'est servi des meilleures relations publiées par les témoins oculaires du siège de la Bastille et il les a bien mises en œuvre. Mais il ne dit rien qui ne se trouve ailleurs et sa seule originalité consiste dans les efforts parfois heureux qu'il a faits pour expliquer les contradictions qui se remarquaient entre les relations des assiégeants et celles des assiégés, par exemple sur la capitulation (4).

L'Histoire de la Révolution de 1789 par deux amis de la liberté (5) a été jusqu'ici plus utilisée que l'ouvrage de d'Escherny, bien qu'à mon avis elle lui soit

(1) Préface de l'édition de 1791.
(2) P. 8 à 115.
(3) P. 69 et 70.
(4) P. 63 et 64.
(5) *Histoire de la Révolution de 1789 et de l'établissement d'une constitution en France... par deux amis de la liberté.* Paris, Clavelin Bidault, 1790-1803, 20 vol. in-8°.

inférieure. Les auteurs, dont le nom est inconnu (1), utilisent la plupart des relations publiées par des témoins oculaires de la révolution de 1789 et par les vainqueurs de la Bastille. Ils se servent notamment du *Procès-verbal des Électeurs*, de la *Bastille dévoilée* et du *Précis Exact* du *Cousin Jacques;* ils s'efforcent de donner une sorte de satisfaction à tous ceux qui avaient fait publier la relation de leur conduite dans cette journée, à J.-B. Humbert, à Cholat. Mais ils n'ont pas de système arrêté ; ils n'ont pas fait pas fait la critique de chacune des sources qu'ils emploient ; sur chaque point ils se bornent à choisir la version qui leur paraît la plus vraisemblable ; ils en arrivent aux contradictions les plus étranges ; par exemple ils parlent des trahisons du gouverneur d'après le *Procès-verbal des Électeurs*, qu'ils se bornent à résumer, et pour la capitulation ils adoptent la *Relation des Invalides* dans la *Bastille dévoilée*, bien qu'ils aient pris le récit de l'attaque dans le *Précis exact* du *Cousin Jacques*. Il faut attribuer, je crois, cette irrésolution dans le choix des témoignages plutôt au désir d'être complet qu'à un véritable effort d'impartialité. Car les auteurs sont de sincères amis de la liberté et ils partagent toutes les passions populaires. Malgré cela, ils n'altèrent pas les passages qu'ils empruntent un peu au hasard à tels ou tels ouvrages et, bien qu'ils ne citent pas leurs sources, il est assez facile de reconnaître la provenance des matériaux qu'ils ont mis en œuvre. En résumé, cet ouvrage considérable n'a pas de valeur originale, au moins pour la relation de la journée du 14 juillet 1789 qui occupe le commencement du second volume (2).

(1) M. Tourneux dit que les sept premiers volumes publiés de 1790 à 1792 et contenant l'histoire de la Constituante sont généralement attribués au libraire Clavelin et à François-Marie de Kerverseau, mais personne ne saurait dire sur quoi repose cette attribution.

(2) Dans l'édition in-8°. Il a été fait de 1792 à 1803 un autre tirage en 19 volumes in-18.

Avec Galart de Monjoye (1) nous rencontrons enfin un homme qui a le courage de son opinion et qui signe son œuvre, ce qui n'était pas sans danger à l'époque où il la publia. En effet, il proclame hautement qu'il est royaliste et il se pose en adversaire déclaré de la Révolution; mais en même temps il est presque toujours modéré dans son langage et il s'efforce d'appuyer son opinion et ses jugements sur les témoignages les plus autorisés. Ce n'est pas qu'il cite constamment ses sources, au contraire il lui arrive souvent de les passer sous silence; par exemple, il se sert très fréquemment du *Procès-verbal des Électeurs*, du *Précis Exact* du *Cousin Jacques* et de la *Relation des Invalides* sans les nommer; mais cela se conçoit aisément; il fait un tel usage de ces ouvrages qu'il aurait dû y renvoyer presque à chaque page. Par contre, il cite le *Récit relatif à la prise de la Bastille de Thuriot de la Rozière*, la *Correspondance de d'Escherny*, l'*Histoire de France pendant trois mois*, les discours de l'abbé Fauchet, etc. Il paraît même n'avoir pas borné son enquête aux imprimés; ainsi il rapporte un propos que Hulin lui aurait tenu plus d'un an après le 14 juillet 1789 (2). Il affirme qu'il a lu toutes les relations publiées sur la prise de la Bastille et qu'il les a confrontées (3). Cela est bien possible; mais comme nous avons toutes ces relations, le travail de Montjoye, quoique fait avec soin, n'a plus aujourd'hui une grande

(1) Félix-Christophe-Louis Ventre de la Touloubre, dit Galart de Montjoye (1756-1816).

Ce publiciste fécond est l'auteur d'un important ouvrage ayant pour titre : *Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale pour former avec le journal intitulé* l'Ami du Roi, *commencé le 1er juin 1790, un cours complet d'histoire du temps actuel.* Paris, Gattey, 1792, in-4°. La troisième livraison porte la date de 1791.

Il ne faut pas confondre l'ouvrage ci-dessus avec celui intitulé : *Histoire de la Révolution de France depuis la présentation au parlement de l'impôt territorial et de celui du timbre jusqu'à la convocation des États généraux en Assemblée nationale.* Paris, Perronneau, 1797, 2 vol. in-8°.

(2) 3e livraison, p. 115.

(3) *Ibidem*, p. 106.

valeur ; car il n'a pas connu certains récits importants, qui n'ont été publiés que beaucoup plus tard, par exemple celui du lieutenant de Flue ; en outre il était surtout animé du désir de présenter les choses sous le jour le plus favorable aux assiégés et en particulier au gouverneur de Launey.

Montjoye ne cache pas ses sentiments. Il dit franchement sa pensée. Il écrit qu'il « racontera isolément l'attentat qui a ôté au roi la Bastille ». Mais, comme il comprend toute l'importance de cet événement qui a décidé du succès de la Révolution, il veut en faire un récit aussi complet que possible; il ne consacre pas moins de dix pages in-4° à 2 colonnes d'un très petit caractère et d'une justification très compacte à la seule affaire de la Bastille (1). Il est surtout préoccupé de l'idée de venger la mémoire du gouverneur : « Un autre motif, dit-il, m'engage à ne pas négliger dans le récit où je vais entrer les moindres détails. Ce n'est qu'en ne laissant rien ignorer que je puis obtenir pour la mémoire de M. de Launey la justice qui lui est due. J'éprouverais, je l'avoue, une sorte de remords, en pensant qu'une circonstance que j'aurais omise eût ajouté, si je ne l'avais passée sous silence, quelque chose au tribut d'estime que lui paiera la postérité (2). » Ce sentiment est très respectable, mais il pousse l'auteur, qui en est animé, à déformer, peut-être involontairement et comme à son insu, les faits les plus certains pour servir la cause de l'homme dont il se constitue le défenseur. Ce parti pris, quoique infiniment plus honorable, n'est guère plus favorable à l'impartialité historique que le dénigrement systématique qui anime les auteurs de *l'Histoire authentique*. Il pousse Montjoye à dénaturer complètement le rôle joué par M. de

(1) C'est le chapitre XLV, qui occupe les pages 105 à 116 de la troisième livraison. Le chapitre XLVI, p. 117 à 127, est consacré à la relation des événements qui marquèrent la fin de la journée du 14 juillet.

(2) P. 106.

Launey dans la reddition; d'après lui ce ne serait pas le gouverneur qui aurait écrit la demande de capitulation, mais un officier qu'il ne nomme pas, en aurait pris l'initiative. Cette demande aurait été accordée par les assaillants qui se seraient écriés : « Foi de militaire français nous l'acceptons, il ne vous sera fait aucun mal; baissez le pont ». Il ne dit pas un mot des protestations de la foule. Son travail, malgré les peines qu'il lui a coûtées, est donc très suspect de partialité et par suite fort peu utile aujourd'hui pour l'historien, qui devra remonter aux sources que Montjoye a eues à sa disposition et qui sont encore maintenant à la nôtre.

VII

JOURNAL DU LIBRAIRE HARDY — MÉMOIRES DE BUSENVAL — MÉMOIRES DE BAILLY — MÉMOIRES DU PRINCE DE MONTBAREY — MÉMOIRES DU MARQUIS DE FERRIÈRES — MÉMOIRES DE MARMONTEL — MÉMOIRES DE WEBER — MÉMOIRES DU DUC DES CARS — MÉMOIRES DE MADAME CAMPAN — SOUVENIRS DU GÉNÉRAL MATHIEU DUMAS — MÉMOIRES, CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS DU GÉNÉRAL LA FAYETTE.

Pour en avoir fini avec cette longue étude critique des sources de la Révolution de juillet 1789, il ne me reste plus qu'à examiner les mémoires personnels, qui nous sont parvenus sur cette période en assez bon nombre. Je les classerai par ordre chronologique, en prenant pour base, non pas la date de leur publication, mais l'époque de leur rédaction; car souvent ils n'ont été publiés que longtemps après avoir été composés. La détermination du moment où ils ont été écrits me paraît être pour cette sorte d'ouvrages l'élément critique le plus important, car les chances d'erreur sont en raison du temps qui s'est écoulé entre le moment où se sont passés les événements

qui y sont racontés et celui où l'auteur a composé son œuvre. Non seulement la mémoire s'affaiblit avec les années, mais elle s'altère aussi par les lectures et les conversations de chaque jour qui modifient et transforment les souvenirs personnels. De bonne foi on en arrive à rapporter, comme l'ayant vu trente ans auparavant, ce que depuis on a lu ou entendu dire. Quand on étudie de très près l'histoire d'une époque bien déterminée, on en arrive aisément à isoler un certain nombre de faits typiques qui sont relatés d'une manière à peu près semblable dans presque tous les mémoires concernant cette période. Cela tient évidemment à ce que les auteurs se sont non pas copiés, mais inspirés les uns des autres et cela, pour ainsi dire, sans le vouloir, tellement leurs lectures s'étaient confondues avec leurs propres souvenirs. Il faut donc fixer avec le plus grand soin le moment où ces mémoires ont été écrits. Mais cela est presque toujours difficile, surtout pour l'époque qui nous occupe, car les mémoires de cette période n'ont pas encore été publiés scientifiquement. Le plus souvent les éditeurs n'ont pas pris la peine de déterminer cette date et on n'en trouve pas toujours les éléments dans les textes qu'ils nous ont donnés.

Il y a lieu, je crois, de classer parmi les mémoires rédigés plus ou moins longtemps après les événements le *Journal de Hardy*, car malgré son titre (1), il n'a pas été écrit au jour le jour. C'est évidemment la mise au net de notes probablement prises au moment même où les événements se passaient et rédigées quelques semaines plus tard. Car parfois l'auteur ne s'astreint pas à suivre l'ordre chronologique absolu. A propos d'un fait qu'il consigne à sa date, il fait connaître immédiatement quelles en ont été

(1) *Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance.* Bibliothèque nationale, manuscrits français, vol. 6680 à 6687. — Le dernier volume comprend la période qui s'étend du 21 juin 1788 au 14 octobre 1789. M. Chassin en a donné de nombreux extraits dans son ouvrage intitulé : *Les élections et les cahiers de Paris en 1789.* Paris 1889, t. III, *passim.*

les suites. Par exemple, à la date du 6 septembre 1774, il parle de l'information ouverte par le parlement Maupeou sur les troubles qui s'étaient produits pendant ses dernières séances; il ajoute ce qui se disait quelques jours plus tard et enfin il rapporte qu'une des personnes poursuivies était rentrée à Paris à la fin des séances de la chambre des vacations, c'est-à-dire dans les derniers jours d'octobre (1). Mais rarement l'intervalle était aussi long. Ainsi le 10 décembre 1787 il nota la célébration d'un service à Notre-Dame de Paris pour l'évêque de Lombez, mort récemment et il dit ensuite que le public désignait pour son successeur un certain abbé de Chauvigny de Blot; quelque temps après il ajouta d'une autre encre et d'une autre plume cette mention : *Il est nommé* le 23 *janvier* 1788 (2). Par conséquent lorsque ce bonhomme transcrivait ses notes sur ses grands registres quelques semaines après les événements, ses souvenirs étaient encore tout frais et il pouvait les noter exactement; mais son journal ne donne pas l'impression même du moment où les faits se sont produits. C'est une particularité qui n'a pas été assez remarquée par les historiens qui jusqu'ici se sont servis de ce journal précieux.

Hardy est un témoin digne de foi. Ce n'était pas le premier venu, il avait fait de bonnes études. Né en 1729 (3), il

(1) T. III, 414.

(2) T. VII, 311.

Voici un autre exemple. Le 12 février 1774, après avoir rapporté l'interdiction de la première représentation du *Barbier de Séville* qui devait avoir lieu ce jour-là, Hardy ajoutait ce *N. B* : « On parlait beaucoup d'une pièce en prose portant pour titre : *Requête du Barbier de Séville*... n'ayant pu me la procurer assez tôt pour la transcrire ici, où elle devrait naturellement se trouver, je la placerai à la date du jour qu'elle me parviendra en rappelant le présent article. » II, 289.

(3) Dans la notice insuffisante et pleine d'erreurs consacrée à Hardy, par M. Aubertin (*L'esprit public au* XVIII *siècle*, Paris 1873, in-18, p. 400 et s.) il est dit sous forme hypothétique que notre auteur naquit en 1728 (p. 403), or lui-même donne la date et le lieu de sa naissance. Le jeudi 11 juillet 1776, il écrit : « Le tonnerre tombe sur la maison dans laquelle j'étais né en 1729, occupée par un marchand de vin et sise rue Montagne-Sainte-Geneviève, au coin de la rue Traversière. » III, 248.

était en 1745 élève de seconde au collège de Navarre (1); il fut ensuite pensionnaire de Lebeau l'aîné, le célèbre professeur de rhétorique du collège des Grassins (2); et l'on ne s'aperçoit que trop souvent en lisant son journal qu'il y avait pris le goût du développement à outrance. Il avait d'ailleurs de quoi tenir; il était petit-fils d'un ancien recteur de l'Université, Delaval. Sa famille était de bonne petite bourgeoisie. Neveu du libraire Guillaume François Hardy, il fut reçu libraire le 15 mai 1755; comme il n'était point fils de maître, il lui en coûta, disait-il plus tard (3), une somme de 1,500 livres, sans les frais d'apprentissage qui avaient précédé ceux de réception. Il épousa le 17 août 1757 Elisabeth Duboc, cousine germaine d'un conseiller au Châtelet (4). Un de ses beaux-frères était marchand bonnetier, propriétaire d'une maison importante place Maubert et marguillier comptable de la paroisse Saint-Etienne du Mont; un autre était papetier rue du Petit-Pont (5). Bien qu'il ne semble pas avoir eu une librairie très importante (6), Hardy fut élu adjoint au syndic de sa communauté pour deux années commençant à la fin de juin 1771; en cette qualité il eut, avec les autres officiers de la librairie, à faire des démarches près du terrible chancelier Maupeou, qui le reçut très mal.

« C'est en ce moment, dit-il, que j'éprouvai d'une manière bien sensible le désagrément qu'il y a d'être en place, dans quelque corps ce soit, quand les temps sont orageux, les circonstances critiques et que les personnes qui ont l'autorité en mains, enthousiasmées de leur

(1) V, 77-78.
(2) VII, 32.
(3) Dans une supplique adressée en août 1779 au lieutenant de police, qu'il a copiée dans son journal, VI, 187.
(4) II, 1.
(5) III, 1 et 212.
(6) A propos de la folie de l'abbé Beaudeau, à la date du 5 juillet 1788, il écrit qu'en 1759 il avait imprimé sans succès un livre de cette abbé, une analyse de l'ouvrage de Benoit XIV sur la béatification et la canonisation des saints. VIII, 13.

dignité et de leur grandeur, cherchent à établir par toutes sortes de moyens le funeste système de leur despotisme (1). »

Comme il n'avait pas d'enfants, il quitta le commerce de bonne heure pour vivre retiré dans une honnête médiocrité. Il m'a été impossible de fixer le moment exact où il abandonna sa librairie. Mais cela doit se placer entre sa sortie de charge en juin 1773 et le mois d'avril 1777, où il reçut un avertissement pour la capitation dans lequel il était imposé à part en qualité de libraire retiré. Il réclama vivement, sous prétexte qu'il était d'usage constant que les libraires, qui avaient cessé le commerce, restassent portés sur les rôles de la corporation (2). Il obtint gain de cause, et, malgré une nouvelle attaque en 1779 (3), il continua à figurer pour la capitation parmi les membres de la communauté des libraires jusqu'à la Révolution, bien que depuis longtemps il n'exerçât plus activement sa profession (4).

Hardy n'avait pas attendu le moment où il prit sa retraite pour consacrer une bonne partie de son temps, ou mieux, comme il disait lui-même, ses loisirs à la rédaction de son journal. Il commença à le tenir d'une façon suivie en janvier 1764, c'est-à-dire par une coïncidence fortuite, mais très heureuse pour l'histoire, au moment même où finissait celui de l'avocat Barbier; ce qui fait qu'avec Marais, Buvat, Barbier et Hardy, on a une série ininterrompue d'annales où la vie de Paris est notée fidèlement au jour le jour par de bons bourgeois,

(1) II, 193.
(2) III, 350.
(3) IV, 186 et 286.
(4) Dans l'ouvrage cité plus haut (p. CXLI), M. Aubertin (p. 405) dit que Hardy fit le commerce jusqu'en 1791, sans pouvoir développer ses affaires et il attribue cet insuccès aux préoccupations que causait à ce commerçant d'espèce particulière la rédaction de son journal. On voit que cette conjecture est plus que mal fondée, puisque Hardy put de bonne heure, avant la cinquantaine, se retirer des affaires et vivre de ses rentes dans une honnête aisance.

de 1715 à 1789. Malheureusement l'œuvre immense de ce dernier, qui n'est pas la moins importante puisqu'elle comprend les vingt-cinq dernières années de la monarchie absolue, est encore inédite et le restera peut-être encore longtemps, tellement elle est volumineuse.

Hardy est le type du bon bourgeois de Paris au siècle dernier; il s'intéresse à tout et il note avec soin tout ce qu'il apprend; il suit la politique générale, mais ce dont il est le plus friand ce sont les faits divers, les vols, les meurtres, les assassinats et aussi les scandales. Naturellement il connaît surtout ceux qui se passent dans son quartier. Il ne quitta guère le bas de la rue Saint-Jacques de 1755 à 1789; pendant un certain temps il habita chez son beau-frère, place Maubert (1), dans un appartement situé au second; au-dessous de lui demeurait le commissaire Convers Desormeau (2), de telle sorte qu'aucune des affaires dont ce magistrat avait à se mêler n'échappait à son curieux voisin. Quand il n'eut plus à s'occuper de sa librairie, Hardy passa une grande partie de son temps à se promener dans tous les quartiers de la capitale; il devint le badaud inspecteur des travaux de Paris, il en marquait avec soin les progrès dans son journal, dont ce n'est pas l'un des caractères les moins intéressants, car il permet de suivre les transformations de la ville pendant cette période. Hardy ne manque pas non plus de noter les affaires d'intérêt plus général, les variations des prix de denrées de première nécessité, du pain, de la viande, du bois, les grands froids, les sécheresses, les pluies

(1) En mai 1775 (III, 58). En 1778 il demeurait rue Saint-Jacques, vis-à-vis Saint-Yves (IV, 69); il y était encore en 1789; à la date du 14 juillet 1789, il écrit : « Vers l'heure de minuit les illuminations brulaient encore et servaient à éclairer les patrouilles, lorsque l'alarme répandue dans tout Paris se répand dans l'*endroit de* la rue Saint-Jacques *où je demeurais vis à vis Saint-Yves numéro 235.* » (VII, 390) M. Chassin (*op. sup. cit.* p. 544) a imprimé ce passage, mais en supprimant les mots soulignés.

(2) Hardy était lié avec ce commissaire qui, au mois de novembre 1777, voulut bien, à la prière de son voisin, faire remettre en liberté un mendiant arrêté par la police (III, 297).

abondantes, les orages extraordinaires; il n'oublie pas les grèves et il rend compte des émeutes et des troubles de la rue avec force détails (1); mais il est trop prudent pour s'y mêler et il n'en parle que par ouï-dire.

Sa femme ne lui permit même pas de se rendre le 13 juillet 1789 à l'assemblée du district des Mathurins, dans l'église de ce nom; il fut réduit, le pauvre homme, à enregistrer ce qu'il vit de ses fenêtres et ce que ses voisins lui rapportèrent, mais il le fit tout au long avec sa conscience accoutumée. Aussi les détails qu'il nous fournit sont-ils assez intéressants. Ils prouvent notamment qu'au moins dans le quartier Saint-Jacques il n'y eut pas de désordres; car il les aurait sûrement rapportés avec soin. Au contraire suivant lui tout se serait bien passé; on n'aurait eu à signaler que l'animation de la rue qui rappelait les jours du carnaval. Les boutiques étaient fermées; mais tous les habitants étaient à leurs fenêtres et applaudissaient avec rage les troupes armées qui passaient. Le 14 juillet, Hardy fut encore obligé de rester à la maison. Aussi le récit qu'il fait de la prise de la Bastille n'est-il que la reproduction des bruits de Paris, qu'il put noter les jours suivants. Il raconte que le gouverneur à plusieurs reprises commit des actes odieux de trahison et que le château fut pris après un siège de trois heures par la milice bourgeoise indignée d'un procédé aussi barbare et secondée par des gardes françaises, dont un surtout avait eu le courage de monter à l'assaut aussitôt les échelles posées et la brèche faite (2). Il était convaincu que les choses s'étaient ainsi passées; car à la date du 18 juillet il note l'enterrement à Saint-Séverin, sa paroisse, d'un garçon tailleur tué au siège et à la mémorable prise d'assaut du château de la Bastille (3).

(1) Par exemple des émeutes de mai 1775, guerre des farines (III, 580) et de l'affaire Reveillon en avril 1789 Chassin, *op. sup. cit.* p. 50, 63 et 101.
(2) VIII, 388.
(3) *Ibidem*, 395.

Le 25, il mentionne qu'il a assisté dans l'église des Mathurins au service solennel que son district fit célébrer pour le repos des âmes des citoyens qui avaient été victimes de leur patriotisme et de leur amour pour la liberté dans l'expédition fameuse du siège de la Bastille (1).

Hardy est crédule, mais il n'en est pas moins digne de confiance; car, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, il rectifie les erreurs qu'il a pu reconnaître, soit par une note en marge, soit par un renvoi. D'ailleurs il cite souvent la source de ses informations. Il insère dans son journal de longs extraits de brochures rares (2), de documents importants et même des gazettes qui lui tombent sous la main et toujours il donne avec soin l'indication bibliographique. Il enregistre les bruits de Paris, qu'il pouvait recueillir dans les cafés ou dans les boutiques de ses confrères qui servaient de rendez-vous aux amateurs de nouvelles; mais il a soin d'employer des mentions comme celle-ci: *Ce jour on débitait.* Souvent il se plaint du peu de confiance que méritent ces bruits. Il semble toutefois qu'il recevait communication de nouvelles à la main et qu'il les insérait dans son journal, sans en indiquer la source (3). Quoique passionné, il ne paraît pas qu'il fût capable d'altérer les faits pour satisfaire ses rancunes; il se contentait de donner un libre cours à ses sentiments dans de longues appréciations qui souvent suivent ses relations. Janséniste convaincu (4), il était

(1) VIII, 405.

(2) En prenant cette peine le bonhomme croit faire œuvre d'historien. Le 11 août 1788, à propos de l'enterrement du vieux maréchal de Richelieu, il esquisse, brièvement la vie du défunt et il ajoute : « Je ne puis malheureusement, comme historien, me dispenser de placer ici deux pièces satyriques autant qu'injurieuses à sa mémoire. » VIII, 41.

(3) Bien des passages des *Souvenirs d'un Chevau-Léger de Belleval* (Paris, 1865, in-18) se retrouvent textuellement dans Hardy, t. II, 14, 15 et passim, ce qui s'explique seulement par une source commune.

(4) Le 1er mai 1776, il écrivait à propos du diacre Pâris : « La voix du peuple regardée dans tous les temps comme la voix de Dieu même avait suffisamment préconisé les vertus et les prodiges du saint personnage. » (II 55)

partisan fanatique des parlements. Son aversion contre Maupeou et les nouveaux magistrats (1), était poussée à un point tel que, pendant tout le temps de l'exil de l'ancien parlement, de 1771 à 1774, il s'abstint d'assister aux séances de rentrée, malgré son goût plus que vif pour ces tournois oratoires (2).

L'âge ne calma pas les passions parlementaires de Hardy. Lors des démêlés de Brienne avec la magistrature, il suivit cette lutte avec le plus vif intérêt. Le 30 mai 1788, à propos de l'arrestation de Duval d'Épremesnil et de Goislard de Montsabert, il écrivait : « On ne pouvait lire sans répandre un torrent de larmes cet écrit aussi véridique qu'on le trouvait attendrissant et bien fait. On se sentait même ému tout à la fois de douleur, d'indignation et d'effroi (3). » Mais Hardy n'en était pas moins très attaché à la religion catholique, dont il remplissait scrupuleusement tous les devoirs; il méprisait même Voltaire (4). Il était aussi tout dévoué à son roi, dont il était le sujet soumis et respectueux, bien qu'il détestât la cour et ses coteries et qu'il eût le despotisme en horreur. Aussi ne se réjouissait-il qu'à demi de l'éclatante victoire remportée par le peuple le 14 juillet; car elle choquait ses instincts conservateurs de bon bourgeois, qui

(1) Le 14 février 1774 il note la mort d'un conseiller clerc au parlement Maupeou, frappé par la maladie « au milieu même du sanctuaire de la justice, qu'il avait trop souvent souillé par sa présence ». (II, 290.)

(2) Le 28 novembre 1774, il assista à la séance de rentrée de l'ancien parlement et à la fin de son compte rendu il ajouta cette remarque personnelle : « Je n'avais pu me résoudre à m'y trouver depuis la cruelle révolution de l'année 1771, qui m'avait empêché de consacrer mes loisirs, comme je l'avais fait jusqu'alors à satisfaire mon goût et mon penchant naturel pour la fréquentation du barreau. » (II, 462.)

(3) VII, 464.

(4) A l'occasion de la réception de Malesherbes à l'Académie française le 19 février 1775, Hardy déplorait de voir « un premier magistrat de cour souveraine, si avantageusement connu du côté des sentiments d'honneur et de patriotisme,... s'y déclarer très ouvertement zélé partisan du sieur de Voltaire... ce poète célèbre à la vérité par son génie, mais bien méprisable aux yeux des personnes qui le regardaient avec raison comme un corrupteur des mœurs et un destructeur de la religion, quoiqu'il fut devenu l'idole des prétendus beaux esprits du siècle ». (III, 36.)

ne peut pas voir sans trembler le désordre dans la rue et la défaite, même méritée, de l'autorité. A la date du 15 juillet, il écrivait :

« La scène de douleur s'étant bien promptement changée en scène de consolation et d'espoir, les Parisiens en ce moment paraissaient ivres de joie; il ne s'agissait plus que de désirer que cette joie pût se soutenir et n'être troublée par aucun choc nouveau et inattendu. Quoique les angoisses, les agitations et les inquiétudes n'eussent duré que deux jours, il était temps d'en voir la fin; car le feu s'allumait dans toutes les provinces du royaume par la disette des grains et déjà les villages circonvoisins de la capitale commençaient à suivre son exemple, en s'armant chacun pour leurs propres affaires et pour la sienne. Ce jour devenait un jour mémorable à jamais de grande confusion pour les méchants et les ennemis de l'État, tandis que la veille on avait été malheureusement témoin d'un exemple également mémorable des vengeances divines et humaines sur ces mêmes méchants. Bien des gens croyaient même déjà voir, dans tout ce qui s'était passé la veille, le triomphe de la Nation (1). »

On peut, je crois, considérer ce jugement si modéré sur la journée du 14 juillet et sur ses conséquences comme l'expression de l'opinion générale de la classe moyenne de la capitale, classe dont Hardy me paraît être l'un des représentants les plus honorables.

D'autres bourgeois nous ont laissé quelques détails précieux sur cette crise (2). Ce sont les arquebusiers royaux qui dans la soirée du 13 juillet se mirent à la disposition du Comité permanent pour assurer le maintien de l'ordre. Cette compagnie, comme toutes ses semblables,

(1) VIII, 392.

(2) *Journal de la compagnie des citoyens arquebusiers royaux de la ville de Paris sur la Révolution française.* Paris, chez M. Ricart, chancelier de la compagnie, 1789, in-4° 54 pages de l'imprimerie de Baudouin.

avait l'habitude de tenir un journal relatant tous les événements auxquels elle prenait part. Le 9 août, elle résolut d'en publier les passages concernant la révolution qu'on venait de traverser et d'en envoyer un exemplaire à toutes les compagnies d'arquebuse du royaume. Mais cette décision ne fut pas exécutée tout de suite; car cet extrait de leur journal ne commence véritablement qu'au lundi 13 juillet à quatre heures après midi et se continue jusqu'au 3 septembre. C'est un document intéressant, bien que la compagnie ne soit arrivée à la Bastille qu'après l'ouverture des portes. On y trouve des renseignements curieux sur les efforts méritoires de cette petite troupe pour empêcher l'ordre d'être troublé pendant cette tourmente.

On conserve à la bibliothèque de la ville de Paris un autre journal manuscrit de cette période; c'est le « *Journal exact de ce qui s'est passé à Paris depuis le 12 juillet jusqu'au 12 novembre de la même année par J. Nicol, témoin oculaire des faits* (1) ». Mais on ne sait pas quel était ce Nicol. Il ne le dit nulle part. Son œuvre d'ailleurs est sans importance; car quoi qu'en dise le titre, ce journal n'est rien moins qu'exact et il n'est pas du tout certain que l'auteur ait été, comme il le prétend, témoin oculaire des faits qu'il raconte. Pour la journée du 14 juillet 1789 notamment, on peut affirmer qu'il n'a rien vu; il se contente de rapporter les bruits populaires. Suivant lui, le marquis de Launey aurait fait entrer un certain nombre de bourgeois dans la première cour de la Bastille sous prétexte de leur livrer des armes; mais par une trahison infâme il aurait fait relever les ponts derrière eux et il les aurait fait fusiller par la garnison; alors le peuple aurait attaqué avec fureur la forteresse dont quelques instants après les portes auraient été enfoncées à coups de canon. C'était la façon dont on se figurait généralement cette affaire à la fin de l'année 1789.

(1) Un volume in-4°, n° 27 277.

Le baron de Besenval, au contraire, aurait pu, s'il l'eût voulu, nous fournir dans ses mémoires (1) si curieux les renseignements les plus complets et les plus exacts sur cette révolution; car il avait eu, sous ses ordres, les troupes royales qui furent aux prises dans Paris avec l'insurrection. Par conséquent il dut être tenu au courant, non seulement jour par jour, mais encore heure par heure, de tout ce qui se passa dans la capitale pendant ces trois journées des 12, 13 et 14 juillet. Mais, comme son rôle n'avait pas été très brillant en cette occasion, ce fin courtisan, qui écrivait ses souvenirs avant tout pour se faire valoir, s'est bien gardé d'insister. Pour excuser son laconisme, dont il sentait bien l'étrangeté, Besenval déclare « qu'il laisse à l'histoire les détails d'une révolution qui n'a jamais eu d'exemple ». « Je me bornerai, dit-il, aux événements particuliers qui me concernent personnellement et qui, par leur singularité, ont attiré l'attention, malgré les grands et surprenants objets qui fixaient la politique de l'Europe et sa curiosité (2). » Les deux derniers chapitres (3) écrits en 1790, portent en effet ce titre : *Ce qui m'est arrivé à la révolution de 1789*. Mais on n'y trouve même pas le peu que Besenval promettait dans la phrase citée plus haut ; il insiste longuement sur les préliminaires, sur les dispositions des troupes, sur l'organisation du commandement, et il passe rapidement sur les journées de lutte, c'est-à-dire sur ce qui aurait pour l'histoire le plus d'intérêt (4).

Besenval paraît surtout préoccupé de l'idée de rejeter toute la responsabilité des événements sur son chef, le

(1) *Mémoires de M. le baron de Besenval,...* écrits par lui-même, imprimés sur son manuscrit original et publiés par son exécuteur testamentaire. Paris. 1805. 3 vol. in-8°.

(2) T. III, p. 381.

(3) T. III, p. 389 à 435.

(4) Dans les mémoires publiés de part et d'autre, à l'occasion du procès criminel intenté à Besenval, et dans ses interrogatoires il n'y a aussi que fort peu de chose sur la journée du 14 juillet.

maréchal duc de Broglie, dont l'outrecuidance, l'incapacité et l'inertie auraient été, suivant lui, les causes de la débâcle de l'armée royale. Il aurait vainement représenté au maréchal qu'on avait affaire à des citoyens dont le sang était trop précieux pour le répandre et qu'il fallait bien prendre garde de pousser les choses aux dernières extrémités; mais celui-ci, imbu du rôle qu'il allait jouer, prenant le ton d'un général d'armée, disposait de toutes choses, comme s'il eût été vis-à-vis de l'ennemi. Loin de s'appliquer, comme il aurait dû, à dissiper les inquiétudes de l'Assemblée nationale et des patriotes, il les aurait accrues, comme à plaisir. Au lieu de réunir secrètement les troupes dont il croyait avoir besoin, il couvrit les routes de régiments, qu'il concentra autour de Paris. Il fit du château de Versailles un quartier général et du jardin un camp. Son antichambre était remplie d'ordonnances de tous les régiments et d'aides de camp tout prêts à monter à cheval. On y voyait des bureaux et des commis occupés à écrire. On donnait une liste d'officiers généraux; on faisait un ordre de bataille. Néanmoins, lorsque la Révolution éclata, rien n'était prêt (1).

Bien que le maréchal de Broglie, dans le nouveau ministère formé après le renvoi de Necker, se fût chargé du département de la guerre, tout en conservant le commandement en chef de l'armée réunie autour de Paris, il n'avait pris aucune précaution pour réprimer les troubles qui pourraient éclater dans la capitale lorsque le changement d'administration y serait connu. Il n'avait rien prévu. Aussi quand, le 12 juillet, l'insurrection éclata, il perdit la tête; il laissa sans renforts et sans ordres Besenval, qui s'en plaint amèrement: « Versailles, dit ce dernier, m'oubliait dans cette situation cruelle et s'obstinait à regarder trois cent mille hommes mutinés comme un attroupement et la Révolution comme une émeute (2). »

(1) T. III, p. 405 à 407.
(2) T. III, p. 412.

Ainsi abandonné à lui-même, Besenval, vers une heure du matin, dans la nuit du 12 au 13 juillet, retira ses troupes des Champs-Élysées et les concentra au Champ de Mars. Le lendemain, averti de l'attaque que le peuple projetait contre l'Hôtel des Invalides, Besenval en informa le maréchal de Broglie, qui ne lui répondit pas. Aussi le 14 au matin, pendant le pillage des Invalides, Besenval réunit un conseil, à l'Ecole militaire, les officiers généraux placés sous ses ordres, et les consulta pour prendre d'eux-mêmes une décision, puisque leur chef ne voulait pas leur ordonner ce qu'ils avaient à faire. Tous furent d'avis qu'il était impossible de rien tenter; car leurs troupes ne marcheraient pas. Alors Besenval écrivit au maréchal de Broglie pour qu'il lui traçât la conduite qu'il avait à suivre; il ne reçut pas de réponse. Dans la soirée il apprit que la Bastille venait d'être prise (1). « L'imprévoyance, dit-il, de M. de Launey, sa tête troublée du bruit et la trahison d'un sous-ordre, avaient livré cette forteresse à des avocats (2). » C'était encore, à l'en croire, la faute du maréchal de Broglie, qui n'avait pas voulu remplacer de Launey par un officier énergique, comme Besenval le lui avait proposé (3). Affaibli par la défection de ses troupes et certain de ne pouvoir rien faire d'utile, Besenval avait pris le parti de se replier sur Sèvres, quand il reçut du maréchal de Broglie l'ordre de battre en retraite. Il se rendit sur-le-champ à Versailles et ce fut lui qui apprit le premier

(1) Il en aurait été informé par un sieur Mandar auquel il aurait répondu : « Je n'ai pas d'ordres contre Paris; je ne suis pas contre les citoyens de Paris; je ne sortirai pas de mon camp pour aller à eux. » *Résultat de l'instruction faite au Châtelet sur la dénonciation du procureur syndic de la commune, du 18 novembre 1789.* Paris, 1790, in-8°, p. 19.

(2) T. III, p. 416.

(3) Besenval le déclare formellement dans une note ainsi conçue : « Huit jours, avant, causant avec le gouverneur, et lui trouvant la mine d'un homme effrayé, je priai M. le maréchal de Broglie de le remplacer par M. de Verteuil, officier nerveux, qu'il serait difficile de forcer dans un pareil poste. Des considérations d'équité firent rejeter ma proposition et la Bastille fut prise. » T. III, p. 416, en note.

au roi « tous les faits et tout ce qu'ils avaient de sinistre et pour le présent et pour l'avenir ».

Que faut-il penser de ce plaidoyer par lequel Besenval s'efforce de démontrer que, si tout a été perdu, cela n'est pas sa faute, mais celle de son général, qui n'a voulu suivre aucun de ses avis et qui l'a abandonné à lui-même au milieu du danger? Il est bien difficile de résoudre ce petit problème historique, car les documents font défaut. Les lettres échangées entre le duc de Broglie et le baron de Besenval ne nous sont pas parvenues et les témoins qui ont assisté à leurs entretiens ont gardé le silence. Le maréchal de Broglie n'a pas pu avoir connaissance des accusations portées contre lui par son ancien lieutenant, puisqu'il mourut en 1804, un an avant la publication de la première édition des mémoires de Besenval; il est vrai que des copies manuscrites de cet ouvrage avaient été mises en circulation plusieurs années avant l'impression, mais il n'est pas probable qu'elles eussent pénétré jusque dans la profonde retraite où vivait alors le maréchal, à Munster, en Westphalie. Il n'eut donc pas à répondre aux reproches que lui adressait le baron de Besenval et, les eût-il connus, il est à croire qu'il eût encore gardé un dédaigneux silence. Lorsqu'en mars 1791 le prince Victor de Broglie monta à la tribune de l'Assemblée nationale pour expliquer la conduite de son père dans la Révolution de juillet 1789 et le disculper, celui-ci s'empressa de désavouer son fils par une lettre qu'il rendit publique (1). Par conséquent, cette justification, inspirée par la pitié filiale, est sans valeur et l'on conçoit que le baron de Besenval n'ait pas repris son manuscrit pour la réfuter; d'ailleurs, en mars 1791, il était déjà gravement atteint du mal qui l'emporta le 1er juin de cette même année.

A défaut de documents incontestables et de preuves directes, il convient d'examiner quelle a été sur ce point

(1) *Ancien Moniteur*, réimpression, t. VII, p. 544 et 709.

spécial l'opinion des contemporains et ensuite quelle est en général l'autorité des mémoires de Besenval. Or le résultat de cette enquête n'est pas favorable au maréchal duc de Broglie. Le ministre de Saxe, le comte de Salmour, écrivait le 9 juillet 1789 : « Le maréchal de Broglie, qui n'a paru un instant un grand homme que lorsque l'esprit de son frère qui n'existe plus, dirigeait ses opérations, a à Versailles l'existence la plus singulière. Il se croit avoir fait revivre les mânes de Turenne et du grand Condé et il tient à la journée des propos d'une jactance, qui serait à peine pardonnable au plus petit sous-lieutenant d'infanterie (1). » Quoique le ministre de Saxe fût en général bien informé, on pourrait peut-être en cette occasion le récuser en sa qualité de neveu de Besenval, dont il ne serait pour ainsi dire que l'écho. Mais il n'en est pas de même d'un militaire distingué, du duc des Cars, qui critique non moins vivement la conduite du duc de Broglie : « Nous n'avons jamais pu, dit-il, obtenir du maréchal qu'il vît et haranguât les régiments à mesure de leur arrivée à Versailles ou autour de Paris, qu'il mît un uniforme et se présentât aux troupes formant la garde de la ville, lui dont c'était l'état, le métier, je dirai plus, le devoir indispensable (2). » Le duc des Cars était en position d'être très bien renseigné; car il était l'ami et le confident du baron de Breteuil, chef du nouveau ministère; il savait donc ce qu'il disait. Or, pour lui, le grand coupable, c'est le maréchal de Broglie, qu'il va jusqu'à accuser de duplicité et de trahison. Evidemment il se laisse emporter par la passion. Mais son sentiment était sur ce point partagé par la plupart des chefs du parti royaliste. On retrouve ces griefs dans l'*Histoire authentique*, où on lit ce qui suit : « C'est une opinion assez accréditée que le maréchal de Broglie devrait la plus grande partie de ses succès et de sa gloire au comte

(1) Archives de Dresde, Salmour à Stutterheim, Paris, le 9 juillet 1789.
(2) *Mémoires du duc des Cars*, t. II, p. 79 et s. Voir plus loin.

de Broglie son frère, dont les conseils lui ont manqué trop tôt. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en cette circonstance il s'est absolument perdu de réputation. Il n'a déployé ni génie, ni prévoyance, ni activité. Il ne savait ni donner les ordres, ni les faire exécuter, ni se faire rendre compte des événements, en un mot sans aucune ressource. S'il ne s'est pas montré un mauvais citoyen, comme on le lui reproche, il s'est au moins montré très mauvais général. Il n'a fait voir qu'un fonds de présomption en regardant comme un jeu une mission aussi délicate (1). »

L'accord de ces trois témoignages avec celui de Besenval établit en sa faveur contre le maréchal de Broglie une forte présomption qui est confirmée par la grande autorité que l'on est amené à reconnaître à ses mémoires lorsqu'on les contrôle à l'aide des documents officiels et des correspondances diplomatiques; car, de tous les ouvrages de ce genre que nous avons sur cette période, ce sont ceux qui résistent le mieux à cet examen. On a parfois contesté la véracité de Besenval en s'appuyant sur un passage bien connu des mémoires de Mme Campan. Elle reproche à Besenval d'avoir calomnié Marie-Antoinette et elle l'accuse d'avoir osé faire à la reine une déclaration d'amour qui aurait été reçue avec colère et mépris. Mais j'ai démontré ailleurs que Besenval n'était pas coupable et qu'en cette occasion comme en beaucoup d'autres Mme Campan, dont les mémoires n'ont aucune valeur historique, n'avait pas craint de mentir indignement (2). Au contraire, les mémoires de Besenval sont une source de premier ordre. Familier de la reine et du comte d'Artois, ami intime du duc de Choiseul et de la duchesse de Polignac, Besenval joua un rôle très

(1) *Histoire authentique de la Révolution de France*, XIIIe lettre de Paris, le 28 décembre 1789, t, I, p. 137.

(2) *Etudes critiques sur les sources de l'Histoire du* XVIIIe *siècle. Les mémoires de Mme Campan*. Paris, 1886, in-8°, p. 28.

Extrait du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*.

actif dans les intrigues qui, sous Louis XVI, faisaient et défaisaient les ministres; il ne pouvait se passer à la Cour rien d'important ou d'intéressant dont il ne fût informé. Il poussait la franchise jusqu'au cynisme et dans ses mémoires, qu'il dut écrire pour lui et ses amis sans les destiner à la publicité, il a raconté tout ce qu'il savait et n'a rien célé. C'était, il est vrai, une mauvaise langue et il dit souvent du mal de ses ennemis et parfois de ses amis; mais il ne paraît pas avoir eu des griefs personnels sérieux contre le maréchal duc de Broglie; car en 1771 il en avait tracé un portrait assez bienveillant; on peut donc, je crois, ajouter foi à ce qu'il écrit sur la conduite de son chef en juillet 1789.

On a, il est vrai, contesté à plusieurs reprises l'authenticité des mémoires de Besenval, mais jamais bien sérieusement. Peu de temps après la mise en vente de la première édition (1), les parents de l'auteur déclarèrent (2) qu'ils n'avaient jamais eu connaissance des mémoires publiés sous le nom du baron de Besenval et que, par conséquent, ils n'étaient pas en état de dire si le manuscrit était original, comme l'annonçait le titre; mais ils avaient été fort étonnés de lire dans l'Avertissement que c'était pour exécuter la volonté de M. de Besenval que l'éditeur avait livré ces prétendus mémoires à l'impression ; car ce n'était qu'un recueil de notes éparses qui, si elles étaient réellement de la main de M. de Besenval, paraissaient avoir été destinées à rester secrètes, et, d'après la connaissance qu'ils avaient du caractère et des principes de leur parent, ils étaient en droit d'attester qu'il ne pouvait jamais avoir eu l'intention de faire imprimer rien de semblable. En fait, MM. de Besenval paraissent surtout s'être proposés d'atténuer l'impression fâ-

(1) Elle fut annoncée dans le numéro du *Journal de l'Empire* (Débats) du 2 août 1805. La préface est datée du 15 mai.

(2) Par une lettre écrite de Soleure le 27 septembre et insérée dans le *Journal de l'Empire* du 7 octobre 1805. Elle est signée U. I. A. de Besenval, et de Besenval jeune.

cheuse pour la mémoire de l'auteur causée par cette publication qui avait été très sévèrement jugée (1). Ils étaient d'autant plus à l'aise pour émettre des doutes sur l'authenticité du manuscrit que l'éditeur, le vicomte A.-J. de Ségur, qui était le légataire universel et l'exécuteur testamentaire de l'auteur des mémoires, était mort à Barèges, le 27 juillet 1805 (2), quelques jours avant la mise en vente de cet ouvrage. Mais le caractère de cet écrivain était si honorablement connu que personne ne prit au sérieux l'expédient imaginé par MM. de Besenval. Le *Journal de l'Empire* fit suivre leur lettre d'une note ainsi conçue : « M. A.-J. Ségur était incapable de faire un mensonge et personne ne doute que les mémoires de M. de Besenval ne soient authentiques. Cependant on ne peut que louer les parents de cet officier, en les voyant renier un ouvrage scandaleux sans mérite et sans but (3). »

Vingt ans plus tard, en 1825, Mme de Genlis rouvrit cette discussion; elle affirma que les mémoires publiés sous le nom du baron de Besenval étaient entièrement de la composition du vicomte de Ségur (4). Mais elle fut obligée de se rétracter au moins en partie. Elle dut avouer qu'elle avait eu tort de dire que les mémoires du baron de Besenval n'étaient pas de lui; car l'homme du monde le plus digne de foi à tous égards lui écrivait qu'elle s'était trompée, il lui donnait l'assurance que le baron de Besenval avait laissé par testament au vicomte de Ségur un carton rempli de notices, que M. de Ségur avait

(1) Dans son numéro du 26 août 1805, le *Journal de l'Empire* (Débats) publia une vive critique de cet ouvrage. Le journaliste anonyme qualifiait ces mémoires de « *libelle, rempli des traits de la plus odieuse méchanceté,* » etc. et il jugeait fort sévèrement Besenval, « qui parfaitement traité dans la société et fort bien accueilli par les femmes déshonorait la plupart de ces femmes ».

(2) *Journal de Paris*, p. 2260.

(3) *Journal de l'Empire*, 7 octobre 1805. Cette opinion fut adoptée par les *Archives littéraires de l'Europe*, t. VIII (octobre, décembre 1805), p. 225.

(4) *Mémoires inédits de Mme de Genlis sur le* XVIIIe *siècle et la Révolution Française*. Paris, 1825, in-8°, t. II, p. 67 en note.

mises en ordre et qui avaient formé les mémoires en question. Mais elle chercha à se tirer d'affaire par une équivoque sur le mot notices. Elle dit que des notices n'étaient pas des mémoires et que par conséquent il était évident que le vicomte de Ségur les avait plus que rédigés, d'autant mieux que le baron de Besenval était incapable d'écrire passablement le français (1). Mais ce raisonnement est inadmissible; car les mémoires de Besenval ne forment pas un récit suivi; mais sont composés d'une série de notices ou morceaux détachés écrits à des dates différentes 1771 à 1790. En outre, à la première lecture on voit qu'ils ont été rédigés par un homme qui n'avait pas la moindre prétention littéraire; souvent ils sont à peine français et il est impossible d'en attribuer la composition à un écrivain aussi distingué que le vicomte de Ségur. Peut-être celui-ci a-t-il retouché quelques phrases sur le manuscrit ou sur les épreuves. Mais c'est peu probable. En tous cas il paraît certain qu'il n'a rien changé au fond des choses; car seul Besenval pouvait connaître les faits qu'il raconte en détail et cela est particulièrement sûr pour les chapitres relatifs à la révolution de juillet 1789.

Les mémoires de Bailly (2) auraient peut-être pour l'histoire de cette révolution, autant et plus d'importance que ceux du baron de Besenval, s'ils avaient été rédigés plus tôt et dans d'autres conditions. Mais Bailly les

(1) *Ibidem*, t, VII, p. 351. Les archives du canton de Soleure, dans un volume ayant pour titre, *Schreiben aus Frankreich*, 1784-1792, conservent plusieurs lettres écrites en français par Besenval aux autorités de Soleure au sujet de son procès. Il commence même un long mémoire, daté du 6 janvier 1790, par cette phrase : « J'ose espérer que Vos Excellences me pardonneront la liberté que je prends de leur écrire en français..... Ma détention me prive de traducteur et de facilité pour m'en procurer. »

(2) *Mémoires de Bailly*, Paris, Baudoin, 1821, in-8°.

Cette édition a été faite par Berville et Barrière d'après celle de 1809 que les éditeurs ont eu soin de collationner sur le manuscrit original déposé à la Bibliothèque de la Chambre des députés; aussi comme elle est assez répandue je l'ai suivie de préférence aux éditions antérieures (1804 et 1809) qui ne se trouvent que très difficilement.

écrivit au commencement de l'année 1792 (1) dans le lieu retiré où il s'était refugié près de Nantes. Il n'avait avec lui qu'un petit nombre de journaux et de livres, entre autres le *Procès-Verbal de l'Assemblée des Électeurs* dont il fit un grand usage : « J'ai bien regretté, dit-il, de n'avoir pas eu constamment auprès de moi un secrétaire pour recueillir les faits, les anecdotes, les traits, les pensées, qui auraient mérité d'être conservés pour peindre avec plus de fidélité et animer de ses souvenirs les grandes scènes dont j'ai été témoin. Réduit à ma mémoire pour les retracer dans ce moment à mon esprit et les déposer dans ce Journal, je proteste que ma mémoire sera fidèle (2). » Bailly se faisait illusion ; sa mémoire parfois l'a induit en erreur ou lui a fait défaut (3) ; et il n'y a pas lieu de s'en étonner ; le contraire serait bien plus extraordinaire. Ces erreurs, il est vrai, et ces défaillances ne sont jamais bien graves.

C'est bien à tort que M. Brette (4) en a exagéré l'importance au point de se croire autorisé à déclarer que les mémoires de Bailly devraient être tenus pour suspects et qu'ils avaient été rédigés par d'irrespectueux éditeurs avec les matériaux laissés par l'auteur (5). Non seule-

(1) Après avoir rendu compte de la discussion sur la proposition de Barrère dans la séance du 14 juillet 1789, Bailly écrit : « Si M. Barrère eût été écouté, il nous aurait sauvés de l'anarchie, qui a exposé et expose encore la Constitution, aujourd'hui 23 février 1792. » T. I, p. 358.

(2) T. I, p. 1.

(3) Lui-même l'avoue à plusieurs reprises ; par exemple à propos de la scène dont le 15 juillet il fut le héros à l'Hôtel de Ville. « Je ne sais pas si j'ai pleuré ; je ne sais pas ce que j'ai dit, » t. II, p, 26.

(4) Dans un important travail publié dans la *Révolution Française*, janvier 1892 et numéros suivants, sous ce titre : *La Séance royale du 23 juin 1789, ses préliminaires et ses suites, d'après deux documents inédits : La correspondance de Barentin et le Journal de l'abbé Coster.*

(5) « Pourquoi faut-il que l'on ne sache pas quel est dans cet ouvrage l'apport exact du premier maire de Paris? Nous verrons plus loin en comparant particulièrement quelques passages de ces mémoires avec la correspondance de Barentin, combien ils doivent nous être suspects... Bailly, on n'en peut douter, a laissé des notes, un journal peut-être; d'irrespectueux éditeurs ont réduit à la taille d'un roman historique une charte authentique. » Janvier 1892, p. 13.

ment le texte imprimé est conforme au manuscrit original qui existe encore aujourd'hui ; mais on peut aisément expliquer les erreurs et les lacunes que M. Brette relève à propos de la séance du 22 juin (1) et démontrer que la relation de Bailly est suffisamment exacte ; car elle est confirmée par celles des témoins oculaires les plus autorisés, et notamment de Gaultier de Biauzat et d'Arthur Young (2). Malheureusement les informations de Bailly sur la journée du 14 juillet 1789 laissent à désirer ; car

(1) *Ibidem*, p. 40 et s.

(2) M. Brette aurait été certainement le premier à s'en apercevoir, s'il ne s'était pas contenté des bulletins de Barentin et s'il avait consulté toutes les autres sources au lieu de les négliger, comme il l'a fait. Ces bulletins ne me semblent pas avoir l'importance historique que leur attribue M. Brette. En tous cas, ils avaient été signalés depuis longtemps dans le *Musée des Archives nationales*. Ils ne sont trop souvent que la reproduction pure et simple des rapports des mouchards chargés de renseigner le garde des sceaux sur les séances des États généraux, auxquels ce ministre n'assistait pas; mais ces agents ne pouvaient pas pénétrer dans les comités, dans les séances secrètes et souvent ils étaient fort mal informés. C'est le cas pour la journée du 22 juin dont toutes les péripéties nous sont connues par des documents sûrs, entre autres par une lettre du correspondant de la *Gazette de Leyde* datée de Paris le 25 juin et insérée dans le numéro du 5 juillet 1789 ; par une lettre de Gaultier de Biauzat du 23 juin et par le journal d'Arthur Young.

Si Barentin ne parle pas au roi du comité que Bailly tint chez lui avec les secrétaires, c'est que ses agents, comme cela se conçoit aisément, ne le connurent pas; ils virent seulement les allées et venues des députés, qui pendant que leur bureau délibérait sur le lieu où se réunissait l'Assemblée, erraient comme des âmes en peine dans la ville, dans l'ignorance de l'endroit où se tiendrait la séance. Bailly ne dit mot de leurs pérégrinations. Il raconte qu'il alla d'abord aux Récollets avec ceux de ses collègues qui l'accompagnaient ;mais, d'une part, l'église fut jugée trop petite et de, l'autre, les religieux ne se montraient pas disposés à la prêter. « On proposa, dit-il, l'église de la paroisse Saint-Louis et nous fûmes nous y établir dans la nef » (t. I, p. 198). D'après le bulletin de Barentin, les choses ne se seraient pas passées de cette façon. Les marguilliers de Saint-Louis auraient été au devant des députés et leur auraient offert un local, attenant à la paroisse et nommé *les Charniers*, où se faisaient les catéchismes ; mais cet endroit étant à peine assez vaste pour contenir les députés, on n'y laissait point entrer les curieux. La dernière phrase de ce bulletin annonce au roi qu'un ecclésiastique venait d'avertir les députés du tiers réunis aux Charniers Saint-Louis, que 150 membres du clergé allaient venir les joindre.

Cette fin montre que ce bulletin rend compte seulement de la première partie de la journée du 22 juin ; car la *Gazette de Leyde* nous apprend que la majorité du clergé se réunit au tiers dans l'église Saint-Louis à une heure et demie. Les agents secrets du gouvernement ne pouvant pas pénétrer dans les Charniers, où les curieux n'entraient pas, s'étaient sans doute

pendant toute cette journée, Bailly fut retenu à Versailles.

Le dimanche, 12 juillet, il était venu passer la journée à sa maison de campagne de Chaillot. Dans la matinée il était allé faire un tour à Paris, où il n'avait rien remarqué d'anormal. Ce fut seulement dans l'après-midi qu'il apprit le renvoi de Neker et son remplacement par le baron de Breteuil. Les craintes fort vives que lui inspirèrent ces nouvelles furent encore accrues par l'annonce des troubles qui, dans la soirée, avaient ensanglanté la place Louis XV, le jardin des Tuileries et les boulevards. Il appréhenda de ne pas pouvoir rentrer à Versailles où son devoir l'appe-

empressés d'aller faire leur rapport au ministre, qui en avait immédiatement envoyé au roi un résumé. Le soir, au conseil, le garde des sceaux aura rendu compte verbalement à Louis XVI des événements de la seconde partie de la journée, de la réunion des députés dans l'église Saint-Louis et de la séance que le tiers y tint avec la majorité du clergé. C'est ce qui explique cette lacune dans la série de ces bulletins, lacune qui a induit M. Brette en erreur.

Cet auteur, d'ordinaire si judicieux, se laisse, à mon avis, complètement égarer par sa prédilection pour ces bulletins et va jusqu'à dire « qu'il n'est nullement prouvé que le 22 juin l'Assemblée ait siégé ailleurs qu'aux Charniers (p. 43). » Or elle n'a fait que passer dans cet endroit qui était si petit qu'elle n'aurait pas pu y tenir; elle y est restée si peu de temps que Bailly n'en parle même pas. Les députés que les marguilliers de Saint-Louis avaient recueillis étaient sans doute ceux qui erraient dans la ville en l'absence de Bailly. Comme ce local pouvait à peine leur donner place, au dire même du bulletin de Barentin, ils durent le quitter et se transporter à côté dans l'église, quand peu de temps après leur président, les secrétaires et le plus grand nombre de leurs collègues vinrent les rejoindre.

C'est dans l'église seulement que l'Assemblée siégea; c'est là que la majorité du clergé se réunit au tiers en présence d'une foule de spectateurs. M. Brette prétend à tort, toujours d'après le bulletin de Barentin, que les étrangers furent exclus. Ce passage de ce bulletin ne peut s'appliquer qu'à la réunion provisoire et temporaire d'une partie de l'Assemblée dans les *Charniers*. La *Gazette de Leyde*, Gaultier de Biauzat et tous les témoignages contemporains disent que la séance fut tenue dans l'église devant un public très nombreux. Dans son journal, Arthur Young affirme y avoir assisté au milieu d'une foule immense qui se pressait en dedans et en dehors de l'église.

En résumé, Bailly nous donne de la séance du 22 juin une relation très exacte que confirment tous les contemporains bien informés et M. Brette a été égaré par les bulletins incomplets de Barentin. Si nous avons pris la liberté de relever ces méprises, c'est en vue de prouver que pour faire œuvre sérieuse un historien ne saurait s'en tenir à un seul document, si grande qu'en puisse paraître l'autorité. Il faut réunir le plus grand nombre de témoignages possible, les critiquer à fond et ensuite les contrôler en les comparant l'un avec l'autre.

lait. Aussi se mit-il en route de très bonne heure, le lendemain. Il ne fut pas inquiété et reprit sa place à l'Assemblée dont il partagea les patriotiques inquiétudes ; il resta en séance, sauf quelques courts intervalles, du 13 au 15 juillet, même pendant la nuit, car d'une part il craignait qu'on ne vînt l'arrêter chez lui et de l'autre il ne voulait pas séparer son sort de celui de ses collègues. Le 15 il vint à Paris avec la députation de l'Assemblée nationale et c'est alors qu'il fut élu maire de Paris. On pourrait croire qu'en cette qualité il se serait enquis avec soin de tout ce qui s'était passé depuis le commencement de cette révolution ; mais il eut d'autres soucis en tête ; tous ses instants furent occupés par les affaires urgentes du moment. Dans sa retraite, lorsqu'il écrivit ses mémoires, il raconta les péripéties de la journée du 14 juillet à Paris, principalement d'après le *Procès-Verbal des Électeurs*. Il commit même quelques confusions. Par exemple il plaça au moment de la députation de M. de Corny la remise à Elie de la demande de capitulation de la garnison de la Bastille ; il fit mourir Flesselles avant la reddition de la forteresse et le meurtre du marquis de Launey. Quoique Bailly ne nous apprenne aucun fait nouveau sur l'insurrection parisienne, on aurait tort de dédaigner ses mémoires ; car on y trouve des détails intéressants sur les projets de la cour et sur les séances de l'Assemblée. En outre les jugements de Bailly méritent d'être pris en sérieuse considération ; car ils expriment l'opinion des bourgeois les plus modérés de ce temps. Bailly eut malheureusement à prouver dans des circonstances déplorables son dévouement aveugle au maintien de l'ordre. Aussi quand il explique les causes du meurtre du marquis de Launey et l'excuse, on ne saurait le suspecter de partialité pour le peuple, auquel on ne cesse de reprocher cet acté de vengeance.

Le prince de Montbarey était à Paris, le 14 juillet 1789, dans son magnifique logement de l'Arsenal, à deux pas

de la Bastille. Mais la peur le prit; sur les deux heures, il quitta l'Arsenal avec les siens pour se rendre au faubourg Saint-Germain; par malheur il fut arrêté dans l'île Saint-Louis et conduit à l'Hôtel de Ville, d'où après avoir subi maints outrages, il put s'échapper sain et sauf. Dans ses mémoires (1) il ne dit mot du siège de la Bastille: il insiste principalement sur les mauvais traitements dont les siens et lui furent victimes lors de leur arrestation. Mais son récit n'est pas tout à fait d'accord avec le *Procès-Verbal des Électeurs* (2). Cela n'a rien d'étonnant? car le prince de Montbarey écrivait ses mémoires en 1792 (3) dans l'émigration, sans doute pour occuper ses loisirs; privé de tous ses papiers (4), il en était réduit à ses souvenirs, qui n'étaient pas exacts; il a commis de fort grosses erreurs en grand nombre; en outre il était préoccupé de raconter toujours à son avantage tout ce qui lui était arrivé, sans oublier ses aventures galantes dont malgré ses soixante ans, il parlait avec la plus grande liberté.

Les mémoires du marquis de Ferrières (5), rédigés peu avant l'année 1799 (6), contiennent tant d'erreurs graves (7), qu'on ne peut s'en servir qu'avec les plus grande précautions. Pour la journée du 14 juillet notam-

(1) *Mémoires autographes de M. le prince de Montbarey, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre sous Louis XVI.* Paris, 1826-27, in-8, t. III, p. 225-226.

(2) T. I, p. 364 et 365.

(3) T. I, p. 21, et t. III, p. 238.

(4) T. II, p. 297, 331, 332, 365.

(5) *Mémoires du marquis de Ferrières.* Paris, 1799, 3 vol. in-8.

Ils ont été réimprimés dans la collection Berville et Barrière. Paris, 1821, 3 vol. in-8.

(6) Dans l'avertissement qu'il mit en tête de la première édition, publiée de son vivant, le marquis de Ferrières avouait qu'il s'était servi d'un certain nombre d'ouvrages, entre autres « de quelques écrits publiés depuis le 9 thermidor ». T. I, p. 16. — Il est probable qu'il acheva de rédiger ses mémoires peu de temps avant de les mettre sous presse.

(7) Sur les erreurs graves qu'on peut reprocher au marquis de Ferrières, voyez notamment Lameth, *Histoire de l'Assemblée constituante,* t. I, p. 6 et s.; La Fayette, *Mémoires,* t. IV, p. 143-167; A. Brette, *op. sup. cit. passim,* etc.

ment, ils doivent être laissés de côté. Le récit du marquis de Ferrières est inexact d'un bout à l'autre ; il n'a d'ailleurs rien d'original ; ce n'est guère qu'un mauvais résumé de l'*Histoire Authentique*.

Les adversaires de la Révolution ont tiré grand parti du récit de la journée du 14 juillet 1789, que Marmontel aurait, s'il fallait l'en croire, écrit sous la dictée d'Elie et inséré plus tard dans ses Mémoires (1). Mais ils se sont bien gardés de dire que les affirmations de Marmontel ne méritent pas grande confiance et que la valeur historique de ses mémoires est très mince. Marmontel les composa sans notes dans le village d'Abloville (2), où il s'était de nouveau retiré avec sa famille, lorsqu'après le coup d'État du 18 fructidor il fut expulsé du Conseil des anciens. A la fin du neuvième livre, parlant de son mariage qui avait été célébré le 11 octobre 1777, il écrivait : « C'est de ce billet que date le bonheur vertueux et inaltérable qui m'attendait dans ma vieillesse et dont je jouis depuis vingt ans (3). » La rédaction du vingtième livre fut interrompue au milieu d'une phrase dès les premières pages, sans doute par l'attaque d'apoplexie qui enleva Marmontel le 31 décembre 1799, pour ainsi dire au moment même où finissait ce XVIIIe siècle, dont il est resté l'un des représentants les meilleurs, parmi les auteurs de second ordre.

Ainsi ces mémoires furent écrits à une époque où Marmontel, privé depuis longtemps déjà de la plus grande partie de sa fortune, qui sous l'ancien régime consistait surtout en pensions, venait encore d'avoir à subir de nouvelles persécutions à cause de son attachement à la

(1) Les mémoires de Marmontel furent publiés pour la première fois quatre ans après sa mort, sous ce titre : *Œuvres posthumes de Marmontel*, *Œuvres*, Paris, an XII, 4 vol. in-8. Ils ont été souvent réimprimés. Je me servirai de la dernière édition donnée par M. Tourneux. Paris, Jouaust, 1891, 3 vol. in-8.

(2) Non loin de Gaillon (Eure).

(3) T. II, p. 378.

Royauté. Il ne faut donc pas s'étonner si leur esprit est très hostile à la Révolution. En outre dans ce petit village Marmontel, installé dans une humble chaumière, n'avait à sa disposition que très peu de livres. Aussi quand sa mémoire lui faisait défaut, l'auteur des *Contes moraux* et autres romans en était réduit à recourir à son imagination qui était restée fertile. Ces mémoires sont pleins de discours qui n'ont jamais été prononcés et qui visiblement ont été inventés de toutes pièces à la façon des historiens anciens. Marmontel a même prêté à Chamfort et à l'abbé Maury des propos qui certainement n'ont pas été tenus, puisqu'à l'époque où il les place, c'est-à-dire après son échec aux élections des députés du tiers état de Paris contre l'abbé Sieyès, il aurait été question d'empêcher l'assemblée des États généraux, qui étaient, à ce moment, réunis depuis quinze jours (1). Il n'y a pas plus de motifs de croire à l'authenticité des renseignements sur la journée du 14 juillet que Marmontel prétend avoir recueillis de la bouche d'Elie (2). Car les erreurs les plus graves abondent dans ce récit où rien ne permet de soupçonner le vif combat soutenu par les gardes-françaises contre la garnison et les circonstances qui déterminèrent le gouverneur à ouvrir les portes aux assiégeants. Il semble que Marmontel a écrit cette relation d'après les souvenirs vagues qu'il avait pu conserver de la lecture de la *Bastille dévoilée* et de *l'Histoire de la Révolution* de Montjoye (3), qui rapporte, lui aussi, des confidences d'Elie sur la capitulation et sur le meurtre du marquis de Launey.

On trouve aussi une longue relation de la journée du 14 juillet dans les mémoires publiés à Londres en 1804 (4)

(1) T. III, p. 185 et 193.
(2) *Ibidem*, p. 273 et s.
(3) Marmontel (t. III, p. 277) dit que la Bastille se rendit à quatre heures quarante minutes; or c'est l'heure fixée par les rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, deuxième livraison, première édition, p. 128 n. 1.
(4) *Mémoires concernant Marie-Antoinette*, par Joseph Weber. Londres, 1804, 3 vol. in-8.

sous le nom de Weber, frère de lait de Marie-Antoinette. Elle a été très réduite dans l'édition donnée en 1823 par les frères Baudoin (1); mais sous l'une et l'autre forme elle peut être négligée; car, comme celle de Marmontel, elle n'est qu'un mauvais résumé des ouvrages royalistes parus dans les premières années de la Révolution. Ces mémoires, dits de Weber, sont d'ailleurs très suspects. D'après une lettre de Lally-Tollehdal, produite au mois d'août 1823 devant les tribunaux à l'occasion d'un procès intenté par Weber aux nouveaux éditeurs (2), l'avant-propos et les trois premiers chapitres de ces mémoires auraient été composés par Lally-Tollendal lui-même à l'aide de ses mémoires personnels et d'un petit nombre de notes de Weber. L'avocat de ce dernier, Berryer père, ne contesta pas l'exactitude de ce fait, qui par conséquent peut être considéré comme certain. Mais quel fut l'auteur du quatrième chapitre, où est racontée l'histoire de la Révolution depuis l'ouverture des États généraux jusqu'à l'installation de la famille royale à Paris, après les journées des 5 et 6 octobre? Dans leur avertissement, les frères Baudoin, après avoir fait allusion à la collaboration de Lally-Tollendal, disaient que ces mémoires étaient l'ouvrage « de plusieurs coopérateurs fort éloignés d'avoir un mérite égal ». Les avocats de ces éditeurs et ceux de Weber paraissent avoir laissé ce point de fait dans l'ombre pour ne traiter que la question de droit. Aujourd'hui il est bien difficile de l'éclaircir. On peut toutefois affirmer sans crainte que Weber n'a fait que prêter son nom et fournir quelques notes pour cet ouvrage, qu'il était incapable de rédiger lui-même. Il est, en outre, évident que la première édition fut une simple spéculation de librairie, probablement entreprise par quelques émigrés, dont Lally-

(1) *Mémoires de Weber concernant Marie-Antoinette*, Paris, Baudoin frères, 2 vol. in-8.
Les éditeurs signalent loyalement ces suppressions, t. I, p. 368 en note.
(2) *Moniteur*, à la date du 17 août 1823, à la page 984.

Tollendal, pour se procurer un peu d'argent et faire en même temps une apologie de Louis XVI et de Marie-Antoinette. C'est sans doute la raison qui les décida à publier leur ouvrage sous le nom de Weber et à tirer à la ligne en remplissant de détails inutiles leurs trois volumes (1).

Dans ses mémoires (2), le duc des Cars, alors baron, ne dit rien de ce qui se passa à Paris le 14 juillet; mais il donne des renseignements curieux et assez importants sur l'effet que produisit à Versailles cette révolution, sur la consternation de la Cour, sur les projets de retraite du roi, de la reine et de la famille royale à Metz sous la protection de l'armée et sur l'opposition du maréchal de Broglie, qui fit abandonner cette idée. Malheureusement l'auteur ne commença à écrire ses mémoires qu'en 1813 (3) d'après ses souvenirs; car tous ses papiers avaient été saisis ou détruits dans la tourmente (4). Aussi commet-il souvent de très grosses erreurs, surtout chronologiques (5); mais il paraît toujours être de bonne foi; et comme il faisait partie, en 1789, de la société la plus intime du comte d'Artois et était très lié avec le baron de Breteuil, il pouvait être très bien informé.

Mme Campan, pendant ces journées terribles, était aussi à Versailles près de Marie-Antoinette, dont elle aurait reçu les confidences sur ces événements et sur leurs conséquences (6); elle aurait même assisté à certains entretiens entre le roi et la reine. Mais on sait avec quelle facilité cette ancienne femme de chambre de la reine entassait mensonges sur mensonges pour se mettre en

(1) Le troisième et le quatrième chapitre semblent avoir été écrits au commencement de l'année 1804. Voyez édition Baudoin, t. I, p. 296 et 369.

(2) *Mémoires du duc des Cars*. Paris, Plon, 1890, 2 vol. in-8.

(3) T. I, p. 6.

(4) T. I, p. 3 et 4.

(5) Par exemple, il place la séance du Jeu de paume après la séance royale du 23 juin 1789.

(6) *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, par Mme Campan. Paris, 1822, 3 vol. in-8, t. II, p. 50 et s.

évidence; ses affirmations ne méritent pas la moindre créance (1). Toutefois il faut observer ici que ce qu'elle dit de l'intention de Louis XVI et de Marie-Antoinette de s'en aller à Metz avec l'armée du maréchal de Broglie est confirmé par le comte de Fersen (2) et le duc des Cars.

Le marquis de Clermont-Gallerande quitta Paris le 14 juillet 1789 entre dix et onze heures; aussi sur les principaux événements de cette journée et notamment sur le siège de la Bastille, il ne donne dans ses mémoires (3) que des renseignements de seconde ou de troisième main, dont on peut aisément retrouver l'origine.

Dans ses *Souvenirs* (4) le général Mathieu Dumas eut aussi l'occasion de parler des journées de juillet 1789; mais plus sage que le marquis de Clermont, il se borna à raconter ce qui lui était arrivé. Il ne voulait, disait-il, rapporter que ce qu'il « était certain d'avoir vu et entendu dans la position où il se trouvait placé (5) ». Son récit n'en est pas moins très intéressant, bien qu'il n'ait pas eu à jouer un rôle actif dans cette circonstance. Un des premiers actes du maréchal de Broglie à son arrivée au ministère avait été de supprimer le Conseil de la guerre dont Mathieu Dumas, qui avait déjà la réputation d'un officier distingué, était le rapporteur. Celui-ci s'empressa de profiter de sa liberté pour quitter Versailles et venir

(1) Voir mon *Étude critique sur les mémoires de Mme Campan*, publiée dans le *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers* et à part. Paris, Picard, 1886, in-8.

(2) Le 14 février 1792, Louis XVI dit à Fersen : « Je sais que j'ai manqué le moment : c'était le 14 juillet; il fallait alors s'en aller et je le voulais; mais comment faire quand Monsieur lui-même me priait de ne pas partir et que le maréchal de Broglie, qui commandait, me répondait : « Oui, nous pouvons aller à Metz, mais que ferons-nous quand nous y serons. » *Le comte de Fersen et la cour de France*. Paris, 1878, in-8, t. II, p. 6.

(3) *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la Révolution, qui s'est opérée en France en 1789*, par le marquis de Clermont-Gallerande. Paris, 1826, 3 vol. in-8.

(4) *Souvenirs du général Mathieu Dumas*, édités par son fils [Alexandre Dumas]. Paris, 1839, 3 vol. in-8.

(5) T. I, p. 427.

rejoindre sa famille à Paris. Il y arriva le 13 juillet et il fut très surpris de l'agitation populaire, dont il fait un tableau un peu trop chargé. Le 14 au matin il se rendit au quartier général du baron de Besenval pour y voir le chef d'état-major, son ami Berthier, et de là en allant chez les Lameth il fut témoin de l'envahissement de l'hôtel des Invalides par la foule. Les quelques pages où Mathieu Dumas raconte ces scènes sont très curieuses; mais en les lisant, on ne doit pas oublier qu'elles ont été écrites près de quarante ans après les événements (1).

Bien qu'il eût été retenu le 14 à Versailles par ses fonctions de vice-président de l'Assemblée nationale, La Fayette, nommé le lendemain commandant en chef de la garde nationale de Paris, dut connaître tous les détails de cette révolution, dont il entendit certainement maintes fois le récit de la bouche même des principaux chefs du parti populaire. Cependant dans ses mémoires (2), rédigés vers 1829 (3) et seulement par fragments, il ne dit presque rien de nouveau sur ces grandes journées qui furent le véritable point de départ de sa fortune. Mais il eut un peu plus tard l'occasion d'en parler. Ce fut dans la séance de la Chambre des députés du 23 janvier 1833, à propos de la discussion de la loi présentée par le gouvernement, à l'effet de donner une pension nationale aux survivants des vainqueurs de la Bastille. Le projet fut vivement attaqué par Gaëtan de la Rochefoucauld qui dit entre autres choses : « Ce n'est pas la prise de la Bastille qui a fait la Révolution; c'est elle au contraire qui, en la détournant de sa marche naturelle, l'a précipitée

(1) Dans son avant-propos, Mathieu Dumas dit lui-même qu'il fut engagé à dicter ses souvenirs par une lettre que son ami le comte de Ségur lui écrivit le 22 mai 1827 en lui envoyant ses Mémoires; lorsqu'il commença ce travail, sa vue baissait et ne lui permettait plus d'étudier l'histoire militaire.

(2) *Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette publiés par sa famille.* Paris, 1837, 6 vol. in-8.

(3) *Ibidem*, t. II, p 245 et s.

dans tous les excès de l'anarchie; c'est elle qui a donné l'exemple des émeutes, des massacres et de tous les genres d'excès, etc. »

La Fayette répondit : « J'ai un devoir plus grand à remplir, c'est celui de défendre la révolution de juillet et ce fameux 14 juillet qui fut le signal de la révolution européenne. Tout le monde sait quelle était en ce moment la situation de l'Assemblée... A Versailles... on l'avait entourée d'une armée nombreuse, composée en partie de régiments étrangers et personne n'ignore les orgies dans lesquelles on excita les régiments étrangers à s'armer contre elle. On avait préparé la dissolution de l'Assemblée; on avait le projet de saisir douze de ses membres, dont j'avais l'honneur de faire partie et de les immoler... C'est dans ce moment que l'assemblée des Électeurs de 1789, la plus vertueuse qui ait existé, se réunit à l'Hôtel de Ville, prit le commandement de la ville et appela les citoyens aux armes... Eh bien! c'est cette révolution généreuse, celle du peuple de Paris, qui sauva la Révolution... De même que le 4 juillet 1776 a été l'ère américaine de la liberté du monde, c'est-à-dire d'une liberté fondée sur la simple doctrine des droits naturels et sociaux, de même la prise de la Bastille a été reconnue de tout temps comme le signal de l'émancipation européenne, seulement retardée par beaucoup d'obstacles, mais que rien n'empêchera de s'accomplir (1). »

(1) *Moniteur*, 24 janvier 1833, p. 191.

DEUXIÈME PARTIE

EXPOSÉ DES FAITS

I

RENVOI DE NECKER — INTERVENTION DÉCISIVE DE MARIE-ANTOINETTE ET DU COMTE D'ARTOIS — CARACTÈRE DU BARON DE BRETEUIL ET DES PRINCIPAUX MEMBRES DE SON ADMINISTRATION — MINISTÈRE DE CONTRE-RÉVOLUTION — EFFET PRODUIT A PARIS PAR LA NOUVELLE DE CE COUP D'ÉTAT — FERMETURE DES SPECTACLES — COLLISION ENTRE LA FOULE ET LE RÉGIMENT DU PRINCE DE LAMBESC — AFFAIRE DU JARDIN DES TUILERIES — INSURRECTION GÉNÉRALE — PILLAGE DES BOUTIQUES D'ARMURIERS — FORMATION DE LA GARDE NATIONALE — MAINTIEN DU BON ORDRE.

La Révolution de juillet 1789 eut pour cause immédiate le renvoi de Necker, qui, sur l'ordre du roi (1), quitta furtivement (2) Versailles le samedi 11 juillet vers

(1) Le brouillon autographe de la lettre de Louis XVI à Necker est exposé au musée des Archives nationales sous le n° 1104. La réponse de Necker y est jointe (n° 1105).

(2) Après avoir reçu la lettre du roi des mains du ministre de La Luzerne et y avoir répondu, Necker dîna en très petit comité, avec sa femme, sa fille et quelques amis; il se montra comme à l'ordinaire et ne laissa rien soupçonner. Huber, qui assistait à ce repas, a raconté cette scène mémorable dans une lettre remarquable qu'il écrivit à Willliam Eden le 14 juillet, tout au matin; le courrier pour l'Espagne partait le mardi à dix heures du matin. Elle se terminait par ces mots : « *Oh happy Kingdom ! Happy subjets !* Heureux royaume ! Heureux sujets ! » *Auckland's Correspondence*, t. II, p. 331.

cinq heures du soir. Cette disgrâce était l'œuvre de Marie-Antoinette. Personne ne s'y trompa. Le gendre de Necker, le baron de Staël, alors embassadeur de Suède à Paris, écrivait, le 12 juillet, au roi son maître: « Cette révolution est faite par la reine (1). » Deux mois plus tard, dans une longue dépêche (2) qui fut probablement rédigée par sa femme, ce diplomate exposait toutes les intrigues qui avaient déterminé ce changement de politique, dont les conséquences avaient été si considérables; il en accusait encore la reine, le comte d'Artois et la coterie Polignac. Salmour, qui vivait dans cette société, confirme sur ce point le témoignage de son collègue. En outre, le neveu de Besenval nous apprend que, dans la crainte que Louis XVI, toujours indécis, ne vînt à changer d'avis, on n'attendit pas pour effectuer ce changement, que les préparatifs militaires fussent complètement achevés et que toutes les troupes fussent arrivées (3). Ce

(1) *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein*, p. 107-108. M. de Staël, ou plutôt sa femme, prévoyant les suites de cet événement, disait : « Le nouveau ministère semble trop odieux pour qu'il puisse subsister. La nation le renversera selon toutes les apparences, mais, hélas! par quel moyen! La fermentation est dans ce moment à un point qui fait tout craindre. Le roi est infiniment à plaindre. Il est impossible de prévoir le malheur que sa faiblesse peut attirer sur la France. »

(2) Cette dépêche du 13 septembre 1789 (*Ibidem*, p. 115 à 125) est à rapprocher des chapitres XXI et XXII de la première partie des *Considérations sur la Révolution française* de Mme de Staël. Necker a aussi exposé ses vues sur ce sujet au commencement du tome II de la *Révolution française*.

(3) « La légèreté du comte d'Artois a été seule la cause de tous les malheurs dont l'Etat a été accablé... La haine personnelle des gens, qui entouraient ce malheureux prince, contre M. Necker a été cause de tout ce qu'on a tenté pour le renvoyer et c'est à une cabale de deux cents courtisans qu'on doit attribuer la subversion entière du royaume et les flots de sang qui, à l'heure qu'il est, coulent de toutes parts..... Sans attendre l'arrivée entière des troupes, sans s'assurer de leurs sentiments, les chefs de cette cabale, ne voyant que les dépouilles ministérielles, dont ils s'allaient revêtir, hâtèrent le renvoi de M. Necker...., La précipitation du renvoi des ministres a fait avorter tout le plan. » (*Archives de Dresde*. Salmour à Stutterheim, le 19 juillet 1789.) « Le jeudi 16, toutes les troupes devaient être arrivées et les grands coups se frapper; mais les événements du Palais-Royal, la défection des gardes-françaises ayant motivé le vendredi une conversation avec le duc d'Orléans, au sortir de laquelle le roi paraissait ému, de crainte qu'on ne parvînt à le faire changer de résolu-

fut sans doute l'une des causes de cette précipitation, qui fut si funeste pour la cour; mais ce ne fut pas la seule.

Le jeudi 9 juillet, le baron de Breteuil, mandé par un courrier, quitta sa belle terre de Dangu, près de Gisors (1). Cette date prouve que cet ex-ministre, sur qui comptaient la reine et le comte d'Artois, avait été appelé aussitôt après la motion faite le 8 juillet à l'Assemblée nationale par Mirabeau pour demander le retrait des troupes. On avait réussi à faire peur au pauvre Louis XVI (2). Le vendredi 10, dans la matinée, Breteuil eut un long entretien (3) avec le roi, et le lendemain le comte d'Artois annonçait joyeusement au baron des Cars que le soir même Necker ne serait plus à Versailles, que c'était enfin décidé entre le roi et la reine (4). Cependant le nouveau ministère ne fut réuni que le dimanche matin. Il ne fut même pas complètement formé; car certains personnages, qui se récusèrent, ne furent pas remplacés; aussi n'est-il pas facile d'en établir la composition (5),

tion, on le décida à renvoyer sur-le-champ M. Necker, qui ne le devait être que dans huit jours, espérant que, le dimanche où les États ne devaient pas s'assembler, on aurait le temps de les intimider en détail, pour ne point les laisser prendre de résolutions violentes et suppléer ainsi aux autres précautions qu'on se voyait forcé de négliger. » (*Ibidem*. Salmour à Stutterheim, 20 août 1789.)

(1) Dans une dépêche du 2/13 juillet 1789 publiée, sur le texte conservé aux Archives de Moscou, par M. Feuillet de Conches (*Louis XVI et Marie-Antoinette*, t. I, p. 229, 231), le ministre de Russie, Simolin, rendit compte des mouvements de Breteuil et de son entourage avec le roi. Il est très probable que ce diplomate, qui seul donne ces informations, les tenait de Breteuil lui-même avec qui il était très lié depuis longtemps. (Le comte de Vaudreuil au comte d'Artois, 9 mars 1792. *Correspondance du comte de Vaudreuil*. Paris, 1889, t. II, p. 65.)

(2) Le 8 juillet au soir, le garde des sceaux, Barentin, avait signalé au roi la motion très vive faite par Mirabeau pour engager l'Assemblée nationale à réclamer le renvoi des troupes et de l'artillerie et l'établissement d'une milice bourgeoise à Paris et à Versailles. Ce ministre prétendait que les députés du tiers et leurs adhérents avaient formé le projet de s'emparer de l'autorité royale. (Archives nationales, K. 679, n° 332.)

(3) Dépêche de Simolin du 2/13 juillet 1789. *Op. sup. citato* et *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 309.

(4) *Mémoires du duc des Cars*, t. II, p. 69.

(5) Quoiqu'il fût peut-être l'ami le plus intime du baron de Breteuil, le duc de Castries écrivit, le 13 juillet 1789, à Louis XVI pour refuser de re-

mais les chefs en sont connus et cela suffit pour le caractériser.

Le baron de Breteuil devait être le ministre dirigeant, sous le titre de chef du conseil des finances. Selon le comte de Provence, c'était à ce moment le seul homme capable de sauver la France (1). C'était une erreur que la reine, qui protégeait Breteuil, devait payer cher. Mme de Staël, qui l'avait bien jugé, disait de ce ministre : « Son gros son de voix ressemblait à de l'énergie ; il marchait à grand bruit en frappant du pied, comme s'il avait voulu faire sortir de terre une armée, et toutes ses manières décidées faisaient illusion à ceux qui avaient foi à leurs propres désirs (2). » Mais s'il n'avait que les apparences de l'énergie, Breteuil avait la réputation d'un despote. C'était aussi l'idée qu'on avait de ses principaux collaborateurs. Ambassadeur à Madrid, le duc de La Vauguyon avait quitté son poste au mois de mars 1789 et était venu s'établir à Versailles pour intriguer en faveur de son ami Breteuil contre Necker, dont il blâmait hautement la conduite et les concessions au tiers (3).

prendre le ministère de la marine, qu'il avait dirigé de 1780 à 1787 ; il déclarait que la manière dont les affaires avaient été entamées et le terme où on les avait conduites ne lui laissaient pas l'espérance de pouvoir être au roi d'aucune utilité. (Archives nationales, K. 163, n° 18.) Les nouvellistes avaient d'abord attribué ce ministère à l'intendant de Laporte ; mais, dans une lettre datée de Paris le 16 juillet, le correspondant de la *Gazette d'Amsterdam* annonçait que le ministre de la marine n'était pas encore nommé (numéro du 24 juillet). Foulon qui, depuis plus de vingt ans, intriguait pour avoir un portefeuille ministériel, fit semblant d'être malade, ne voulant pas être adjoint au maréchal de Broglie pour la partie contentieuse et financière. (*Histoire authentique*, t. I, p. 155, avec l'indication de la source.) Et comme le bruit courut qu'il occupait cette place, Foulon écrivit au directeur de la *Gazette de Leyde* pour le prier de prévenir le public qu'il avait refusé l'offre de cette adjonction. (*Supplément* du 28 juillet.) Plusieurs nouvellistes donnèrent au conseiller au parlement d'Amécourt, le contrôle général des finances, qui fut confié à l'intendant Chaumont de la Galaisière, sous la direction immédiate de Breteuil.

(1) Journal de Fersen à la date du 31 juillet 1792, dans le *Comte de Fersen et la cour de France*, t. II, p. 26.

(2) *Considérations sur la Révolution française*, t. I. p. 212.

(3) *Archives de Berlin*, dépêches du baron de Goltz du 23 janvier, du 23 février, du 27 avril, du 4 mai et du 26 juin 1789. — *Archives de Dresde*,

Quant au maréchal de Broglie, tout le monde connaissait son caractère entier et son dévouement aveugle à l'autorité royale. L'horreur qu'il inspirait aux partisans de la Révolution fut encore accrue par le faux bruit qui courut, qu'il s'était adjoint Foulon, dont le nom était aussi détesté que redouté. Jefferson exprimait bien le sentiment de l'opinion publique, lorsqu'il disait que Louis XVI était maintenant complètement entre les mains d'hommes dont les principaux dans toute leur carrière s'étaient fait connaître par le despotisme turc de leur caractère ; ils avaient été réunis autour du roi comme étant les instruments les plus propres à exécuter le plan de la cour (1). Il n'y avait pas à douter que ce ministère n'eût été constitué avec la pensée bien arrêtée de dissoudre l'Assemblée nationale, même par la force, et de rétablir le pouvoir absolu du roi. La concentration de troupes nombreuses autour de Paris et de Versailles, le renvoi de Necker et de la plupart de ses collègues et leur remplacement par le baron de Breteuil et le duc de Broglie devaient être considérés par tous comme le signal de la Contre-Révolution.

La reine, le comte d'Artois et leurs courtisans n'eurent même pas la prudence de jouir modestement de leur victoire. Ils se croyaient tellement assurés du succès qu'ils ne craignaient pas de donner l'alarme à leurs adversaires. « La nouvelle du renvoi de M. Necker une fois répandue dans Versailles, le parti qui lui était contraire se livra à une joie immodérée (2). » « La joie était peinte sur le visage de la reine; elle saluait tout le monde avec attention ; elle triomphait... Le comte d'Artois ne se cachait pas davantage. Durant toute la

dépêches du comte de Salmour du 19 mars et du 2 avril 1789. — Dépêche du baron de Staël du 13 septembre 1789. *Op. sup. cit.*, p. 122. — *Mémoires du duc des Cars*, t. II, p. 70 et s.

(1) Thomas Jefferson à John Jay, 19 juillet 1789. — *American diplomatic Correspondence*, 2d series, t. II, p. 390.

(2) *Mémoire de Clermont-Gallerande*, t. I, p. 421.

messe, il ricanait indécemment et faisait rire le roi (1). » Personne à la Cour n'était inquiet des suites de ce coup d'état ministériel ; il était de bon ton de croire qu'il n'y aurait pas de troubles à Paris (2). D'ailleurs rien n'était prêt ; le 12, le général de Rochambeau trouva le maréchal de Broglie, « accablé de la divergence des ordres qu'il recevait de toutes parts, à tous les instants et surchargé du rôle qu'on lui faisait jouer (3). »

L'Assemblée nationale, qui s'était ajournée le samedi jusqu'au lundi, se réunit le dimanche soir à sept heures ; mais en l'absence du plus grand nombre de leurs collègues et de leur président, les députés, sur la proposition de Grégoire, ne tardèrent pas à se séparer (4). Peu après, les communications furent interrompues entre Versailles et Paris et les ponts furent occupés par des troupes d'infanterie avec du canon, afin d'arrêter les Parisiens, dont on venait d'apprendre la révolte.

Lorsque la nouvelle du renvoi de Necker et de son remplacement par le baron de Breteuil commença à se répandre dans Paris, le dimanche vers midi, personne n'y voulut ajouter foi ; mais quand elle fut confirmée de telle sorte qu'il n'y eut plus à en douter, toute la ville fut transportée d'indignation. Ce fut au Palais-Royal, centre de l'agitation politique, que l'émotion populaire fit explosion. Une foule inquiète se pressait dans le jardin, quand, vers trois heures après midi, des jeunes gens, se tenant par la main, crient aux armes. Camille Desmoulins se joint à eux. On l'entoure ; il monte sur une table et lance une harangue enflammée : « Citoyens, dit-il, vous savez que la nation avait demandé que Necker lui fût conservé et on l'a chassé. Peut-on vous braver plus inso-

(1) *Histoire authentique*, t. I, p. 153.
(2) *Mémorial de Gouverneur Morris*, t. I, p. 261.
(3) *Mémoires de Rochambeau*, t. I, p. 350 ; nommé au commandement de l'Alsace, Rochambeau prit congé du roi et du ministre de la guerre, le 12 juillet au matin.
(4) *XIXe lettre de Mirabeau à ses commettants*, p. 12.

lemment ? Après ce coup, ils vont tout oser et pour cette nuit, ils méditent, ils disposent peut-être une Saint-Barthélemy de patriotes. » Il termine par ces mots : « Aux armes ! aux armes ! Prenons tous des cocardes vertes, couleur de l'espérance... L'infame police est ici. Eh bien ! qu'elle me regarde, qu'elle m'observe bien ! Oui c'est moi qui appelle mes frères à la liberté. » Et levant un pistolet, il s'écrie : « Du moins ils ne me prendront pas en vie et je saurai mourir glorieusement : il ne peut plus m'arriver qu'un malheur, c'est celui de voir la France devenir esclave. » Il descend. On l'embrasse, on l'entraîne en criant : « Aux armes ! » (1).

Le mouvement se propage en un instant dans toute la ville. On fait fermer les spectacles en signe de deuil (2). On prend au salon de Curtius, boulevard du Temple, les bustes de Necker et du duc d'Orléans (3) ; on les promène à travers les boulevards, les rues Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Honoré. A la place Vendôme un détachement de dragons veut disperser la foule ; un combat s'engage ; le prince de Lambesc s'avance avec son régiment Royal-Allemand et dégage ses cavaliers (4).

Quand la foule se fut retirée en désordre, le prince revint à la place Louis XV (Concorde) avec son régiment.

(1) Camille Desmoulins à son père, de Paris le 16 juillet 1789. *Œuvres*, édition Claretie, t. II, p. 330-331. « J'étouffais, dit-il, d'une multitude d'idées qui m'assiégeaient ; je parlais sans ordre... Je me rappelle que je finissais par ces mots. » Ainsi, quatre jours après l'événement, ses souvenirs étaient déjà confus. Cependant dans le n° 5 du *Vieux Cordelier* (*Ibidem*, I, 199), Camille Desmoulins disait : « Voici ma courte harangue que je n'oublierai jamais. » Et il la reconstituait en entier. Il est évident qu'il faut préférer cette lettre écrite sur le moment au texte refait après coup.

(2) Ce jour-là le Dr Rigby, qui avait passé la matinée à Versailles, était allé après dîner au Théâtre-Français (Odéon). Dans sa lettre du 11 août 1789, il raconte comment la représentation fut suspendue sur l'ordre d'une députation populaire. *Dr Rigby's Letters*, p. 43.

(3) *Service fait par Curtius*, p. 6 et 7, et *Récit de ce qui s'est passé le 12 juillet* 1789, s. l. n. d., 4 p. in-8° ; mais ce récit est plein d'exagérations grossières et d'erreurs.

(4) *Précis historique et justificatif de Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc* (1er mai 1790), s. l. n. d., in-4°. Ce précis est très modéré et paraît sincère. Il est d'accord avec la plupart des dépositions faites dans l'enquête devant le Châtelet.

Ainsi Paris fut comme abandonné à lui-même. Dès le commencement des troubles, les inspecteurs de police s'étaient cachés. Mais cet état d'anarchie n'eut pas les suites désastreuses que racontent les historiens qui, de parti pris, sont hostiles à la Révolution (1). Les gens sans aveu, qui pullulent dans les grandes villes, n'osèrent pas profiter de la disparition de la police; ils furent contenus par les bourgeois et surtout par les gardes-françaises qui pendant toute la nuit ne cessèrent de parcourir les rues de Paris et d'y maintenir l'ordre (2). La fureur du peuple s'exerça sur les barrières monumentales qui avaient été érigées depuis peu aux portes de Paris et qui étaient comme le symbole de la ferme générale chargée de percevoir pour le compte du roi et non de la ville les taxes si lourdes dont étaient grevées toutes les denrées nécessaires à la vie. On incendia ces monuments odieux et on chassa les employés de la ferme, si bien que les objets soumis aux droits purent entrer en ville comme en franchise. On forca encore dans la matinée du 13 le couvent de Saint-Lazare, où l'on disait que de grandes quantités de grains avaient été amassées ; mais le blé qui s'y trouva fut transporté à la Grève. Quant aux excès commis contre les particuliers, ils furent en très petit nombre et de peu d'importance (3).

Versailles où l'on disait que vingt à quarante mille Parisiens étaient en marche; le maréchal de Broglie, son état-major et ses soldats passèrent la nuit pour être prêts à repousser cette invasion. — Lettre du baron de Saiffert au comte de Lusace, du 13 juillet 1789. *Revue de la Révolution*, t. VII, p. 74 et 75.

(1) Taine. *Révolution*, t. I, p. 52.

(2) « J'ai fermé à quatre heures du matin ma dernière [du 12-13], au milieu des coups de fusil et, si dans cette nuit désastreuse, tout Paris n'a point été saccagé, pillé et brûlé, nous le devons à l'insurrection même des gardes-françaises, qui, acharnés contre les troupes étrangères et voyant leur perte inévitable s'ils ne se défendaient pas en désespérés, ont pris le parti de contenir le peuple armé dont la cause était unie à la leur et d'empêcher par là le meurtre et le pillage. » (*Archives de Dresde*, Salmour à Stutterheim — de Paris, le 16 juillet 1789.)

(3) Sallier, qui est cependant un réactionnaire avéré, proteste contre les exagérations de Bertrand de Moleville. « On fermait, dit-il, les boutiques

Le 12 juillet dans la soirée, un certain nombre d'électeurs étaient venus spontanément à l'Hôtel de Ville pour aviser aux mesures à prendre; ils avaient ordonné de convoquer les districts et le lendemain matin, dès cinq heures, dans toutes les paroisses, on sonnait le tocsin pour appeler les citoyens. Le 13, à la première heure, l'assemblée des électeurs se réunit; elle organisa l'administration de la ville et forma un comité permanent sous la présidence du prévôt des marchands, Flesselles. En outre, elle décida la création immédiate d'une milice bourgeoise pour veiller à la sécurité publique; chaque district ne devait d'abord fournir que 200 citoyens connus, en état de porter les armes; mais quelques heures plus tard, ce nombre fut élevé à 800, ce qui faisait 48,000 pour toute la ville. Les hommes se présentaient en foule; mais on n'avait pas d'armes à leur donner. A toutes les demandes qui lui étaient adressées, le prévôt des marchands répondait par des subterfuges et abusait le peuple par tous les moyens en son pouvoir (1).

Avant le soir, la nouvelle milice fut formée; des patrouilles composées de bourgeois et de gardes-françaises, parcouraient la ville en tous sens, désarmaient les gens sans aveu, arrêtaient les pillards et les voleurs et faisaient bonne justice de ceux qui étaient pris en flagrant délit; on les pendait sur-le-champ. Comme on craignait une surprise des troupes royales, le comité permanent avait

et les maisons, mais il n'y eut de pillage que chez les armuriers. Sur le matin, les brigands, par très petites bandes et quelquefois isolés, frappaient aux portes des maisons et invitaient les citoyens à se rendre à leurs districts pour s'enrôler dans la garde bourgeoise, pour défendre Paris, qu'ils disaient menacé; mais ils ne faisaient violence à personne. » *Annales françaises*, I, 136. La *Gazette de Leyde* affirme « qu'aucun forfait ne troubla cette nuit ». *Supplément* au numéro du 24 juillet. Le docteur Rigby dit que la nuit fut très bruyante; mais il ne signale ni vols, ni pillages. Le 13, dès la première heure, il put se promener sans danger (p. 47). Hardy confirme ces renseignements par son silence. Les ambassadeurs sont aussi d'accord sur ce point.

(1) Le *Procès-verbal des Électeurs* et les ouvrages de Dusaulx ne laissent rien ignorer de ce qui se fit à l'Hôtel de Ville le 12 et le 13 juillet.

ordonné d'illuminer toutes les maisons pendant toute la nuit; toutes les rues furent donc parfaitement éclairées et cette mesure facilita le maintien de l'ordre qui ne fut pas troublé. Morellet est le seul contemporain qui dise que dans la nuit du 13 au 14 des excès furent commis contre les personnes et les propriétés. A ce témoignage qui, bien que très suspect (1), est reproduit avec complaisance par M. Taine (2) et les historiens de son école, on peut opposer plusieurs affirmations autorisées (3) qui ne

(1) « Je passai à mes fenêtres, dans la rue Saint-Honoré, près la place Vendôme, une grande partie de la nuit du 13 au 14 à voir des hommes de la plus vile populace, armés de fusils, de broches, de piques, se faisant ouvrir les portes des maisons, se faisant donner à boire, à manger, de l'argent, des armes. » Morellet, *Mémoires*, t. I, p. 374. Mais Morellet écrivit ses mémoires seulement en 1804 et après avoir perdu, par suite de la Révolution, toutes les pensions dont sous l'ancien régime il vivait grassement.

Mathieu Dumas, que cite aussi M. Taine, parle seulement de l'agitation de la rue et de l'effroi des citoyens paisibles à la vue des bandes de vagabonds armés, qui parcouraient les rues et tiraient des coups de fusil en l'air (*Souvenirs*, I, p. 430). D'ailleurs ce que rapporte Mathieu Dumas paraît s'être passé dans l'après-midi; mais un peu plus tard, au commencement de la soirée, lorsque la garde bourgeoise eut été organisée, ces bandes furent dispersées et contenues.

(2) *Révolution*, t. I, p. 54.

(3) « Dans l'après-midi, une partie de la garde bourgeoise déjà formée commença à désarmer... tous les gens sans aveu. C'est leur vigilance et celle des bourgeois armés qui sauva encore Paris cette nuit... La nuit se passa tranquillement et avec beaucoup d'ordre; on arrêtait les voleurs et gens sans aveu et, pour les cas plus graves, on pendait sur-le-champ. Tous les bourgeois furent sur pied crainte d'une alerte. » (*Archives de Dresde*. Salmour à Stutterheim, 16 juillet 1789.) — Salmour habitait rue de Matignon, dans le faubourg Saint-Honoré, c'est-à-dire non loin de Morellet. Son témoignage est confirmé par celui de Huber, qui demeurait dans la Chaussée-d'Antin et qui le 14 juillet au matin écrivait à William Eden. « Twenty-four hours have made a total change. a mixture of Gardes françaises and gardes bourgeoises have patrolled and guarded Paris; last night not a gun, not a noise heard. This excellent conduct will strengthen aud facilitate that of the States general, who behave like Romans; words could not do them justice. » *Correspondence of William, lord Auckland*, t. II, p. 331.

On pourrait accuser de partialité Huber, intime ami de Necker; mais le Dr Rigby est au-dessus de tout soupçon. Arrivé à Paris depuis peu de jours, il était étranger à tous les partis; écrivant à sa femme le 11 août et de Genève, il devait dire toute la vérité, sans crainte et sans faiblesse. Il était descendu dans un hôtel du Palais-Royal et le 13 depuis le matin jusqu'au soir, il se promena; il vit donc de ses yeux l'état de la rue dans

laissent aucun doute sur le peu de fondement de ces accusations calomnieuses.

cette journée mémorable. Or il affirme que l'ordre fut maintenu avec la plus grande fermeté par les patrouilles de la nouvelle milice, que les gens de mauvaise mine furent désarmés, et que ceux qui essayèrent de profiter des troubles pour piller et voler furent immédiatement châtiés. Comme ces lettres sont peu répandues en France, je cite textuellement les passages les plus importants :

« It was necessary not only to arm a description of persons, who could be relied upon, but to disarm those from whom little protection was to be expected and who might become disorderly and mischievous; and the effecting this required considerable address. Early in the afternoon we began to perceive among the motley groups of mob, who paraded the streets with such symptoms of irritation as must soon have produced excess, here and there a man of decent exterior carrying a musket and assuming a respectable military appearance. The number of these gradually increased and it was evidently their intention at once to conciliate and disarm the irregular bands; and this appeared to be principally effected before the evening, at which time the regularly armed citizens, almost exclusively, occupied the streets and were divided into different parties, some forming posts of guards at different stations, others patrolling, and all arranged under leaders. .... As night came on, very few of the persons, who had armed them selves the preceding evening, were to be seen. Some, however, had refused to give up their arms and proved in the course of the night how just were the suspicions of the inhabitants concerning them; for they began to plunder; but it was to late to do it then with impunity; they were soon discovered and apprehended and we were told the following morning, that several of these unhappy wretches, who had been taken in the act, had been executed. » *Dr Rigby's Letters*, p. 55 à 57.

On trouve dans la *Gazette de Leyde* des renseignements analogues. « Quoique tous ces militaires se disent fort dévoués au tiers état, on n'accepta leurs offres qu'avec circonspection... Cependant les uns et les autres accompagnent les bourgeois dans leurs courses et bien loin qu'on ait eu des reproches à faire à ces soldats étrangers, ce sont eux qui arrêtèrent ce même jour quelques pillards et qui les traînèrent en prison pour être jugés prévôtalement. .... Partout où ces patrouilles mélangées passaient, les acclamations des citoyens les accompagnaient et Paris, sous la protection de ces braves gens, ne craignit plus les attentats d'une populace, plus souvent le jouet et l'instrument du despotisme que le soutien ou le vengeur de la liberté. » *Gazette de Leyde. Supplément du 24 juillet* 1789.

Les membres de la compagnie des Arquebusiers étaient venus, le lundi 13, à six heures du soir, se mettre à la disposition du Comité permanent. Ils furent surtout chargés de la garde de l'hôtel de Bretonvilliers, qu'on disait menacé, et ils firent, dans le voisinage, avec des citoyens des districts de Saint-Gervais et de l'Ile Saint-Louis des patrouilles, qui prirent sur elles de désarmer d'un fusil et de lames de sabres et d'épées plusieurs particuliers suspects et trouvés seuls à différentes heures de nuit. *Journal de la Compagnie des Arquebusiers*, p. 3.

Voyez en outre les extraits du *Journal du libraire Hardy*, publiés par M. Chassin, *op. cit.*, p. 507-509.

Pendant toute la nuit du 13 au 14, la plus grande agitation régna à l'Hôtel de Ville, où l'abbé Lefèvre, au milieu des plus grands dangers, ne cessa de distribuer de la poudre aux citoyens qui venaient lui en demander, la menace à la bouche et les armes à la main (1). A deux heures du matin, la délégation du comité permanent fut informée par quelques personnes à l'air effaré que tout était perdu, que la ville était prise et la rue Saint-Antoine inondée de 15,000 soldats qui s'avançaient vers la place de Grève; mais les électeurs ne s'en laissèrent pas imposer; ils répondirent que l'Hôtel de Ville trouverait dans son magasin à poudre des moyens prompts et sûrs de faire repentir ceux qui tenteraient de le surprendre (2). Sur quoi les alarmistes se retirèrent tranquillement.

II

FAUSSES ALERTES DANS LA MATINÉE DU 14 — PROBITÉ DU PEUPLE DE PARIS — MANQUE D'ARMES — PILLAGE DU DÉPÔT DE FUSILS DE L'HÔTEL DES INVALIDES — INACTION DE BESENVAL — CRAINTES DES OFFICIERS SUR LA FIDÉLITÉ DES TROUPES — PREMIERS RASSEMBLEMENTS DEVANT LA BASTILLE — IMPRÉVOYANCE DU GOUVERNEUR DE LAUNEY.

Dans la matinée du 14, les fausses alertes se renouvelèrent. Sur les sept heures, une foule effrayée vint annoncer à l'Hôtel de Ville que le régiment Royal-Allemand s'était mis en bataille à la barrière du Trône. Quelques moments après, d'autres personnes accoururent dire que les régiments s'avançaient dans le faubourg Saint-Antoine; qu'ils plaçaient des canons dans les rues, que la rue de Charonne était remplie de soldats et que le quartier était menacé d'une destruction totale. Dans le même instant, d'autres arrivèrent disant que les régi-

(1) *Procès-verbal des Électeurs*, *D. I*, p. 267.
(2) *Ibidem*, p. 266.

ments cantonnés à Saint-Denis étaient venus jusqu'à la Chapelle et allaient entrer dans Paris. Aussitôt le Comité permanent envoya à chaque district l'ordre de sonner l'alarme, de dépaver les rues, de creuser des fossés, de construire des barricades, d'opposer enfin à la marche des troupes tous les obstacles que le zèle et le patriotisme étaient capables d'inventer et de mettre en usage. En même temps il fit rassembler le plus grand nombre possible de gardes-françaises et de citoyens armés, pour les opposer aux ennemis qui dévastaient, disait-on, le faubourg Saint-Antoine. Mais peu après les éclaireurs, envoyés à la découverte, apprirent au Comité que le régiment Royal-Allemand était, il est vrai, monté à cheval, mais qu'il n'occupait que les dehors de la barrière du Trône et qu'il paraissait disposé à s'éloigner plutôt qu'à entrer dans Paris. Quant aux régiments de Saint-Denis, ils ne s'étaient pas avancés jusqu'à la Chapelle. On fut encore plus rassuré sur les dispositions des troupes par le nombre considérable de soldats, dragons et fantassins, qui désertaient leurs régiments et se présentaient aux barrières avec armes et bagages pour servir la Nation. On les envoyait à l'Hôtel de Ville où le Comité les distribuait dans les troupes nationales avec des précautions suffisantes pour être sûr de leur fidélité.

Dans la matinée du 14, les rues étaient encore inondées d'une multitude innombrable de personnes de tout âge et de tout état, qui les parcouraient avec des armes de toute espèce. Pour prévenir les dangers qui pourraient naître de cette agitation, le Comité permanent fit afficher un avis invitant les citoyens de tous ordres à se transporter à l'instant dans leurs districts et engageant à se faire inscrire tout de suite dans la milice bourgeoise tous ceux qui s'étaient armés sans en faire partie. En même temps, afin d'empêcher toute tentative de pillage, le Comité donna l'ordre que le Trésor Royal et la Caisse d'Escompte fussent gardés par des détache-

ments de gardes-françaises et de bourgeois armés, en nombre égal. C'était une précaution inutile ; car la population faisait elle-même la police avec la plus grande sévérité.

Parmi les personnes amenées à l'Hôtel de Ville, se trouva un jeune homme de treize à quatorze ans, arrêté par une troupe de jeunes gens de son âge, qui l'accusèrent de vendre dans la rue Saint-Antoine, au prix d'un écu, des cocardes qui ne valaient pas 24 sols et d'user de menaces et de violences pour les faire acheter. Le Comité ayant ordonné que l'argent et les cocardes seraient saisis et distribués aux pauvres, les accusateurs insistèrent disant avec tumulte que cette punition ne suffisait pas et qu'un citoyen qui employait en même temps contre ses concitoyens la fraude et la violence méritait d'être livré à la justice ; il fallut envoyer en prison le marchand de cocardes (1). On pourrait citer maints traits semblables ou analogues. De tous côtés on amenait à la Grève des convois d'approvisionnement et des voitures arrêtées aux portes. Cette vaste place était transformée en un magasin rempli d'objets précieux de toute nature ; car quoi que puissent dire encore aujourd'hui les réactionnaires, dans ces journées si troublées les vols furent très rares et presque toujours des citoyens dévoués parvinrent à en faire bonne et prompte justice. Jefferson et son secrétaire, qui pendant toute cette période sortirent chaque jour pour voir ce qui se passait, furent très étonnés du bon ordre qui fut maintenu par la population. Ils affirment que l'honnêteté fut observée avec une rigueur sans exemple (2).

(1) *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, *passim*. C'est de ce document que j'ai tiré la plupart des renseignements qui précèdent sur la première partie de la journée du 14.

(2) « Mr. Short and myself have been every day among them in order to be sure of what was passing.... There have been many reports of instantaneous execution by the mob on such of their body, as they caught in acts of theft or robbery. Some of these may, perhaps, be true. There was

Les citoyens qui, dans la matinée du 14 juillet, remplissaient en foule les salles de l'Hôtel de Ville étaient ceux à qui, la veille, le prévôt des marchands avait fallacieusement promis des armes. Les uns munis d'un ordre de Flesselles s'étaient transportés aux Chartreux et n'y avaient pas trouvé un seul fusil. D'autres, que l'on avait envoyé prendre des cartouches à l'Arsenal, avaient appris que deux jours auparavant ces munitions avaient été mises en sûreté à la Bastille. Aussi, le lendemain matin, le Comité permanent ne put-il se réunir qu'au milieu de clameurs furieuses et de menaces effrayantes. Pour apaiser la foule, il arrêta que le procureur du roi et de la ville, M. Ethis de Corny, serait invité à se transporter sur-le-champ à l'Hôtel des Invalides pour y demander les armes de toute espèce qui pourraient s'y trouver et les faire apporter à l'Hôtel de Ville. M. de Corny accepta cette mission et partit aussitôt pour la remplir (1).

Déjà le 13 juillet, dans la soirée, des délégués de deux districts voisins s'étaient présentés à l'Hôtel des Invalides et avaient demandé au gouverneur qu'il leur livrât les armes confiées à sa garde. Ils furent reçus par le baron de Besenval, qui se trouvait là. Dans ses *Mémoires*, il dit que ces délégués étaient fort effrayés et prétendaient que des brigands menaçaient leurs maisons du pillage et du feu (2). C'était le prétexte mis en avant par les bourgeois pour justifier la formation de la garde civique. Ils n'étaient pas assez naïfs pour avouer qu'ils étaient bien décidés à se défendre contre les troupes royales et qu'ils cherchaient à s'en procurer les moyens (3). Besenval répondit qu'il

a severity of honesty observed of which no exemple has been known. » Thomas Jefferson à John Jay, 19 juillet 1789. *American diplomatic Correspondence*, 2d series, t. II, p. 309.

(1) *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 274.

(2) *Mémoires de Besenval*, t. III, p. 413.

(3) Cette idée a été proposée et soutenue avec force par M. Lecocq à propos du procès-verbal de la formation de la milice bourgeoise du district du Petit-Saint-Antoine. G. Lecocq. *La Prise de la Bastille*, Paris, 1881, in-12, p. 29 et s.

ne pouvait pas prendre sur lui de se dessaisir d'un pareil dépôt, mais qu'il allait en écrire à Versailles; les délégués insistèrent vainement; il tint bon et les congédia (1). Ensuite il visita, avec le gouverneur, les souterrains où les fusils, au nombre de 32,000, étaient déposés. M. de Sombreuil dit au baron de Besenval que pour mettre ces armes hors de service, il avait imaginé d'en faire retirer les chiens et les baguettes; mais en six heures, vingt invalides n'avaient désarmé que vingt fusils. Il aurait ajouté qu'un esprit séditieux régnait dans la maison et qu'il ne fallait pas compter sur les invalides. Besenval se serait empressé d'informer de ces faits le maréchal de Broglie, qui ne lui aurait pas répondu (2).

Le lendemain, 14 juillet, l'Hôtel des Invalides fut de bonne heure entouré d'un grand nombre de citoyens armés qui, confiants dans les promesses du baron de Besenval, venaient en réclamer l'exécution. Lorsque M. de Corny, qui était parti de l'Hôtel de Ville vers sept heures du matin, arriva aux Invalides, sa voiture eut peine à se frayer un chemin à travers cette foule, déjà très agitée. Le gouverneur répondit au procureur de la ville, que la veille il avait envoyé un courrier à Versailles pour demander des ordres et qu'il désirait qu'on voulût bien attendre la réponse qu'il attendait lui-même. M. de Corny

(1) Dans le plaidoyer qu'il prononça pour Besenval devant le Châtelet, Desèze dit (p. 48) que Besenval avait bien vu que la demande faite par ces délégués n'avait pour objet que leur sûreté qu'ils regardaient comme compromise. En présence de ces députés, il aurait expédié un courrier au maréchal de Broglie pour lui représenter l'affreuse situation où se trouvaient de bons citoyens, livrés sans défense aux entreprises des malfaiteurs et demander pour eux qu'il lui fût permis de leur délivrer au moins une partie des armes qui étaient aux Invalides.

Cette permission serait arrivée le 14 dans la matinée, mais trop tard; les Invalides avaient déjà été forcés et Besenval, témoin pour ainsi dire lui-même de cet enlèvement, n'avait pas cru qu'il lui convînt d'arrêter par la force une entreprise à laquelle il avait, en quelque sorte, d'avance la veille, donné les mains. Cette version a été évidemment imaginée par Desèze pour les besoins de sa cause et on doit lui préférer celle donnée par Besenval lui-même dans ses *Mémoires*.

(2) *Mémoires de Besenval*, t. III, p. 314.

en référa aux citoyens assemblés en dehors de la grille. Plusieurs d'entre eux se montrèrent disposés à accepter ce léger retard, qui leur paraissait sans inconvénient. Ils approuvèrent même les motifs qui dictaient au gouverneur sa conduite et ils étaient décidés à attendre le retour du courrier. Ce que voyant, M. de Sombreuil fit ouvrir la grille et vint répéter lui-même ce qu'il avait dit à M. de Corny. Alors un citoyen inconnu prit la parole. Il s'éleva vivement contre la demande du gouverneur. Il montra le danger que ferait courir à la ville le moindre retard; il dit que les préparatifs hostiles qui environnaient la capitale ne permettaient pas d'accorder le plus petit délai. Il n'y avait pas de temps à perdre.

Entraînée par ce discours, la multitude se précipita dans les fossés, les escalada, et envahit l'avant-cour de l'Hôtel, sans que les invalides fissent la moindre défense (1).

(1) Rapport d'Ethis de Corny au comité permanent. *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 299. J'ai préféré suivre ce rapport plutôt que les récits de deux témoins oculaires, qui n'avaient pas pu connaître tous les détails de l'affaire comme de Corny qui y avait été directement mêlé.

Dans sa dépêche du 16 juillet 1789, le comte de Salmour racontait cette scène de la manière suivante : « L'Hôtel des Invalides, à la vue des troupes campées au Champ-de-Mars, fut emporté d'emblée par sept ou huit mille bourgeois désarmés, qui, sortant avec fureur de trois rues adjacentes, se précipitèrent dans un fossé de 12 pieds de large sur 8 de profondeur et l'eurent, se transportant les uns les autres sur les épaules, passé en moins de rien. Arrivés dans l'esplanade pêle-mêle avec les invalides qui n'eurent pas le temps de se reconnaître, ils s'y emparèrent de 12 pièces de canon de 24, de 10, de 18 et d'un mortier. Ils présentèrent alors au gouverneur, un ordre de la ville de leur remettre les armes, qui, ne voyant plus de moyens de se défendre dans son hôtel, en ouvrit les portes. Ils s'emparèrent de 40,000 fusils et d'un magasin de poudre. Témoin de cette opération, qui se fit avec une vivacité incroyable, je passai au camp voisin, etc. »

Dans ses *Souvenirs* (t. I, p. 434), Mathieu Dumas relate ce fait d'une autre façon. « J'aperçus, dit-il, entre les quinconces des Invalides une foule immense qui venait par les quais. Elle était précédée et conduite par deux hommes à cheval, dont l'un en habit écarlate faisait flotter un grand drapeau jaune. Je m'arrêtai aussi près de la grille qu'il me fût possible d'en approcher, sans être engagé dans la foule. Les canonniers des invalides étaient à leurs pièces, la mèche à la main et prêts à faire feu. M. le comte de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, ayant son cordon rouge sur l'habit, était debout sur le parapet à droite de la grille et semblait être prêt à donner le signal. Il y eut dans la foule, qui s'approchait au pas de course,

Ensuite la foule, après avoir désarmé les sentinelles, se répandit dans toutes les parties de l'Hôtel et pénétra jusque dans les souterrains où les fusils étaient déposés. On se mit aussitôt à les enlever et pendant la plus grande partie de la journée, l'Hôtel des Invalides fut envahi par les citoyens qui venaient y chercher des armes. Après avoir entendu le rapport que M. de Corny vint lui faire entre dix et onze heures du matin, le comité permanent avait invité le bureau militaire, formé peu de temps auparavant, à prendre sur-le-champ les mesures nécessaires pour établir un peu d'ordre dans cet enlèvement; il désirait prévenir, autant que possible, les dangers que pourrait entraîner la dispersion de ce grand nombre de fusils entre des hommes inconnus et inexpérimentés (1). Mais comment faire? Quelle était alors l'autorité capable de faire respecter ses ordonnances par la foule? Cependant le bureau fit une tentative, mais sans succès. Vers midi, lorsque le cuisinier Desnot se présenta aux Invalides avec deux voitures pour enlever des fusils, on lui répondit qu'il fallait un pouvoir de la Ville. Il l'alla chercher; mais quand il revint avec une autorisation régulière, le public était entré dans les cours de l'Hôtel et la Bazoche en sortait; il fit mettre plusieurs fusils sur une charrette; mais la foule les enleva aussitôt; il dut se borner à prendre un fusil pour lui (2). Sur les deux heures, dans les caveaux où les armes étaient déposées, la foule se pressait encore

un moment d'hésitation et plusieurs des plus avancés se jetèrent à gauche; deux ou trois vinrent se mettre à l'abri sous le poitrail de mon cheval entre le fossé et le quinconce. La foule immense qui poussait les premiers rangs les força à se jeter dans le fossé. Je ne doutai pas qu'il y eût au moins une première décharge, mais, en un clin d'œil, l'escarpe fut escaladée, les pièces abandonnées et la grille forcée. En même temps, la plus grande partie de la foule, tournant l'hôtel, se jeta sur le boulevard et j'entendis un de ceux qui étaient à cheval crier : « *A la porte de la boulangerie, allons chercher des armes!* » Il y avait, en effet, dans l'église des Invalides, un dépôt d'armes qui fut entièrement pillé. »

(1) *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 301.

(2) Interrogatoire de Desnot, en date du 12 janvier 1790. *Revue historique*, t. I, p. 503.

si fort que J.-B. Humbert faillit y être étouffé, lorsqu'il alla y chercher un fusil (1). Mais les abus que le comité permanent avait redoutés ne se produisirent pas; la milice bourgeoise était suffisamment organisée pour maintenir l'ordre et en imposer aux malfaiteurs. Les fusils et les canons, enlevés aux Invalides, ne servirent qu'à l'attaque de la Bastille.

Besenval avait laissé faire, bien qu'il eût sous la main, à deux pas des Invalides, à l'Ecole militaire et au Champ-de-Mars, plusieurs régiments d'infanterie, suisses et étrangers, de la cavalerie et de l'artillerie. Ne recevant pas d'ordres du maréchal de Broglie, Besenval avait tenu conseil avec les officiers généraux placés sous son commandement. Tous avaient été d'avis qu'il était impossible d'intervenir; car les troupes s'ébranlaient visiblement; en dépit de la vigilance de leurs officiers, les soldats se laissaient corrompre; un colonel, les larmes aux yeux, déclarait que son régiment ne marcherait pas (2). On pourrait mettre en doute la véracité de Besenval et dire que dans ce chapitre de ses *Mémoires*, écrit en 1790, il a pu altérer la vérité pour se disculper des accusations portées contre lui. Mais son témoignage est confirmé par celui de son neveu qui, dès le 16 juillet dans une dépêche officielle à son ministre, racontait ce qu'il avait vu de ses yeux dans la matinée du 14. Après avoir décrit l'envahissement de l'Hôtel des Invalides, il disait: « Témoin de cette opération, qui se fit avec une vivacité incroyable, je passai au camp voisin, où le spectacle de troupes tristes, mornes et abattues, enfermées depuis quinze jours dans un espace assez étroit, me parut bien différent de celui des hommes entreprenants et courageux que je venais de quitter. Les généraux convinrent, dès ce moment, qu'il était impossible de soumettre Paris, que le parti de la retraite était

(1) *Journal de J.-B. Humbert*, p. 8.
(2) *Mémoires de Besenval*, t. III, p. 415.

le seul prudent. L'Ecole militaire était dans l'enceinte des nouveaux murs et les barrières fermées par les bourgeois, ils ne recevaient depuis vingt-quatre heures aucun ordre de Versailles et se trouvaient fort embarrassés. En revenant à midi dans mon quartier, etc. (1). » Cette relation, qui n'a pas été rédigée pour les besoins de la cause, est la meilleure réfutation qu'on puisse opposer aux calomnies inventées par Rivarol pour expliquer la victoire populaire par les défaillances des défenseurs de l'autorité royale (2).

Suivant Pitra, ce serait aussi la recherche des armes et des munitions qui aurait été la cause première de l'attaque de la Bastille; il l'affirme à plusieurs reprises au commencement de sa relation et il en donne une explication très vraisemblable. Dans la journée du lundi, de nombreux citoyens, porteurs d'ordres du Comité permanent (3), s'étaient présentés à l'Arsenal pour y recevoir des cartouches. Mais on leur avait répondu qu'on n'en avait pas une seule à leur donner. Etonnés, ils s'étaient informés et ils avaient appris des voisins que dans la nuit du 12 au 13 juillet, les poudres avaient été transportées de l'Arsenal à la Bastille par les petits Suisses. Cela n'était qu'à moitié exact, puisque, peu de temps auparavant, dans cette même journée du lundi, on avait arrêté et transporté à l'Hôtel de Ville cinq mille livres de poudre en trente-cinq barils qui allaient être expédiés à Rouen par eau (4). Néanmoins la foule, incapable de réflexion, crut que l'Arsenal avait été entièrement vidé au profit de la Bastille. Elle se porta devant cette forteresse; mais privée de tous moyens d'attaque, elle ne tarda pas à se disperser (5).

(1) *Archives de Dresde*, Salmour à Stutterheim, 16 juillet 1789.
(2) Voir plus haut, p. CVI.
(3) *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 258.
(4) *Ibidem*, 232.
(5) C'est sans doute ce mouvement populaire qui donna naissance au bruit de la préméditation de l'attaque de la Bastille qui a été recueilli par

Le lendemain matin, dans les attroupements qui se formèrent sous les murs de la Bastille, l'idée dominante était qu'il fallait obliger le gouverneur à livrer les armes et les munitions qui ne lui étaient pas nécessaires. En même temps les habitants du quartier et du faubourg Saint-Antoine se disaient inquiets des préparatifs de défense que de Launey avait fait exécuter. Cependant ces préparatifs étaient sans importance. Jamais officier chargé de la défense d'une forteresse ne se montra plus imprévoyant que le fut en cette circonstance le gouverneur de la Bastille. Ainsi que Louis de Flue l'en accuse, il s'occupa de détails insignifiants et il négligea les précautions les plus importantes (1). Il avait fait boucher quelques créneaux et des croisées, tant dans sa maison que dans la Bastille et il en avait fait ouvrir d'autres qu'il jugeait devoir être plus utiles pour la défense. Il avait fait amener quelques voitures de pavés qu'il fit monter sur les tours et il avait fait faire des pinces pour abattre les cheminées, afin de jeter les décombres sur les assiégeants; mais il avait oublié l'essentiel, il n'avait pas même réuni les provisions les plus nécessaires pour la nourriture de la garnison. Lorsque dans la nuit du 12 au 13 juillet il donna l'ordre aux Invalides et aux Suisses d'abandonner leurs quartiers situés dans la première cour extérieure et de se retirer

quelques écrivains contemporains. Dusaulx dit dans une note : « Le gros du peuple ne s'en doutait pas; mais il est certain que la prise de la Bastille avait été projetée : M. le marquis de la Salle m'a certifié que, la veille, il avait, à cet égard, reçu un plan d'attaque. » [Édition Monin, p. 209, note 4.] Les deux amis de la liberté sont encore plus affirmatifs. « Il est certain, disent-ils, que la prise de la Bastille était projetée et que la veille des plans d'attaque étaient tracés. Dès le matin du jour qu'elle fut emportée, ces mots : *à la Bastille, à la Bastille*, volaient de bouche en bouche d'une extrémité à l'autre de la ville. » *Histoire de la Révolution française par deux amis de la liberté*, t. I, p. 313. Mais rien ne prouve cette préméditation; les motifs invoqués ci-dessus ne me semblent pas sérieux. En étudiant la série des événements, qui dans cette journée se succédèrent sous les murs de la Bastille, on voit que l'attaque de ce château fut déterminée par une circonstance fortuite et fut ensuite poursuivie sans suite et sans direction, ce qui exclut l'hypothèse d'un plan préparé dès la veille.

(1) De Flue à ses frères, voir plus haut, p. LXVIII.

dans le château, le lieutenant de Flue lui représenta vainement qu'il n'y avait point de vivres dans la place ; le détachement des Suisses n'avait de viande que pour un jour et du pain que pour deux ; les Invalides n'avaient rien. M. de Launey se contenta de se procurer deux sacs de farine (1), bien que pour cuire il n'y eût à la Bastille qu'un petit four à pâtisserie (2). Aussi pendant toute la journée du 14 juillet les Invalides n'eurent rien à manger et ce fut un des motifs qu'ils invoquèrent pour justifier leur conduite (3).

III

PREMIÈRE DÉPUTATION ENVOYÉE PAR L'HÔTEL DE VILLE AU MARQUIS DE LAUNEY — MISSION DE THURIOT DE LA ROZIÈRE — PROMESSES DU GOUVERNEUR — OUVERTURE DE LA FUSILLADE CONTRE LA FOULE PAR LA GARNISON — DISCUSSION DE L'ACCUSATION DE TRAHISON PORTÉE CONTRE LE MARQUIS DE LAUNEY.

Tel était l'état de la Bastille lorsque se produisit l'attaque que redoutait le marquis de Launey, sans avoir pris ses mesures pour pouvoir la repousser. Elle fut amenée par un incident imprévu. Le 14 juillet, sur les huit heures du matin, quelques particuliers vinrent annoncer au Comité permanent que la rue Saint-Antoine était menacée par les canons de la Bastille qui étaient pointés dans cette direction. Le comité chargea un officier de la compagnie de l'arquebuse et deux anciens sous-officiers retraités de se rendre près de M. de Launey pour l'engager à retirer ses canons et à donner parole de ne commettre aucune hostilité; ils devaient de leur côté l'assurer que le peuple du faubourg Saint-Antoine et des

(1) Relation de Louis de Flue, édition Taschereau, p. 285 et s.
(2) *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 86.
(3) *Ibidem*, p. 104.

environs ne se porterait à aucune entreprise fâcheuse contre lui et contre la place qu'il commandait (1). Les députés ne se hâtèrent pas; il était environ dix heures du matin quand ils se présentèrent à la Bastille (2). Le gouverneur leur fit le meilleur accueil et les reçut avec la plus grande politesse; il leur fit même servir à déjeuner et but et mangea avec eux. Il leur donna l'assurance qu'il ne ferait pas de mal au quartier; il leur dit que, bien qu'on eût incendié les barrières, il espérait qu'on ne viendrait pas brûler ses ponts. Sur leur demande, il donna l'ordre que sur les plates-formes des tours on retirât les canons en arrière, afin que la foule ne les apercevant plus se tranquillisât (3). Il fit même boucher les embrasures avec des planches (4). On ne pouvait pas se montrer plus conciliant; par malheur, il ne persévéra pas dans ces bonnes dispositions.

En perdant un temps précieux pour accomplir leur mission et en venir rendre compte au Comité permanent, ces députés commirent une lourde faute qui fut en partie cause de tout ce qui suivit. Lorsqu'ils se présentèrent à la grille de la première cour extérieure de la Bastille, ils étaient accompagnés d'une foule considérable, qui les suivit jusqu'au pont-levis de l'avancée (5), qui donnait accès dans la seconde cour extérieure où était situé l'hôtel du Gouverneur, d'où son nom de cour du Gouvernement. La foule, on le sait, attire la foule. Aussi le nombre des curieux grossit d'instant en instant pendant que les députés s'attardaient à déjeuner avec le marquis de Launey. Ne sachant ce qu'il advenait des mandataires

(1) *Procès-verbal des Électeurs*, p. 279.

(2) Mémoire des Invalides. *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 89. Les rédacteurs n'eurent pas connaissance des passages du *Procès-verbal des Électeurs* concernant cette députation, dont ils mettent en doute le caractère officiel.

(3) Rapport des députés au Comité permanent, *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 311. — *Journal de la Compagnie des Arquebusiers*, p. 5.

(4) Relation de Louis de Flue, édition Taschereau, p. 287.

(5) Mémoire des Invalides. *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 89.

de la Ville, cette foule en attendant leur retour, forma les projets les plus divers, entre autres celui d'attaquer la Bastille et de s'en emparer de vive force. Les citoyens remplissaient la première cour extérieure et la rue Saint-Antoine, qui n'étaient séparées de la Bastille que par un fossé de vingt à trente mètres de largeur. Aussi voyaient-ils la gueule des canons qui s'avançaient à travers les créneaux et étaient braqués sur la ville; quand ces pièces furent retirées sur l'ordre du Gouverneur, la foule s'imagina sans doute que c'était une manœuvre pour charger ces canons qui la menaçaient; elle n'en fut que plus surexcitée et portée aux folles entreprises.

Le comité du district voisin, dont le siège était établi dans l'église Saint-Louis de la Culture, fut, vers midi (1), informé des desseins conçus par cette foule en délire. On l'assura que le siège de la Bastille était décidé et ne tarderait pas à être commencé. Un membre de ce comité, l'avocat Thuriot de la Rozière, premier électeur du district, fit observer qu'un grand nombre de citoyens pouvaient être les victimes d'une semblable entreprise. Il demanda qu'il fût envoyé sur-le-champ une députation au gouverneur de la Bastille pour le sommer de faire changer la direction de ses canons et de se rendre sans délai. Son avis parut sage et prudent, et on l'invita à se charger lui-même de cette commission; il l'accepta et partit accompagné de deux soldats citoyens. Bien qu'une multitude immense commençât à remplir les rues du quartier et les cours de la Bastille, le passage était encore libre et Thuriot parvint aisément au pont-levis de l'avancée. Il fut introduit seul dans la seconde cour extérieure, et près du gouverneur qu'il trouva achevant de déjeuner avec les députés de la Ville (2).

(1) *Récit relatif à la prise de la Bastille*, p. 1, et *Relation de Boucheron*, p. 2. Boucheron accompagna Thuriot de la Rozière jusqu'à la grille de l'Avancée.

(2) *Récit relatif à la prise de la Bastille*, p. 2. Dusaulx a reproduit, en

Quand ces derniers se furent retirés (1), Thuriot somma le Gouverneur de se rendre et de changer la direction de ses canons. La réponse fut équivoque. Alors Thuriot demanda à pénétrer dans la forteresse pour se rendre compte de la situation; mais il eut beaucoup de peine à l'obtenir. Enfin de Launey consentit à l'y conduire. Ils passèrent sur le petit pont-levis, qui seul était baissé et pénétrèrent dans la grande cour de la Bastille. Ils y trouvèrent les Suisses, une partie des Invalides et tous les officiers. Thuriot les somma au nom de la Nation et de la Patrie, de faire changer la direction des canons et de se rendre. Le Gouverneur lui-même engagea les officiers et les soldats à jurer « qu'ils ne feraient pas feu et ne se serviraient point de leurs armes, si on ne les attaquait », et donnant l'exemple il prêta le premier ce serment (2). Thuriot demanda et obtint la permission de monter sur les tours pour se rendre compte de la situation. Il constata que les canons avaient été maintenus en direction, mais avaient été retirés à quatre pieds environ en arrière des embrasures; on avait même mis des jantes de bois dans ces ouvertures pour empêcher qu'on ne vît la bouche des pièces. En descendant, Thuriot invita de nouveau la garnison à se rendre; les officiers et surtout les soldats

l'abrégeant un peu, ce premier récit dans la troisième note qu'il ajouta à l'*Œuvre des Sept jours*, édition Berville et Barrière, p. 405, et édition Monin, p. 254.

(1) Ils se séparèrent pour tranquilliser le peuple; mais l'un deux était à peine arrivé à la place Royale quand le feu de la Bastille se fit entendre; le peuple le suspecta d'avoir porté des ordres en ce sens et il faillit être écharpé. *Journal des Arquebusiers*, p. 6.

(2) *Récit relatif à la prise de la Bastille*, édition Berville et Barrière, p. 407. — Rapport de Thuriot au Comité permanent, *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 309.

Les Invalides, dans le mémoire publié par la *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 91, sont d'accord avec Thuriot sur ce point si important. Ils le racontent en des termes semblables à ceux dont se servit le rédacteur du *Procès-verbal des Électeurs*.

Par contre, on ne trouve rien d'analogue dans la version éditée par M. Cottin. Il n'y est même pas du tout question des sommations adressées par Thuriot à la garnison pour la décider à se rendre. Cet électeur se serait borné à demander le déplacement des canons, p. 11 et 12.

lui semblèrent disposés à céder. Mais M. de Launey avait perdu la tête en voyant, du haut des tours, la foule qui de toutes parts s'avançait en masses profondes vers la Bastille ; la rue du Faubourg-Saint-Antoine était noire de monde ; les cours extérieures étaient pleines d'une multitude agitée, qui manifestait des intentions hostiles. A un certain moment, il fut si ému de ce spectacle qu'il accusa Thuriot de trahison et celui-ci dut se montrer à un créneau pour calmer la foule. Aussi le pauvre gouverneur était-il comme affolé (1). De Flue affirme même que M. de Launey se serait rendu sur les sommations de Thuriot, si lui de Flue, et les officiers de l'état-major ne lui eussent représenté que ce serait une action déshonorante (2). Ces observations décidèrent le Gouverneur à

(1) *Récit explicatif*, édition Berville et Barrière, p. 407-408.

(2) « Am Morgen des 14 Juli kamen Abgeordnete der Buerger und verlangten, dass man ihnen das Schloss uebergebe. Ich glaube der Herr Gouverneur wuerde das gethan haben, wenn nicht die Herren vom Stab und ich ihm deutlich zu verstehen gegeben, dass dieses fuer ihre Ehre ungeziemend und nicht ihrer Schuldigkeit gemaess sei. » De Flue à ses frères, *op. sup. cit.*, p. 7. Dans la version française, publiée par Taschereau, de Flue s'étendit plus longuement sur cette députation, mais il ne parla pas de l'intention où de Launey fut de se rendre ; il est probable que dans une relation destinée à la grande publicité du *Mercure de France*, de Flue voulait ménager son ancien chef, mort si malheureusement, tandis que dans une lettre à ses frères il pensait sans doute pouvoir dire toute la vérité, sans manquer aux convenances. Quoi qu'il en soit, son témoignage sur ce qui se passa dans cette conférence s'accorde assez bien avec celui de Thuriot de la Rozière et avec celui des Invalides dans la version de la *Bastille dévoilée*. Il dit : « M. de Launey entra dans la Bastille même, avec un homme qu'on me dit être un monsieur, qui avait déjà été plusieurs fois à la Bastille, ayant une permission pour voir des prisonniers. M'étant joint à eux, j'appris par leur conversation que ce bourgeois demandait, au nom de la Ville, qu'on descendît les canons des tours ; qu'en cas qu'on vînt attaquer la place, on ne fît pas de résistance, qu'on ne devait point faire la guerre à la nation, qu'il était inutile de verser le sang des citoyens et, qu'après avoir tué beaucoup de monde, on serait toujours obligé de se rendre. Il demandait encore qu'on laissât entrer une garde bourgeoise pour défendre le fort conjointement avec la garnison. Le Gouverneur lui répondit qu'il ne pouvait rendre la place à qui que ce fût, que sa tête en répondait et qu'il la défendrait si longtemps qu'il le pourrait ; que cependant, pour tranquilliser la bourgeoisie, il avait déjà fait dépointer et retirer les canons, qu'il pouvait en assurer ses commettants et qu'il lui donnait sa parole d'honneur que son intention était de n'insulter qui que ce fût,

rejeter la demande de Thuriot; il ne voulut prendre d'autre engagement que celui de ne pas faire usage de ses armes, s'il n'y était obligé pour la défense de sa forteresse (1).

Aussitôt après avoir quitté la Bastille, Thuriot passa à son district et de là il se rendit tout de suite à l'Hôtel de Ville pour informer de la situation le Comité permanent. Cette assemblée décida qu'à l'instant même on publierait en place de Grève une proclamation portant que M. de Launey avait promis de ne point tirer, si on ne l'attaquait pas. Le procureur de la Ville, Éthis de Corny, et Thuriot de la Rozière descendirent sur le perron pour faire faire cette proclamation. Le trompette de la Ville allait sonner, lorsqu'on entendit un coup de canon tiré du côté de la Bastille et dans le même temps une foule prodigieuse se précipita dans la place de Grève, en criant à la perfidie, à la trahison. On amenait un homme blessé au bras par les coups de fusils tirés de la Bastille; on apportait un soldat aux gardes-françaises expirant sur un cadre. On annonçait que quinze ou vingt autres blessés avaient été déposés dans les maisons de la rue de la Cerisaie. On racontait que le Gouverneur avait fait baisser le premier pont-levis, c'est-à-dire celui de l'Avancée, qui donnait accès dans la cour du Gouvernement; il avait engagé le peuple à entrer dans cette cour et quand elle avait été remplie il avait fait faire une décharge de toute

pourvu qu'on ne cherchât point à s'emparer de la place et qu'on ne vînt point attaquer ni les ponts, ni les portes. Il le conduisit au haut des tours pour prendre connaissance de la situation des canons, afin qu'il pût rendre un compte plus exact de ses intentions. Après qu'il fut descendu, le Gouverneur nous dit qu'il croyait que la chose était arrangée et qu'il espérait n'être point attaqué. Cependant ce député partit assez mécontent. J'appris depuis que ce monsieur était M. de Corny, procureur du roi à la Ville. » P. 287-288. Il y a, dans la dernière phrase, une confusion qui s'explique aisément. La députation de M. de Corny, dont il sera longuement parlé plus loin, fut celle qui eut le plus de retentissement; mais il n'y a pas de doute qu'il ne s'agisse ici de Thuriot, car seul il pénétra dans l'intérieur de la Bastille et monta sur les tours.

(1) *Récit relatif à la prise de la Bastille.*

la mousqueterie de la Bastille. La présence des blessés semblait confirmer ses rapports et dès lors tout le monde fut convaincu de l'odieuse trahison qui aurait été commise par le marquis de Launey (1).

Comment les choses se passèrent-elles? Il est bien difficile de le savoir exactement. Car sur cette affaire nous n'avons de renseignements précis et détaillés que dans une seule relation, émanant de témoins oculaires et c'est celle des Invalides, qui, nous l'avons vu plus haut (2), sont très suspects de partialité; car sur d'autres points on peut démontrer qu'ils ont sciemment et volontairement altéré la vérité. Mais en l'absence de tout autre témoignage direct, moins sujet à caution, nous en sommes réduits à suivre celui des Invalides, en le discutant et en le contrôlant d'aussi près que possible à l'aide des autres éléments, malheureusement fort insuffisants, que nous avons à notre disposition.

Dans la version publiée par M. P. Cottin, les Invalides affirment qu'en sortant, Thuriot dit au Gouverneur que l'intention du peuple n'était pas d'attaquer la Bastille. Au contraire, dans le mémoire qu'ils remirent aux rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, il n'y a rien de semblable. Ils ajoutent qu'une petite demi-heure après le départ de Thuriot, entre midi et une heure (3), les officiers de l'état-major et les hommes de la garnison furent très surpris de voir arriver le peuple en foule, armé de fusils, de sabres, d'épées, de haches, etc., en criant : « *Nous voulons la Bastille, en bas la troupe!* » en s'adressant aux

(1) *Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 313.
(2) P. LXII-LXV.
(3) Cette mention d'heure ne se trouve que dans les remaniements du mémoire des Invalides. Cependant elle est à peu près semblable à celle fournie par le *Second récit explicatif de la prise de la Bastille* (voir plus loin p. CCII). Il est vrai que ce récit porte que l'attaque commença aussitôt après la sortie de Thuriot; mais il ne faut pas prendre à la lettre ce mot *aussitôt*, puisqu'en arrivant à l'Hôtel de Ville, Thuriot ignorait encore l'ouverture des hostilités; il était donc déjà parvenu assez loin du château, lorsque les premiers coups de feu avaient été tirés.

soldats qui étaient sur les tours. « Nous priâmes, disent-ils (1), aussi honnêtement qu'il est possible, ces divers

(1) Je réimprime ici le texte de la *Bastille dévoilée* qui diffère de celui des remaniements, où est intercalée la note des rédacteurs concernant Tournay. Quant à Louis de Flue il commet une très grave erreur. Dans sa lettre à ses frères, comme dans ses relations en français, il dit que l'attaque du pont de l'Avancée eut lieu vers trois heures et il passe complètement sous silence l'incident de la députation conduite par de Corny. Comme cette lettre s'accorde sur ce point avec ses relations en français, je reproduis la version publiée par M. Taschereau :

« Vers trois heures de l'après-midi, une troupe de bourgeois armés, mêlée de quelques gardes-françaises, vint attaquer du côté de l'Arsenal. Ils entrèrent sans difficulté par la cour de l'Orme dans la première cour, n'ayant laissé pour garder la porte qu'un Invalide, le Gouverneur n'ayant même pas voulu qu'il fût armé. On monta sur le pont qui fermait la cour du Gouvernement et qui était levé. On coupa les balanciers auxquels les chaînes sont attachées et le pont tomba. Cette opération pouvait se faire d'autant plus aisément que le Gouverneur avait ordonné de ne point tirer sur les assiégeants, avant de les avoir sommés de se retirer, ce qui ne pouvait se faire, vu l'éloignement. Cependant les assiégeants tirèrent les premiers sur ceux qui étaient au haut des tours, ce qu'avaient déjà fait la veille différentes troupes, qui passaient dans le voisinage.

« Après avoir abattu le pont, on perça facilement la porte à coups de hache, et la foule vint dans la cour du Gouvernement et sur le pont de pierre, qui conduit, le long des cuisines, au corps de la place, et l'on se disposait à agir de la même manière à cette porte, comme ils avaient fait à la première. On leur demanda ce qu'ils désiraient et ce fut un cri général : qu'on baissât les ponts. On leur répondit que cela ne se pouvait pas et qu'ils eussent à se retirer, sinon qu'on les chargerait. On redoubla les cris : *Bas les ponts! à bas les ponts.* Alors on ordonna à une trentaine d'Invalides, qui étaient postés dans les créneaux, aux deux côtés de la porte, de faire feu. Le Gouverneur était monté avec trente hommes sur les tours. Les assiégeants tiraient de leur côté sur les créneaux et sur ceux qui étaient sur les plates-formes. Les assiégeants se retirèrent dans les cuisines, qui sont à la droite du pont, et dans la cour du Gouvernement, derrière le mur du chemin de ronde, et continuèrent de là à faire feu par les créneaux de ce mur et par les croisées des cuisines. On revint une seconde fois à la charge et on les fit retirer de même.

« Moi, avec mon détachement et une dizaine d'Invalides, j'étais posté dans la cour de la Bastille, en face de la porte. » (P. 288-289.)

La situation, occupée par de Flue, pendant le combat, explique qu'il n'ait pas bien pu suivre les péripéties de la première partie de ce siège ; car de sa place il lui était difficile de bien voir ce qui se passait dans les cours extérieures. Cependant, à part l'erreur si grave sur l'heure, il est aisé de mettre son récit d'accord avec celui des Invalides ; car toutes les circonstances s'en rapportent bien à cette première attaque conduite par Tournay et Aubin Bonnemère. Quant à la divergence d'heure elle ne peut être que le résultat d'une confusion commise par de Flue entre cette première attaque et la seconde dirigée un peu plus tard, vers trois heures, par les gardes-françaises.

particuliers de se retirer et nous nous efforçâmes de leur faire connaître le danger auquel ils s'exposaient. Malgré nos représentations le peuple n'en fut pas moins obstiné. Deux hommes (1) montèrent sur le toit du corps de garde, qui était à côté du petit pont-levis, coupèrent et cassèrent à coups de hache les chaînes du grand pont, tandis que d'autres hachaient et écrasaient le petit, ce qui nous obligea de leur dire fermement de se retirer ou bien que l'on serait forcé de faire feu sur eux. Ils parvinrent à baisser le grand et le petit pont de l'Avancée. Enhardis par ce succès, ils accoururent en foule au second pont pour s'en emparer, en faisant une décharge de mousqueterie sur la troupe. Nous fûmes forcés de faire feu sur eux pour les empêcher d'abattre le second pont, comme ils avaient abattu le premier. Ils prirent la fuite et ils se retirèrent en désordre, une partie sous la voûte de la porte de bois, et une autre partie sous celle de la grille, d'où ils ont fait un feu continuel, sans cependant oser s'approcher, pour attaquer le second pont (2). »

Dans le *Second récit explicatif* les citoyens du faubourg Saint-Antoine, qui prirent part à cette attaque, en

(1) « L'un de ces deux particuliers est le sieur Louis Tournay, ancien soldat du régiment Dauphin, infanterie, et actuellement compagnon charron, chez le sieur Girard, rue de Bracque, au Marais. Nous l'avons confronté avec les soldats invalides qui, sans en avoir été prévenus, l'ont tous reconnu pour celui qui le premier était monté sur le pont de l'Avancée avec une intrépidité, dont on n'a jamais vu d'exemple. Il nous a rapporté, et sa déposition n'a point été démentie, qu'il était monté sur la maison du sieur Riquet, parfumeur; que de là il était passé sur le mur, auquel était adossé le chemin des rondes, du mur sur le corps de garde; que de dessus le corps de garde il était descendu dans la cour du Gouvernement. Il a cherché dans le corps de garde les clés du pont-levis qui n'y étaient plus. Il demanda et on lui fit passer une hache à l'aide de laquelle il brisa les verrous et serrures, pendant que, de l'autre côté, on travaillait également à enfoncer les portes. Les ponts furent baissés, mais les chaînes ne furent pas coupées, comme les Invalides, qui étaient à une trop grande élévation pour en bien juger, l'avaient cru. » — *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 92, note 1. — Cette note est l'œuvre des rédacteurs de ce recueil et les remanieurs du mémoire des Invalides en insérèrent plus tard la substance dans le corps de cette relation, telle qu'elle se lit dans l'*Attaque, Défense et Reddition de la Bastille* et dans l'édition de M. Cottin.

(2) *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 92-94. Mémoire des invalides.

présentèrent un récit fort différent : « Le mardi 14 juillet, à environ midi et demi, à l'instant même où M. Thuriot de la Rozière, député par le district Saint-Louis de la Culture, est sorti de la Bastille, les sieurs Davanne et Denain montèrent sur le toit de la maison du sieur Riquet (1), marchand parfumeur, dans la cour de l'Avancée. Ils parvinrent, en suivant ce mur à cheval, jusqu'auprès du petit pont-levis, mirent pied sur le corps de garde des Invalides et sautèrent dans la cour. Les Invalides, aussitôt la sortie de M. de la Rozière, étaient rentrés dans la forteresse avec le Gouverneur. Ces deux citoyens, qui l'ignoraient et qui avaient eu le courage de s'exposer aussi hardiment au feu, trouvèrent facilement

(1) Les témoins oculaires ou soi-disant tels ne sont même pas d'accord sur la maison, qui servit à l'escalade de la muraille.

Dans le mémoire inédit qu'il rédigea pour le comité d'enquête chargé de dresser la liste des vainqueurs de la Bastille, l'épicier Pannetier, qui prêta ses hautes et fortes épaules pour faire la courte échelle, prétend que cette maison était une échoppe servant de remise; il devait bien la connaître, puisqu'il était de ce quartier; cependant je serais porté à préférer les indications du *Second récit explicatif* et celles de la *Bastille dévoilée*, car ces deux relations, publiées en août et en septembre, ne donnèrent pas lieu à réclamations de la part du marchand de tabac. Ces contradictions sont une nouvelle preuve de la difficulté d'arriver à connaître la vérité, même sur les points de fait qu'il n'y avait aucun intérêt à altérer.

Voici le passage de la relation de Pannetier, dont il est question ci-dessus :

« Tel était l'état des choses, lorsque nous nous résolûmes à commencer l'attaque. Après une courte délibération, un de nous est monté, à l'aide de mes épaules, sur une échoppe servant de remise à côté d'un débitant de tabac; cette échoppe est adossée au rempart extérieur de la Bastille. Huit à dix autres ont suivi l'exemple du premier et tous, alternativement, ils sont montés de la même manière, profitant de l'avantage que leur avait procuré et ma force et la hauteur de ma taille. Tous sont pareillement descendus dans la première cour et nous ont facilité : 1° l'ouverture du petit pont, que notre patrouille armée de haches mit en pièces à l'instant; 2° du grand pont, puis de la porte cochère, par laquelle nous sommes entrés librement. Mais à peine y fûmes-nous que, du haut de la Bastille, on fit un feu d'enfer; il y en eut de tués; plusieurs furent grièvement blessés; un de notre patrouille, entre autres, reçut une balle dans le poignet, à mes côtés; c'était un tapage effroyable, on ne voyait que feu et flammes; les coups de fusil se faisaient entendre de toutes parts. Pendant ce carnage et quoiqu'on eût arboré le drapeau blanc, en signe de paix, le Gouverneur, par une trahison qui jusqu'alors n'avait pas eu d'exemple, eut l'indignité de faire remonter les ponts-levis, en sorte que tous ceux qui étaient dedans s'y sont trouvés enfermés et ont failli périr, victimes d'une si horrible perfidie. »

le moyen de baisser le petit pont-levis. Des hommes, armés de haches, à la tête desquels était le sieur Aubin Bonnemère, coupèrent la porte qu'il couvrait. Pendant qu'ils hachaient cette porte, les deux braves citoyens, qui étaient entrés, parvinrent à abaisser le grand pont-levis. Ils n'étaient pas assez forts pour le retenir ; il tomba avec tant de précipitation, qu'il fit un rebondissement d'environ six pieds de haut. Tous les citoyens qui étaient à l'extérieur brûlaient d'entrer et de se signaler ; le mouvement d'impulsion était donné ; un homme fut écrasé dessous et un autre dangereusement blessé. Plus de trois cents personnes étaient dans la première cour, lorsque la partie des Invalides, qui était sur les tours et qui, avec le chapeau, avait fait signe d'entrer, fit une décharge de fusils du côté du fossé et ensuite sur toutes les cours et surtout sur celle du Gouvernement. On se rangea près des murs pour se garantir (1). »

En résumé les Invalides, de Flue et les citoyens du faubourg Saint-Antoine sont d'accord sur les points essentiels : 1° Le pont-levis ne fut pas abaissé par ordre du Gouverneur de la Bastille, mais malgré lui par des citoyens courageux qui, en plein jour, sous les yeux des défenseurs du château et sous leur feu, escaladèrent les murs de l'Avancée, et firent tomber les ponts-levis. Les portes furent enfoncées à coups de hache et les citoyens pénétrèrent en masse dans la cour du Gouvernement, sans y avoir été invités par la garnison de la Bastille. Enfin les ponts-levis ne furent pas relevés pour enfermer dans cette cour les malheureux qui s'y étaient précipités.

Si telle est la vérité, il reste à expliquer comment put prendre naissance la légende de la trahison odieuse qui aurait été commise par le marquis de Launey, légende qui, le jour même, se répandit de l'Hôtel de Ville dans tout Paris et qui se retrouve dans presque toutes les correspon-

(1) *Second récit explicatif de la prise de la Bastille*, p. 9 et suiv.

dances et dans la plus grande partie des relations écrites aussitôt après ces événements. Cela n'est pas très facile; car on en est réduit aux conjectures. Voici l'hypothèse qui me paraît la plus vraisemblable.

Parmi la foule des citoyens qui, peu après le départ de Thuriot de la Rozière, se pressaient dans les cours extérieures de la Bastille, un très petit nombre purent voir Tournay et son compagnon monter sur le toit de l'une des boutiques, ramper sur le mur du chemin de ronde, descendre sur le toit du corps de garde et abaisser les ponts-levis de l'Avancée. Cette conjecture est d'autant plus plausible, que sur les circonstances de cette escalade et sur les noms de ses auteurs (1) il y a divergence entre les diverses relations, ce qui prouve que ces faits étaient mal connus, même de ceux qui étaient le mieux informés. Aussi n'est-il pas très surprenant que la foule des combattants ait cru, en voyant tomber les ponts, qu'ils s'abaissaient d'après les ordres du Gouverneur et par l'intervention des deux Invalides de la garnison, qui se trouvaient là en ce moment.

Quant à l'invitation d'entrer dans la cour du Gouvernement qui aurait été adressée à la multitude, il n'est pas difficile de comprendre comment put se produire cette méprise. Les Invalides prétendirent que du haut des tours

(1) Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* affirment que l'un des deux compagnons, qui accomplirent cet exploit, était un nommé Tournay et ils prétendent que confronté avec les Invalides, il fut formellement reconnu par ces vieux soldats. Au contraire, les citoyens du faubourg Saint-Antoine déclarent dans le *Second récit explicatif* que ces deux hommes se nommaient Davaune et Denain et ils ne disent mot de Tournay. Je donne la préférence sur ce point au témoignage des rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, parce que les résultats de leur enquête furent acceptés par le comité des électeurs chargé de dresser la liste des vainqueurs de la Bastille. Dans sa séance du 22 mars il s'adjoignit huit de ces vainqueurs, qui furent désignés par la notoriété publique et parmi eux se trouvait Tournay. (Victor Fournel. *Les hommes du 14 juillet*. Paris, 1890, in-12, p. 216.) Ce choix me paraît témoigner bien plus en sa faveur que la prétendue reconnaissance par les Invalides qui étaient beaucoup trop éloignés pour avoir pu distinguer les traits de cet audacieux de façon à être en état d'affirmer son identité six semaines plus tard.

ils s'étaient vainement efforcés d'avertir les citoyens du danger auquel ils s'exposaient en entrant dans cette seconde cour et en s'avançant vers l'entrée de la forteresse. Mais, comme le dit de Flue, l'éloignement était trop considérable pour que des cours on pût comprendre ce que pouvaient crier les Invalides. Ceux-ci, se rendant compte de cette difficulté, durent faire des gestes pour attirer l'attention et ils agitèrent sans doute leurs chapeaux, ainsi que le rapporte le *Second récit explicatif*. Mais en bas ces signaux furent interprétés tout autrement; au lieu d'y voir une défense d'entrer, les combattants les regardèrent comme un appel. Il crurent qu'on les invitait à venir à l'extrémité du pont de pierre s'entendre avec le Gouverneur et recevoir les armes et les munitions qu'ils demandaient. Certains paraissent même avoir pensé que de Launey avait pu conférer avec leurs chefs et se mettre d'accord avec eux sur ce point. Ce fut sans doute ce qui donna naissance au bruit que Pitra a rapporté. Enfin une tentative infructueuse de deux Invalides pour relever les ponts-levis de l'Avancée, après l'entrée des citoyens dans la cour du Gouvernement (1), put don-

(1) Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* sont les seuls écrivains contemporains qui fassent allusion à cette tentative. Ils disent : « Nous avons oublié dans notre rapport de parler du nommé Aubin Bonnemère, ancien soldat du régiment Royal comtois, infanterie, passage Lesdiguières, qui a beaucoup contribué à l'enfoncement des portes, le moment après que le nommé Tournay eût abattu le pont-levis; ils ont conjointement repoussé deux Invalides, qui avaient essayé de relever les ponts, qu'ils venaient d'abattre. — Ce pont, en retombant, tua un homme et en écrasa un autre. C'est dans ce moment qu'une de ses chaînes fut cassée. Les Invalides n'avaient point reçu ordre de le relever; ils étaient sortis pour aller prendre des vivres que leurs femmes leur apportaient et en rentrant ils essayèrent de remettre dans leur (*sic*) place un pont que le nommé Fournier avait déjà fait baisser. Ils furent mis en fuite et ne purent même rentrer dans la forteresse. » *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 115, note 3.

Cette tentative ne dut pas être sérieuse et elle était au-dessus des forces de deux hommes isolés.

De Flue l'a parfaitement démontré dans le passage suivant : « Quant au conte qu'on a fait et qui a été généralement reçu que M. de Launey avait fait baisser les ponts, afin de laisser entrer une certaine quantité de monde et qu'après il les avait fait relever et tirer sur ceux qui y étaient entrés, ce conte, dis-je, n'a pas besoin d'être réfuté. Quiconque sait ce que

ner à croire à ceux qui étaient restés en dehors que le Gouverneur avait traîtreusement laissé pénétrer leurs camarades dans cette enceinte pour les mettre à mort plus sûrement. Tout cela était faux. Mais on sait combien aisément en temps de crise la foule se forge des chimères. Sur les plus légères apparences, l'imagination populaire surchauffée crée des fictions, qui sont acceptées par tous sans discussion, surtout lorsqu'il s'agit d'expliquer une défaite ou un échec par la trahison.

Mais si le marquis de Launey ne fut réellement pas coupable de la lâche perfidie dont la foule l'accusa, il eut le grand tort de donner l'ordre d'ouvrir le feu sur ses concitoyens sans nécessité. C'est en vain que pour excuser leur chef, les Invalides et Louis de Flue prétendent qu'ils furent obligés de tirer sur les assaillants pour les empêcher d'abattre le second pont, comme ils avaient abattu le premier. Il suffit de jeter les yeux sur un bon plan de la Bastille, par exemple sur celui de Cathala, pour voir que ce prétexte est inadmissible. Autant il était facile de parvenir aux pont-levis de l'Avancée et d'en couper les balanciers et les chaînes, autant il était impossible d'arriver à ceux du château. En suivant les murs du chemin de ronde, comme le fit Tournay, on pénétrait aisément dans la cour du Gouvernement, dont on pouvait ensuite, en l'absence des défenseurs de la place, ouvrir les ponts et les portes. Mais il aurait été absolument insensé de répéter la même manœuvre contre les défenses qui protégeaient l'entrée de la forteresse elle-même. Entre le pont de pierre et les ponts-levis, lorsqu'ils étaient relevés, il y avait complète solution de continuité; c'était un fossé très profond et large de plusieurs mètres. Il était donc impossible d'arriver jusqu'aux ponts-levis pour les abaisser. En outre cet obstacle était très facile à défendre,

c'est qu'un pont-levis, doit voir clairement qu'en baissant un tel pont devant une multitude empressée d'entrer, on n'est plus le maître de pouvoir le relever à volonté. » *Revue rétrospective*, p. 296.

car cette porte principale se trouvait dans la partie inférieure d'une muraille épaisse et élevée, flanquée de chaque côté d'une grosse tour percée de meurtrières. En admettant que les assaillants eussent été assez téméraires pour tenter de jeter sur le fossé un pont improvisé, afin de pouvoir, à coups de hache, démolir les tabliers des ponts-levis et ensuite les portes, il eût été alors temps de les balayer à coups de fusil. Rien n'eût été plus facile, puisqu'un fusil de rempart d'une livre de balles était installé dans une brèche faite exprès dans la porte principale et que des deux côtés du pont trente invalides étaient placés aux meurtrières des tours. Les assaillants ne pouvaient absolument rien faire contre ces ponts et ces portes sans canons et alors ils n'en avaient pas encore un seul. Par conséquent, de Launey n'est pas le moins du monde excusable d'avoir commandé le feu pour dégager les cours extérieures envahies par la foule et peut-être aussi pour sauver son hôtel menacé du pillage. Non seulement il a commis un crime odieux, car il n'y a pas d'autre mot pour caractériser l'acte d'un officier qui verse le sang de ses concitoyens sans nécessité absolue ; mais il a fait de plus une lourde faute ; il a engagé le combat et par suite il a provoqué les événements qui devaient amener la perte de sa forteresse.

IV

ENVOI D'UNE NOUVELLE DÉPUTATION AU MARQUIS DE LAUNEY PAR LE COMITÉ PERMANENT — INSUCCÈS DE CETTE DÉMARCHE — ÉCHEC D'UNE TROISIÈME DÉPUTATION CONDUITE PAR LE PROCUREUR DE LA VILLE, ETHIS DE CORNY, ET PRÉCÉDÉE D'UN DRAPEAU BLANC ET D'UN TAMBOUR — DISCUSSION DE L'ACCUSATION DE TRAHISON PORTÉE CONTRE LE MARQUIS DE LAUNEY EN RAISON DE LA FUSILLADE DIRIGÉE PAR LA GARNISON CONTRE CETTE DÉPUTATION.

Lorsque, vers une heure, le Comité permanent apprit que la garnison de la Bastille avait fusillé les citoyens qui remplissaient les cours extérieures, il s'empressa de délibérer sur les moyens d'arrêter l'effusion du sang français. On décida d'envoyer à M. de Launey « des députés qui le sommeraient, au nom de la ville, de ne point employer contre les citoyens les armes dont il pouvait disposer et, au contraire, de les joindre aux armes de la Commune et de n'en faire usage que pour la défense et la conservation publique (1) ». Le président des électeurs, M. Delavigne, se chargea, avec plusieurs de ses collègues, de porter au Gouverneur l'arrêté suivant : « Le Comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir aucune force militaire qui ne soit sous la main de la Ville, charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launey, commandant de la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans cette place les troupes de la milice parisienne, qui la garderont de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement et qui seront aux ordres de la Ville (2). »

(1) *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 317.
(2) *Ibidem*, 318.

Mais ces députés ne purent pas accomplir leur mission. Ils en furent empêchés par la fusillade qui se continuait activement entre la garnison et les assaillants (1). Après maintes tentatives infructueuses pour s'approcher de la forteresse et se faire remarquer de ses défenseurs, ils durent revenir à l'Hôtel de Ville faire leur rapport au Comité. Ce document fait si bien connaître la situation aux abords de la Bastille à ce moment de la journée, vers deux heures après midi, qu'il me semble convenable de le reproduire ici textuellement :

« En sortant de l'Hôtel de Ville pour nous rendre à la Bastille, nous avons rencontré sous l'arcade de la rue Saint-Jean, un citoyen porté sur un brancard, blessé de coups de fusil, qu'il nous a dit avoir été tirés de la Bastille dans la rue Saint-Antoine. Plus loin, dans la même rue, plusieurs citoyens tenaient et conduisaient trois soldats Invalides, dont l'un nous a paru blessé à la tête et qu'on nous a déclarés avoir été arrêtés à la Bastille, faisant feu sur les citoyens (2). Jugeant par ces événements que le danger augmentait pour nos frères, nous avons hâté notre marche dans l'espoir de faire cesser un combat évidemment inégal, par l'avantage de la forteresse, en consommant avec le Gouverneur la négociation dont le Comité nous avait chargés.

« Arrivés à cent pas de la Bastille, par la cour de l'Orme, nous avons aperçu sur les tours du fort les soldats de la garnison qui paraissaient tirer dans la rue Saint-Antoine ; et dans la cour où nous étions, nous avons aussi entendu des coups qui partaient d'en bas et que nous avons pré-

(1) [Après que la garnison eut commencé le feu] « on se rangea près des murs pour se garantir et ceux des citoyens qui étaient armés de fusils firent de leur côté, feu sur les Invalides et principalement sur ceux qui étaient auprès d'une pièce de canon en direction sur le Gouvernement. » *Second récit explicatif*, p. 11.

(2) C'était une erreur. Ces trois Invalides étaient sortis de la forteresse sans armes pour aller chercher des provisions. — *Procès-verbal des électeurs*, t. I, 319.

sumé être tirés par les citoyens sur la garnison, en sorte que la garnison et les citoyens se fusillaient réciproquement. Alors au milieu de la cour et de l'endroit d'où nous pouvions être aperçus le plus facilement par la garnison qui était sur les tours, nous avons fait plusieurs signaux, tant avec la main qu'avec nos mouchoirs, en forme de pavillon blanc, afin d'annoncer à la garnison, et par suite au Gouverneur, notre caractère et notre mission, qu'indiquaient encore notre costume et notre démarche confiante au milieu de dangers : nous ignorons si nos signaux ont été aperçus et compris, mais le feu n'a pas cessé (1).

« Alors nous avons cru devoir aller nous présenter à la porte du fort, pour demander l'entrée, en nous faisant connaître. Cependant, en approchant de la Bastille, toujours par la même cour, nous avons aperçu, sous la voûte qui conduit à la rue Saint-Antoine, un grand nombre de citoyens armés qui, en s'avançant de temps à autre, tiraient sur la garnison, quoiqu'elle fît un feu presque continuel sur l'endroit où ces citoyens se plaçaient ; et ces citoyens nous ayant fait signe de nous retirer, nous sommes retournés sur nos pas, dans l'intention d'arriver à la Bastille par la rue Saint-Antoine. Étant parvenus à cette rue par celle de la Cerisaie, nous y avons également trouvé un grand nombre de citoyens armés, qui, sans être aucunement couverts, ni garantis, se fusillaient avec la garnison du fort, lesquels tiraient en outre de grosses pièces d'artillerie, autant que nous en avons pu juger par le bruit et l'effet des décharges. Ayant abordé ces citoyens, nous nous sommes fait connaître et les avons en même temps instruits du sujet de notre députation en les engageant à suspendre toute hostilité, afin que, de son côté, la garnison du fort cessât le feu, sur les signaux que nous

(1) Les Invalides, dans leur relation, ne disent mot de cette députation. Quant à Louis de Flue, comme il était en bas dans la grande cour, il ne pouvait pas la voir et il n'est pas étonnant qu'il n'en parle pas.

allions réitérer et qu'après nous être fait connaître à la porte, nous fussions introduits auprès du Gouverneur, pour le sommer de rendre la place ou de recevoir une garnison municipale. Conformément à notre mission, les citoyens ont accepté cette trêve; ils l'ont observée; nous avons réitéré les signaux de paix: mais la garnison a continué de nous charger et nous avons eu la douleur de voir tomber à nos côtés plusieurs citoyens, dont nous avions suspendu les coups.

« A travers ces dangers, nous avancions néanmoins auprès de la porte du fort, après avoir fait retirer dans la rue de la Cerisaie les citoyens, qui étaient dans la rue Saint-Antoine et dont la présence, mal interprétée, pouvait être le motif de la continuation des hostilités de la garnison. Mais les autres citoyens armés, qui étaient restés sous la voûte, dont nous avons parlé, et qui avaient également cessé le feu, le recommencèrent alors avec autant de courage que d'indignation. Nos remontrances, nos prières ne les arrêtent plus; une députation n'est plus ce qu'ils veulent; c'est le siège de Bastille; c'est la destruction de cette horrible prison; c'est la mort du Gouverneur qu'ils demandent à grands cris.

« Repoussés par ces braves citoyens, nous sommes forcés de nous retirer, en partageant leur indignation, que justifie encore un trait abominable dont ils chargent le Gouverneur. Ils nous ont dit que dans la matinée plusieurs citoyens s'étant approchés de la Bastille pour demander des armes, le Gouverneur en avait fait entrer un certain nombre et qu'ensuite il les avait fait fusiller dans la première cour. Ainsi cette trahison du Gouverneur a été le premier signal d'une guerre qu'il a déclarée lui-même à ses concitoyens et qu'il paraît vouloir continuer opiniâtrément, puisqu'il a refusé d'entendre notre députation (1). »

(1) *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 330 et suiv.

Pendant que les députés, conduits par M. Delavigne, cherchaient vainement à entrer en négociation avec M. de Launey, des messagers arrivaient en foule à l'Hôtel de Ville, annonçant les ravages que le feu de la Bastille faisait dans la rue Saint-Antoine et dans les rues voisines. Tous criaient qu'il fallait s'emparer de cette forteresse, comme si la conquête n'eût dépendu que d'un arrêté du Comité permanent (1). Sur les demandes réitérées des districts pour obtenir des munitions, M. Francotay, électeur, s'adressant à M. de Flesselles, lui demanda pourquoi il refusait de la poudre et des armes aux soldats citoyens qui en avaient un si grand besoin. M. de Flesselles voulut le faire taire ; mais M. Francotay répliqua : « Je ne me tairai point ; le temps presse et l'on massacre nos frères à la Bastille. J'ai rencontré dans l'escalier un jeune homme qui a eu le bras cassé devant cette forteresse et qui pleurait la mort de son camarade tué à ses côtés. » Ce discours de M. Francotay et l'impatience des citoyens, qui présentait tous les caractères de la fureur, firent prendre au Comité permanent la résolution d'envoyer à la Bastille une troisième députation. Mais comme M. Delavigne et ses collègues ne revenaient pas, on pensa que la foule qui se pressait autour de la Bastille et le défaut absolu de marques distinctives, qui pussent faire reconnaître les députés, avaient pu les empêcher de parvenir jusqu'à M. de Launey. Aussi fut-il décidé que cette troisième députation serait envoyée dans la forme des députations parlementaires, c'est-à-dire avec un tambour et un drapeau. On désigna pour la conduire M. Ethis de Corny, procureur du roi et de la ville, et plusieurs citoyens. Ils étaient chargés d'engager tous ceux qui se trouvaient aux environs de la Bastille à se retirer dans leurs districts respectifs, afin d'y recevoir promptement leur admission dans la milice parisienne ; de rappeler à M. de Launey la

(1) *Procès-verbal des électeurs*, I, p. 325.

parole qu'il avait donnée à M. Thuriot de la Rozière et à M. Bellon ; de lui rappeler combien il était important de ne pas exciter l'animosité du peuple et d'épargner la vie des citoyens ; de le sommer enfin de cesser toute hostilité et de recevoir les défenseurs de la Ville à la garde et dans l'intérieur de la forteresse. Les députés partirent sur-le-champ pour remplir leur mission ; l'un d'eux portait un drapeau et ils étaient précédés d'un tambour des gardes-françaises (1).

Un peu après deux heures après midi, Ethis de Corny revint à l'Hôtel de Ville et rendit compte de sa mission au Comité ; il dit :

« Qu'étant arrivés à l'Arsenal par la rue de la Cerisaie et par la cour des Poudres et Salpêtres dans la cour de l'Orme, ils s'étaient portés au milieu de cette cour, bien en vue de la plate-forme de la Bastille, que le drapeau de la députation avait été signalé ; qu'ensuite celui qui le portait s'était acheminé avec le tambour vers le pont-levis (2) ; mais que le peuple s'était écrié qu'il fallait bien se garder d'entrer ; que pendant ce temps, on avait vu arborer sur la plate-forme de la Bastille un pavillon blanc ;

(1) *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 326 et suiv.

(2) Boucheron, qui faisait partie de cette députation, donne dans sa relation les détails qui suivent. « Nous sommes, dit-il, entrés dans la cour de l'Orme, sur laquelle domine la Bastille. M. le procureur du roi commanda de battre la caisse et de signaler le drapeau, ce qui fut fait. Je me suis présenté, accompagné de M. le comte Piquod de Sainte-Honorine, du drapeau et du tambour pour entrer. Nous avons trouvé dans la petite cour de la Bastille un nombre de particuliers, armés de fusils, hâches, bâtons, etc. J'ai annoncé que la Ville venait en députation parlementaire. J'ai prié de suspendre. On m'a écouté. Nous sommes passés sur le grand pont-levis que nous avons trouvé baissé. Je suis parvenu au pied de la citadelle devant le second pont qui était levé ; j'ai ôté mon chapeau et j'ai crié de toutes mes forces que la Ville venait en députation parlementaire, qu'on eut à cesser le feu et à mettre bas les armes. Un particulier, en habit de couleur, au milieu de plusieurs Invalides, tous le chapeau à la main, me répondit du haut de la citadelle qu'il consentait à recevoir la députation, mais qu'il fallait que le peuple se retirât. Nous avons été dans la seconde cour, dite de l'Avancée. Nous priâmes les personnes qui y étaient en grand nombre de se retirer, annonçant qu'on consentait à recevoir la députation sous cette condition. Nos prières firent impression sur l'esprit de quelques-uns ; d'autres continuèrent d'ajuster. Nous sommes

que les soldats, armés de fusils, avaient renversé leurs fusils, le canon en bas, la crosse en haut et que les signes de paix et d'appel avaient été multipliés par les chapeaux; que sous les auspices de ce commencement de réception amicale, les députés avaient engagé le peuple, au nom et de la part du Comité permanent, de se retirer dans les districts, afin que l'on pût cesser de part et d'autre ces voies de fait et prendre sur le tout les mesures les plus capables de rétablir le calme et de concourir à la satisfaction générale.

« Que cette retraite commençait à s'exécuter, que le peuple prenait tout naturellement le chemin de la cour de l'Orme, où était la députation parlementaire, lorsque, malgré la foi rigoureusement observée dans tous les cas de députation parlementaire, au préjudice de celle des signaux du pavillon blanc arboré sur la Bastille et des fusils renversés, tout à coup les députés ont vu pointer une pièce de canon sur la cour de l'Orme et dans le même moment ils ont reçu une décharge de mousqueterie qui a tué trois personnes à leurs pieds; qu'un citoyen qui parlait à l'un des députés a reçu une balle dans son chapeau; qu'une autre balle a déchiré l'épaulette de M. Beaubourg, l'un des députés.

sortis avec eux de la Bastille. A l'entrée du pont-levis, nous avons trouvé M. de Milly avec un mouchoir blanc au bout de sa canne qu'il signalait pour faire cesser le feu.

« J'ai été rendre compte à M. le procureur du roi, qui se tenait sous la voûte avec plusieurs personnes de la députation; il a engagé de son côté le peuple à rester tranquille. En retournant avec M. Piquod de Saint-Honorine dans la cour du Gouvernement, nous avons trouvé M. de Milly dans la même position. Nous nous sommes avancés de nouveau au pied de la citadelle et le chapeau à la main, nous avons prié de suspendre. Nous avons renouvelé nos instances auprès des assiégeants; plusieurs ont répondu que non, qu'ils ne souffriraient pas que nous entrassions seuls; qu'ils étaient sûrs qu'on nous égorgerait. Nous avons persévéré; mais au moment où nous comptions, d'après les signaux de paix qui nous avaient été faits, avoir calmé les esprits et, à l'instant où nous allions nous présenter pour entrer, une décharge meurtrière partit de la tour, renversa plusieurs personnes à nos côtés et dans les cours et continua vigoureusement; nous fûmes dispersés. »

Récit de ce qui s'est passé sous mes yeux le 14 *juillet* 1789, p. 4 et suiv.

« Que cette atrocité, au moment où l'on parlait de dispositions pacifiques, a transporté de fureur tous ceux qui se trouvaient dans la cour de l'Orme (1); que plusieurs d'entre eux se sont emportés au point d'environner les députés, de leur mettre la baïonnette sur la poitrine et le sabre sur la tête en leur disant : « *Vous êtes aussi des traîtres; vous nous avez fait passer dans cette cour pour nous faire tuer plus sûrement.* » Que M. Beaubourg a été maltraité et qu'on a arraché l'épée à M. Piquod de Sainte-Honorine. Que lui, Ethis de Corny, a répondu : « *Si vos amis, si des députés que la Ville envoie pour votre sûreté pouvaient être soupçonnés d'un projet aussi coupable, aussi odieux, ils éviteraient de se trouver dans le même lieu, à vos côtés, au milieu de vous et exposés aux mêmes coups. Au surplus je me constitue votre otage, votre prisonnier; allons à la Ville et vous vous convaincrez de la vérité.*

« Que ce langage de raison, de confiance et de vérité a produit son effet, mais que la fureur du peuple contre

(1) « Dans la cour de l'Orme, nous espérions trouver à nous mettre à l'abri du feu continuel; mais les locataires nous refusèrent l'entrée. Le peuple, dans sa juste fureur contre le Gouvernement et désespéré de ne pouvoir s'en venger à l'instant même, voulant nous rendre responsables du peu de succès de notre députation, maltraita quelques-uns d'entre nous. M. de Corny, pour l'apaiser, offrit de se rendre prisonnier et d'aller à la ville. Cette offre lui valut, ainsi qu'à nous, la vie; car, sortis du feu, nous étions environnés de fusils et haches. M. de Corny est sorti avec une grande partie de la députation; mais ne voyant pas notre drapeau, je suis rentré au milieu du feu à la Bastille, pour engager celui qui le portait à me suivre; après avoir cherché vainement, je suis revenu par les mêmes cours, le long des maisons; le feu balayait ceux qui s'en éloignaient de deux pieds. Dans la cour du Salpêtre, j'aperçus M. Poupart de Beaubourg, au milieu de plusieurs particuliers, qui parlaient de le tuer. Je me suis jeté au milieu d'eux; j'ai crié contre l'injustice; j'ai assuré que c'était un citoyen qui était disposé à marcher à la tête; j'eus encore, à cela près de quelques coups, la satisfaction de désabuser ces personnes, qui nous traitaient de traîtres; je priai de lui rendre ses pistolets, ce qu'on fit; il eut le fourreau de son épée cassé. Nous sommes sortis avec plusieurs de ces particuliers, qui n'étaient pas encore convaincus de la vérité. Nous reprîmes la même route, criant de prendre les armes, qu'on n'avait pas respecté la députation parlementaire, qu'on avait fait feu dessus, ce qui détermina les gardes-françaises, à se réunir au peuple pour aller sur-le-champ au siège de la Bastille et venger le peuple de la trahison du Gouverneur. » *Récit de Boucheron*, p. 6.

la Bastille n'en est devenue que plus active; que plusieurs de ces bandes se sont séparées et ont couru sur-le-champ dénoncer aux citoyens rassemblés devant l'Hôtel de Ville cette trahison exercée sur la députation parlementaire ; qu'à ce récit l'effervescence a dû être bien prompte, puisqu'en revenant à l'Hôtel de Ville, les députés ont rencontré, vis-à-vis de Saint-Gervais, une multitude de citoyens armés, précédée d'environ trois cents soldats du régiment des gardes-françaises, suivis des canons pris le matin aux Invalides, marchant en ordre au pas redoublé, en disant à tous qu'ils allaient faire le siège de la Bastille (1). »

Ce rapport fut confirmé par celui de Francotay, qui avait été séparé de la députation à la Bastille et revint à l'Hôtel de Ville peu après M. de Corny. Il dit au comité que lui, Francotay, s'était approché jusqu'auprès du pont-levis ; que plusieurs personnes ayant été tuées à ses côtés, il avait été obligé de passer par-dessus le cadavre d'un père de famille que tout le monde regrettait; qu'alors le peuple, le reconnaissant pour un des électeurs, lui avait crié de se sauver, que la trahison était manifeste; qu'il avait répondu : « *C'est bien plutôt à vous, mes amis, à vous retirer; vous empêchez nos soldats et nos canons d'entrer dans cette cour encombrée, où vous allez tous périr inutilement;* » qu'ils s'étaient écriés avec un transport inconcevable : « *Non, non, nos cadavres serviront à combler les fossés;* » que peu de temps après, se rendant à leurs instances, il était retourné sur ses pas à travers les balles qui sifflaient à ses oreilles et frappaient dans le mur vers lequel ils s'avançaient (2).

Les Invalides, au contraire, prétendent que la députation parlementaire fut respectée et qu'elle se retira sans avoir voulu s'approcher de la forteresse, comme le Gou-

(1) *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 336 et suiv.
(2) *Ibidem*, p. 330.

verneur et les hommes placés sur les tours l'y avaient vainement invité à plusieurs reprises. Ils affirment que cette députation ne reçut pas un seul coup de feu et que ce fut seulement après son départ que la garnison fit une décharge sur les assaillants qui se portaient en foule à l'attaque du second pont. C'est un système de défense qui ne soutient pas l'examen; pour s'en apercevoir, il suffit d'en lire avec attention l'exposé. Le voici :

« Une heure après cette attaque [la première, celle qui suivit la retraite de Thuriot de la Rozière], l'on entendit du côté de l'Arsenal le bruit d'un tambour accompagné de cris et d'acclamations terribles. Nous aperçûmes aussitôt un drapeau escorté par une foule immense de citoyens armés. Ce drapeau resta dans la cour de l'Orme avec la plus petite portion de la troupe qui l'avait accompagné ; la plus considérable s'avança jusque dans la cour du Gouvernement, en nous criant de ne pas faire feu, que c'étaient les députés de la Ville qui voulaient parler au Gouverneur, qu'ils le priaient de descendre. M. de Launey et les bas-officiers, qui étaient alors sur les tours, leur crièrent de faire avancer le drapeau et les députés de la Ville et d'engager le peuple à se retirer dans la cour du Passage. Au même instant un bas-officier, nommé Guyot de Fléville, pour leur prouver que notre intention n'était pas de faire feu sur eux, retourna son fusil, le canon bas et la crosse haute, et nous engagea à l'imiter, ce que nous fîmes sur-le-champ. Nous criâmes tous alors unanimement : « Ne craignez pas, nous ne ferons pas feu, restez où vous êtes. Faites avancer votre drapeau et vos députés ; le Gouverneur va descendre pour leur parler. Nous allons baisser les ponts-levis pour les faire entrer et six de nous sortirons pour servir d'otages. »

« Après bien des prières de la part des soldats Invalides, le peuple s'arrêta et les députés entrèrent par la porte de bois dans la cour du Passage, où ils ont dû voir tous les soldats sur les tours, la crosse du fusil haute, qui

leur criaient d'entrer avec leur drapeau pour parler au Gouverneur, en leur donnant leur parole d'honneur qu'ils ne feraient pas feu sur eux. Les députés ont dû voir également sur la plate-forme un pavillon blanc en signe de paix et d'appel (1).

« Les députés restèrent dans cette cour environ dix minutes, sans vouloir s'avancer, pour parler au Gouverneur, malgré la promesse des bas-officiers, qui leur criaient du haut des tours : « Venez vous expliquer avec le Gouverneur ; vous n'avez rien à risquer, nous répondons de vous sur notre tête. » Sans écouter leurs propositions, les députés se retirèrent dans la cour de l'Orme, où ils restèrent plus d'un quart d'heure à se consulter, ou à écouter ce que nous n'avions cessé de leur crier de ne pas s'en aller, qu'on leur remettrait la Bastille, s'ils étaient de vrais députés de la Ville (2). Le Gouverneur nous dit : « Vous devez voir, Messieurs, que ces députés et ce drapeau ne sont pas de la Ville ; c'est sûrement un drapeau dont le peuple s'est emparé et dont il se sert pour nous surprendre. Si c'était vraiment des députés, ils n'auraient pas hésité, d'après les promesses que vous leur avez faites, de venir me faire part des intentions de l'Hôtel de Ville. »

« Les députés ne restèrent pas plus d'un quart d'heure dans la cour de l'Orme ; ils partirent emmenant avec eux une très petite partie des personnes qui les avaient accompagnés. La plus grande resta et remplissait les trois cours de l'Orme, du Passage et du Gouvernement. Les députés partis, le peuple se porta en foule à l'attaque du

(1) Les personnes, qui étaient en dehors, nous ont bien dit avoir vu tous ces divers signaux ; mais il n'était pas possible d'entendre les invitations que les Invalides assurent avoir faites. (Note des rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 95, n° 1.)

(2) Les remanieurs du mémoire des Invalides ont supprimé cette dernière phrase ; ils disent seulement : « où ils restèrent l'espace d'un quart d'heure, soit à se consulter, soit à écouter les cris de la compagnie, qui leur criait de ne pas s'en aller, de venir s'expliquer avec le Gouverneur. » (Édition Cottin, p. 16.)

second pont, résolu de l'abattre comme le premier. Les bas-officiers criaient des tours aux assaillants de ne pas avancer, qu'on allait faire feu sur eux; mais ceux-ci ne voulaient rien entendre. A leurs cris, à leur acharnement, la compagnie pensa que les députés, qui venaient de se présenter, n'étaient pas des députés de la Ville. Le Gouverneur ordonna de faire feu; cette décharge les dispersa et plusieurs restèrent sur la place. Ils ne se retirèrent pas loin et continuèrent à tirer sur les bas-officiers postés sur les tours (1). »

Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, qui avaient eu connaissance du rapport d'Ethis de Corny et des déclarations de Boucheron, essayèrent vainement de les mettre d'accord avec le mémoire des Invalides, qui formait la base de leur travail (2). Ils durent avouer que cela était impossible et s'ingénier à trouver des raisons plus ou moins plausibles pour expliquer ces contradictions si formelles; mais ils n'y ont pas réussi. Il est un fait certain. D'une part, les Invalides soutiennent qu'ils n'ont pas fait feu sur la députation et qu'elle était partie quand, sur l'ordre du Gouverneur, ils ont tiré sur les assaillants qui voulaient s'emparer du second pont, comme ils avaient fait du premier. D'autre part, les députés, Ethis de Corny, Francotay, Boucheron et autres, déclarent que la garnison a fait une décharge meurtrière sur la députation parlementaire au moment même où celle-ci espérait pouvoir remplir les conditions mises par le Gouverneur à sa réception et ils affirment que la fusillade de la Bastille a frappé mortellement ou blessé, plus ou moins grièvement, de nombreuses personnes, qui se tenaient à leurs côtés.

Qui croire? Il est évident que ce ne sont pas les Invalides; car ils avaient tout intérêt à altérer la vérité et ils ont tout fait pour y parvenir. Afin de prouver qu'ils ont tenté l'im-

(1) *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 94 et suiv.

(2) Dans une longue note, qui forme près de quatre pages de petit texte, et qui se trouve en bas des pages 96 à 99 de la deuxième livraison.

possible pour éviter une collision, ils vont jusqu'à dire dans leur premier mémoire qu'ils s'étaient déclarés hautement prêts à remettre la Bastille aux députés, s'ils étaient bien des députés de la Ville; cette déclaration était si peu sincère que dans leurs autres relations ils l'ont supprimée purement et simplement. Leurs assertions sont donc plus que suspectes. Et comme sur d'autres points importants, sur la capitulation par exemple, ils ont certainement commis volontairement de grosses erreurs, on ne doit avoir aucune confiance dans leurs affirmations, même les plus solennelles, lorsqu'elles sont contredites par des hommes dignes de foi. Or les députés, sous ce rapport, sont au-dessus de tout soupçon. Ce sont des hommes au fait des usages de la guerre, comme le procureur du roi et de la ville, Ethis de Corny, qui avait fait la campagne d'Amérique et qui était chevalier de Saint-Louis et décoré de l'ordre de Cincinnatus, comme le comte Piquod de Sainte-Honorine, ancien capitaine d'infanterie. Tous ces députés, Ethis de Corny, Piquod de Sainte-Honorine, de Jouannon, capitaine de la garde nationale et porte-drapeau de la députation, de Milly, premier secrétaire du parquet de la ville, Coutans, commissaire de police, tous, dis-je, témoins oculaires, ont certifié l'exactitude de la relation de Boucheron qui avait joué lui-même le rôle le plus actif dans cette occasion. Il est donc certain que les Invalides, en prétendant que la garnison de la Bastille n'avait pas tiré sur la députation parlementaire de l'Hôtel de Ville, ont sciemment commis une grosse erreur.

Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* ont bien senti qu'il était impossible de soutenir avec succès que la garnison du château n'avait pas fait une décharge sur la députation, malgré les affirmations des députés eux-mêmes qui déclaraient formellement que plusieurs victimes de cette fusillade étaient tombées à leurs côtés. Ils ont cherché à excuser de Launey, en prétendant qu'il avait pu se méprendre sur le caractère de cette députation. En la

voyant se séparer en deux groupes, dont l'un restait dans la cour de l'Orme avec Ethis de Corny et dont l'autre, avec le tambour et le drapeau, s'avançait jusqu'au pont de pierre, c'est-à-dire jusqu'à quelques mètres de l'entrée du château, dans la cour du Gouvernement, au milieu d'une foule compacte d'hommes armés, le Gouverneur, suivant ces publicistes, aurait dû croire que c'était une fausse députation et que ces démonstrations pacifiques n'étaient qu'un stratagème pour le surprendre. Cela n'est pas sérieux. En admettant que cette idée ait pu germer dans l'esprit du Gouverneur, affolé par la crainte d'être surpris, il n'aurait pas dû se laisser aller à ces vaines terreurs, violer tous les usages de la guerre et faire tirer sur une députation parlementaire, avant de s'être bien assuré qu'on voulait réellement le tromper. Or, quand bien même cette députation n'aurait été qu'une ruse de guerre, la Bastille n'aurait couru aucun danger, si on l'avait laissé s'approcher, même entourée de la foule, jusqu'au bout du pont de pierre ; car entre ce point extrême et les tabliers des ponts-levis, qui étaient relevés, il y avait, comme on l'a vu plus haut (1), un obstacle infranchissable, un fossé large et profond, très facile à défendre. Mais, comme le dit Louis de Flue, le malheureux Gouverneur avait perdu la tête. C'est la seule excuse qui puisse être invoquée en sa faveur pour avoir commandé d'ouvrir le feu, sur une députation de l'Hôtel de Ville, qui, de bonne foi, sous la protection du drapeau parlementaire, venait vers lui, afin de rechercher les moyens de faire cesser l'effusion du sang français. En ce faisant le marquis de Launey s'est réellement rendu coupable d'une odieuse trahison. On ne peut plaider pour lui que l'irresponsabilité en raison de son trouble et de sa faiblesse d'esprit ; mais ce sont des circonstances atténuantes que le peuple en fureur est incapable de comprendre.

(1) P. CCVIII.

V

SIÈGE DE LA BASTILLE — INTERVENTION DES GARDES-FRANÇAISES SOUS LE COMMANDEMENT DE HULIN — MISE EN BATTERIE DE TROIS PIÈCES DE CANON DEVANT LA PORTE PRINCIPALE DU CHATEAU — BRAVOURE DES ASSIÉGEANTS — DEMANDE DE CAPITULATION PRÉSENTÉE PAR LE MARQUIS DE LAUNEY ET REJETÉE PAR LA FOULE — REDDITION DE LA BASTILLE.

Lorsque la foule, qui depuis le matin remplissait la place de Grève, apprit que le marquis de Launey avait reçu à coups de fusils les députations parlementaires qui lui avaient été envoyées par la Ville, elle s'indigna et demanda à grands cris des armes et des canons pour faire le siège de la Bastille. Le commandant en second de la milice bourgeoise fit marcher cinq pièces servies par cinq canonniers, nommés Bérard, du Castel, Georget et les deux frères Leverre. C'était entre deux et trois heures après-midi (1). En même temps Hulin s'adressait aux bourgeois et aux soldats aux gardes-françaises, des compagnies de Ruffevielle et de Lubersac, qui vers onze heures du matin étaient venus se mettre à la disposition de l'Hôtel de Ville (2). Il leur disait :

(1) Le *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 355, dit : « Il était alors deux heures après-midi ou environ. » — Le *Cousin Jacques* recule un peu ce départ : « Le mardi 14 juillet 1789, vers les trois heures après-midi, un détachement de grenadiers de Ruffevielle et un autre détachement de fusiliers de la compagnie de Lubersac projetaient depuis une heure après-midi l'attaque de la Bastille et s'occupaient d'en trouver les moyens, lorsqu'un bourgeois nommé Hulin, directeur de la buanderie de la Reine à la Briche près Saint-Denis, parut au milieu d'eux et leur dit. » *Précis exact*, p. 1. Dans une journée aussi agitée il est impossible de donner des dates plus précises et de fixer exactement l'heure et la minute à laquelle se sont accomplis les divers événements. C'est pourquoi, suivant l'exemple de prudence donné par Duveyrier et Beffroy de Reigny, je me borne à dire : entre deux et trois heures après-midi.

(2) *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 302.

« Mes amis, êtes-vous citoyens? Oui, vous l'êtes. Marchons sur la Bastille. On égorge les bourgeois et vos camarades; les uns et les autres sont vos frères. Souffrirez-vous qu'ils soient la victime de la plus cruelle trahison (1). » A ces mots, les gardes-françaises se mirent en marche. Ils furent suivis d'un certain nombre de citoyens, auxquels beaucoup d'autres vinrent se joindre chemin faisant. Ils prirent leur route par le port au Blé. Les gardes-françaises étaient commandés par leurs sergents et les bourgeois par Hulin, auquel tous d'une voix ils avaient dit: « *Vous serez notre commandant.* » Ils avaient avec eux trois pièces de canon, auxquelles furent réunies deux autres pièces, qu'ils rencontrèrent auprès de l'Arsenal. On entra sans difficulté dans la première cour, du côté des Célestins; on y trouva quelques Invalides qui avaient rendu les armes le matin et qui se joignirent aux assiégeants. De là on pénétra sans peine dans la seconde cour et ainsi de suite jusque dans les cours de l'Arsenal.

L'action commença à l'entrée de la cour des Salpêtres; on y plaça une pièce de canon dont on ne fit qu'une décharge, après que les grenadiers et les fusiliers eurent fait feu de file. On traversa la cour après plusieurs autres décharges des gardes-françaises et des bourgeois et l'on parvint à la seconde voûte (2). Là, le canon fut encore braqué et l'on s'empara du logement des Invalides (3), d'où l'on tira sur les embrasures de la forteresse. Pour parvenir à travers la cour du Gouvernement jusqu'au

(1) *Précis exact*, p. 1 et suiv. Je préfère cette relation du *Cousin Jacques* à celle de Pitra qui me semble avoir abusé du développement dramatique. En outre, Beffroy de Reigny a l'avantage d'avoir écrit son récit presque aussitôt après la journée du 14 juillet et sous la dictée des gardes-françaises.

(2) Celle qui faisait communiquer la cour de l'Orme avec la cour de de l'Avancée et du Passage, ainsi nommée parce qu'elle établissait la communication entre la rue Saint-Antoine et la cour du Gouvernement et la Bastille.

(3) Leur quartier était dans la cour du Passage.

pont de pierre et tenter d'enfoncer à coups de canon les ponts-levis et les portes de la forteresse, les assiégeants étaient gênés par des voitures de paille, que les combattants de la première heure avaient incendiées dans l'intention de se protéger par un rideau de fumée contre les coups de la garnison (1). Ce fut un officier du régiment de la Reine, infanterie, nommé Elie, qui se dévoua pour les déplacer. Vieux sous-officier, nommé sous-lieutenant porte-drapeau, en 1788, à l'âge de quarante ans et après vingt-deux ans de service, Elie était tout dévoué à la cause du Tiers État, sans doute en haine des officiers nobles, dont il avait eu tant à souffrir. Dès la première attaque contre la Bastille, il avait couru revêtir son uniforme et il était revenu se mettre à la tête des assaillants. Aidé d'un mercier du quartier, nommé Réole, et de quelques citoyens restés inconnus, Elie se mit brave-

(1) « Un citoyen, qui connaissait la tactique militaire, demanda du fumier ou de la paille mouillée, pour y mettre le feu, afin que la fumée s'en éléverait et qui serait naturellement portée sur les jours par le vent qui s'élevait du jardin du roi, mit les Invalides hors d'état d'ajuster des coups de fusil. On lui amena ce qu'il désirait. Son plan fut exécuté avec le plus grand succès. C'est en ce moment que le feu a été mis dans toutes les parties du Gouvernement. *Second récit explicatif de la prise de la Bastille*, p. 11.

Le lieutenant de Flue dit aussi que cette fumée gêna le tir des assiégés. « Ils [les assiégeants] avaient amené une charrette de paille allumée, avec laquelle on avait mis le feu au Gouvernement et ils la placèrent ensuite à l'entrée du pont, ce qui nous empêcha de les voir. » *Revue rétrospective*, p. 290.

Les gardes-françaises, qui n'étaient pas là lors de cette manœuvre, crurent, en arrivant, que ces voitures de paille avaient été placées pour gêner l'attaque. « N'oublions pas, dit le *Cousin Jacques*, de nommer ici le sieur Elie, qui traversa hardiment le feu et fit déranger des voitures de fumier, qu'on avait mises à l'entrée de la seconde cour pour couper le passage aux assiégeants. » *Précis exact*, p. 3.

C'était aussi l'avis des Invalides qui disent : « Ils amenèrent trois voitures de paille et mirent le feu au corps de garde avancé, au Gouvernement et aux cuisines. Ce fut dans ce moment que l'on tira un coup de canon à mitrailles, le seul qui soit parti de la Bastille pendant le combat qui a duré cinq heures. On ne se défendit qu'avec des fusils. Quel avantage prétendait-on retirer de cet incendie? Il était plus préjudiciable qu'utile aux assiégeants et loin de faciliter la prise de la Bastille, il servait à la défendre et à rendre le second pont imprenable. » *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 101.

ment en avant et entreprit de retirer ces voitures. Ils écartèrent la première assez facilement; mais ils eurent plus de mal pour enlever la seconde, qui était en face du pont dormant et bouchait précisément l'entrée du château. Cependant Réole parvint, à lui seul, à retirer cette voiture enflammée, après avoir perdu deux de ses camarades tués à ses côtés (1). En même temps Hulin faisait couper à coups de canon les chaînes du pont-levis de l'Avancée, afin de prévenir toute trahison. Alors les assiégeants passèrent en foule dans la cour du Gouvernement avec leurs canons, qu'ils placèrent en batterie à l'entrée du pont de pierre, en face des ponts-levis et des portes de la forteresse, qui n'en étaient éloignés que d'une trentaine de mètres (2).

Cette manœuvre hardie décida du succès du siège et quoi que puissent dire aujourd'hui les adversaires de la Révolution, ce succès fut dû à la bravoure des assiégeants autant et plus qu'à la faiblesse du Gouverneur. Car pour

(1) « Cet incendie était effectivement si nuisible aux assiégeants, que le nommé Réole, mercier près Saint-Paul, M. Elie, officier de la Reine et trois ou quatre autres citoyens furent pour retirer ces voitures. Ils en écartèrent une; mais la seconde leur présentait plus de difficultés; elle était en face du pont dormant et bouchait précisément l'entrée du fort. Le nommé Réole parvint à lui seul à retirer cette voiture enflammée, après avoir perdu deux de ses camarades tués roides à côté de lui. En nous faisant part, dans un mémoire qu'il nous a remis, de cette belle action, il nous a ajouté qu'elle nous serait certifiée par un témoin oculaire, M. Elie, que nous avons nous-mêmes consulté. Un instant après l'on braqua deux pièces de canon vis-à-vis le grand pont, elles furent tirées sans l'endommager. » Note des rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 102, note 1.

(2) « Je dirigeai aussitôt mes pas vers la Bastille par la cour de l'Arsenal; il était trois heures et demie environ; le premier pont était baissé, les chaînes coupées, mais la herse barrait le passage; on s'occupait à faire entrer des canons à bras, les ayant démontés d'avance; je passai par le petit pont et j'aidai en dedans à faire entrer les deux pièces de canon. Lorsqu'ils furent remontés sur leurs affûts, d'un plein et volontaire accord, on se mit en rangs de cinq ou six et je me trouvai au premier rang. Ainsi rangés, on marcha jusqu'au pont-levis du château; là je vis deux soldats tués, étendus à chacun des côtés; à gauche, où j'étais, l'uniforme du soldat étendu était de Vintimille; je ne puis distinguer l'uniforme du soldat étendu à la droite. On braqua les canons; celui de bronze en face du grand pont-levis et un petit de fer, damasquiné en argent, en face du petit pont. » *Journée de J.-B. Humbert*, p. 11.

traîner ces canons à travers les cours et pour les mettre en batterie devant l'entrée principale de la Bastille sous le feu continuel de la garnison, les assaillants eurent à faire preuve du plus grand courage. Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* sont eux-mêmes obligés de le reconnaître : « Jamais, disent-ils, on n'a vu plus d'actions de bravoure dans une multitude tumultueuse. Ce ne sont pas seulement les gardes-françaises, les militaires, mais des bourgeois de toutes les classes, des simples ouvriers de toute espèce, qui, mal armés et même sans armes, affrontaient le feu des remparts et avaient l'air d'y insulter. Ce n'est pas derrière des retranchements qu'ils se tenaient; c'est dans les cours de la Bastille et si près des tours, que M. de Launey lui-même a fait plusieurs fois usage des pavés et autres débris qu'il avait fait monter sur la plate-forme. On ne peut disconvenir qu'il n'y eut beaucoup de confusion et de désordre. Chacun était chef et ne suivait que sa fougue. C'était des individus de tous les quartiers, dont plusieurs n'avaient jamais manié d'armes et cependant les Invalides, qui se sont trouvés à bien des sièges et à bien des batailles, nous ont assuré qu'ils n'ont jamais vu un feu de mousqueterie servi comme celui des assiégeants; ils n'osaient plus mettre la tête au dehors du parapet des tours (1). » Pour prouver que ces éloges ne sont que justes, il suffit de rappeler le chiffre des pertes subies par les vainqueurs de la Bastille. Dans cette affaire qui ne dura pas quatre heures, les assiégeants eurent au moins quatre-vingt-trois des leurs tués sur place; quinze autres moururent des suites de leurs blessures; treize furent estropiés et soixante blessés (2). Ce ne fut donc pas une

(1) *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 129.

(2) Ces chiffres sont ceux donnés par Dusaulx, d'après les résultats du travail fait par la Commission d'enquête sur les vainqueurs de la Bastille. Ils sont sensiblement inférieurs à ceux fournis par Pitra, qui dit que « les électeurs et les représentants de la Commune ne purent se procurer que l'état de ceux que la médiocrité de leur fortune mît dans le cas de recourir aux secours publics. »

simple prise de possession, comme ne cessent de le répéter les détracteurs de la Révolution à la suite de Sabathier de Castres et de Rivarol. Ce fut une glorieuse action dont Paris et la France ont le droit d'être fiers.

L'installation de cette batterie en face des portes de la forteresse donna les importants résultats qu'en attendait Hulin, qui en avait eu la première idée et qui avait su la faire exécuter sous sa direction ; car ce fut ce qui décida le gouverneur de Launey à se rendre sans conditions. Les gardes-françaises, J.-B. Humbert et le lieutenant Louis de Flue sont d'accord sur ce point capital.

« Le feu des ennemis, dit le *Cousin Jacques*, avait duré près de deux heures (1), lorsqu'on arbora le pavillon

(1) C'est-à-dire depuis l'arrivée des gardes-françaises à la Bastille. Or on a vu plus haut (p. CCXXIII, n. 1) qu'ils étaient partis de la place de Grève entre deux et trois heures après-midi. Il leur fallut bien dix à quinze minutes pour arriver avec leurs canons dans les cours de la forteresse et engager la fusillade avec les assiégés. Par conséquent s'il fallait adopter les calculs du *Cousin Jacques*, le drapeau blanc n'aurait été arboré par les assiégés que vers cinq heures. Comme il s'écoula encore une demi-heure au moins, entre l'instant où ce signal fut fait et l'ouverture des portes de la forteresse la reddition aurait eu lieu vers cinq heures et demie. C'est un peu trop tard. D'après la copie d'Elie (p. CCXXIX, n. 1), la demande de capitulation écrite par M. de Launey était datée de cinq heures du soir. D'autre part, les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* (2e livraison, p. 128, n° 1) ont fixé à quatre heures quarante minutes du soir le moment où la forteresse se rendit, mais sans donner la moindre preuve à l'appui de leur dire. Cependant cette date ne s'accorde pas avec les rares mentions chronologiques qui se trouvent dans le mémoire des Invalides. Ceux-ci disent que vers les quatre heures du soir le Gouverneur, vivement sollicité de se rendre par eux-mêmes, voulut faire sauter la forteresse. Comme il en fut empêché, il se concerta avec la garnison sur ce qu'on devait faire ; ensuite il fit arborer un drapeau blanc et battre la chamade sur les tours pendant un quart d'heure. Quand le tambour cessa de résonner, il devait être environ quatre heures et demie. Un quart d'heure après que le tambour et les invalides étaient descendus des tours, les assiégeants se seraient avancés à l'extrémité du pont de pierre. Peu de temps après on leur aurait présenté la demande de capitulation. Les Invalides ne disent pas quelle heure il était alors ; mais il était sans doute près de cinq heures.

En résumé, il me semble qu'on ne doit pas accepter la date adoptée par les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* : d'une part elle est trop précise et comme je l'ai dit plus haut (p. CCXXIII, n. 1), on ne peut pas dans de pareilles circonstances obtenir un pareil degré de précision ; d'autre part, elle ne concorde pas avec les documents et avec les récits les plus sûrs. Je crois qu'il faut mieux se borner à dire : *Vers cinq heures, plutôt un peu avant qu'après.*

blanc au haut de la tour de la Basinière, la première à gauche en entrant, du côté du midi. Le sieur Hulin avait eu la précaution de dire à six grenadiers de se porter sur les petits créneaux du pont-levis de la forteresse. Alors l'ennemi, voyant que le pavillon blanc, qu'il avait arboré, n'avait pas inspiré plus de confiance aux citoyens et aux soldats qui continuaient de faire feu, prit le parti de se présenter de l'autre côté du pont-levis et passa par les fentes un papier que l'éloignement empêchait de lire. Un particulier inconnu alla chercher une planche par le moyen de laquelle on parvint à rapprocher le papier. Ce malheureux, victime de son zèle, tomba dans le fossé et y perdit la vie. Dans cet instant, le sieur Maillard fils, dont le père est huissier à cheval au Châtelet de Paris, eut le courage de reprendre le papier et l'apporter entre les mains du sieur Hulin et des autres chefs qui y lurent ces mots conjointement avec tous les assiégeants qui purent y porter les yeux : « Nous avons vingt milliers de poudre et nous ferons sauter la garnison et vous aussi, si vous n'acceptez pas la capitulation (1).

(1) Il y a une variante insignifiante avec le texte officiel, tel que le donne le *Procès-verbal des Electeurs*, t. I, p. 374 : « M. Moreau de Saint-Méry, déclare qu'il a vu dans les mains de M. Elie le billet par lequel la garnison de la Bastille a annoncé la volonté de se rendre; que ce billet porte : « Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous ne l'acceptez. »

Dans la merveilleuse collection d'autographes de Benjamin Fillon se trouvait, écrite de la main d'Elie, une copie de ce billet. Il était ainsi conçu. « Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter le quartier et la garnison, si vous n'acceptez pas la capitulation. De la Bastille à cinq heures du soir, 14 juillet 1789, *signé* de Launey. »

Au-dessous de la copie de ce billet, Elie avait écrit ces lignes : « Je certifie avoir reçu cette capitulation au dernier pont-levis, par un trou ovale du grand pont-levis, que j'ai fait passer une planche sur le fossé pour le recevoir et que j'ai donné ma parole d'honneur, foi d'officier, que je l'acceptais. » *Catalogue de la collection Fillon*, dressé par Etienne Charavay, t. I, p. 122, n° 486.

Dans l'*Addition importante au Précis exact*, p. 9, le *Cousin Jacques* donna une quatrième variante; il dit : « Le sieur Elie, ayant appris qu'on était venu prier l'auteur d'écrire cette relation, est allé le trouver à son tour et lui a fait part des détails qui avaient échappé aux autres... 1° C'est le sieur Elie qui a reçu la capitulation, parce qu'il était le premier sur le

« Cette menace n'eut point l'effet qu'on en attendait; les assiégeants fusillèrent le pont-levis; trois pièces de canon s'avancèrent et firent une décharge sur le pont (1). L'ennemi voyant qu'on voulait abattre le pont, fit baisser le pont-levis de passage, qui est sur la gauche de l'entrée de la forteresse. Malgré le nouveau danger, qui naissait de cette manœuvre de l'ennemi, les sieurs Elie, Hulin et Maillard sautèrent sur le petit pont et demandèrent à grands cris l'ouverture de la dernière porte. Les gardes-françaises, conservant leur sang-froid au sein du péril, formèrent une barrière de l'autre côté du pont pour empêcher que la foule des assiégeants ne s'y précipitât. Cet acte de prudence dans la chaleur de l'action ne doit pas être passé sous silence; car, sans cette précaution, des milliers de personnes auraient perdu la vie. Alors la porte s'ouvrit; le sieur Elie entra le premier et les autres de

petit pont; il l'a encore et l'a fait voir à l'auteur; elle est conçue en ces termes : « Nous avons vingt milliers de poudre et nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez pas la capitulation. »

Il est évident qu'il faut donner la préférence à la copie écrite par Elie lui-même, car il y a tout lieu de la croire authentique.

(1) J.-B. Humbert dit que l'on n'eut pas le temps de tirer le canon contre les portes; mais, sauf sur ce point de détail, sa relation s'accorde avec le *Précis exact*. « Il parut, dit-il, un papier par un trou ovale de la largeur de quelques pouces. On cessa de tirer. Un de nous se détacha et fut à la cuisine chercher une planche pour aller prendre le papier; on mit la planche sur le parapet; beaucoup de personnes montèrent dessus pour faire contrepoids; un homme s'avança sur la planche; mais au moment qu'il allait saisir le papier, il fut tué d'un coup de fusil et tomba dans le fossé. Aussitôt une autre personne, qui portait un drapeau, quitta son drapeau et fut prendre le papier, dont on fit lecture à haute et intelligible voix. Le contenu de ce papier n'ayant pas satisfait, par la demande qu'il faisait d'une capitulation, on opina de tirer le canon; chacun se rangea pour laisser passer le boulet. A l'instant qu'on allait mettre le feu le petit pont-levis se baissa; à peine était-il baissé qu'il fut rempli; je n'y fus environ que le dixième. Nous trouvâmes fermée la porte de derrière du pont-levis; après environ deux minutes, un Invalide vint l'ouvrir et demanda ce qu'on voulait : *Qu'on rendit la Bastille*, lui répondis-je, ainsi que tout le monde. Alors il laissa entrer. Mon premier soin aussitôt fut de crier qu'on baissât le pont; ce qui fut fait. Alors j'entrai dans la grande cour, environ à peu près le huit ou le dixième. » *Journée de J.-B. Humbert*, p. 12.

Les rédacteurs de la *Bastille dévoilée*, disent qu'on tira deux coups de canon contre les portes, mais sans les endommager; voyez plus haut, p. CCXXVI, n. 1.

suite, sans que personne éprouvât le moindre accident (1). »

Ces témoignages des assiégeants sont absolument contraires à celui des Invalides, qui déclarent que la capitulation fut unanimement acceptée par la foule et que ce fut seulement à cette condition que la Bastille se rendit et ouvrit ses portes. Comme c'est une question très importante, voire même la plus importante de toutes celles que soulève cette affaire, je crois devoir mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès et je reproduis textuellement les passages du mémoire des Invalides, où sont exposées les circonstances qui amenèrent la reddition de la Bastille.

« Vers les quatre heures du soir, disent-ils, le Gouverneur vivement sollicité par les bas-officiers de rendre la Bastille, voyant lui-même qu'il ne pouvait plus longtemps en soutenir le siège, manquant de vivres, prit la mèche d'une des pièces de canon de la cour inférieure, pour mettre le feu aux poudres, qui étaient dans la tour de la Liberté, ce qui aurait immanquablement fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine et toutes les maisons voisines de la Bastille, si ces deux bas-officiers ne l'eussent empêché d'exécuter son dessein ; ils lui présentèrent la baïonnette et le firent retirer. Le nommé Ferrand repoussa de l'entrée de la Sainte-Barbe le Gouverneur, qui descendit alors à la tour de la Liberté, d'où il fut également repoussé par le nommé Bequard (2).

« C'est alors que M. de Launey demanda à la garnison le parti qu'il fallait prendre, qu'il n'en voyait pas d'autre

(1) *Précis exact*, p. 4 et 5.

(2) Les Invalides, toujours empressés à faire valoir leurs titres à la faveur populaire, prétendent que Ferrand et Béquard « sauvèrent la ville de Paris du plus grand des malheurs ». *Ibidem*, p. 104. Mais, après enquête, les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* furent obligés d'avouer qu'il n'y avait rien à craindre. « M. de Launey, disaient-ils, depuis longtemps avait perdu la tête ; son projet n'était que fol sans être à redouter. Il n'avait pas la clef des poudres ; elle était entre les mains d'un porte-clefs, qui n'était pas, à beaucoup près, disposé à la lui livrer. » (*Ibidem*, p. 109, en note.)

que de se faire sauter plutôt que de s'exposer à être égorgé par le peuple, à la fureur duquel on ne pouvait échapper, qu'il fallait remonter sur les tours, continuer de se battre et se faire sauter plutôt que de se rendre. Les soldats lui répondirent qu'il était impossible de se battre plus longtemps, qu'ils se résignaient à tout plutôt que de faire périr un aussi grand nombre de citoyens, qu'il était plus à propos de faire monter le tambour sur les tours pour rappeler, d'arborer un drapeau blanc et de capituler. Le Gouverneur, n'ayant pas de drapeau, donna un mouchoir blanc. Les nommés Rouf et Roulard montèrent sur les tours, arborèrent le drapeau, firent trois fois le tour de la plate-forme avec le tambour qui rappelait, ce qui dura environ un quart d'heure; le peuple faisait un feu continuel, sans faire attention au drapeau, ni au rappel.

« Un quart d'heure après que les Invalides et le tambour furent descendus, les assiégeants voyant que l'on ne faisait plus feu d'aucun côté de la Bastille, s'avancèrent en faisant toujours des décharges jusqu'au pont de l'intérieur et en criant : abaissez le pont. L'officier suisse leur adressa la parole à travers un espèce de créneau, qui se trouvait auprès du pont-levis et leur demanda de sortir avec les honneurs de la guerre; on lui répondit que non. Ledit officier écrivit la capitulation (1) et la passa par le

(1) « Cette capitulation était conçue en ces termes : « Nous avons vingt milliers de poudre, nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous ne l'acceptez. » On fut chercher une grande planche que l'on plaça sur le fossé et le nommé Réole, que nous avons déjà eu occasion de citer, la reçut et la remit au sieur Élie qui la lut à haute voix. Le sieur Elie leur a crié : Foi d'officier, nous l'acceptons; baissez vos ponts. Au même instant un particulier, dont on n'a pu nous dire le nom, a voulu également passer sur la planche et avec un bâton armé agrandir le trou par lequel on avait passé la capitulation; le pied lui glissa et il tomba dans le fossé grièvement blessé. Le petit pont-levis fut alors baissé; on le fixa en fermant les verrous et les assiégeants, presque tous bourgeois s'y portèrent en foule et le couvrirent en un instant. Ce ne fut que quelques minutes après que la porte fut ouverte et ce ne fut que quand ils furent entrés dans la Bastille que le grand pont fût baissé. » *Extrait du mémoire du nommé Réole — Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 107, n° 2. — Réole entra l'un des premiers dans la Bastille avec Élie, Hulin, Tournay, Maillard, Humbert et autres. *Ibidem*, p. 111, n° 1.

même trou, en disant qu'on voulait bien se rendre et poser les armes, si toutefois on promettait de ne pas massacrer la troupe; l'on se mit à crier: abaissez votre pont, il ne vous arrivera rien.

« C'est sur cette promesse que le Gouverneur donna la clé du petit pont-levis, qu'il avait dans sa poche, au nommé Guiard, caporal, et Pereau, bas-officier, qui ouvrirent la porte et baissèrent le pont. Il est certain que si l'on eut prévu ce qui allait arriver, on n'aurait baissé le pont que quand on aurait apporté une capitulation par écrit, bien en règle et signée de la Ville (1). »

On voit que les Invalides passent complètement sous silence l'installation d'une batterie devant la porte principale et affirment de la façon la plus formelle que la demande de capitulation fut accordée par la foule qui se serait mise à crier: *Abaissez votre pont; il ne vous arrivera rien.* C'est absolument l'opposé de ce que disent J.-B. Humbert et les gardes-françaises dans le *Précis exact* du *Cousin Jacques.* Entre ces affirmations contradictoires on serait très embarrassé de choisir, si l'on n'avait pour se décider l'autorité du principal témoin, de Louis de Flue, qui, d'après les Invalides eux-mêmes, passa la demande de capitulation à travers le pont-levis et rapporta au Gouverneur la réponse des assiégeants. Or cet officier est aussi net que possible ; dans les trois versions que nous possédons de sa relation, il déclare que cette demande de capitulation fut rejetée par la foule. Pour faire la lumière sur ce point controversé, je vais citer *in extenso* les pages dans lesquelles le lieutenant Louis de Flue raconte comment la Bastille fut livrée aux assiégeants.

« Les assiégeants, dit-il (2), voyant que leur canon

(1) *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 104 à 108.

(2) Je donne ici le texte de la relation publiée par Taschereau, dans la *Revue rétrospective*, t. IV (1834), p. 289-290. Il diffère fort peu du texte allemand qui suit :

« Als die Feinde sahen, dass ihr Geschoss ohnmaechtig an den Mauner

n'était d'aucun effet, revinrent à leur premier projet de forcer les portes. Ils firent pour cela amener leurs pièces de canon dans la cour du Gouvernement et les placèrent sur l'entrée du pont, les pointant contre la porte. M. de Launey voyant ces dispositions du haut des tours, sans avoir consulté ni avisé avec son état-major et sa garnison, fit rappeler par un tambour qu'il avait avec lui. Sur cela je fus moi-même dans la chambre et aux créneaux pour faire cesser le feu; la foule approcha et le Gouverneur demanda à capituler. On ne voulut point de capitulation et les cris de *bas les ponts* furent toute réponse.

« Pendant ce temps, j'avais fait retirer ma troupe de devant la porte, pour ne pas la laisser exposée au feu du canon de l'ennemi, duquel nous étions menacés. Je cherchai après cela le Gouverneur, afin de savoir quelles étaient ses intentions. Je le trouvai dans la salle du Con-

abpralle, machten sie Anstalten, die Thore einzubrechen und brachten die Stuecke auf die Bruecke, welche zum Portal fuehrt. Sobald Herr Launey diese Anstalten von den Thuermen aus sah, schien er gaenzlich den Kopf verloren zu haben. Ohne Iemanden vom Stab oder von der Garnison zu berathen und ihre Meinung zu vernehmen, liess er durch einen Tambour das Zeichen zur Uebergabe geben. Ich hoerte auf zu feuern, sah mich nach Herrn Launey um, den ich im Begriffe fand einen Zettel zu schreiben, worin er den Belagerern meldete : Er habe 2000 Zentner Pulver in der Festung; wenn sie die Kapitulation nicht annehmen, dann werde er die Festung, die Garnison und die ganze Gegend in die Luft sprengen. Ich machte ihm Vorstellungen und sagte : « Wir seien noch nicht dazu genœthiget, wir haben noch keinen Schaden erlitten, die Thore seien noch unverlezt. Wir seien noch nich in Fall uns uebergeben zu muessen. » Er war aber unfaehig etwas anzuhœren und uebergab mir den Zettel mit dem Befehl, ihn dem Feinde zukommen zu lassen. Ich uebermachte ihn durch eines der Lœcher, die ich zuvor in die Fallbruecke hatte schneiden lassen. Dieser blieb ohne Wirkung. Man wollte nichts von Kapitulation wissen. Ein allgemeines Geschrei : Man solle die Thore œffnen und die Fallbruecke herablassen — war die einzige Antwort. Ich meldete dem Gouverneur, was vorbeigegangen und begab mich unverzueglich zu meinem Volk und erwartete den Augenblick, wo Herr Launey seine Drohung vollziehen werde. Ich verwundete mich sehr als ich einen Augenblick nachher vier Invaliden sah, die sich dem Portale naeherten, dasselbe oeffneten und die Fallbruecke herunterliessen. In einem Augenblick war die Festung mit Volk angefuellt, das sich unser bemaechtigte und uns entwaffnete. Wir mussten fuerchten auf hunderlei Weise ermordet zu werden. Man pluenderte und verheerte das ganze Schloss. Wir verloren alles was wir bei uns hatten. » *Louis Bastillien*, p. 8 et 9.

seil, occupé à écrire un billet par lequel il marquait aux assiégeants qu'il avait vingt milliers de poudre dans la place et que si on ne voulait pas accepter de capitulation, il ferait sauter le fort, le garnison et les environs. Il me remit ce billet avec ordre de le faire passer. Je me permis dans ce moment de lui faire quelques représentations sur le peu de nécessité qu'il y avait encore dans ce moment d'en venir à cette extrémité. Je lui dis que la garnison et le fort n'avaient souffert encore aucun dommage, que les portes étaient encore entières et qu'on avait encore des moyens de se défendre; car nous n'avions qu'un Invalide de tué et deux ou trois blessés. Il parut ne point goûter ma raison; il fallut obéir.

« Je fis passer le billet à travers les trous que j'avais fait percer précédemment dans le pont-levis. Un officier, ou du moins qui portait l'uniforme d'officier du régiment de la Reine, infanterie, s'étant fait apporter une planche pour pouvoir approcher des portes, fut celui à qui je remis le billet; mais il fut sans effet. On persista à crier : « *Bas les Ponts!* et *Point de capitulation!*

« Je retournai vers le Gouverneur et lui rapportai ce qui en était, et tout de suite après je rejoignis ma troupe, que j'avais fait ranger à gauche de la porte. J'attendais le moment que le Gouverneur exécutât sa menace; je fus très surpris le moment d'après de voir quatre Invalides approcher des portes, les ouvrir et baisser les ponts. La foule entra tout à coup. On nous désarma à l'instant et une garde fut donnée à chacun de nous (1). »

(1) Comme la version publiée par M. Fieffé présente des variantes intéressantes, j'en réimprime ci-dessous les passages correspondants à ceux qu'on vient de lire.

« Les gardes-françaises, ayant tout à coup conçu le projet d'enfoncer les portes, roulèrent leurs pièces dans la cour du Gouvernement et s'apprêtèrent à les pointer. M. de Launey, qui vit ce mouvement du haut des tours, jugea que tout était perdu; il descendit aussitôt et, prenant la mèche d'une des pièces de canon, voulut mettre le feu aux poudres, ce qui eut infailliblement fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine; mais deux sous-officiers l'en empêchèrent.

« Le tumulte allait augmentant sans cesse. Le Gouverneur fit immédia-

Il est donc certain que si Elie, qui reçut des mains de Maillard, le billet écrit par de Launey, accorda la capitulation demandée et donna sa parole d'officier, la foule la rejeta aux cris de : *Bas les ponts! Point de capitulation.* Les déclarations si formelles de l'officier suisse Louis de Flue, qui transmit cette demande du Gouverneur et reçut la réponse, ne laissent pas le moindre doute sur ce point capital. Elie, Hulin et ceux qui les entouraient immédiatement méritent les plus grands éloges pour avoir tout tenté afin de faire respecter cette capitulation qu'ils avaient jurée; cependant on doit les blâmer d'avoir cédé à un sentiment de colère en accusant plus tard la foule d'avoir violé cette capitulation; car loin d'accorder cette faveur aux assiégés, elle la leur avait hautement refusée et elle avait exigé une reddition pure et simple qu'elle avait obtenue.

tement rappeler par le tambour qu'il avait de lui. A ce signal, j'allai dans les chambres faire cesser le feu. M. de Launey demanda à la garnison le parti qu'elle désirait prendre ; il ajouta que quant à lui il n'en voyait pas d'autre que de remonter sur les tours, continuer à se battre et à se faire sauter plutôt que de se rendre à une populace qui ne manquerait pas de tout égorger. Cependant la foule grossissait toujours, les canons étaient pointés; les cris : *A bas les ponts* devenaient plus menaçants. Comme si ce redoublement de fureur lui eut donné une inspiration subite, M. de Launay entra dans la salle du Conseil et écrivit un billet par lequel il annonça aux assiégeants qu'il avait vingt milliers de poudre dans la place et que s'ils ne voulaient accepter aucune capitulation il ferait sauter le fort, la garnison et tout le quartier. Il me donna cet écrit à la hâte avec ordre de le faire passer, ce que je fis au moyen d'un de ces trous qu'on avait pratiqués dans le pont pour les fusils de rempart. Un individu s'avança sur une planche que l'on jeta sur le fossé, prit le papier et le remit à l'un des chefs des assiégeants, officier au régiment de la Reine. Celui-ci lut l'écrit à haute voix : « *Foi d'officier, nous acceptons,* » s'écria-t-il ; mais la foule n'eut qu'un cri : *Point de capitulation. A bas les ponts!* Je retournai vers le Gouverneur et l'informai de ce résultat; puis je rejoignis ma troupe, attendant avec résignation que M. de Launey tint parole et fit sauter la forteresse. Quel ne fut pas mon étonnement, lorsque je vis quatre Invalides approcher des ponts, les ouvrir et les baisser. Alors la foule se rua dans les cours; on nous désarma, on s'empara de nous. »

Fieffé. *Histoire des Troupes étrangères*, t. I, p. 354. — En extrait dans Chassin. — *Les Élections et les Cahiers de Paris*, t. III, p. 536.

VI

APRÈS LA REDDITION — PILLAGE DE LA BASTILLE — CONDUITE DES PRISONNIERS A L'HOTEL DE VILLE — MEURTRE DU MARQUIS DE LAUNEY ET DE FLESSELLES — ÉTAT DE PARIS DANS LA JOURNÉE DU 14 JUILLET — AGITATION DE LA SOIRÉE — PRÉPARATIFS DE DÉFENSE.

La Bastille subit le sort commun aux forteresses qui se rendent à discrétion après une action qui a porté au paroxysme la fureur des assiégeants. Elle fut mise à sac (1). Mais cela ne suffit pas pour apaiser la colère des vainqueurs. « Tout le monde étant entré dans la grande cour de la forteresse, le sieur Maillard, qui connaissait le Gouverneur, commença par s'en saisir, en appelant au secours, parce qu'on baissait le grand pont-levis (2). Un grenadier, nommé Arné, accourut, s'emparant du Gouverneur avec le sieur Maillard, le mit entre les mains des sieurs Hulin et Elie. M. de Launey portait une canne à pomme d'or et à épée, dont il voulait se percer le sein, le sieur Arné la lui arracha. Le peuple s'obstinant à demander confusément la prompte mort du Gouverneur, les deux personnes, qui s'en étaient emparées, cherchèrent à la préserver de sa fureur. Ils le conduisirent dehors et

(1) « Le peuple, disent les Invalides, était tellement aveuglé qu'il se porta en foule dans le logement des officiers de l'état-major, en brisa les meubles, les portes, les croisées. » *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 109. — « On entra, dit Louis de Flue, dans tous les appartements, on saccagea tout, on s'empara des armes qui y étaient, on jeta par les fenêtres les papiers des archives et tout fut au pillage. » *Revue rétrospective*, p. 291.

On doit surtout regretter le pillage des archives, qui contenaient un grand nombre de documents précieux. Cfr. l'introduction de M. Frantz Funck-Brentano à l'inventaire des Archives de la Bastille. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. IX. Paris, 1892, 8°, p. XXIX et s.

(2) Cholat a revendiqué l'honneur d'avoir le premier porté la main sur le Gouverneur ; mais sa relation me paraît moins sûre que le *Précis exact* et je me borne à donner en note l'extrait du récit de Cholat sur ce point secondaire ; car peu importe de savoir qui accomplit cet exploit facile ; d'ailleurs on trouve de plus dans ce passage des détails intéressants. « Le

l'amenèrent jusque sur la place de l'Hôtel de Ville, non sans partager les mauvais traitements qu'éprouvait leur prisonnier (1). On sait quel fut le sort de cet infortuné militaire, dont la fin tragique fit une sensation qui durera autant que le souvenir de cette action (2). »

sieur Cholat vole de suite à la salle du Conseil, qu'il connaissait ainsi que le Gouverneur. En approchant de cette salle et vis-à-vis d'un escalier à droite, il aperçut le Gouverneur ; il s'en saisit en présence de deux grenadiers, qui se trouvèrent en face de lui et d'un bourgeois, nommé Hulin, qui était à sa droite et un autre particulier qui était derrière lui. Le prenant à l'estomac, il lui dit : « *Arrête, traître à la Patrie.* » A quoi le Gouverneur répondit qu'il se trompait, ce qu'il répéta trois fois ; mais le sieur Cholat lui répliqua qu'il le connaissait bien ; ceux qui étaient auprès du sieur Cholat lui dirent de prendre garde de ne pas se tromper ; il les assura qu'il ne se trompait pas, que ce Gouverneur devait le connaître. » Le sieur Cholat examinant si son prisonnier avait une épée, vit qu'il n'en avait point et qu'il tirait de la poche de sa culotte un poignard large de près de deux doigts, affilé des deux côtés et se le présentait pour se défaire. Il lui dit : « *Vous n'aurez pas l'honneur de vous tuer.* » Voulant lui arrêter le poignet, c'est dans ce moment que le sieur Cholat en reçut une légère blessure au troisième doigt de la main droite ; et ce n'est pas une canne à dard comme le prétendent nombre de personnes ; il dit à un garde-française de lui ôter son poignard, ce qu'il fit. C'est lorsqu'il tenait à la gauche par le collet ce Gouverneur et que M. Hulin le tenait à la droite et d'autres bourgeois le tenaient derrière par son habit, qu'un bourgeois lui lança un coup d'épée à l'épaule droite, quoiqu'ils se fussent fortement opposés à ce qu'on le maltraitât. Ils le sortirent de la Bastille avec beaucoup de peine, au milieu de la foule du monde qui était survenu. Au premier pont le sieur Cholat tomba sur une charpente de la porte où il fallait passer, qui était au moins de deux pieds de haut et ne parvint à passer qu'à l'aide d'un particulier, qui le souleva par derrière et chacun s'entr'aida de même pour passer. Étant parvenu dans la cour des Invalides, sous la troisième croisée avant que d'être sous le passage, sortant dans la rue Saint-Antoine, on arracha à ce Gouverneur la bourse de ses cheveux, ce qui lui fit faire un cri perçant ; son chapeau resta sous le passage et tout le monde lui arrachait les cheveux et lui donnait des coups, dont le sieur Cholat en reçut une grande partie ; et s'il est parvenu, ainsi que ceux qui le tenaient, à lui sauver la vie jusqu'à l'Hôtel de Ville, c'est en exposant la sienne ; car le peuple tombait dessus en disant : « *Coupons le cou à ce traître.* » Le sieur Cholat a conduit ce Gouverneur une grande partie du chemin ; mais étant à jeun et les forces lui manquant et ne lui permettant pas d'aller jusqu'à l'Hôtel de Ville, il dit à une autre personne de s'en saisir parce qu'il se trouvait mal. » *Service fait par Cholat*, p. 8 et s.

(1) Pitra fait un récit dramatique des outrages que le marquis de Launey subit pendant ce trajet et de la fin tragique de ce Gouverneur. Il dit tenir de Hulin certains détails, sinon tous. Néanmoins cette relation ne m'inspire pas grande confiance ; elle est emphatique et contient un grand nombre d'erreurs.

(2) *Précis exact*, p. 5 et 6.

Le lieutenant de Flue, qui fut emmené de la Bastille à l'Hôtel de Ville avec le Gouverneur, a laissé un récit émouvant des tortures qu'il endura. « Pendant ce trajet, dit-il, les rues et les maisons, même sur les toits, étaient remplies d'un monde innombrable, qui m'insultait et me maudissait. J'avais continuellement des épées, des baïonnettes, des pistolets sur le corps. Je ne savais comment je périrais, mais j'étais toujours à mon dernier moment. Ceux qui n'avaient point d'armes lançaient des pierres contre moi, les femmes grinçaient des dents et me menaçaient de leurs poings. Déjà deux de mes soldats avaient été assassinés derrière moi par le peuple furieux et moi-même je suis persuadé que je ne serais pas parvenu jusqu'à l'Hôtel de Ville, sans un chevalier de l'arquebuse, nommé M. Ricart, et un nommé Favereau, qui m'escortaient et engageaient le peuple à respecter les prisonniers. J'arrivai enfin, sous ce cri général d'être pendu, jusqu'à quelques centaines de pas de l'Hôtel de Ville, lorsqu'on apporta devant moi une tête perchée sur une pique, laquelle on me présenta pour la considérer, me disant que c'était celle de M. de Launey (1). Traversant la place de Grève, on me fit passer à côté de M. de Losme, major de la place, qui était à terre baigné dans son sang. J'entendis dire que plus loin on avait tué M. de Miray, aide-major. Vis-à-vis de moi, on était occupé à pendre à un réverbère un officier et deux simples Invalides. Dans

(1) Dans la version éditée par M. Fieffé, de Flue donne plus de détails sur la mort du Gouverneur. Il dit : « M. de Launey me précédait de quelques pas. Depuis la Bastille jusqu'à l'Hôtel de Ville, la route ne fut pour lui qu'un long et cruel supplice. Il recevait de toutes parts des coups d'épée et de baïonnette et comme il avait la tête nue, on le distinguait aisément pour le frapper. L'un de ses conducteurs qui s'en aperçut lui mit son chapeau sur la tête, mais les coups s'étant dirigés sur ce particulier, le Gouverneur voulut qu'il reprit son chapeau. Entre l'arcade Saint-Jean et le perron de l'Hôtel de Ville, je vis tout à coup une tête sanglante et meurtrie au bout d'un bâton ; c'était celle de M. de Launey. Le major de Losme et l'aide-major Miray, un officier et deux soldats invalides, dont un était blessé à la tête, furent pendus ou exécutés presque au même instant. »

cette perspective, je montai à l'Hôtel de Ville. On me présenta à un comité qui y siégeait. Je fus accusé d'être un de ceux qui avaient fait résistance à la Bastille et que j'étais aussi la cause qu'il y avait eu du sang répandu. Je me justifiai du mieux qu'il m'était possible, disant que j'étais en sous-ordre et que si j'étais la cause de quelques malheurs, ils ne pouvaient être arrivés qu'en conséquence des ordres que j'avais été obligé d'exécuter. Ne voyant plus d'autre moyen de me sauver du supplice, ainsi que les malheureux débris de ma troupe, je déclarai vouloir me rendre à la Ville et à la Nation. Je ne sais si on était lassé de tuer ou si mes raisons leur parurent convaincantes! il y eut des applaudissements et un cri général : *bravo! bravo! brave Suisse!* que j'espérai qu'on acceptait mon offre et qu'on faisait grâce (1). Dans l'instant, on apporta du vin et il fallut que nous bussions à la santé de la Ville et de la Nation (2). »

On a retrouvé et publié (3) l'interrogatoire de l'homme, qui coupa le cou du marquis de Launey et on ne s'est pas fait faute de s'en servir pour calomnier les vainqueurs de la Bastille (4). Le malheureux qui commit cet acte était un cuisinier sans place, nommé Desnot, qui depuis le 12 juillet parcourait la ville pour la défendre contre l'invasion, dont il la croyait menacée et pour chercher des armes. Il n'assistait pas au siège de la Bastille; il y arriva seulement quand elle venait de se rendre. Ayant

(1) Ce récit est conforme aux détails relatés dans le *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 355, 357, 362. Toutefois ce serait Elie qui aurait proposé de faire prêter aux prisonniers serment de fidélité à la Nation et à la Ville de Paris.

(2) La lettre de Louis de Flue à ses frères ne diffère du texte publié par M. Taschereau que sur des points de détail absolument insignifiants; c'est pourquoi j'ai préféré la version donnée par la *Revue rétrospective*, t. IV (1834), p. 292 et 293.

(3) Cet interrogatoire, qui eut lieu le 12 janvier 1790 devant des commissaires au Châtelet, a été publié par M. I. Guiffrey dans la *Revue historique*, t. I, p. 497-507.

(4) M. Taine, *Révolution*, 61-62 et M. Fr. Funck-Brentano, *Revue historique*, t. XLII, p. 303, 306, 307.

appris que le Gouverneur était pris et qu'on le conduisait à l'Hôtel de Ville, il courut pour le voir ; il le rejoignit sous l'arcade Saint-Jean, comme il entrait dans la place de Grève. A ce moment plusieurs personnes se refusèrent à laisser monter de Launey à la Ville, les unes disant : *Il faut lui couper la tête;* d'autres : *Il faut le pendre*, et d'autres : *Il faut l'attacher à la queue d'un cheval.* Desnot fit observer à ses voisins que ce Gouverneur était déjà blessé grièvement et qu'il valait mieux le faire monter à la Ville où l'on déciderait de son sort. Un particulier, grand de taille et d'une belle figure, appuya cette proposition; mais en ce moment le malheureux de Launey, écartant les deux bras, roulant les yeux et grincant des dents, s'écria : *Qu'on me donne la mort.* En se débattant, le Gouverneur lança un coup de pied à Desnot, qui le reçut dans les parties et dit : *Me voilà perdu, je suis blessé.* Dans cet instant, un particulier porta à de Launey un coup de baïonnette dans le ventre; ce coup fut suivi de plusieurs autres. Le Gouverneur tomba. On le traîna jusqu'au ruisseau. On lui lança plusieurs coups de baïonnette et d'épée et on lui tira des coups de pistolet pour l'achever. On disait : *C'est un galeux et un monstre qui nous a trahis; il faut le détruire.*

Quand de Launey fut mort, le peuple dit : *La nation demande sa tête pour la montrer au public pour qu'il n'ignore pas de ce qu'il a fait.* Un voisin de Desnot lui remit un sabre et lui dit : *Tenez; comme vous avez été blessé; coupez-lui la tête.* Desnot frappa de ce sabre le cou du Gouverneur, à l'endroit où il pensait pouvoir le trancher net; mais cette arme ne coupait pas; alors pour se donner du cœur, sur le conseil d'un soldat, il but un verre d'eau-de-vie mêlée avec de la poudre à canon. Puis rendu furieux par ce breuvage excitant, il prit un petit couteau de poche et, comme en raison de son état il savait travailler les viandes, il acheva avec ce couteau de couper le cou de M. de Launey. En ce faisant,

comme il le disait plus tard, Desnot crut faire un acte patriotique; il espérait même obtenir une médaille. Il prétendait cependant que le Gouverneur était mort de ses blessures lorsqu'il lui avait porté le coup de sabre. Ensuite il mit la tête de M. de Launey au bout d'une fourche à trois branches et il la promena dans Paris au milieu d'une foule ivre de son triomphe.

En lisant ce résumé terne, mais fidèle, de l'interrogatoire de Desnot, j'espère qu'on comprendra les raisons qui poussèrent cet homme à commettre l'acte de féroce sauvagerie, dont il se glorifiait. Il avait été mis hors de lui par le coup de pied que de Launey lui avait envoyé dans les parties. On sait que ces coups, qui font tant souffrir, sont, dans le peuple, réputés mortels. Desnot se jugea perdu; il voulut se venger de ce monstre qui l'avait frappé et qui, croyait-il, s'était rendu coupable d'une odieuse trahison. De Launey était mort. Après avoir bu un mélange enivrant, Desnot coupa la tête de ce gouverneur, la montra au peuple, la mit sur une pique et la promena dans les rues. Il était convaincu qu'en ce faisant il accomplissait un acte patriotique et cela se comprend. Comme la plupart des Parisiens de sa classe, il avait reçu sans doute une éducation sanguinaire en assistant aux exécutions barbares, dont le gouvernement donnait si fréquemment le spectacle au peuple de Paris. Il imitait le bourreau. Quant à la foule qui perça de Launey de mille coups et excita Desnot à lui couper le cou, elle était, elle aussi, persuadée que le gouverneur avait attiré ses concitoyens dans un guet-apens et les avait fait lâchement massacrer. C'était la prévention générale, dit Bailly, qui pense qu'elle justifiait la fureur du peuple (1). Certes, cette mort est profondément regrettable; mais il est excessif de dire qu'elle a souillé cette grande journée. C'est un acte qui ne s'explique que trop facilement.

(1) *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 385.

La foule, surexcitée par les accusations générales de trahison portées contre de Launey, a voulu et se venger et faire acte de justice sommaire (1). Ceux qui avaient donné leur parole aux assiégés, Élie, Hulin, accomplirent des prodiges de valeur pour la faire respecter; mais la foule n'avait pris aucun engagement; car, comme on l'a vu plus haut, elle avait rejeté à grands cris la demande de capitulation, présentée par le Gouverneur, qui s'était ensuite rendu sans condition. C'est donc à tort qu'on accuse le peuple de Paris d'avoir manqué à sa parole; il ne l'avait pas donnée (2).

De Launey, par malheur, ne fut pas la seule victime de la fureur populaire; elle s'exerça encore sur trois officiers de l'état-major de la Bastille et sur trois soldats invalides (3). Enfin le prévôt des marchands, Flesselles, fut assassiné d'un coup de pistolet par un inconnu, au moment où il sortait de l'Hôtel de Ville et allait au Palais-Royal pour se justifier des reproches de trahison qu'on lui adressait. Pitra a laissé de la fin de Flesselles un récit ému auquel je n'ai qu'à renvoyer le lecteur. Je me bornerai à rappeler

(1) S'il faut en croire Bailly, et il y a tout lieu de penser que cet honnête homme n'a pas altéré la vérité, Louis XVI lui-même aurait été convaincu que le meurtre de M. de Launey n'était que justice. Le 16 juillet 1789 dans la soirée, Bailly eut avec le Roi un entretien qu'il raconte dans les termes suivants : « Le Roi me dit qu'il m'avait fait venir pour être instruit de l'état de Paris. Je lui dis ce que j'en savais; je lui exposai le vœu ardent des habitants de Paris. Il me répondit que son intention était d'y aller; je le vis très affecté des meurtres auxquels le peuple s'était livré et qui avaient souillé l'Hôtel de Ville. Je lui parlai du gouverneur de la Bastille; il me dit : « Ah! il a mérité son sort! » Mais il accordait ces différents sentiments en pensant que la justice ne devait pas être exercée par le peuple et par le meurtre et il avait raison. » *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 42.

(2) « On sait comment la parole donnée fut tenue. Doit-on en faire un reproche à la foule? Celle-ci se composait de la lie de la population de Paris et des faubourgs, où s'étaient égarés quelques ouvriers exaltés et quelques soldats à tête chaude. Le massacre de Launey, un vieillard qui avait rempli son devoir, fut entouré de circonstances atroces... Ses bourreaux lui séparèrent la tête du tronc, peu à peu, à coups de canif. » Fr. Funck-Brentano. *La Bastille d'après ses archives. Revue historique*, t. XLII, p. 306.

(3) Ces chiffres sont ceux donnés par les Invalides à la fin de leur Mémoire. *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 114.

qu'on reprochait au prévôt des marchands d'avoir la veille promis des armes aux citoyens et d'avoir, pour les leurrer, fait venir des caisses portant l'étiquette *artillerie*, mais remplies de vieux chiffons et de paille. On l'accusait d'avoir sciemment envoyé des bourgeois, avec des réquisitions signées de lui, prendre des armes à l'Arsenal et aux Chartreux, où il n'y en avait pas. On l'inculpait encore de s'être secrètement entendu avec M. de Launey et de l'avoir engagé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité en lui promettant des secours. On prétendait même avoir trouvé un billet établissant la preuve de cette connivence. Mais nul ne déclare avoir vu et lu ce billet. Cependant des hommes sérieux et modérés, comme Bailly, Pitra, Hardy, paraissent à moitié convaincus de la culpabilité de Flesselles. Quoi qu'il en soit, la mort du prévôt des marchands ne fut qu'un acte isolé, inspiré suivant toute apparence par une vengeance particulière, dont on ne saurait rendre le peuple de Paris responsable.

Pendant la plus grande partie de la journée du 14 juillet, le centre de la ville fut très calme, ainsi que la plupart des quartiers. On n'y soupçonnait même pas ce qui se passait à la Bastille. Le docteur Rigby, qui tout le jour se promena, nous a laissé de l'état de Paris une curieuse description (1), qu'il me suffira de résumer. Il dit que depuis le dimanche 12 juillet dans tous les quartiers on n'avait cessé d'entendre des coups de feu, tirés par les citoyens qui s'exerçaient. Aussi n'y faisait-on plus attention. A ce bruit s'ajoutait celui des cloches, qui étaient sonnées à chaque instant pour appeler les citoyens aux assemblées. Tout cela fut cause que la fusillade et la canonnade du siège de la Bastille ne furent pas remarquées dans l'intérieur de Paris. Ce siège était commencé depuis longtemps et même achevé que bon nombre d'habitants l'ignoraient encore. Rigby et ses compagnons furent

(1) *Dr Rigby's letters*, p. 59 et s.

dans ce cas. Ils s'attendaient si peu à un tel événement que dans la première partie de l'après-midi ils allèrent à l'autre extrémité de la ville, à Monceaux, visiter les célèbres jardins du duc d'Orléans. En revenant chez eux, vers cinq heures, ils virent un régiment dont les tambours battaient et dont les hommes se mettaient en marche en toute hâte. Ils s'informèrent. On leur répondit que la Bastille était assiégée et que les soldats s'empressaient de courir aider leurs concitoyens dans cette entreprise.

Rigby et ses compagnons étaient désireux de voir ce siège d'aussi près que le leur permettrait le souci de leur sûreté personnelle; comme leur hôtel, situé au Palais-Royal, se trouvait presque sur le chemin qu'ils devaient suivre pour se rendre à la Bastille, ils résolurent d'y passer et de prendre l'un des leurs, qui y était resté. Ils se préparaient à en repartir, quand un bruit extraordinaire se fit entendre dans la rue Saint-Honoré, où la plus grande agitation annonçait quelque chose de nouveau. Leur domestique, qui était allé voir dans la rue ce qui s'y passait, revint en toute hâte les inviter à descendre tout de suite. Ils le suivirent et au milieu d'une foule de personnes de tous états, ils coururent au bout de la rue Saint-Honoré.

Bientôt ils virent une foule immense qui s'avançait vers le Palais-Royal au milieu d'acclamations joyeuses d'une nature extraordinaire. Comme cette troupe s'approchait, ils aperçurent un drapeau, quelques grosses clés et une pancarte sur laquelle étaient inscrits ces mots : *La Bastille est prise et les portes sont ouvertes*. Cette nouvelle ainsi présentée produisit sur la foule un effet indescriptible. La joie la plus effrénée fit subitement explosion et se manifesta sous toutes les formes. Des cris d'allégresse retentissaient de tous côtés. On sautait, on s'embrassait; on riait, on pleurait. On se laissait aller aux mouvements les plus désordonnés, comme font les personnes atteintes d'affections nerveuses et hystériques.

En un mot, cette foule si mêlée éprouvait une telle émotion d'extrême satisfaction, avec une telle spontanéité et une telle unanimité, que jamais auparavant êtres humains n'avaient dû en ressentir une semblable. Rigby et ses compagnons furent reconnus pour des Anglais. On les embrassa comme des hommes libres. « Les Français, leur disait-on, sont maintenant libres comme vous. Désormais nous ne sommes plus ennemis; nous sommes frères et la guerre ne nous divisera plus jamais. » Rigby et ses amis furent, eux aussi, saisis par l'enthousiasme général. Ils joignirent leurs cris joyeux à ceux qui saluaient la liberté; ils échangèrent de cordiales poignées de main avec les Parisiens affranchis. Rigby déclarait un mois plus tard, que quant à lui il serait toujours fier de se rappeler l'émotion qui s'était emparée de lui à ce moment; jamais une scène ne l'avait plus fortement intéressé; jamais ses sentiments n'avaient été aussi vraiment délicieux.

Cette troupe passa se rendant au Palais-Royal; mais peu de temps après elle fut suivie d'une autre. Son approche était aussi annoncée par de bruyants cris de triomphe. Mais lorsqu'elle fut plus près, on sentit qu'elle était d'un caractère différent. Bien qu'elle fût une confirmation de la nouvelle annoncée par celle qui l'avait précédée, l'impression qu'elle produisait sur le peuple était d'une autre nature. Un murmure sourd et profond se faisait seulement entendre à son approche. La contenance des gens exprimait la stupéfaction et l'inquiétude. D'abord Rigby et ses compagnons eurent peine à s'expliquer ce changement. Mais quand le centre de cette masse populaire s'approcha d'eux, ils éprouvèrent soudain une sensation semblable. Car ce fut seulement alors qu'ils aperçurent deux têtes sanglantes portées sur des piques. On leur dit que ces têtes étaient celles du marquis de Launey, gouverneur de la Bastille et de M. de Flesselles, prévôt des marchands. C'était une vue horrible

qui glaçait d'effroi les spectateurs. Elle imprimait dans leur esprit une idée de sauvagerie et de férocité et étouffait les émotions joyeuses qu'ils éprouvaient auparavant. Rigby et ses amis, ainsi que beaucoup d'autres citoyens, choqués et dégoûtés par cette scène hideuse, quittèrent immédiatement la rue et rentrèrent chez eux (1).

La nuit approchait, mais la foule restait dans les rues, en proie à la plus vive agitation. Le bruit courait que la ville allait être attaquée par une armée formidable sous les ordres du comte d'Artois et du maréchal de Broglie. « Cette nuit du mardi 14 au mercredi 15 fut, dit le *Cousin Jacques* (2), la plus affreuse de toutes. On disait les ennemis aux portes de Paris ; les patrouilles furent doublées et même triplées. On fit allumer des lampions sur toutes les fenêtres des premiers étages et l'on avertit tout le monde de ne pas se coucher. Vers minuit des hommes répandus dans toutes les rues se mirent à crier d'une voix terrible et sépulcrale : *Aux armes! aux armes! L'ennemi est dans les faubourgs!* On frappait à toutes les portes ; on entrait dans toutes les maisons ; on montait dans tous les appartements ; on faisait partir tous les hommes et en moins d'une demi-heure tout Paris fut sur pied. Le tocsin ne discontinua pas de sonner à l'Hôtel de Ville et dans toutes les paroisses. A ce son lugubre se joignait sans cesse le bruit effrayant des canons, dont on faisait à chaque instant des décharges.

« Toutes les rues étaient barricadées par des tranchées ; toutes les cours dépavées ; toutes les fenêtres ouvertes ; tous les citoyens femmes, vieillards, enfants veillaient dans l'attente de l'ennemi, ayant à leurs côtés une énorme

(1) Ces quatre paragraphes ne sont qu'une paraphrase, aussi fidèle que possible, de la relation de Rigby.

(2) *Histoire de France pendant trois mois*, p. 96, et *Courrier des Planètes*, n° 67, 1er septembre, p. 48. Voyez aussi *Journal de Hardy*, t. VIII, p. 390. — *Procès-verbal des électeurs*, t. I, p. 376-381. — *Journal des Arquebusiers*, p. 11 et 12.

provision de pierres et d'ustensiles de toute espèce pour en accabler les soldats, s'ils se présentaient dans la ville. Les jeunes filles, même les plus timides, avaient à la main des sabres, des épées, des broches et tout ce qu'elles avaient pu trouver d'armes défensives pour résister à l'ennemi, s'il fût venu dans les maisons. Car on s'attendait à tout sans pouvoir rien deviner. En un mot, il faut avoir été témoin de cette nuit d'horreur pour être en état d'en juger. Les tableaux les plus énergiques seraient encore infiniment au-dessous de la vérité.

« La plupart des Parisiens croyait qu'on voulait aller à Versailles et qu'on n'avait mis toute la ville sous les armes que pour prévenir des trahisons pendant que l'on serait occupé aux expéditions du dehors. Mais le lendemain matin on sut que toutes ces alarmes n'avaient été excitées que pour cause de sûreté; car après une journée comme celle du mardi il était urgent de redoubler de précautions et de rigueur pour porter les derniers coups à la cabale expirante. »

Ce projet de marche sur Versailles n'exista, à vrai dire, que dans la tête de quelques exaltés, Camille Desmoulins entre autres. Il l'expose dans la lettre qu'il écrivit à son père le 16 juillet. « Je montai la garde, dit-il (1), toute la nuit. Je rencontrai un détachement de hussards, sur les onze heures du soir, qui entrait par la porte Saint-Jacques. Le gendarme qui nous commandait cria : *Qui vive!* L'officier de hussards leur cria : *France, la nation française; nous venons nous rendre, vous offrir nos secours.* Comme on s'en défiait un peu, on leur dit de se désarmer d'abord et sur leur refus on les remercia de leurs services et il ne s'en serait pas échappé un seul, s'ils ne se fussent égosillés à crier : Vivent les *Parisiens et le Tiers État!* On les ramena jusqu'aux barrières, où nous leur souhaitâmes le bonsoir. Nous les avions pro-

(1) *Œuvres de C. Desmoulins*, édition J. Claretie, t. II, p. 334.

menés quelque temps dans Paris, où ils durent admirer le bon ordre et le patriotisme. Les femmes faisaient bouillir de l'eau pour leur jeter sur la tête ; ils voyaient les pavés rangés sur les fenêtres, prêts à les écraser et autour d'eux les milices innombrables de Paris armées de sabres, d'épées, de pistolets et plus de 60,000 baïonnettes, plus de 150 pièces de canons braquées à l'entrée des rues. Je crois que c'est leur rapport qui glaça d'effroi le camp. Nous avions les poudres de la Bastille, de l'Arsenal, 50,000 cartouches trouvées aux Invalides. Mon avis était d'aller à Versailles ; la guerre était finie ; toute la famille était enlevée, tous les aristocrates pris d'un coup de filet. J'étais certain que la prise inconcevable de la Bastille, dans un assaut d'un quart d'heure, avait consterné le château de Versailles et le camp, et qu'ils n'auraient pas eu le temps de se reconnaître. »

Camille Desmoulins se flattait d'un fol espoir et fort heureusement ses projets ne furent pas mis à exécution. Car les Parisiens auraient trouvé sur la route de Versailles la plus grande résistance. Les troupes de Besenval avaient, à l'entrée de la nuit, quitté l'École militaire et le Champ-de-Mars et s'étaient repliées sur Sèvres (1), où se trouvaient déjà plusieurs régiments avec de l'artillerie pour garder et défendre le pont (2). Sur toutes les routes qui conduisaient de Paris à Versailles, pareilles précautions étaient prises et, dans la nuit du 14 au 15 le maréchal de Broglie fit lui-même une inspection pour s'assurer qu'il n'y avait rien à craindre (3).

(1) *Mémoires de Besenval*, t. III, p. 417.
(2) *Mémoires de Bailly*, I, 395.
(3) Le marquis de Sillery à M. de Savigny, 17 juill., *Arch. nat.*, KK, 647, f° 692°.

VII

PROJETS DE LA COUR — LE COMTE D'ARTOIS ET MADAME DE POLIGNAC A L'ORANGERIE — IMPRESSION PRODUITE A VERSAILLES PAR LA PRISE DE LA BASTILLE — INTERVENTION DU DUC DE LIANCOURT — DÉMARCHE DE LOUIS XVI PRÈS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE — CONSEIL DU 16 JUILLET — RAPPEL DE NECKER — DISLOCATION ET RETRAITE DE L'ARMÉE DU MARÉCHAL DE BROGLIE — LOUIS XVI A L'HOTEL DE VILLE DE PARIS — TRIOMPHE DE LA RÉVOLUTION.

Les Parisiens étaient bien inspirés en se préparant à se défendre avec la dernière énergie; car si la Bastille n'eût pas été prise, il est probable qu'ils eussent été attaqués cette nuit-là par l'armée du maréchal de Broglie. « On avait sans doute, dit Bailly, le projet de s'emparer de Paris dans la nuit du 14 au 15; de tenir le lendemain une séance royale pour faire accepter la délibération du 23 juin ou de la porter au Parlement, après avoir dissous l'assemblée, si elle refusait à y accéder. Les cent mille hommes étaient prêts pour appuyer cette démarche violente et les cent millions de billets d'Etat pour suppléer au déficit des finances qui avait fait convoquer l'Assemblée (1). »

Ces craintes n'étaient pas de pures chimères, comme on l'a parfois prétendu. Gouverneur Morris, qui vivait dans le monde de la cour, confirme ce que disent Bailly et Ferrières (2). Le 31 juillet 1789, il écrivait à Georges Washington : « Je ne sais pas si vous aurez été informé de la situation critique où étaient les affaires, lorsque le dernier ministère a été renversé et l'ancien rétabli. Mon autorité est très bonne. Cependant je n'affirmerais pas que ce fût la vérité. Il était question de réduire Paris par

(1) *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 325.
(2) *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 10.

la famine, d'arrêter deux cents membres des États généraux et de gouverner à l'ancienne mode. Tout cela, direz-vous, était de la folie, par conséquent invraisemblable ; mais n'était-ce pas une folie de renvoyer Necker et de changer le ministère à l'époque et de la manière qu'on avait choisies? Les hommes, assez faibles pour faire la première chose, étaient certainement assez fous pour faire la seconde. Deux régiments allemands, dont on devait se servir, avaient été régalés par la reine, dans l'orangerie de Versailles; ils avaient reçu des largesses, des promesses; on les avait excités à crier : *Vive la reine! Vive le comte d'Artois! Vive la duchesse de Polignac* (1). Ensuite leur musique avait joué pendant quelques heures sous les fenêtres de Leurs Majestés. Le maréchal de Broglie chercha en même temps à gagner l'artillerie; mais on vit enfin que quoique les troupes voulussent bien crier et chanter, cependant elles ne se battraient pas contre leurs concitoyens... L'armée tout entière, en France, s'est déclarée en faveur de la Révolution ; et la raison qui fait que S. M. n'a pas pris les mesures énergiques que j'ai énumérées plus haut, c'est

(1) « J'avais vu entrer à Versailles les régiments étrangers au service de France, appelés pour dissoudre les États généraux; je les avais vus traverser dans la nuit les rues que remplissait une population muette et interdite. J'avais vu la Reine et sa société, ainsi que M. le comte d'Artois, se rendre à l'Orangerie où ces troupes étaient casernées, applaudir à leurs jeux et à leurs danses, y prendre part, distribuer aux officiers et même aux simples soldats des paroles d'encouragement et des louanges. » *Mémoires de Miot de Mélito*, t. I, p. 13.

« J'ai su dès mardi matin, par une personne arrivée de Versailles, que le régiment de Bouillon-Allemand, commandé par le gendre du maréchal de Broglie, et celui de Suède doivent être arrivés à l'Orangerie... que le roi, et cela a eu lieu, conduit par son frère et accompagné de la reine, devait aller les voir dans l'après-midi. Tous les officiers, jusqu'au dernier porte-drapeau, lui ont été présentés. On a donné à boire aux soldats pour les enivrer, ces deux régiments étrangers étant destinés à cette expédition contre l'Assemblée à laquelle ils se sont constamment refusés, malgré les caresses par lesquelles on voulait les séduire. Le refus du régiment de Metz, du corps royal de l'artillerie, de servir les canons dans cette occasion a évité une catastrophe qui eût laissé dans les annales de la monarchie le souvenir d'une trahison odieuse. » *Archives de Dresde.* — Salmour à Stutterheim, le 16 juillet 1789.

qu'Elle ne connaît pas un seul régiment qui eût voulu s'y prêter (1). »

Pendant ce temps, l'Assemblée nationale, qui depuis deux jours siégeait en permanence, délibérait sur les moyens à employer pour obtenir du roi le renvoi des troupes. Mais la discussion fut interrompue par le vicomte de Noailles, qui apportait des nouvelles de Paris, dont il arrivait à l'instant. Il rendit compte de ce qu'il avait vu; il dit que la bourgeoisie de Paris était sous les armes; que l'Hôtel des Invalides avait été forcé ; que la Bastille avait été enlevée d'assaut et que le Gouverneur, qui avait fait tirer sur les citoyens, avait été massacré par le peuple. L'Assemblée décida d'envoyer sur-le-champ une députation au roi pour l'informer de l'état de Paris. Louis XVI lui fit par écrit une réponse banale ; il déclarait qu'il avait donné l'ordre que des officiers généraux se missent à la tête de la milice bourgeoise pour seconder le zèle des bons citoyens et que les troupes campées au Champ-de-Mars s'éloignassent tout de suite. Dans l'intervalle qui s'écoula entre le départ de la députation pour le château et son retour, deux électeurs, envoyés par le Comité permanent de l'Hôtel de Ville, vinrent faire à l'Assemblée le rapport dont ils s'étaient chargés et confirmer officiellement ce que le vicomte de Noailles avait dit. Alors l'Assemblée résolut d'envoyer au roi, sous la conduite de l'archevêque de Paris, une nouvelle députation qui partit aussitôt après que la première eût rendu compte de sa mission. A ces députés, qui venaient l'entretenir du soulèvement de sa capitale, Louis XVI ne trouva à répondre que ces paroles : « Messieurs, vous déchirez mon cœur de plus en plus par le récit que vous me faites des malheurs

(1) Lettre de Gouverneur Morris à Washington du 31 juillet 1789, *Mémorial*, t. II, p. 28. Dans son journal, à la date du 19 juillet 1789, Gouverneur Morris nota ce qu'il avait entendu dire ce jour-là au club par le duc d'Aiguillon et le baron de Menou ; c'était de ces deux députés de la noblesse qu'il tenait les détails qu'il donne dans sa lettre à Washington. *Ibidem*, I, p. 261.

de Paris ; il n'est pas possible de croire que les ordres qui ont été donnés aux troupes en soient la cause. Vous savez la réponse que j'ai faite à votre précédente députation ; je n'ai rien à y ajouter. »

Il est donc certain que dans la soirée du 14 juillet, Louis XVI fut complètement informé de tout ce qui s'était accompli à Paris depuis le matin; les deux députations de l'Assemblée nationale ne lui laissèrent rien ignorer. Cependant, dans ses Mémoires, Besenval prétend qu'avant son arrivée à Versailles « personne n'avait voulu raconter au roi l'ensemble de cette funeste journée, de façon qu'il ne savait les événements que par des lambeaux de récits qui le laissaient encore dans l'incertitude ». Louis XVI aurait appris de lui « tous les faits et tout ce qu'ils avaient de sinistre et pour le présent et pour l'avenir (1) ». Cette prétention est en complète contradiction avec une légende qui se forma aussitôt après les événements et qui depuis lors a été acceptée par la plupart des historiens. On raconta que dans la nuit du 14 au 15, le duc de Liancourt, grand maître de la garde-robe, avait osé réveiller le roi « pour l'instruire avec sincérité de tout ce qu'on lui cachait, de tout ce qu'il lui importait si fort de savoir, en un mot, des cruels événements de la capitale, d'après le récit desquels S. M., en lui recommandant sur toute chose de faire en sorte de se retirer sans que personne le vît, lui aurait promis de faire un bon usage de ses instructions (2). » Ce serait dans cette entrevue nocturne que le duc de Liancourt aurait adressé à Louis XVI la célèbre réplique que tout le monde connaît; le roi interrompant son récit et s'écriant :

(1) *Mémoire de Besenval*, t. III, p. 417.

(2) *Journal de Hardy*, t. VIII, p. 392. — Voyez aussi la *Gazette de Leyde* des 24 et 28 juillet et le *Courrier de Londres* du 28 juillet. Dès le 15 juillet le duc d'Aiguillon et le baron de Menou avaient dit au club que le duc de Liancourt était entré dans la chambre du roi à deux heures du matin, l'avait réveillé et lui avait révélé la gravité de la situation. Louis XVI aurait alors envoyé chercher Talleyrand. *Mémorial de gouverneur Morris*, t. I, p. 262.

Mais! c'est donc une révolte? il lui aurait répondu: *Non, Sire, c'est une révolution.* Mais rien n'est moins digne de foi.

Dans l'histoire de la vie de son père (1) Gaëtan de la Rochefoucauld rapporte cette anecdote comme un simple on-dit (2). D'après lui, le duc de Liancourt n'aurait pas réveillé le roi; dans la matinée du 15, au lever de Louis XVI, il aurait représenté vivement à son maître les dangers de l'Etat; il lui aurait exposé qu'une franche et intime union avec l'Assemblée nationale pouvait seule sauver le royaume et il aurait obtenu du roi la promesse qu'il se rendrait tout de suite à l'Assemblée pour lui témoigner ses sentiments d'amour et de confiance (3). Cependant, dans la discussion sur les pensions à accorder aux vainqueurs de la Bastille, le 22 avril 1833, Gaëtan de la Rochefoucauld présenta les choses d'une autre façon; il prétendit que dans les manuscrits que son père lui avait laissés, se trouvait le récit qui suit: « On sait que le 14 juillet, j'allai dans la nuit réveiller le roi pour le désabuser de l'ignorance où ses ministres le laissaient des événements qui avaient eu lieu dans cette fatale journée et je dois dire que je vis le roi affligé profondément de mes récits, mais beaucoup plus occupé des conséquences de cette journée pour Paris et la France que pour lui : « Qu'ai-je fait, disait-il, pour que le peuple soit contre moi? Je n'ai jamais voulu que lui faire

(1) *Vie du duc de la Rochefoucauld-Liancourt* (1747-1827), par Frédéric Gaëtan, comte de La Rochefoucauld, son fils. Paris 1827, in-8°.

(2) « On dit que le 12 juillet le duc de Liancourt étant allé à Versailles informer le roi des mouvements du peuple de Paris, le roi lui dit : *Mais! c'est donc une révolte?* et qu'il lui répondit : *Non, sire, c'est une révolution. Opere supra citato*, p. 26.

(3) « Après la prise de la Bastille, après les horribles meurtres, qui avaient ensanglanté la journée du 14 juillet, la matinée du 15 était sinistre. Le duc de Liancourt, au lever du roi, lui parla vivement des dangers de l'État; il lui exposa qu'une franche et intime union entre le roi et l'Assemblée nationale pouvait seule préserver la chose publique des commotions politiques. Il obtint du roi de se rendre à l'Assemblée et de lui témoigner des sentiments d'amour et de confiance. » *Ibidem*, p. 27.

du bien — Quelle révolte, disait-il encore! — Et c'est alors que je lui répondis : « Ah! Sire! dites révolution. » A cette prétendue citation extraite des manuscrits de son père, Gaëtan de la Rochefoucauld ajoutait ce commentaire : « Ainsi ce fut en s'affligeant avec le roi, pendant la nuit, des désastres de cette journée, que mon père l'avertissait que ce n'était pas une révolte passagère, mais une révolution dangereuse à l'égard de laquelle il y avait des grandes mesures à prendre (1). » A quoi La Fayette répondit : « Je n'étais pas dans le tête-à-tête de M. de Liancourt; mais je sais que lorsque le roi se servit de l'expression : *C'est une grande révolte,* il répliqua : « *Non, Sire, c'est une grande révolution.* Je n'ai pas dit qu'il se fût servi du mot *glorieuse;* mais pour l'autre expression, je la tiens de lui-même et il en a toujours accepté les compliments (2). » Qui croire? Gaëtan de la Rochefoucauld, simple historien de son père en 1827, ou le même homme, député en 1833 et adversaire des vainqueurs de la Bastille. Il me semble qu'il faut préférer la première version, celle de 1827; car elle est confirmée par Bailly (3), qui devait la tenir du duc de Liancourt lui-même et c'est la seule vraisemblable. Pourquoi ce courtisan aurait-il commis une grave infraction à l'étiquette et réveillé le roi pour lui apprendre les événements de Paris, puisque son maître en avait été informé et par deux députations de l'Assemblée nationale et par le baron de Besenval, commandant des troupes? Au contraire, au lever du roi, il était tout naturel qu'il insistât près de Louis XVI, pour le décider à aller donner à l'Assemblée nationale l'assurance de son amour et de sa confiance. Il est d'autant plus probable que ce fut à ce moment seulement qu'eut lieu cette heureuse intervention que ce fut le duc de Liancourt qui fut chargé d'aller

(1) *Moniteur* du 23 avril 1883, p. 11-57.
(2) *Ibidem*, p. 1158.
(3) *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 3.

annoncer à l'Assemblée la prochaine arrivée du roi.

Dès la reprise des discussions, dans la matinée du 15 juillet, les députés s'étaient occupés de la rédaction d'une adresse au roi pour lui demander d'éloigner de sa personne ceux qui lui avaient donné de si perfides conseils et qui avaient osé calomnier le vertueux ministre [Necker] qui s'était dévoué à sa gloire et au bonheur de la nation. Mirabeau appuya vivement la motion présentée en ce sens par le marquis de Sillery et quand l'Assemblée eut adopté ce projet d'adresse et désigné la députation qui devait aller le présenter à Louis XVI, le grand orateur reprenant la parole, prononça l'apostrophe célèbre.

« Eh bien ! dites au roi que les hordes étrangères, dont nous sommes investis, ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites et leurs caresses et leurs exhortations et leurs présents ; dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale ; dites-lui que dans son palais même, des courtisans ont mêlé leurs danses aux sons de cette musique barbare et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy. Dites-lui que ce Henri, dont l'Univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font repousser les farines que le commerce apporte dans Paris, fidèle et affamé. »

Les membres de la députation se disposaient à sortir, lorsque le duc de Liancourt demanda la parole. Il dit qu'il était autorisé à annoncer à l'Assemblée que le roi, de son propre mouvement, s'était déterminé à venir au milieu des représentants de la Nation. A ces paroles les applaudissements éclatent. Mais Mirabeau les fait ces-

ser : « Attendez, s'écrie-t-il, que le roi nous ait fait connaître les bonnes dispositions qu'on nous annonce de sa part ; qu'un morne respect soit le premier accueil, fait au monarque, dans ce moment de douleur... Le silence du peuple est la leçon des rois. » Mirabeau avait raison de se défier. Le roi ne venait pas s'avouer vaincu et faire sa soumission. Loin de là. Il se bornait à demander à l'Assemblée de l'aider à rétablir l'ordre et le calme dans Paris dont les troubles affreux affectaient sensiblement son cœur. Pour capter la confiance des députés il protestait avec indignation contre les projets d'attentat à leur sûreté qui lui avaient été attribués, il déclarait qu'il se fiait à eux et qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. Il terminait en les invitant à faire connaître ces dispositions à la capitale. En entendant ces paroles, les députés oublièrent les recommandations de Mirabeau. Ils applaudirent avec frénésie. Sans réfléchir que ce discours passait complètement sous silence la question ministérielle, ils crurent alors que tout était fini. L'attachement des Français à la royauté reprit le dessus. Quand Louis XVI se retira, la plupart des députés lui firent un cortège triomphal et l'accompagnèrent à pied jusqu'au château au milieu de la foule transportée de joie. La reine elle-même, lorsqu'elle parut au balcon avec ses enfants, fut acclamée. Seuls les députés de la majorité de la noblesse, les aristocrates forcenés voyaient avec tristesse cette réconciliation momentanée qui était comme la ruine de toutes leurs espérances (1).

Lorsque les députés, après avoir reconduit le roi, reprirent leur délibération interrompue, ils décidèrent d'abord d'envoyer sur-le-champ à Paris 88 de leurs collègues qui seraient chargés de faire tous leurs efforts, d'employer tous les moyens pour ramener le calme, pour

(1) *Journal de M. de Gauville*, p. 11 et 12.

bonheur d'être roi d'une nation aussi fidèle. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je veuille prendre la défense de pareils ministres ; à Dieu ne plaise que je veuille empêcher leur dénonciation ; mais dans un aussi beau jour, il n'est pas de la dignité de l'Assemblée de s'occuper d'un ministère aussi avili. » L'Assemblée ne se contenta pas de cet avertissement. Le lendemain 16 juillet, Mirabeau lut un projet d'adresse au roi pour lui demander le renvoi des ministres dont les conseils avaient causé les malheurs de Paris et de la France. Barnave demanda qu'on y ajoutât le vœu du rappel de Necker. Mounier fit une timide tentative pour défendre les prérogatives du roi qui devait avoir le libre choix de ses ministres ; mais Mirabeau le réfuta sans peine et défendit victorieusement sa motion. Enfin Lally-Tollendal enleva l'assentiment de l'Assemblée en disant : « Messieurs, nous l'avons vu, nous l'avons entendu, dans les rues, dans les carrefours, sur les quais, sur les places, il n'y avait qu'un cri, *le rappel de M. Necker*. Tout ce peuple immense nous priait de redemander M. Necker au roi. Les prières d'un peuple sont des ordres ; il faut donc que nous demandions le rappel de M. Necker. » On allait passer au vote sur le projet d'adresse présenté par Mirabeau, quand on vint annoncer à l'Assemblée le renvoi de tous les ministres et le rappel de Necker.

Le 16 juillet, à la première heure, Louis XVI tint un grand conseil, où se trouvèrent, avec tous les ministres, la reine et les frères du roi. Il ne s'agissait de rien moins que d'examiner si Louis XVI, avec toute la famille royale et ses principaux courtisans, se retirerait à Metz, sous la protection de l'armée pour y rassembler ses fidèles, tenter d'en imposer à l'Assemblée et en cas d'échec entreprendre d'arracher à main armée son royaume à la Révolution. S'il fallait en croire Mme Campan, Marie-Antoinette, toujours portée aux résolutions extrêmes, avait adopté ce parti et l'avait fait agréer par son mari ;

elle avait même donné à cette femme de chambre l'ordre de préparer ses bijoux et elle aurait brûlé avec elle une grande quantité de papiers (1). On sait combien suspectes sont les affirmations, même les plus solennelles, de Mme Campan; mais cette fois il semble qu'elle a dit vrai; car son témoignage est confirmé par ceux du duc des Cars et de Fersen.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet, sur les trois ou quatre heures du matin, le duc des Cars fut réveillé et mandé en toute hâte chez le duc de La Vauguyon, qu'il trouva en conférence avec le baron de Breteuil; ces deux ministres étaient, dit-il, « consternés et morts de fatigue comme de chagrin ».

Ils confièrent à leur ami qu'ils sortaient de chez le roi et qu'ils l'avaient laissé disposé à partir pour Metz dans la journée, si le maréchal de Broglie se chargeait d'y conduire la famille royale. Comme ils ne doutaient pas que ce maréchal ne s'en chargeât, ils avaient proposé de l'envoyer appeler, mais le roi n'avait pas voulu qu'on le réveillât avant six heures du matin. A cette heure-là, tous les ministres se réuniraient chez le roi pour convenir du moment du départ. En attendant, le duc des Cars devait se préparer à suivre le roi. « Revenez ici, lui dit le duc de la Vauguyon. Nous aurons vu le roi et le maréchal; je vous indiquerai l'heure du départ. » Mais à huit heures du matin, les deux ministres lui dirent : « Il n'y a point de départ; le maréchal n'a pas seulement hésité, il a refusé de se charger de la conduite à Metz. » — « Je sais, ajoute le duc des Cars, que les partisans du maréchal ont nié ce refus ; et en émigration M. de Broglie s'est plaint que le roi n'ait pas voulu qu'il le conduisît à Metz. Je conçois qu'il n'y avait pas à se vanter en avouant le refus ; mais qu'y a-t-il à opposer au récit que je viens de faire au rapport de ces deux mi-

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 52, 53.

nistres (1)? » Il n'y a pas même à hésiter entre les déclarations du maréchal de Broglie et celles de ses deux collègues Breteuil et La Vauguyon ; car ces derniers peuvent se recommander de l'autorité de Louis XVI lui-même. Le 14 février 1792 il disait à Fèrsen : « Je sais que j'ai manqué le moment ; c'était le 14 juillet. Il fallait alors s'en aller et je le voulais ; mais comment faire, quand Monsieur lui-même me priait de ne pas partir et que le maréchal de Broglie, qui commandait, me répondait : *Oui, nous pouvons aller à Metz ; mais que ferons-nous, quand nous y serons?* J'ai manqué le moment et depuis je ne l'ai pas retrouvé. J'ai été abandonné de tout le monde (2). »

Obligé de rester à Versailles malgré lui, puisqu'il était abandonné même par le chef de son armée, par ce maréchal incapable en qui il avait si mal placé sa confiance, le malheureux Louis XVI dut se résigner et se soumettre, se séparer de Breteuil et rappeler Necker. C'en était trop. Le pauvre roi n'eut pas le courage de rédiger lui-même la lettre qu'il lui fallait écrire à l'orgueilleux genevois, dont il allait avoir à subir l'odieuse présence et l'importun concours. Il se borna à copier la minute rédigée par le comte de Provence, dont on y reconnaît la précoce habileté (3). C'était de beaucoup le plus intelligent des trois frères. Tout aussi hostile à la Révolution que son aîné et que son cadet, il avait su cacher ses véritables sentiments et ne pas se compromettre. Il put donc tranquillement rester en France. Mais le comte d'Artois, qui s'était follement mis à la tête du parti aristocratique, fut obligé de reconnaître qu'il était pour lui de la plus élémentaire prudence de quitter le royaume. Il partit furtivement avec ses fils dans la nuit du 16 au

(1) *Mémoires du duc des Cars*, t. II, p. 80 et s.
(2) *Journal de Fersen* dans le *Comte de Fersen et la Cour de France*, par M. de Klinckowstrom. Paris, 1878, in-8°, t. II, p. 6.
(3) Musée des Archives nationales, n° 1108.

17 juillet, par conséquent sans avoir pu recevoir à Marly Talleyrand qui serait venu, au milieu de la nuit, l'adjurer de ne pas émigrer. C'est un conte bleu imaginé par le dépositaire des papiers de Talleyrand (1), par M. de Bacourt, le plus ignorant des éditeurs infidèles. Le comte d'Artois fut suivi dans l'exil par les principaux membres de cette trop fameuse société des Polignac, qui fit tant de mal à la France. La duchesse, son mari, ses enfants, sa belle-sœur, la belle Mme de Polastron, la maîtresse chérie du comte d'Artois, le comte de Vandreuil, amant en titre de Mme de Polignac et plusieurs de leurs familiers se retirèrent en Suisse. L'abbé de Vermond qui, depuis plus de vingt ans, était le conseiller intime et le confident de Marie-Antoinette, imita cet exemple. La pauvre reine resta seule dans son palais, privée de ses amis les plus chers, sinon les plus sûrs, de ces Polignac auxquels elle avait tout sacrifié, auxquels elle avait permis de mettre la France au pillage pour eux et les leurs. Dans cette débâcle, c'était elle la plus atteinte.

Ce n'est pas que Louis XVI n'ait eu, lui aussi, de dures épreuves à supporter. Mais apathique et indolent, il ne les ressentait pas aussi fortement que sa femme dont l'âme énergique et fière était comme déchirée pas l'abaissement de la royauté. Incapable de chercher à se réconcilier avec cette nation généreuse, si prompte à oublier les fautes et les crimes des maîtres qui lui montrent quelque confiance, Marie-Antoinette allait ronger son

(1) Voyez dans la *Revue historique* de mai-juin 1892 mon article sur l'*Authenticité des Mémoires de Talleyrand* et notamment les p. 88 à 94, dans lesquelles je crois avoir démontré que M. de Bacourt a commis une indigne supercherie littéraire en prétendant faussement avoir reçu de Talleyrand des confidences que celui-ci n'a jamais pu lui faire. Comme ce fait n'a pas été contesté par la rédaction de la *Revue historique* qui a pris la défense de M. de Bacourt dans une note insérée à la suite de mon article, je pense qu'on doit le considérer comme acquis et tenir pour le plus maladroit des faussaires ledit M. de Bacourt, qui après avoir détruit le manuscrit original des *Mémoires de Talleyrand*, ne nous en a laissé qu'une seule copie, écrite de sa main et arrangée suivant son caprice.

frein en silence, jusqu'à ce que les circonstances lui parussent favorables pour organiser une coalition des puissances étrangères et préparer l'invasion de la France. Louis XVI, au contraire, se serait aisément résigné à accepter la nouvelle situation qui lui était faite. Il le prouva tout aussitôt.

Le 17 juillet, le maréchal de Broglie avait quitté de bonne heure Versailles, entouré d'un nombreux état-major et suivi de plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie. Cette longue colonne, dit Mercy qui la rencontra, ressemblait à une armée en déroute après la perte d'une bataille. Alors Louis XVI, *abandonné de tout le monde*, alla, le jour même, à Paris, consacrer par sa visite le triomphe de la Révolution. C'était un grand acte de courage. Craignant d'être mis à mort ou d'être retenu en otage, le roi avait fait ses dévotions le matin et avant de quitter ses appartements de Versailles, où il doutait de pouvoir revenir, il avait remis au comte de Provence des pleins pouvoirs de lieutenant général du royaume. Ensuite il était parti bravement, accompagné seulement de quelques grands officiers de sa maison et d'une dizaine de gardes du corps. Pour la première fois, dans une circonstance solennelle, il se voyait privé de l'appareil qui entourait naguère encore la majesté royale; c'était comme une dégradation. Les aristocrates en furent peut-être encore plus attristés que leur malheureux maître. L'un d'eux nous a laissé de ce départ de Versailles un tableau mal composé, mais bien vivant.

« Je sortis, dit-il, de la séance, pour envisager d'un œil philosophique le départ du roi pour Paris. Monté en conséquence à une fenêtre dans l'avenue de Paris, quel vaste champ s'ouvrit alors à la réflexion! Ce même roi qui, deux mois avant, était venu ouvrir les États généraux avec le plus puissant cortège, avec une pompe et une magnificence dignes du plus grand prince de l'Europe, était, ce jour-là, dans la voiture la plus simple: deux

écuyers, douze gardes du corps et une seule voiture de suite, ainsi qu'il allait ordinairement à la chasse. Il était précédé et suivi d'environ deux cents hommes à pied, mal vêtus, chapeaux en clabaud, fusil renversé sur l'épaule; au lieu de ses beaux cent-suisses et de ses fidèles gardes du corps, qui entouraient autrefois ses portières, elles étaient tenues par des Savoyards, des mendiants et des poissardes, auxquels se joignirent jusqu'à Paris une multitude innombrable de peuple. On entendit quelques : *Vive le Roi!* mais le plus souvent c'étaient des jurements, des chansons, une bacchanale digne du carnaval. C'est ainsi que le roi de France mit quatre heures pour aller de Versailles à Paris, après avoir préalablement fait ses dévotions le matin. Quelle résignation! Quelle faiblesse (1). »

A Paris, Louis XVI fut reçu par Bailly qui vint au-devant de lui jusqu'à la pompe à feu de Chaillot à la tête d'une nombreuse députation des électeurs. En présentant au roi les clés de la ville, Bailly lui adressa un discours ému dans lequel, faisant allusion à Henri IV, il disait: « Il avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. » Le cortège royal, plus imposant par son étrangeté que par sa magnificence, passa par la place Louis XV (Concorde), la rue Saint-Honoré, la rue du Roule, les quais jusqu'à l'Hôtel de Ville. « Le chemin était bordé des deux côtés par une haie de garde nationale... armée de fusils, d'épées, de piques, de lances, de faulx, de bâtons, etc., on y voyait des femmes, des moines, des capucins, le fusil sur l'épaule!... Le plus grand ordre a été partout observé, personne ne sortait des rangs, ni ne dépassait la haie, quoiqu'il y eût derrière une foule immense de spectateurs. Les airs retentissaient d'une acclamation continuelle: *Vive la Nation! Vive le Roi! vivent MM. Bailly, La Fayette, les députés, les élec-*

(1) *Journal de M. de Gauville*, p. 12 et 13.

teurs! et ces cris étaient mêlés au son des trompettes, de la musique guerrière et au bruit de l'artillerie dans tous les lieux où les canons étaient placés (1). »

A l'Hôtel de Ville, Bailly présenta au roi la cocarde tricolore en lui disant : « Sire, j'ai l'honneur d'offrir à V. M. le signe distinctif des Français. » Le roi la prit de très bonne grâce et la mit à son chapeau. Ensuite il monta l'escalier de l'Hôtel de Ville sous la voûte d'acier maçonnique, formée par les épées nues que croisaient au-dessus de sa tête les représentants de la Ville. La foule se pressait autour de lui ; il marchait, dit Bailly, avec l'assurance d'un bon roi au milieu d'un bon peuple. A son entrée dans la salle les applaudissements, les cris de *Vive le Roi* éclatèrent de toutes parts. Quand il eut pris place sur son trône, il entendit encore plusieurs discours Ensuite il voulut parler ; mais il était trop ému ; il ne put que balbutier ces paroles : « Vous pouvez toujours compter sur mon amour. » Le peuple, qui remplissait la place, demandait le roi à grands cris. Louis XVI se coiffa de son chapeau, où était attachée la cocarde nationale et parut à une des fenêtres de l'Hôtel de Ville. A sa vue, les applaudissements éclatèrent de tous côtés, nombreux et nourris. Ensuite le roi quitta l'Hôtel de Ville et se retira par le même chemin qu'il avait suivi en venant. Il dut encore une fois passer lentement au milieu de ses sujets en armes. Mais on remarqua qu'au retour les acclamations qui le saluaient étaient plus chaleureuses qu'à l'arrivée. Le peuple avait repris confiance (2).

Enfin sur les dix heures du soir Louis XVI rentra à Versailles, brisé de fatigue, mais sain et sauf. Il n'avait eu à souffrir que dans sa fierté et dans sa dignité. Dans cette mémorable journée, où il avait, pour ainsi dire, proclamé lui-même la victoire de Paris, il avait dû demander

(1) *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 57 et s.
(2) *Ibidem*.

pardon à ce peuple qu'il avait méconnu et lui faire une amende honorable comme jamais sujets n'en avaient reçu de leur souverain (1).

VIII

CONCLUSION

TENTATIVES DES RÉACTIONNAIRES POUR RÉDUIRE A RIEN LA PRISE DE LA BASTILLE — OPINIONS DES HOMMES POLITIQUES CONTEMPORAINS, DU DUC DE DORSET, DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU, DU COMTE DE GOLTZ, DE MIRABEAU, DE JEAN LUZAC, ETC., SUR LES RÉSULTATS DE CETTE RÉVOLUTION EXTRAORDINAIRE — CONSÉQUENCES IMMÉDIATES DE LA PRISE DE LA BASTILLE : DÉFAITE DE LA ROYAUTÉ, ÉTABLISSEMENT DE LA LIBERTÉ CIVILE ET POLITIQUE, SUPPRESSION DU RÉGIME FÉODAL.

Pour diminuer, autant que possible, la grandeur historique de cette journée du 14 juillet 1789, qui a le privilège d'exciter la colère et les rancunes des adversaires de la Révolution, M. Taine est allé jusqu'à tirer du journal de Marat cette citation : « Lorsqu'un concours inouï de circonstances eut fait tomber les murs mal défendus de la Bastille, les Parisiens se présentèrent devant la forteresse ; la curiosité seule les y amena. » M. Frantz Funck-Brentano a reproduit avec empressement cette grossière boutade contre le peuple de Paris et il n'a pas craint de dire : « Ce n'est que plus tard et de loin que l'on s'aperçut de l'importance que la prise de la Bastille aurait dû avoir (2). » Rien de plus éloigné de la vérité.

(1) « He was conducted by a *Garde Bourgeoise* to his palace at Versailles, and thus concluded such an *amende honorable* as no sovereign ever made and no people ever received. » Thomas Jefferson à John Jay, 19 juillet 1780. *American diplomatic Correspondence*, 2d series, t. II, p. 309.

(2) *Revue historique*, t. XLII, mars-avril, 1890, p. 309.

M. Fr. Funch-Brentano s'appuie sur une phrase de la *Bastille dévoilée* pour soutenir cette opinion plus que paradoxale : « Au milieu, dit-il, de tous les événements qui ont marqué cette période si agitée, la prise de la Bastille ne parut pas, tout d'abord, un fait particulièrement important. L'auteur si sincère de la *Bastille dévoilée* en est désespéré : il rappelle la profonde impression produite à l'étranger par la chute de la citadelle royale, et il ajoute : « Voilà ce qui se passe à Londres, et en France tous les journalistes ont gardé sur cet événement le plus morne silence. Ne serait-on pas tenté de douter de sa réalité si, dans dix ans, on consultait leurs feuilles sans pouvoir en rencontrer la plus légère trace? » Mais les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* ne font pas ici la moindre allusion à la prise de la forteresse; dans leur pensée, il s'agit de la prison odieuse qui vient de tomber sous la colère populaire. Pour le prouver, il me suffira de compléter cette citation :

« Est-il, lit-on dans cet ouvrage, un spectacle plus consolant pour un citoyen français que celui de voir anéantir cet antre ténébreux? Chaque pierre que l'on détache semble, en roulant dans le fossé, emporter avec elle un soupir et un gémissement.

« Un esclave sent rarement le poids de ses fers; mais l'homme libre ne les lui voit pas porter sans indignation; les Anglais ont souvent rougi pour nous; souvent l'humanité leur a fait embrasser notre défense. Partout on voit des traces de leur vertu bienfaisante; ils étaient libres; ils désiraient que tous les hommes le fussent. Leurs papiers ne se lassent point de citer ce grand événement. Leurs spectacles s'en sont emparés et on le représente actuellement sur trois théâtres de Londres. Un de leurs écrivains, M. Pratt, qui a fait, il y a trois ans, un poème sur l'humanité, y parle ainsi de la Bastille :

Here the poor captive torn from child and wife
From youth to age groan'd out detested life.

« Voilà ce qui se passe à Londres, et en France tous les journalistes ont gardé sur cet événement le plus morne silence. Ne serait-on pas tenté de douter de sa réalité, si dans dix ans on consultait leurs feuilles sans pouvoir en rencontrer la plus légère trace? Encore quelques jours et la Bastille va être entièrement détruite. Encore quelques jours et l'on ne saura qu'elle a existé que par le souvenir des malheurs qu'elle aura produits, si chaque citoyen ne s'empresse d'offrir à l'humanité le tribut des connaissances qu'il peut avoir. C'est dans cette vue que nous avons fait des démarches pour nous procurer les renseignements les plus authentiques (1). »

Ainsi les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* ne parlent pas seulement de la prise de cette forteresse, mais surtout de son histoire, qui, pour des raisons qu'ils expliquent, était encore à faire (2).

Ils veulent exposer le régime intérieur de cette odieuse prison, dont ils dénoncent avec force les horreurs bien loin d'en faire un séjour délicieux, comme le soutient aujourd'hui M. Fr. Funck-Brentano (3). En insistant sur le silence de la presse périodique française, silence qui, comme on l'a vu plus haut (4), s'explique tout naturellement par l'existence de la censure qui ne permettait, encore à cette époque, que le compte rendu succinct des séances de l'Assemblée et supprimait les nouvelles politiques favorables à la cause populaire, ces auteurs étaient

(1) *Bastille dévoilée*, 2e livr., 1re édition, p. 3. On sait que ce fascicule parut dans la première moitié de septembre 1789.

(2) « L'Histoire de la Bastille peut seule donner les raisons pour lesquelles nous n'avons pas eu encore une histoire de la Bastille. Si une sentinelle empêchait qu'en passant on ne s'arrêtât pour la fixer, quel eût été le sort d'une âme d'une trempe un peu plus courageuse que celle des âmes ordinaires, qui se serait permis des réflexions contre un établissement dont le nom seul faisait trembler ? » *Ibidem*, p. 2.

(3) *Revue historique*, t. XLII, p. 49 et s. *La vie à la Bastille*. L'auteur prétend démontrer que les prisonniers n'y avaient rien à désirer, pas même la liberté.

(4) P. XCIX.

dans leur rôle; car tout ce début de la seconde livraison n'était autre chose qu'un boniment destiné à faciliter la vente de leur œuvre; mais ils étaient bien trop habiles pour nier l'importance de cette prise de la Bastille à laquelle ils consacraient plus de la moitié de ce fascicule. On se demande même comment M. Fr. Funck-Brentano a pu concevoir cette idée; car cette seconde livraison commence ainsi: « Il ne suffit pas que la conquête de la Bastille opère une grande révolution dans l'ordre politique; il faut encore qu'elle influe pour beaucoup dans l'ordre moral. Tant de mystères approfondis, tant d'iniquités dévoilées doivent nous transporter, pour ainsi dire, à la maturité de plusieurs siècles (1). »

En exaltant ainsi l'importance de la journée du 14 juillet 1789, les rédacteurs de la *Bastille dévoilée* étaient d'accord avec la très grande majorité de leurs contemporains. Il me sera très aisé de le prouver.

Les Volontaires de la Bastille ne furent pas les derniers à protester contre les efforts tentés par les ennemis de la Révolution pour rabaisser leurs exploits.

« C'est en vain, disaient-ils, que quelques partisans cachés de l'aristocratie ont voulu faire passer la conquête de la Bastille pour une sédition ou nous la montrer comme une victoire facile, dont on ne doit le succès qu'à la lâcheté de la garnison; près de 300 morts ou blessés, les assiégeants trahis avec la plus noire perfidie, leur peu de force en artillerie, leurs mauvaises armes, leur manque de moyens pour faire un siège en règle et l'avantage supérieur des assiégés prouveront toujours, malgré le venin de la calomnie, que le seul projet d'attaquer la Bastille est un acte du courage le plus audacieux et que la conquête de cette forteresse est un phénomène de valeur et le triomphe du patriotisme (2). »

(1) *Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 1.

(2) *Appel à l'Assemblée nationale, à celle de la Commune et aux districts de Paris*, pour et au nom des volontaires nationaux de la Bastille, par

A ceux qui prétendaient que leur compagnie était formée de la lie du peuple, ils répondaient fièrement :

« On a répandu dans le public que la compagnie des Volontaires de la Bastille n'était composée que de la lie du peuple du faubourg Saint-Antoine, c'est une imposture gratuite; mais, outre que ce faubourg renferme de bons citoyens, comme tous les autres quartiers de Paris, dans un temps où la liberté est en vigueur, tous les hommes sont égaux, lorsque le vice ne met point de différence entre eux... Les vainqueurs de la Bastille prouvèrent le 14 juillet qu'ils étaient tous soldats et soldats citoyens; plusieurs joignent à cette noble qualité les avantages d'une éducation distinguée et des services antérieurs et postérieurs à la révolution... C'est donc en vain que les cabales, la jalousie et l'intrigue de quelques calomniateurs ingrats ont cherché à déprimer les talents et la condition de ces régénérateurs de la liberté française (1). »

Et ils en appelaient avec confiance au jugement de leurs descendants :

« Lorsque la postérité, disaient-ils, toujours impartiale, parce qu'elle n'est point souillée par l'égoïsme et l'envie,

MM. Parcin du Mesnil, volontaire national de la Bastille et avocat en parlement; Estienne, volontaire national de la Bastille, ingénieur de la garde nationale parisienne et ancien commandant d'artillerie du district des PP. Nazareth; tous deux réclamant pour et au nom de leurs camarades et reconnus par MM. les représentants de la Commune, commissaires nommés pour recueillir les faits et gestes de la prise de la Bastille, comme ayant fait leurs preuves suffisantes, suivant leur rapport du 9 septembre 1789, vu et approuvé le même jour par l'Assemblée générale de la Commune de Paris.

(Paris), imprimerie de Momoro, 1789, in-4, p. 3 et 4.

A la page 1, on lit cette note, qui indique le but de ce curieux mémoire : « Les citoyens, qui ont fait des preuves authentiques de leur bravoure au siège de la Bastille, ont été autorisés à former une compagnie sous la dénomination de *Volontaires nationaux de la Bastille*. Cette compagnie fut sanctionnée le 15 octobre dernier par la Commune de Paris, qui lui accorda en même temps une solde; mais quelques hommes crédules, entrainés par les cabales des ennemis de la liberté, veulent s'opposer à cette formation. »

(1) *Ibidem*, p. 3 et en note.

apprendra la conspiration cruelle qu'on avait formée contre la France entière; lorsqu'elle considérera qu'on venait de donner le signal de la mort et du carnage à l'instant même où la Bastille fut conquise, elle verra dans cette conquête, à jamais mémorable, le salut de la capitale et de tout l'empire français; elle y verra la victoire la plus signalée, tant par l'audace de l'entreprise que par les effets salutaires qu'elle a produits (1). »

On pourrait penser que les vainqueurs de la Bastille sont plus que suspects d'exagération dans l'appréciation de leurs succès; mais on aurait tort; car la plupart des hommes politiques de ce temps partageaient leurs sentiments.

Le duc de Dorset, le familier du comte d'Artois et l'ami de Mme de Polignac, écrivait, le 16 juillet, au chef du *Foreign Office* : « Ainsi, mylord, s'est accomplie la plus grande révolution dont l'histoire ait conservé le souvenir, et, relativement parlant, si l'on considère l'importance des résultats, elle n'a coûté que bien peu de sang. De ce moment nous pouvons regarder la France comme un pays libre, le roi comme un monarque dont les pouvoirs sont limités et la Noblesse comme réduite au niveau du reste de la nation (2). »

Le conseiller et le confident de Marie-Antoinette, le comte de Mercy-Argenteau, écrivait, le 23 juillet, à Kaunitz : « Quelque invraisemblable que paraisse la révolution qui vient de s'accomplir, il n'en est pas moins absolument certain que désormais la ville de Paris joue réellement en France le rôle d'un roi et qu'il dépend de son bon plaisir d'envoyer une armée de 40 à 50,000 bourgeois en armes entourer l'Assemblée et lui dicter des lois (3). »

(1) *Appel à l'Assemblée nationale*, etc., p. 2.

(2) *Relations inédites de la prise de la Bastille*, par le duc de Dorset, ambassadeur du roi d'Angleterre en France, et le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur, publiées par J. Flammermont. — Paris. Picard, 1885, in-8°, p. 20.

(3) *Ibidem*, p. 31.

Tous les membres du corps diplomatique accrédité à Paris étaient d'accord sur ce point, avec leurs collègues, les ambassadeurs du roi d'Angleterre et de l'Empereur. On a lu, plus haut (1), le curieux tableau de leurs impressions peint par le ministre du roi de Prusse à Paris, le comte de Goltz, qui se réjouissait de la défaite irrémédiable de la reine et du parti autrichien. Le neveu du baron de Besenval, le comte de Salmour, écrivait au ministre de l'électeur de Saxe que « cette importante et extraordinaire révolution ne pouvait manquer d'apporter un changement considérable dans le système politique de la France (2) ». L'ambassadeur de Portugal déclarait que « dans les annales du monde on ne trouvait pas mention d'une révolution comme celle-ci... S'il n'y avait pas assisté, il n'oserait pas la raconter, craignant que la vérité ne fût regardée comme une fable. Un roi de France dans un carrosse de campagne, au milieu des baïonnettes et des mousquets d'un peuple immense et finalement obligé d'arborer à son chapeau la cocarde de la liberté (3). » Le ministre de Russie, Simolin, annonçait à son gouvernement que le pouvoir royal n'existait plus (4), et Gouverneur Morris affirmait à Washington qu'il pouvait regarder la révolution comme terminée, en ce sens que l'autorité du roi et de la noblesse était entièrement détruite (5).

Dans ses *Lettres à ses commettants*, Mirabeau proclamait la ruine de « l'antique édifice, usé et vermoulu dans tous ses appuis, pourri dans tous ses liens (6) ». Même les députés les plus humbles chantaient les louanges de cette grande révolution, « entreprise et exécutée à la française »,

(1) P. LXXXIV.
(2) *Archives de Dresde*, Salmour à Stutterheim, 19 juillet 1789.
(3) *Archives du ministère des affaires étrangères à Lisbonne*, dépêche de don Vicente Souza Coutinho, de Paris, le 20 juillet 1789.
(4) Voir plus haut, p. LXXX.
(5) Voir plus haut, p. LXXXII.
(6) Voir plus haut, p. LXXXVII.

comme disait avec un rare bonheur d'expression l'un des représentants du Tiers de Clermont-Ferrand; et il ajoutait : « Je ne crois pas qu'il soit jamais rien arrivé de pareil (1). » Le marquis de Sillery, l'un des confidents du duc d'Orléans, n'était pas moins enthousiaste (2). Jusqu'aux petits bourgeois de la classe moyenne, qui, par tradition, par vocation et par intérêt, ennemis de toute violence, de tout désordre, même momentané, vantaient néanmoins « ce jour à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire (3) » et se réjouissaient du « triomphe de la Nation (4) ».

Les Anglais, alors présents à Paris, portaient sur cette merveilleuse révolution un jugement semblable à celui de leur ambassadeur. On a vu plus haut (5) l'éloge si chaleureux que faisait de la conduite des Parisiens le genevois Huber. Le docteur Rigby le surpassait, s'il est possible, dans l'expression de son admiration. Le 18 juillet 1789, il écrivait à sa femme : « J'ai été témoin de la plus extraordinaire révolution, qui peut-être ait jamais eu lieu dans la société humaine. Un grand et sage peuple luttait pour la liberté et les droits de l'humanité. Son courage, sa prudence et sa persévérance ont été récompensés par le succès. Un événement, qui contribuera au bonheur et à la prospérité de millions de leurs descendants, s'est accompli avec une très petite effusion de sang et sans que le cours ordinaire des affaires de la ville ait été interrompu plus de quelques jours (6). »

(1) Voir plus haut, p. LXXXIX.
(2) P. XCIII.
(3) P. XCIV. Gudin de la Ferlière avait repris une phrase de Gorsas, qui, dès le 15 juillet, avait dit dans le *Courrier de Versailles :* « La journée d'hier sera à jamais mémorable dans les fastes de notre histoire; elle prépare les plus grandes et peut-être les plus heureuses révolutions. Tout annonce que ces grandes et heureuses révolutions sont prêtes à s'opérer. »
(4) Hardy. Voir plus haut, p. CXLVIII.
(5) P. XCVI.
(6) *Dr Rigby's Letters*, p. 28.

A l'étranger l'impression ne fut pas moins vive. Le directeur de la *Gazette de Leyde*, après avoir rappelé la révolution d'Amérique, disait, dès le 21 juillet : « Jamais événements en ce genre ne furent plus éclatants, plus rapides, plus étonnants que ceux qui viennent de se passer dans la capitale de la France (1). » Le correspondant parisien de la *Gazette d'Amsterdam* faisait aussi l'éloge « de cette révolution aussi inconcevable que glorieuse pour la nation française et surtout pour les habitants de la capitale. Dans l'espace de vingt-six heures, disait-il, ils se sont trouvés armés au nombre de cent mille hommes, ont purgé Paris pendant la nuit de beaucoup de brigands et de voleurs, dont ceux qui ont été pris en flagrant délit ont été pendus ou fusillés sur-le-champ; et sans aucun commandant militaire ils se sont emparés de l'Hôtel des Invalides, de l'Arsenal et du château si redoutable de la Bastille. Toutes ces actions mémorables et vraiment héroïques ont été commises sans aucun désordre et, quoiqu'on ne sache pas au juste le nombre des braves citoyens auxquels leur amour pour la Patrie a coûté la vie, on est cependant fondé à croire que le nombre ne se monte pas à cent (2). »

Lorsque la nouvelle de la prise de la Bastille parvint à Strasbourg, qui formait alors un heureux trait d'union entre la France et les pays d'outre-Rhin, deux heures suffirent pour la répandre dans tous les quartiers. « Soudain, la ville changea de face, comme par une espèce de magie. Les bourgeois couraient au-devant les uns des autres et s'embrassaient avec une espèce de transport. Les soldats partagèrent bientôt cette effrayante allégresse. Les visages mornes et abattus, peu de jours avant, parurent fiers et radieux (3). » L'effet fut le même en Alle-

(1) Voir plus haut, p. CXII.
(2) De Paris, le 19 juillet, *Gazette d'Amsterdam*, du 28 juillet.
(3) Dampmartin, *Événements qui se sont passés sous mes yeux*, Berlin, 1799, in-8°, t. I, p. 42.

magne. Dans ses Souvenirs, Henri Steffens, alors âgé de seize ans, rapporte que son père, surexcité, en rentrant à la maison, réunit ses fils autour de lui et leur dit : « Enfants, vous êtes à envier. Quel beau ! quel heureux temps s'ouvre devant vous ! Si vous ne réussissez pas à conquérir une position libre et indépendante, la faute en retombera sur vous. » Ensuite il leur raconta les événements de Paris et la prise de la Bastille. Ce n'était pas seulement, ajoute Henri Steffens, une révolution française; c'était une révolution européenne (1).

Même à Saint-Pétersbourg, s'il faut en croire M. de Ségur, qui écrivait ses souvenirs plus de trente ans après le 14 juillet 1789, l'émotion fut extraordinaire. » A la cour, dit-il, l'agitation fut vive et le mécontentement général ; dans la ville, l'effet fut tout contraire, et, quoique la Bastille ne fût assurément menaçante pour aucun des habitants de Saint-Pétersbourg, je ne saurais exprimer l'enthousiasme qu'excitèrent parmi les négociants, les marchands, les bourgeois et quelques jeunes gens d'une classe plus élevée la chute de cette prison d'État et ce premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, Danois, Allemands, Anglais, Hollandais, tous dans les rues se félicitaient, s'embrassaient, comme si on les eût délivrés d'une chaîne trop lourde qui pesait sur eux (2). »

Je pourrais multiplier ces citations caractéristiques, mais à quoi bon? Elles me semblent plus que suffisantes pour permettre au lecteur de se faire une opinion sur la valeur des jugements si sévères portés par M. Taine sur cette journée du 14 juillet 1789.

Ces nombreux extraits de documents, émanant d'hommes placés dans les situations les plus diverses et appartenant à différentes nations, prouvent combien La Fayette

(1) Cité par Oncken, *Das Zeitalter der Revolution*, p. 210.
(2) *Mémoires du comte de Ségur*, t. III, p. 508.

avait raison de dire que « la prise de la Bastille était reconnue comme le signal de l'émancipation européenne (1). »

En effet, la conquête de cette forteresse par le peuple de Paris n'a pas seulement eu pour conséquence immédiate l'échec des projets de contre-révolution formés par la reine et le comte d'Artois, elle a déterminé à bref délai un changement complet dans la constitution de la société, une réforme agraire dont la France d'abord et l'Europe ensuite recueillirent les immenses bienfaits.

Dans la plupart des provinces, les paysans, suivant l'exemple de la capitale, attaquèrent les châteaux, ces symboles vivants de l'odieuse oppression qui pesait sur leur classe misérable depuis des siècles. Il les forcèrent, les mirent à sac et brûlèrent sur les places publiques, en feux de joie, les titres et les chartes, qui consacraient les redevances de toute nature dont ils étaient grevés au profit des seigneurs. Ceux-ci, pour mettre fin à ces représailles de leurs vassaux, durent s'exécuter; dans la nuit du 4 août 1789, les députés de la noblesse, sous la pression de cette insurrection presque générale, renoncèrent à leurs privilèges.

Il est donc permis de dire que la prise de la Bastille fut la cause première de la suppression du régime féodal et de l'affranchissement des campagnes qui, en cette occasion comme en tant d'autres, durent leur salut à la capitale. C'est la prise de la Bastille qui a fondé en France la liberté politique et civile; c'est elle qui a permis à la Constituante de détruire le pouvoir absolu de la royauté, de supprimer les privilèges du clergé et de la noblesse et d'affranchir la terre.

Ainsi s'explique la haine que cette victoire de Paris inspira tout de suite à tous ceux qui vivaient des abus de l'ancien régime, aux aristocrates et à leurs défenseurs,

(1) Voir plus haut, p. CLXX.

aux Rivarol et aux Restif de la Bretonne. Cette haine est encore aujourd'hui soigneusement entretenue par les monarchistes et plus de cent ans après le 14 juillet 1789, la prise de la Bastille n'a pas cessé d'être la pierre de touche des opinions politiques. On peut, sans crainte de se tromper, ranger tous ceux qui en médisent parmi les adversaires de l'ordre de choses que la Révolution a substitué à l'ancien régime (1).

C'est donc pour ceux qui veulent être les héritiers pieux et reconnaissants des hommes de 1789, une raison majeure de protéger et de défendre leur mémoire contre les calomnies des réactionnaires ; c'est pour eux un devoir de consacrer leurs forces à faire la lumière sur cette grande journée du 14 juillet 1789, qui a assuré le triomphe de la Révolution. Et, pour ma part, je m'estimerai amplement récompensé des longues et pénibles recherches, sur lesquelles repose ce travail, si j'ai réussi à démontrer que, loin d'avoir à en rougir, la France républicaine a le droit d'être fière de cette prodigieuse victoire du peuple de Paris et peut en fêter, sans remords, le glorieux anniversaire.

(1) En 1790, Dusaulx disait déjà : « Cette Bastille est la vraie pierre de touche pour reconnaître au juste et promptement si quelqu'un est favorable ou contraire à la Révolution. » Édition Barrière, p. 410.

Le regretté Aimé Chérest avait mis cette phrase comme épigraphe sur la couverture de son dossier de la journée du 14 juillet 1789, que M. Henri Joly a eu la bonté de me communiquer avec les autres notes que ce consciencieux érudit avait commencé à rassembler pour la composition de la deuxième partie de son troisième volume si malheureusement interrompue par la mort.

LA JOURNÉE
DU
14 JUILLET 1789

DÉTAILS
DE LA PRISE DE LA BASTILLE
TIRÉS DES
MÉMOIRES MANUSCRITS DE M. LOUIS-GUILLAUME PITRA (1).

Pendant la nuit du 12 au 13 les directeurs de l'Arsenal, attenant à la Bastille, redoutant, dirent-ils, les brigands qui parcouraient Paris, et surtout voulant servir le Gouvernement, en sortant de dessous la main du peuple les seules munitions à l'aide desquelles il pouvait attaquer ou se défendre, avaient fait transporter dans ce château toutes les poudres qu'ils avaient en magasin et un certain nombre de cartouches qu'on leur avait commandé de faire depuis huit jours. Ce transport n'avait pu s'effectuer sans que quelques citoyens ne s'en aperçussent ou n'en fussent instruits. Un bruit sourd s'en était répandu le lundi, et il s'était manifesté davantage lors que M. de Flesselles avait donné des ordres pour se faire délivrer des cartouches à l'Arsenal à plusieurs citoyens qui lui en demandaient et lui indiquaient l'Arsenal comme l'endroit où ils devaient en trouver (2). Ces citoyens désespérés et

(1) L'auteur de l'opéra d'*Andromaque*, *Apollon* et *Daphné* (note du manuscrit).
(2) *Procès-verbal des Électeurs*, I, 258.

étonnés en même temps de ne trouver ni poudre, ni cartouches à l'Arsenal, surent des voisins que ces munitions avaient été déposées à la Bastille. Dès le lundi soir on conçut beaucoup (1) de soupçons contre le Gouverneur ; ils n'éclatèrent pas cependant, parce qu'on ne manifestait encore aucunes apparences hostiles dans ce château. On assure même que ce fut seulement pendant la nuit du lundi au mardi que M. de Launay reçut dans la Bastille quarante soldats suisses du régiment de Salis-Samade que lui envoya M. de Bezenval (2).

On n'a point oublié que le mardi 14, à huit heures du matin, deux compagnies de gardes-françaises s'étaient portées, conduites par M. de Rhulières (3) à la Barrière du Trône que l'on disait menacée par les hussards et qui décampèrent en les voyant approcher (4). Ces deux compagnies, en repassant devant la Bastille, trouvèrent un grand nombre de citoyens qui considéraient avec attention les canons que le Gouverneur venait de faire pointer contre la rue Saint-Antoine, et qu'il avait fait sortir de leurs embrasures lorsqu'il avait aperçu ces deux compagnies suivies d'une foule de citoyens, qui se portaient à la Barrière du Trône, et qu'il avait sûrement cru venir l'attaquer. La vue de ces canons inquiétait le nombre

(1) *Carnavalette :* des soupçons. M. Maurice Tourneux a bien voulu collationner pour moi le texte du manuscrit d'Oldenbourg avec celui de la Bibliothèque de la ville de Paris; les variantes sont peu nombreuses et sans importance.

(2) Pitra est mal informé. De Flue affirme qu'il fut envoyé à la Bastille dans la nuit du 6 au 7 juillet. Voir plus haut, p. LXVII. Dans le texte publié par Taschereau, cet officier est plus précis : « Je partis, dit-il, le 7 juillet, à deux heures du matin, du Champ de Mars avec mon détachement de trente-deux hommes et un sergent. Je traversai Paris sans aucune difficulté et j'arrivai à la Bastille, où on me laissa entrer sans me reconnaître. » P. 284.

(3) Commandant du guet à cheval. (Note du manuscrit.)

(4) C'est une erreur. Ces compagnies ne vinrent se mettre à la disposition de la Ville que vers onze heures du matin, après que M. de Corny eut rendu compte de l'envahissement de l'hôtel des Invalides. (*Procès-verbal des Électeurs*, t. I, p. 302.) La première députation fut décidée à la suite de l'alarme donnée vers huit heures du matin par quelques particuliers. (*Ibidem*, p. 279.)

déjà assez considérable de ces citoyens qui s'arrêtaient devant la Bastille ; ils voulurent retenir à leur passage ces deux compagnies qui revenaient de la Barrière du Trône; mais les sergents, qui les commandaient à la place de leurs officiers, dirent qu'ils ne pouvaient rester sans les ordres du Comité permanent, auquel ils allaient rendre compte de ce qui s'était passé à la Barrière du Trône et faire part de ce qu'ils venaient de voir à la Bastille. Le Comité permanent, instruit par le retour de ces compagnies des mesures hostiles dont M. de Launey menaçait la ville, se hâta de lui envoyer une députation pour l'engager à retirer ses canons et à ne commettre aucune hostilité contre la ville de Paris, sur l'assurance que les citoyens ne se porteraient à aucune attaque contre sa place. Cette députation fut introduite sans difficulté dans la Bastille. M. de Launey reçut très bien ces députés; il leur fit servir à déjeuner et déjeuna avec eux; il leur promit de ne faire aucun usage de ses canons si on ne l'attaquait pas et donna devant eux l'ordre de les retirer.

Cependant, la foule, qui ignorait cette députation, augmentait toujours autour de la Bastille; la fermentation était extrême; c'est alors que le peuple commença à demander qu'on lui livrât des armes et la poudre qui étaient renfermées dans cette forteresse; on parle déjà des moyens de s'emparer de la Bastille. C'est dans ce moment que quelques citoyens du faubourg Saint-Antoine reconnurent M. Elie, officier de fortune du régiment de la Reine; ils s'adressent à lui et lui demandent à l'aide de quels moyens ils pourront s'emparer de cette forteresse. Il propose d'envoyer aux gardes-françaises pour en obtenir des canons, il engage les citoyens qui l'entourent à s'armer de toutes les armes qu'ils pourront se procurer, il leur donne rendez-vous à la même place (1), et court

(1) *Carnavalette :* il rentre dans le faubourg.

chez lui pour aller revêtir son habit d'ordonnance, tandis que plusieurs citoyens courent dans la ville pour aller demander du canon aux gardes-françaises, et annoncent sur leur chemin que l'on va faire le siège de la Bastille.

Ce projet et ses moyens d'exécution se concertaient ainsi à l'entrée du faubourg Saint-Antoine en face de la Bastille, par trois ou quatre cents citoyens, tandis que la foule entourait ce château, continuant à demander des fusils et de la poudre, et que les députés de l'Hôtel de Ville perdaient beaucoup de temps à conférer et à déjeuner avec M. de Launey. Ils en sortaient enfin avec bien plus de peine qu'ils n'y étaient entrés, car l'un d'eux, M. Bellon, avait été fort maltraité par le peuple qui le prenait pour un espion, lorsque M. Thuriot de la Rozière, électeur et président du district de la Culture Sainte-Catherine, qui avoisinait la Bastille, se présenta à la porte (1) de ce château ; il fut introduit par le petit pont-levis de l'Avancée, et après quelques difficultés dans l'intérieur même de la forteresse, dont le grand pont-levis était levé. Arrivé dans la cour, M. de la Rozière vit trois canons braqués en face du pont. Monté sur les tours, il vit qu'on avait retiré de quatre pieds les canons des embrasures, mais qu'ils étaient toujours cependant dirigés contre la ville. Là, M. de Launey renouvela à M. de la Rozière l'assurance qu'il ne tirerait pas, qu'il ne ferait aucun mal aux citoyens, si on ne l'attaquait pas. Les soldats qui composaient la garnison au nombre de quatre-vingts et tant d'Invalides, et les quarante petits-Suisses (2) ainsi que tous les officiers de l'état-major firent plus que de manifester les mêmes intentions. Cependant la multitude au bas des tours poussait des cris menaçants, et déjà on se portait en foule en face du Gouvernement, attenant à la Bastille, que l'on menaçait d'attaquer. M. Thuriot de

(1) *Carnavalette :* de l'Avancée.

(2) C'est ainsi qu'on les désigne communément pour les distinguer des Suisses du régiment des gardes (note du manuscrit).

la Rozière s'avança alors sur une des tours, tenant le Gouverneur par la main et faisant signe au peuple avec son chapeau. Il fut aperçu dans cette attitude de paix qui annonçait un parfait accord, et fut vivement applaudi. M. de Launey, dont la tête commençait déjà à s'échauffer à la vue de cette immense multitude, promit encore à M. de la Rozière qu'il n'attaquerait pas le premier, et qu'il pouvait en donner l'assurance aux électeurs. M. de la Rozière se hâta de porter cette assurance à l'Hôtel de Ville, où il devança les députés qui l'avaient précédé. Son récit, confirmé par celui qu'ils firent ensuite, détermina les électeurs à faire une proclamation sur le perron de l'Hôtel de Ville, pour tranquilliser les citoyens et annoncer les intentions pacifiques du Gouverneur de la Bastille.

Mais dans cet intervalle et pendant qu'on proclamait cette sorte de paix à l'Hôtel de Ville, la guerre commençait à la Bastille. A peine M. de la Rozière s'était-il éloigné de ce château, que la foule immense qui l'entourait, et qu'il avait laissée tranquille, demanda à grands cris des armes et de la poudre, en menaçant d'incendier le logement du Gouverneur qui n'était défendu que par le mur peu élevé de l'avancée et par un faible pont-levis. M. de Launey descendit du château pour conférer derrière ce pont-levis avec les chefs des citoyens ; il convint d'en laisser entrer un certain nombre entre la Bastille et le Gouvernement, auxquels il remettrait les fusils (1) et la poudre dont il pourrait se passer (2). Cette offre était une imprudence, mais déjà, ainsi que je l'ai dit, ce Gouverneur n'avait pas toute la tranquillité et présence d'esprit que demandait cette situation très difficile. Quoi qu'il en

(1) *Carnavalette :* les fusils dont il pourrait se passer et de la poudre.

(2) C'est une explication, imaginée sans doute pour atténuer l'odieux de la trahison reprochée par les vainqueurs de la Bastille à M. de Launey. Mais en fait, il ne se passa rien de semblable ; il n'y eut pas même un commencement d'accord ; et le pont-levis de l'Avancée, loin d'avoir été baissé par les ordres de M. de Launey, fut, malgré lui, ouvert par Tournay, qui en coupa les chaînes. Voir p. CC à CCV.

soit, je tiens d'un des acteurs de cette scène qu'il fut convenu avec lui qu'il n'entrerait dans cette cour première qu'un certain nombre de citoyens ; mais à peine M. de Launey fut-il rentré dans la Bastille et le pont-levis de l'Avancée baissé, que la foule se précipita dans cette enceinte. Cette foule sans armes pouvait seulement attaquer le Gouvernement, mais tous ses efforts sans fusils, sans canons, auraient été impuissants contre le grand pont-levis du château, soutenu par une forte grille de fer et défendu par trois pièces de canon. M. de Launey, effrayé par cette multitude, perdit la tête ; il fit faire feu sur elle et même tirer un coup de canon. Quelques morts et quelques blessés restèrent sur la place, la foule prit la fuite en poussant des cris affreux ; le pont-levis fut relevé et la garnison tira encore sur quelques citoyens, qui, dans cette fuite précipitée, étaient tombés dans les fossés, et en tua trois.

C'est une partie de cette foule égarée et furieuse qui s'était portée à l'Hôtel de Ville en criant à la trahison ! et portant sur un brancard deux ou trois blessés. La fureur du peuple sur la place de Grève était au comble. Deux de ces blessés furent montés au Comité à travers les cris du peuple qui les suivait et demandait des armes pour aller prendre la Bastille. Je vis deux de ces blessés, dont l'un, garde-française, l'était d'un coup de fusil au travers du corps, et qui, mourant, se plaignait de ce que le peuple n'avait pas retenu les deux compagnies de gardes-françaises, « *à l'aide desquelles*, disait ce malheureux, *nous aurions enfoncé le grand pont-levis et tué tous ces traîtres et le Gouverneur* ».

On emporta ces deux malheureux, tandis que l'état-major donnait des ordres pour secourir quinze ou vingt blessés du coup de canon tiré de la Bastille et qu'on avait portés dans les maisons de la rue de la Cerisaie. Le Comité permanent essayait de délibérer avec le Prévôt des marchands, au milieu des cris et des menaces qu'on

leur faisait. Je conjurais en vain de leur donner quelques moments de tranquillité pour délibérer sur le parti à prendre relativement à la Bastille, plusieurs me répondaient que nous étions tous des traîtres, un d'eux même me prit au collet et me traînait hors du Comité, lorsqu'un garçon de bureau, nommé Duquesnoi, me débarrassa en repoussant cet homme et en fermant la porte du Comité.

Mais à peine commençait-on à s'occuper des moyens d'attaquer la Bastille, projet que M. de Flesselles rejetait comme une absurdité et qu'il n'adoptait que pour le lendemain, en justifiant ce retard par les précautions qu'on aurait le temps de prendre, que l'on vit ouvrir avec fracas la porte du Comité dans lequel se précipitèrent des députés du Palais-Royal suivis d'une foule de peuple. Ces députés, dont les yeux étaient enflammés de colère, dirent qu'ils venaient, au nom de vingt mille citoyens assemblés dans le jardin du Palais-Royal, accuser de trahison M. le Prévôt des marchands; là, ils lui reprochèrent de tromper depuis vingt-quatre heures ses concitoyens par des promesses d'armes, de les avoir, sous ce prétexte, envoyés aux Chartreux, à l'Arsenal; d'avoir fait amener à l'Hôtel de Ville des caisses de fusils remplies seulement de chiffons; enfin, ils l'accusèrent d'entretenir une correspondance avec le prince de Conti et le sommèrent de venir au Palais-Royal justifier sa conduite.

Je n'oublierai jamais que pendant cette accusation M. de Flesselles, que je regardais attentivement, essayait de manger une croûte de pain pour se donner une sorte de contenance, ou pour que l'on pût moins distinguer l'altération de son visage; il avait peine à l'avaler. Il répondit relativement aux fusils, avec une voix faible et d'un ton incertain, qu'il avait été trompé; mais il se justifia avec une assez grande fermeté d'avoir aucune correspondance avec le prince de Conti qu'il n'avait pas vu, disait-il, depuis deux ans. M. Dusaulx, respectable électeur et membre du Comité, défendit mieux M. de

Flesselles qu'il ne le faisait lui-même : il n'avait rien vu, ainsi que ses collègues, qui pût donner des soupçons contre le Prévôt des marchands ; il n'avait cessé de travailler avec eux au salut public depuis qu'il était entré à l'Hôtel de Ville. Quant aux courses qu'il avait fait faire aux Chartreux, à l'Arsenal, quant aux caisses de fusils qui s'étaient trouvées vides, il avait été induit en erreur, comme eux tous, par de faux rapports, et c'était le ministre qui avait trompé M. de Flesselles, particulièrement par l'annonce et l'envoi des caisses vides. La foule et surtout les députés du Palais-Royal ne laissaient pas faire cette justification sans l'interrompre, lorsque M. Dusaulx leur représenta, avec une énergie étonnante pour son âge de près de soixante et dix ans, le danger qu'il y avait, dans les circonstances où nous nous trouvions, d'accuser, avec cette fureur et sans preuves certaines, ceux qui étaient à la tête de la chose publique ; que, pendant qu'on disputait, on tuait nos citoyens à la Bastille, et que c'était de ce qu'il y avait à faire à cet égard qu'il fallait s'occuper à l'instant. Malgré les réclamations des députés du Palais-Royal, tous les spectateurs répondirent oui. Ils assistèrent à la délibération.

M. de Flesselles, qui avait un peu repris ses esprits, proposa une nouvelle députation à M. de Launey pour l'engager, par des motifs qu'il développa très bien, à recevoir dans sa forteresse un certain nombre de citoyens pour la garder de concert avec ses soldats. « Par cela il n'aura point son serment au roi à objecter, dit M. de Flesselles ; par cela nous serons sûrs de la place et elle ne pourra nous faire aucun mal. » J'appuyai son avis en ajoutant : « Par cela, avec un peu d'intelligence, nous nous en emparerons. » A l'instant, le Comité permanent nomma une députation pour porter cet arrêté au Gouverneur de la Bastille. M. de Flesselles proposa à deux députés du Palais-Royal de l'accompagner ; ils le refusèrent, et la députation partit à l'instant. Ces députés restèrent ;

ils insistaient toujours à ce que le Prévôt des marchands vînt se justifier au Palais-Royal ou au moins dans la grande salle. C'est dans ce moment que M. de Flesselles, s'approchant d'une petite console de cheminée pour y prendre un verre d'eau, me dit à demi voix : « *Que faire, Monsieur Pitra ? je suis perdu !* » Je ne lui répondis rien, je frémis même de ce qu'il m'avait ainsi parlé devant cette foule qui ne le perdait pas de vue. Le Comité, pendant ces interprétations, garda un silence très dangereux pour le Prévôt des marchands que l'on engageait toujours à se rendre au Palais-Royal. Il répondit que dans un moment tel que celui où l'on se trouvait, il ne pouvait pas quitter l'Hôtel de Ville pour aller au Palais-Royal, mais qu'il allait se rendre dans la grande salle où l'on pouvait aller l'attendre pour faire place aux députés des districts qui ne pouvaient pas aborder le Comité. « Allons, Messieurs, allons à la grande salle, dis-je, et laissons un peu travailler le Comité. » Je sortis à l'instant ; le peu de spectateurs qui m'accompagnaient m'aidèrent cependant à y pénétrer parce que plusieurs d'entre eux étaient armés.

Cependant M. Clouet, directeur des poudres de l'Arsenal, qui revenait de chez l'intendant des finances chargé de ce département, vêtu d'un habit bleu brodé en or, avait été pris par le peuple dans la rue Saint-Antoine pour le Gouverneur de la Bastille ; on l'avait renversé de cheval et on le traînait à l'Hôtel de Ville. Il n'y serait jamais monté sans le zèle et le courage de M. le chevalier de Saudray, qui se précipita sur la place pour l'arracher au peuple qui voulait le déchirer.

Dans le même temps et avec des cris affreux, le peuple conduisait à l'Hôtel de Ville trois soldats invalides de la garnison de la Bastille qui sortaient d'un cabaret voisin, et qui voulaient y rentrer par le petit pont-levis de l'Avancée. Le peuple s'était jeté sur eux ; il les accusait d'être du nombre de ceux qui avaient tiré sur les citoyens,

il demandait leur mort à grands cris, et ces malheureux ne durent la vie qu'à la présence d'esprit d'un électeur qui dit qu'il fallait auparavant interroger ces invalides pour en tirer des renseignements sur l'état de la Bastille, et les garder comme des otages de la conduite du Gouverneur, à qui l'on venait d'envoyer une députation pour l'engager à recevoir les citoyens pour garder la Bastille de concert avec ses soldats.

J'essaierais en vain de peindre le spectacle qu'offrait la grande salle. Les amphithéâtres et gradins qui la bordaient étaient occupés par une foule de gens armés de fusils, de piques, de sabres, et même de bâtons au bout desquels ils avaient attaché des couteaux ; d'autres, et qui ressemblaient par l'atrocité de leurs traits plus encore que par leurs accoutrements aux brigands que nous avions désarmés la veille, remplissaient l'intérieur de la salle ; ils étaient armés en grande partie de haches d'armes antiques ou étrangères qu'ils avaient prises au Garde-Meuble ; quelques-uns d'entre eux, sans souliers et presque sans culottes, n'avaient d'autres armes que des marteaux à tailler la pierre. Ils demandaient, ils appelaient à grands cris les électeurs dont le très petit nombre, au fond de la salle et sans avoir des places pour s'asseoir, faisaient des efforts impuissants, à travers ce tumulte effrayant, pour obtenir silence.

J'étais venu à bout, avec beaucoup de peine, de pénétrer dans cette salle, et j'essayais de gagner la partie où étaient les électeurs, lorsque je fus rencontré par quatre citoyens armés de mon district : ils venaient me chercher de sa part. La nouvelle de ce qui s'était passé à la Bastille y était parvenue et mes concitoyens étaient dans la plus grande fermentation. On avait cependant obtenu d'eux, en leur représentant les dangers dont ils étaient personnellement menacés par les avis que l'on recevait à chaque instant de l'attaque de différents faubourgs, et surtout de celui Saint-Honoré, d'envoyer des députés à

l'Hôtel de Ville, pour y avoir des nouvelles certaines de ce qui se passait à la Bastille et pour me ramener à mon district. Je me hâtai de les suivre et je sortais avec eux, lorsque nous rencontrâmes sur l'escalier la nouvelle députation que le Comité permanent envoyait à la Bastille. Pendant que j'étais dans la grande salle, dont le tumulte si effrayant n'empêchait pas d'entendre les cris du peuple sur la place, une foule de citoyens était venue annoncer au Comité avec l'accent de la fureur et du désespoir que la Bastille continuait de faire feu sur le peuple. Ils conduisaient avec eux un jeune homme qui avait eu le bras cassé devant cette forteresse. Ces citoyens furieux demandaient des armes, des canons, de la poudre et qu'on marchât faire le siège de la Bastille. Ils accusaient le Comité, où étaient réunis la plus grande partie des électeurs, et surtout le Prévôt des marchands de tous les malheurs de cette journée et menaçaient de les en rendre les victimes.

C'est dans cette situation si alarmante et si dangereuse que le Comité ne recevait point des nouvelles de la députation qu'il avait envoyée à la Bastille, et, considérant qu'elle n'avait aucune marque qui pût la faire distinguer du peuple et parvenir à s'approcher de la Bastille, se détermina à en envoyer une autre précédée d'un drapeau blanc, d'un tambour et de quelques soldats de la ville. Le sieur de Corny, procureur du roi et de la ville, était à la tête de cette députation *parlementaire ;* elle était chargée d'engager les citoyens à s'éloigner de la Bastille, à rentrer dans leurs districts, et de sommer M. de Launey de recevoir dans sa forteresse un certain nombre de citoyens pour la garder de concert avec la garnison.

Mais avant de rendre compte de ce que firent ces deux députations et de mon retour à mon district, je crois devoir raconter ce qui s'était passé à la Bastille depuis l'admission si imprudente que M. de Launey avait faite des citoyens dans l'Avancée, et de l'exécution militaire,

plus imprudente encore, qui en fut la malheureuse suite.

La foule qui s'était précipitée dans l'Avancée au moment que M. de Launey en avait fait baisser le pont-levis avait été, comme je l'ai dit, expulsée à coups de fusil; et un coup de canon chargé à mitraille, en tuant ou blessant beaucoup de citoyens hors de cette Avancée, avait éloigné de la Bastille la foule qui l'entourait. Mais ce premier mouvement d'épouvante avait été bientôt remplacé par celui de la vengeance ; le peuple n'avait pas tardé à se rapprocher, en plus grand nombre qu'il n'était avant que le coup de canon eût annoncé que les hostilités étaient commencées. Les citoyens du district Saint-Antoine et des districts les plus voisins de la Bastille, qui avaient des fusils et auxquels on avait distribué la poudre qui avait été saisie la veille et conduite à l'Hôtel de Ville, y étaient accourus en foule.

Cette tourbe, sans ordre, s'était distribuée et placée autour de cette forteresse dans les différents lieux qui pouvaient la mettre à couvert de la garnison ; la plus grande partie s'était placée sous la voûte qui conduisait de la rue Saint-Antoine à l'Arsenal ; là, ces citoyens se présentaient à la sortie de cette voûte qui avait vue sur la Bastille, et ils tiraient sur cette forteresse à mesure qu'ils apercevaient quelques soldats sur ses murs ; d'autres, placés dans cette multitude de baraques qui l'environnaient, faisaient de même un feu continuel, mais fort peu dangereux pour la garnison dont les coups portaient avec plus d'avantage sur ceux qui sortaient de ces maisons pour tirer si inutilement sur les soldats qui paraissaient au haut des tours. La garnison n'eût pas perdu un seul homme dans ce genre d'attaque, si un particulier, qui habitait une maison voisine d'une hauteur à peu près égale à la Bastille, n'eût imaginé de monter sur le toit, de se tenir à couvert derrière une cheminée, et d'ajuster commodément de cette place les canonniers à mesure qu'ils paraissaient un peu à découvert sur la plate-forme

pour faire le service du canon. Il en tua, il en blessa plusieurs, sans qu'au milieu de la multitude des coups de fusil qu'on leur tirait, ils soupçonnassent d'où partaient ces coups bien plus sûrement dirigés. Cependant les coups de canon qui partaient de la Bastille enfilaient la rue Saint-Antoine où ils jetaient plus d'épouvante qu'ils ne faisaient de mal, quoique les boulets portassent jusqu'à la hauteur de la place Royale.

Ces coups de canon, tirés de temps en temps, n'empêchaient pas une foule innombrable de citoyens, la plupart par le seul mouvemement de la curiosité, de se porter à la Bastille soit par la rue Saint-Antoine, soit par le boulevard qui y aboutit, et sur lesquels étaient aussi dirigées quelques volées de canon.

Dans le même temps, une autre foule de citoyens se portait par le jardin de l'Arsenal à la grille qui le séparait de la Bastille ; cette multitude, qui n'avait pour armes que des fourches, des faux et d'autres instruments aratoires, venait du faubourg Saint-Marceau. Un brasseur, le sieur Acloque, la commandait ; et cet homme, qui a donné pendant la Révolution les preuves du plus grand courage, avait beaucoup de peine à retenir les assaillants derrière les arbres et la maison du Gouverneur, à l'abri du feu qui partait de la tour de *la Comté* qui battait cette partie du jardin de l'Arsenal. Mais, du côté du faubourg Saint-Antoine qui longe la Bastille, pour aller à la Râpée, le sieur Santerre, autre brasseur, à la tête des nombreux habitants de ce district, fusillait la partie du fort qui y fait face. Pour se couvrir et ceux des citoyens qui se plaçaient dans les maisons environnantes, M. Santerre avait fait mettre le feu à quelques charrettes de fumier dont le vent poussait la fumée directement sur la Bastille et le dérobait et sa troupe à la vue des assiégés.

C'est au milieu de cette attaque tumultueuse que M. de la Vigne, président des électeurs, à la tête de la première députation envoyée, comme je l'ai dit, par le Comité per-

manent avait pénétré à cent pas de la Bastille par la cour de l'Orme. De là, ces commissaires avaient vu les soldats de la garnison répandus sur la plate-forme faire feu et tirer même sur la cour où ils étaient. Ils avaient essayé, mais en vain, de faire plusieurs signaux qui n'avaient pu être distingués, ni par la garnison, ni par les citoyens qui environnaient la Bastille. Dans l'impuissance de se faire jour par ce côté jusqu'à la porte de l'Avancée, ces commissaires avaient fait le tour par la rue de la Cerisaie pour se présenter à la voûte de l'Arsenal qui donne sur la rue Saint-Antoine; mais ce côté était encore moins abordable; tout cet espace si considérable était rempli d'une foule de peuple, de citoyens armés à la tête desquels était le brave Elie, qui, revenu en habit d'uniforme, les avait réunis autour de cette partie de la Bastille, d'où ils faisaient à découvert sur cette forteresse un feu continuel qui n'avait d'autre avantage que d'écarter la garnison de quelques pas du parapet. Dans l'impossibilité de se faire jour à travers cette foule d'assaillants et de s'en faire entendre, les commissaires étaient revenus à la cour de l'Orme par la rue de la Cerisaie; là ils étaient venus à bout de faire cesser le feu dans cette partie de l'attaque en annonçant aux citoyens la mission de paix dont ils étaient chargés. Ils étaient parvenus à une certaine distance de l'Avancée en faisant cesser de même le feu que faisaient les citoyens de la voûte de l'Arsenal; mais ils répétaient vainement leurs signaux, la garnison ne paraissait pas les apercevoir et elle avait continué de faire des décharges qui avaient tué à leurs yeux plusieurs citoyens; une balle avait percé le manteau de l'abbé Fauchet, membre de la députation. Les assaillants, voyant tirer sur les commissaires malgré les signaux qu'ils faisaient et qu'ils croyaient qu'on devait voir de dessus la forteresse, font alors entendre un cri d'indignation; les commissaires sont repoussés; cette multitude ne veut plus parlementer : ce sont des canons qu'elle demande, c'est la

Bastille qu'il faut prendre, c'est l'infâme Gouverneur et sa garnison qu'il faut égorger. Tel est le rapport que ces commissaires furent obligés de revenir faire à l'Hôtel de Ville.

Une foule considérable suivait ces commissaires en criant vengeance et demandant des canons pour faire le siège de la Bastille. Dans ce moment (il était environ deux heures) où une foule sans ordre, sans armes entourait la Bastille dans presque tous ses points, où les blessés que l'on apportait à l'Hôtel de Ville, et le peu de succès qu'avait eu la première députation avaient porté la rage et la vengeance dans le peuple qui remplissait la place de Grève au plus haut degré, on vit un homme alors inconnu se mettre à la tête de deux compagnies de gardes-françaises, les mêmes qui s'étaient portées le matin à la Barrière du Trône, qu'on avait voulu retenir à la Bastille et qui depuis lors étaient restées en bataille sur la place de Grève. Des acclamations qui retentirent jusque dans l'Hôtel de Ville annoncèrent leur départ, et on les vit bientôt suivre par des canons et d'autres troupes de citoyens armés qui se réunirent à elles. L'état-major livra à ces compagnies et au peuple qui les accompagnait les boulets et le peu de poudre qu'on avait encore à l'Hôtel de Ville.

C'est dans ce moment que la seconde députation envoyée avec un drapeau est rentrée à l'Hôtel de Ville. Cette députation parlementaire avait d'abord eu une une sorte de succès, puisque le drapeau ayant été aperçu de la Bastille, celui qui le portait et le tambour avaient pu s'approcher du pont-levis de l'Avancée ; bientôt on avait vu arborer sur la plate-forme un drapeau blanc, les soldats de la garnison avaient mis la crosse en haut, eux et les assaillants se faisaient des signes de paix avec leurs chapeaux, car la vue de ce drapeau parlementaire avait produit cet effet sur les uns et sur les autres. Déjà les commissaires étaient parvenus à engager la partie des

assaillants dont ils pouvaient se faire entendre à s'écarter pour que le Gouverneur pût leur faire ouvrir l'Avancée et qu'ils pussent s'acquitter d'une mission qui allait ramener la paix; ils s'avançaient dans cette confiance et s'attendaient à voir baisser le pont-levis, lorsque malgré le drapeau blanc qui flottait sur les murs de la Bastille, tout à coup les soldats qui les bordaient, et qui avaient précédemment renversé leurs fusils, firent une décharge qui renversa quelques citoyens à leurs pieds et déchira l'épaulette de M. de Beaubourg, l'un des députés. Ce fait, constaté par mille témoins, disent quelques-uns, fut occasionné parce que les assaillants du côté du faubourg Saint-Antoine qui ne pouvaient pas voir le drapeau blanc placé sur la tour de *la Basinière* du côté de l'Arsenal, firent une décharge sur la Bastille. Le Gouverneur put croire qu'on voulait le surprendre d'un côté pendant qu'on faisait semblant de vouloir parlementer de l'autre. Telle fut peut-être la cause d'un événement qui eut des suites si funestes pour M. de Launey; il restera au nombre de ceux dont on ne pourra jamais connaître la véritable cause. Le moment qui devait coûter la vie à cet homme aussi imprudent que malheureux approchait; mais je crois devoir suspendre le récit de l'attaque de la Bastille pour rendre compte de ce qui se passait à l'Hôtel de Ville.

Le retour et le rapport des commissaires parlementaires se répandit bientôt dans la place de Grève; l'indignation et la rage s'emparèrent de tous les esprits. On entendit le canon de la Bastille que les gardes-françaises attaquaient; la méfiance la plus dangereuse se manifesta dans la place contre le Prévôt des marchands et les électeurs : le peuple les accusait d'être d'intelligence avec M. de Launey; c'étaient des traîtres qu'il fallait sacrifier à la vengeance des citoyens qu'ils trahissaient; enfin la foule qui remplissait la Grève et se pressait autour de l'Hôtel de Ville criait qu'il fallait y mettre le feu et brûler le Prévôt des marchands, les échevins et le Comité per-

manent. Il est certain qu'ils couraient dans ce moment un danger plus imminent que le gouverneur de la Bastille et ceux qui l'attaquaient. J'ai vu, lorsque je fus bientôt à la tête du Comité provisoire, des citoyens me demander quelques grâces pour avoir retenu la fureur du peuple dans ce moment et s'être opposés, au péril de leur vie, à ce qu'on incendiât l'Hôtel de Ville. Plusieurs m'ont raconté qu'ils avaient représenté à cette multitude furieuse qu'ils allaient faire périr trois ou quatre mille innocents qui se trouvaient rassemblés dans la salle, dans la cour, les corridors, les escaliers de l'Hôtel de Ville et peut-être leurs pères, leurs frères et leurs propres enfants. Deux particuliers m'ont assuré avoir, près de la rue du Mouton, éteint entre les mains d'un jeune homme une chandelle qu'il portait avec un paquet de paille sous le bras. Enfin je reste persuadé qu'on peut mettre au nombre des miracles de ce jour que l'Hôtel de Ville n'ait pas été brûlé, tous ceux qui y étaient rassemblés, massacrés, et que peut-être cet horrible malheur n'a pas eu lieu parce que la foule qui se pressait autour empêchait d'en approcher ceux qui, comme le jeune homme dont je viens de parler, auraient pu apporter le feu et les matières combustibles qui auraient pu l'incendier.

Pendant que ces cris menaçants faisaient retentir la place, le Comité permanent, placé au fond de l'Hôtel de Ville d'où il ne pouvait les entendre, mais accusé, menacé à chaque instant par la foule qui le remplissait, envoyait deux électeurs à Versailles pour rendre compte à l'Assemblée nationale de la situation de Paris et lui demander des armes. Cet arrêté, consigné dans le *Procès-verbal des Électeurs*, est peut-être, dans le moment où il fut pris, un des monuments qui honorent le plus le courage de ceux qui composaient le Comité permanent.

C'est dans ces moments si terribles que l'on conduisit à l'Hôtel de Ville un particulier porteur d'un paquet à l'adresse de M. du Puget, major de la Bastille. Ce paquet

contenait une lettre à son adresse conçue dans ces termes :

« Je vous envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous croyez nécessaire.

« Paris, le 14 juillet.

« *Signé :* BESENVAL (1). »

Cette lettre en renfermait une autre adressée à M. de Launey :

« M. de Launey tiendra jusqu'à la dernière extrémité; je lui ai envoyé des forces suffisantes.

« Ce 14 juillet 1789.

« *Signé :* le baron de BESENVAL. »

Il paraît par cet ordre adressé à M. du Puget qu'il doutait que M. de Launey voulût se défendre jusqu'à la dernière extrémité et que c'était pour l'y forcer qu'il l'avait demandé à M. de Besenval. On peut être d'autant plus fondé à le croire qu'un officier des Invalides qui était à la Bastille me dit le lendemain et à plusieurs personnes que le lundi 13, à midi, M. de Launey avait tenu un conseil de guerre ou une assemblée des officiers de la garnison dans laquelle il avait manifesté le dessein de se rendre si on l'attaquait, vu le peu de secours que l'on pouvait espérer de la compagnie d'Invalides qui seule composait alors la garnison de la Bastille, car il ne reçut les quarante petits Suisses que dans la nuit du lundi au mardi (2).

(1) Plusieurs lettres, écrites par le baron aux autorités de Soleure en 1790, sont signées, tantôt *Besenval*, tantôt *Besenval*. *Archives de Soleure*, série *Schreiben aus Frankreich*, vol. n° 31. — Lettres des 6 janvier, 1er février, 3 et 10 mars 1790.

(2) Ceci est une erreur grave, qui permettrait même de douter de la véracité de Pitra, si l'intervalle considérable qui s'écoula entre cette confi-

Quoi qu'il en soit, ces lettres lues au Comité devant la foule qui le remplissait enflammèrent encore plus les esprits ; on accusait le Prévôt des marchands, mais à demi voix seulement, de seconder le Gouverneur dans la prolongation de résistance qui lui était ordonnée, non seulement en ne faisant pas, mais en retardant les préparatifs pour s'emparer de la Bastille. M. de Flesselles qui ignorait, ainsi que le Comité permanent, le départ des deux compagnies de gardes-françaises, parce que l'endroit où ils étaient réunis était placé sur le derrière de l'Hôtel de Ville, M. de Flesselles renforça, pour ainsi dire, ces soupçons en perdant un temps que dévorait l'impatience de la foule, à écouter la proposition que fit un charpentier de se servir d'une catapulte, dont il décrivit longuement la description et l'usage, pour faire brèche à la Bastille. Il eut la maladresse d'écouter de même la proposition que fit le major de Caussidière de procéder à l'attaque de cette forteresse, en l'assiégeant régulièrement et en ouvrant la tranchée.

Ces propositions et les discussions qu'elles entraînaient irritaient l'impatience et enflammaient de plus en plus des soupçons qu'elles semblaient justifier. La foule qui remplissait le Comité manifestait sa fureur contre le gouverneur de la Bastille, et ne dissimulait plus ses soupçons contre le Prévôt des marchands, contre le Comité permanent lui-même, lorsqu'un vieillard s'écria : « *Mes amis, que faisons-nous avec ces traîtres ? Marchons à la Bastille...* et cette foule le suivit.

Pendant que le Comité permanent respirait un moment, débarrassé de la multitude qui avait suivi ce vieillard, on apportait au Comité militaire, placé au bas de l'Hôtel de Ville, des citoyens blessés devant la Bas-

dence et la rédaction de ce fragment, ne suffisait pas à expliquer cette confusion. De Flue, qui était avec ses hommes à la Bastille depuis le 7 et non depuis le 13, ne parle pas de ce conseil auquel il aurait été sûrement appelé.

tille. Le spectacle de ces malheureux avait enflammé la foule qui remplissait la cour de l'Hôtel de Ville, elle monta à la salle où siègeait le Comité permanent, et la trouvant fermée, elle se la fit ouvrir en vomissant des imprécations contre tous ses membres qu'elle disait ne se renfermer que pour trahir plus sûrement la ville. Je tiens d'un des garçons de bureau qui étaient à cette porte qu'ils furent jetés à terre et traînés par les cheveux par cette multitude furieuse. Le Prévôt des marchands menacé essaya de parler, il fut accablé d'injures, on criait qu'il était un traître, qu'il fallait qu'il vînt se justifier au Palais-Royal ou dans la grande salle.

Enfin c'est au milieu d'un tumulte aussi effrayant que M. de Flesselles, quoiqu'on lui dît qu'il courait de plus grands dangers encore dans la grande salle, et malgré M. l'abbé Fauchet qui voulait le retenir, se leva pour s'y rendre en disant : « *C'en est trop, marchons puisqu'ils le veulent, allons où je suis attendu.* » Il sortit du Comité suivi de la foule qui se précipitait sur ses pas. Celle qui remplissait la grande salle et son mouvement ondulant était si considérable qu'on ne s'aperçut de l'arrivée de M. de Flesselles qu'au moment où il prit place au bureau. A l'instant il fut mis en joue par plusieurs particuliers, et il ne dut le malheur de vivre encore quelques minutes au milieu des angoisses de la mort qu'on voyait sur son visage qu'à la crainte que donnèrent à ces furieux ceux qui les environnaient de tuer les électeurs qui avaient suivi M. de Flesselles, et qui s'étaient placés près de lui autour du bureau.

Pendant qu'on attaquait la Bastille, que le Prévôt des marchands était entre la vie et la mort, je m'étais rendu à mon district ; je l'avais trouvé dans la plus grande fermentation ; la nouvelle des premiers citoyens qui avaient été tués à la Bastille y était parvenue ; on voulait marcher à l'instant pour se venger de la perfidie du Gouverneur qui avait fait fusiller ceux à qui il avait ouvert

l'avancée, sous prétexte de leur donner des armes. J'eus beaucoup de peine à calmer les esprits et à les dissuader de se porter à l'instant à la Bastille. J'annonçai, et je fus soutenu par le témoignage des quatre citoyens qui étaient venus me chercher à l'Hôtel de Ville, que l'on venait d'envoyer une nouvelle députation au gouverneur de la Bastille pour l'engager à laisser entrer dans ce château un certain nombre de bourgeois pour le garder de concert avec la garnison. J'ajoutai que je ne doutais pas que M. de Launey n'acceptât une proposition qui nous garantissait d'enfreindre l'arrêté que nous avions pris la veille, par lequel nous avions juré de ne point attaquer les propriétés du roi, et que surtout nous n'exposerions pas la vie des braves citoyens du district sur laquelle je devais veiller particulièrement. « Mais, dis-je, si M. de Launey ne se rend pas, s'il fait tirer encore sur les citoyens, je marche à votre tête avec une pièce de canon, » et je proposai qu'à l'instant même on y attelât des chevaux. Je n'ai pu me dispenser de rendre compte de ce fait qui m'est particulier et qui a peu de rapport à ceux si intéressants dont j'ai suspendu le récit, parce que mon refus de marcher à la Bastille, au moment où on me le demanda, fut un des premiers chefs de l'accusation dont je faillis quelques jours après d'être la victime.

Au reste, on avait à peine attelé les chevaux à la pièce de canon, que la nouvelle de la prétendue seconde trahison de M. de Launey, qui avait fait tirer sur la seconde députation parlementaire, parvint dans mon district et enflamma de nouveau toutes les têtes. Je ne balançai pas, parce que je partageais l'indication générale; je saisis le fusil d'un citoyen qui voulut en vain l'arracher de mes mains, et bientôt à la tête de cent bourgeois armés je partis, conduisant à notre suite une pièce de canon; nous ne marchions pas, nous volions. Nous suivîmes pour nous rendre à cette Bastille, dont on prononçait le nom avec une sorte de rage, la rue Saint-Honoré,

celle de la Verrerie. Bientôt arrivés à la place Baudoyer, des cris confus nous annoncèrent la prise de la Bastille; nous ne pouvions le croire. La troupe que je conduisais hâtait le pas pour arriver avant que cette nouvelle fût réalisée, et m'accusait des retards qui pouvaient l'empêcher de partager la gloire de cette prise; mais bientôt les transports, les cris de la foule, qui revenait de la Bastille et qui nous arrêta à la hauteur des Jésuites (1) de la rue Saint-Antoine, ne nous laissèrent plus de doute sur ce grand événement.

J'essayerais en vain de peindre l'effet de ce triomphe populaire, ce mélange de joie et de fureur que manifestait cette foule si diversement armée, dont les flots obstruèrent bientôt la rue Saint-Antoine dans toute sa largeur. Le spectacle que cette affluence tumultuaire offrait à nos yeux devenait encore plus effrayant par les cris que nous entendions dans le lointain, et que répétait le nombre inconcevable des femmes, des enfants, des vieillards qui semblaient s'élancer des fenêtres des maisons en criant : « *Les voilà, les gueux! on les tient!* »

Je voulus essayer de percer cette foule et me détacher de ma troupe pour aller quelques pas en avant, mais bientôt entraîné par ce torrent, je fus pour ainsi dire porté jusque sous l'arcade Saint-Jean. C'est là que me débarrassant à l'aide de quelques soldats de ville qui gardaient la porte du petit escalier qui, de dessous cette voûte, monte à l'Hôtel de Ville, je me dégageai de la foule qui se portait à la place de Grève. C'est avec de nouvelles peines que je vins à bout de percer à travers la multitude obstruant les passages qui conduisaient à la grande salle; un flot m'y précipita en me renversant, et si je ne fus pas foulé aux pieds, je le dus à trois vigoureux hommes qui me relevèrent en disant que j'étais électeur. J'ai eu ensuite le bonheur d'être utile à l'un de ceux à qui je dus

(1) La maison des Jésuites est aujourd'hui le lycée Charlemagne.

la vie dans ce moment. Je me fis faire place jusqu'au bureau en disant que je venais de la Bastille, ce qui n'était pas vrai, et en confirmant sa prise qui était déjà parvenue à l'Hôtel de Ville, mais dont cependant la multitude, la plus grande partie des électeurs et surtout le Prévôt des marchands doutait encore.

M. de Flesselles continuait à décacheter avec uue sorte de tranquillité des lettres qu'on avait apportées sur le bureau, lorsque les cris partis de la place, répétés par la multitude qui remplissait les escaliers, les corridors de l'Hôtel de Ville, annoncèrent l'entrée des vainqueurs de la Bastille dans la grande salle. Je dois observer que dans ce moment, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire, lorsque ce cri général : *la Bastille est prise*, fit retentir la grande salle, je vis pâlir et presque trembler le Prévôt des marchands, que les soupçons dont je ne pouvais me défendre me faisaient considérer avec beaucoup d'attention. Je suis loin de vouloir l'accuser et de le juger coupable par cela, mais je crois encore voir la sorte de stupéfaction dont il fut saisi, lorsque la prise de la Bastille cessa d'être douteuse par les cris triomphants de la multitude et bientôt par la présence des vainqueurs.

C'est au milieu de ces cris de victoire ou plutôt des sons confus de cent mille voix qui entouraient ou remplissaient l'Hôtel de Ville, que nous vîmes entrer ou se précipiter dans la grande salle les vainqueurs de la Bastille. Cette multitude d'hommes de tous états, armés de manières si diverses, tous respirant la vengeance et le carnage, traînaient au milieu d'eux trente ou quarante Invalides ou petits-Suisses en criant: *Pendus! la mort! point de grâce!* Ces hommes, dont les figures et les yeux enflammés de fureur effrayaient autant que leurs cris, étaient suivis d'une foule de citoyens mêlés aux gardes-françaises, portant sur leurs bras le brave Elie. Quel spectacle! cet homme vêtu de son uniforme du

régiment de la Reine, sur lequel on distinguait des taches de sang, sans chapeau, les cheveux hérissés sur le front, tenant en sa main gauche son épée faussée en plusieurs endroits et presque courbée, faisait des efforts inutiles pour s'arracher des bras de ceux qui, à travers la foule qui s'empressait autour de lui, voulaient le porter et le portèrent au Bureau. Ah ! qu'il était beau cet Elie, devant qui marchait le marquis de la Salle, tenant dans ses mains et montrant au peuple les clefs de la Bastille et la capitulation qu'Elie venait de lui remettre ! C'est ainsi que je vis porter jusqu'au Bureau et soutenir longtemps dans les bras cet homme ou plutôt ce Mars, car jamais mortel n'a peut-être offert davantage l'image de ce dieu de la guerre. On le plaça debout sur une table qui fut bientôt entourée des prisonniers et chargée des trophées que l'on apportait de la Bastille. Sur l'estrade, M. de la Salle, debout, montrait au peuple les clefs de la Bastille qu'il tint quelque temps élevées au-dessus de la tête de M. de Flesselles assis, comme si c'eût été la foudre qui devait bientôt le frapper. Immobile pendant cette scène, dont tous les spectateurs animaient le tableau par des mouvements que j'essayerais en vain de peindre, le malheureux Flesselles semblait avoir déjà reçu la mort. Bientôt une nouvelle foule amène dans la salle et conduit aux pieds d'Elie, un jeune homme qui s'était emparé du drapeau de la Bastille, et un autre particulier portant au bout de son fusil un gros registre que l'on disait être le règlement de la Bastille ; ils étaient suivis par un nombre considérable de citoyens portant à la file les uns des autres une quantité de vieilles armures dont ils s'étaient emparés dans l'arsenal de la Bastille et la vaisselle d'argent du Gouverneur. Elie était entouré de tous ces trophées qu'on lui présentait et que je le vis refuser à plusieurs reprises.

Mais bientôt un cri terrible et qui me glace encore d'épouvante, *le voilà ! le voilà !* annonça le gouverneur

de la Bastille. Je tremblais de le voir paraître dans la grande salle, parce que sa mort inévitable était le signal du carnage des prisonniers que l'on aurait égorgés à nos yeux, lorsqu'un cri plus affreux encore, semblable à l'effet du tonnerre, annonça qu'il se passait quelque événement terrible sur la place. Nous ne tardâmes pas à apprendre que le peuple, malgré les efforts que l'on avait faits pour conduire M. de Launey à l'Hôtel de Ville, et dont je rendrai compte, avait massacré le malheureux Gouverneur sur les premières marches du perron.

Cette nouvelle répandit pendant trois ou quatre minutes un silence morne dans cette grande salle ; mais bientôt comme si la mort de cette première victime de la Révolution, car le major, l'aide-major et un lieutenant des Invalides ne furent tués en divers endroits qu'après le Gouverneur, mais, dis-je, comme si l'horreur de ce premier sang répandu n'eût suspendu la fureur populaire un instant que pour l'enflammer ensuite davantage, tout ce qui remplissait la grande salle demanda avec plus de rage encore la mort de tous les prisonniers. Je n'oublierai jamais ce moment terrible, la foule se jetant sur ces prisonniers, les Suisses à genoux, les Invalides embrassant les pieds d'Elie, tandis que les gardes-françaises qui les entouraient leur faisaient un rempart de leur corps ou les arrachaient des mains de ceux qui voulaient les entraîner. J'ai vu un garde-française quitter son fusil, s'élancer dans la foule, lui reprendre un vieil Invalide qu'elle traînait par les cheveux, et le ramener aux pieds d'Elie, malgré un coup de sabre que ce brave homme avait reçu sur la tête, et qui sans être mortel ne le couvrit pas moins de sang à l'instant. Cet Elie, ce brave Elie, retenu malgré lui sur la table où il était placé, faisait de vains efforts pour se faire entendre ; dans son désespoir, je le vis prendre son épée à deux mains et la serrer contre sa poitrine ; ce geste, les convulsions du désespoir dans lequel paraissait être ce brave

homme jetèrent une sorte d'effroi dans tout ce qui l'environnait, ou au moins c'est dans ce seul instant que quelques électeurs parvinrent à se faire entendre. Je voulus parler, mais les larmes et la suffocation m'ôtèrent bientôt la parole.

On entraînait trois canonniers que la fureur populaire demandait en faisant retentir la salle de ce cri terrible : *la mort ! la mort !* Hélas ! ce fut en vain qu'un de mes collègues, doué d'une superbe voix et de la plus grande énergie, fit entendre à ces furieux tout ce que l'humanité et la générosité fournirent à son éloquence ; les convulsions d'Elie, toujours retenu, et le courage de M. de la Salle ne purent arracher qu'un de ces malheureux à la fureur populaire qui entraîna les deux autres sur la place où bientôt, aux cris horribles de la multitude, ils furent pendus à la branche de fer qui soutient un réverbère attaché à une maison dans l'angle de laquelle est un buste de Louis XV, qui la fait appeler *le coin du Roi.* Ainsi périrent les premiers à cet instrument si horriblement célèbre de la fureur populaire, ces deux malheureux canonniers ; mais on frémira bien davantage, quand on saura que l'un de ces infortunés avait arraché de la main du Gouverneur la mèche allumée avec laquelle, dans son désespoir, il avait voulu mettre le feu aux poudres de la Bastille, quelques instants avant sa capitulation.

La mort de ces malheureux, ce cri horrible : *A la Lanterne !* qui devint dès ce jour le signal affreux des vengeances populaires, avait retenti dans la grande salle ; à ce cri, la fureur avait pris un caractère plus effrayant : on voulait plus que jamais faire souffrir le même supplice aux autres prisonniers ; c'en était fait d'eux ; les gardes-françaises ne pouvaient plus les garantir de la foule armée qui se préparait à les massacrer et dont plusieurs d'entre eux les couchaient en joue, lorqu'un de nos braves soldats s'écria : « *Nous demandons la vie de nos*

anciens camarades pour prix de la Bastille et du service que nous vous avons rendu. » Elie, ah ! qu'il était noble et imposant ! que sa voix cassée et que ses lèvres tremblantes ajoutèrent de puissance à ces paroles qu'il se hâta de prononçer : « *Je demande leur grâce avec mes compagnons pour prix de ce que nous avons fait. Je ne veux point de cet argent* (montrant la vaisselle du Gouverneur), *je ne veux aucun honneur. Grâce, grâce à ces enfants*, répéta-t-il en prenant les mains des soldats suisses qui les lui tendaient en pleurant, *grâce à ces vieux militaires qui n'ont fait que leur devoir !...* » Ce mot *grâce* qui remplit encore mes yeux de larmes en l'écrivant, ce mot si saint et si doux arrête la fureur de ceux qui entouraient les prisonniers en les menaçant, il règne un moment de silence, quelques voix répètent *grâce !* bientôt un cri général se fait entendre, *grâce ! oui, grâce ! grâce à tous !* et les voûtes de la salle naguère frappées du cri de *mort* retentissent de celui de *grâce.*

Elie assure ce pardon, dont le bonheur se lisait encore plus dans ses yeux que dans ceux des victimes qu'il venait de sauver : il propose de leur faire prêter à l'instant le serment de fidélité à la ville et à la nation. Je le vois encore ce brave homme, cet homme qui sera immortel pour ceux qui adorent la bravoure et l'humanité, je le vois se baisser pour prendre dans ses mains celles de ces malheureux et recevoir ce serment auquel il ajouta celui de *joindre tous leurs efforts pour aider les citoyens à la défense de la ville.* Ces mots qu'il affecta de prononcer avec une grande force furent applaudis dans tous les coins de la salle ; ainsi ces malheureux, en moins de temps que je ne l'écris, passèrent de la mort à la vie. Mais ce qui surprendra peut-être autant, je vis ces Invalides, ces Suisses, conduits par les gardes-françaises, traverser la salle au milieu de la foule qui s'empressait autour d'eux, et ceux mêmes que j'avais vus le bras levé sur ces malheureux qui respiraient à peine, demander avec le sentiment

de l'intérêt le plus vif du vin et des rafraîchissements pour ceux qu'un instant auparavant ils voulaient égorger. Aucun des secours dont ces infortunités avaient si grand besoin ne pouvait leur être donné dans la grande salle, leurs vainqueurs et leurs libérateurs en même temps les conduisirent à cet effet sur la place de Grève. Ces Invalides, ces Suisses y furent reçus avec les applaudissements de ce même peuple qui venait de pendre les deux canonniers dont les corps étaient encore suspendus au fatal réverbère ; ce fut même dans la boutique d'un épicier à la maison duquel il était attaché qu'on donna à ces malheureux des liqueurs spiritueuses dont la plupart avaient un si pressant besoin.

Mais entraîné par la rapidité d'un tableau que je n'ai pu peindre avec les couleurs qui pouvaient en rendre le terrible intérêt, malgré le sentiment que j'en conserve encore, je n'ai pu raconter la fin funeste du malheureux Flesselles ; ce que je viens de dire avait porté toute mon attention sur Elie et les malheureux que l'on voulait égorger à ses pieds; j'avais cessé d'observer le Prévôt des marchands, dont les mouvements, qui avaient presque renversé le bureau et nos bancs, m'avaient insensiblement éloigné. Je ne vis point ce que le *Procès-verbal des Électeurs* raconte de la discussion qui eut lieu entre M. de Flesselles et les prétendus députés du district de Saint-Roch qui ne le perdaient pas de vue et dont il est certain qu'il resta toujours entouré depuis le moment qu'il était entré dans la grande salle. On assure que lorsqu'après l'entrée des vainqueurs de la Bastille il entendit un cri général de trahison s'élever contre lui, il voulut se retirer; que les électeurs les plus près de lui, l'avaient empêché de descendre de l'estrade; qu'il y était resté assis quelque temps; mais que dans le moment où l'action qui entourait Elie était la plus tumultueuse, lorsqu'on voulait malgré ses efforts et ceux des gardes-françaises massacrer les prisonniers, quelques instants après le meurtre

du gouverneur de la Bastille, des particuliers, fendant la foule, étaient montés sur l'estrade et avaient présenté au Prévôt des marchands une lettre qu'ils avaient, a-t-on dit, trouvée dans les poches de M. de Launey; que dans cette lettre il lui écrivait qu'il serait secouru avant minuit, et qu'il lui répondait qu'il ne serait pas attaqué avec du canon. Quelques électeurs m'ont assuré avoir vu présenter une lettre à M. de Flesselles pendant la scène qui se passait aux pieds d'Elie; que sa lecture parut le frapper d'un étonnement très visible; qu'il la rendit sans répondre un mot à ceux qui la lui présentaient; plusieurs personnes ont dit avoir lu cette lettre dont elles rapportaient des versions presque toutes différentes, mais jamais on ne l'a représentée; je suis fondé à croire que cette preuve de la trahison du Prévôt des marchands n'a jamais existé, et qu'on lui a imputé ce délit pour justifier le crime de sa mort.

Je ne prétends pas cependant justifier entièrement M. de Flesselles; je crois que sa conduite n'a été ni franche ni loyale, qu'il n'avait pas pris un parti décidé dans la révolution; qu'homme du roi avant d'être l'homme du peuple, il n'avait paru céder au torrent de l'insurrection que pour en modérer ou retarder les effets; qu'il avait pensé, jusqu'à la prise de la Bastille, que cette effervescence populaire, quelque furieuse qu'elle fût, ne pouvait tarder à être réprimée par les troupes du roi, qu'il ne fallait que gagner du temps, qu'il pouvait obtenir cet effet en paraissant servir le peuple en même temps qu'il l'amusait dans ses projets hostiles en en retardant ou en empêchant l'exécution; mais ces allégations n'ont jamais été prouvées, ce sont des soupçons que je crois vraisemblables, quoiqu'on puisse leur objecter que la conduite si vacillante et si peu franche du Prévôt des marchands, les mensonges répétés, dont il fut véritablement convaincu, tenaient peut-être à la faiblesse de son caractère, à ce qu'il ne voulut pas se persuader que dans

les révolutions, dans ces combats du peuple et du gouvernement, le pire de tous les partis est de ne pas se dévouer entièrement à celui que l'on croit devoir embrasser.

Quoi qu'il en soit, menacé par ceux qui l'entouraient d'être conduit au Châtelet pour y être gardé comme otage, pressé par d'autres de se rendre au Palais-Royal pour s'y justifier, ce malheureux prit ce dernier parti et descendit de l'estrade en disant : « *Allons, Messieurs, allons au Palais-Royal.* » La sortie de la salle au moment où la situation si affreuse des prisonniers de la Bastille attirait sur eux tous les regards et toutes les attentions fut à peine aperçue. On assure qu'il sortit entouré d'une grande multitude qui l'accompagnait sans lui faire aucun mauvais traitement jusqu'au quai Pelletier ; nous apprîmes bientôt qu'il y avait été tué d'un coup de pistolet à la tête par un jeune homme que l'on n'a jamais connu.

Tel est le récit, que j'ai essayé vainement de rendre rapide, des événements qui se passèrent à l'Hôtel de Ville dans cette fameuse journée du mardi 14 juillet 1789. Beaucoup de détails dans lesquels je ne suis pas entré sont consignés dans le *Procès-verbal des Électeurs*. J'ai rapporté les principaux dont je fus personnellement témoin, ceux dont l'authenticité est confirmée, et plusieurs faits particuliers qui ont échappé peut-être par leur peu d'importance, quoiqu'ils ne soient pas moins constants. Je l'ai fait parce que je crois que les moindres détails relatifs à la prise de la Bastille, à l'effet qu'elle produisit et à ses suites pourront un jour intéresser et servir celui qui écrira l'histoire de notre révolution.

C'est pour remplir cette intention qu'avant de continuer le récit des événements qui succédèrent à la grâce accordée par le peuple aux prisonniers faits à la Bastille, je crois devoir raconter comment fut pris ce château, plus célèbre par l'usage qu'en firent le despotisme royal et surtout le

despotisme ministériel, presque depuis le moment que Charles V l'eût fait bâtir pour servir de porte à l'entrée de Paris par le faubourg Saint-Antoine, que par les moyens de défense que présentait cette vieille citadelle, prise et reprise déjà cinq ou six fois, notamment dans la guerre de la Ligue et dans celle de la Fronde. La prise de la Bastille influa si fort sur la Révolution dont elle assura le succès par la terreur si inconcevable, dont cet événement frappa les ministres et autres agents du gouvernement, que l'on me pardonnera les détails dans lesquels je vais entrer. Je les ai recueillis de ceux qui ont eu le plus de part à la prise de ce château, et c'est après avoir comparé et discuté les faits avec ses principaux vainqueurs que je vais les rapporter. Je crois, pour en rendre l'attaque plus intelligible, devoir présenter la forme de ce château, quoique la gravure se soit empressée d'en conserver le plan et l'élévation, et quoique le sieur Palloy, un de ses vainqueurs et chargé de sa démolition, l'ait fait exécuter en relief avec des pierres qui en provenaient, et en ait envoyé des modèles exactement figurés aux quatre-vingt-trois départements, dans tous les États de l'Europe, en Amérique et jusqu'en Chine.

L'histoire nous apprend que sous le règne du roi Jean, pour défendre l'entrée de Paris du côté du faubourg Saint-Antoine contre les Anglais réunis à Charles le Mauvais, on construisit les deux premières tours de la Bastille entre lesquelles fut placée la porte de Paris. Bientôt, on ajouta deux autres tours de retraite en face et parallèles aux deux premières. Cette sorte de fortification qui formait un carré régulier, prit la forme d'un carré long par quatre autres tours dont ce château fut flanqué sous le règne de Charles V, qui lui donna le nom de *Bastille*. L'ouvrage d'une fortification régulière qui en défendait la porte, et que l'on appelait *Bastillon*, fut construit par François Ier, et réparé en forme de demi-lune par Henri IV. La démolition de cette espèce de bastion a

qui lui permettait, quand il le voulait, de communiquer avec ce jardin. Je crois qu'il est encore à propos pour l'intelligence de l'action d'observer que depuis la tour de la *Liberté* jusqu'à celle de la *Basinière*, mais qui en était cependant séparée par le fossé circulaire et son revêtement, il régnait une voûte et un chemin par lesquels on communiquait de la rue Saint-Antoine aux casernes des Invalides et ensuite à l'Arsenal par la cour de l'Orme.

Telle était la situation topographique du château de la Bastille. J'ai rendu compte précédemment de ce qui s'était passé dedans et dehors de ce château jusqu'au moment où il fut attaqué avec une sorte de régularité ou au moins avec des moyens qui ont décidé sa prise. Les faits que je vais raconter, je les tiens des principaux chefs de cette expédition, ainsi que je l'ai dit, mais parmi ces chefs que je nommerai dans mon récit, on doit distinguer le sieur Hulin dont l'énergie et la conduite militaire ont essentiellement contribué à la prise de la Bastille. Le rôle qu'il a joué dans cet événement exige que je le fasse particulièrement connaître et que je rende compte des incidents qui le conduisirent, sans qu'il pût le prévoir, à décider la prise de cette forteresse.

Le sieur Hulin, né en Suisse (1), près de Genève, âgé de trente et un ans, avait reçu de la nature des avantages précieux dans les circonstances où le hasard et son courage le placèrent ce jour qu'il a rendu justement célèbre : une taille presque extraordinaire par sa hauteur et sa perfection, une superbe figure et une voix dont l'éclat et l'étendue étaient soutenus encore par l'expression du regard le plus animé. Élevé jeune en France, le sieur Hulin était retourné en Suisse dans le temps des

(1) C'est une erreur. Dans un mémoire justificatif adressé au Comité de sûreté générale, Hulin dit lui-même qu'il était né à Paris. M. Begis, qui a publié récemment ce curieux document, ajoute que Hulin (Pierre-Augustin), né à Paris, le 6 septembre 1758, était fils d'Augustin Hulin, marchand de drap, et de Anne-Françoise Trognon. (*Intermédiaire des Chercheurs*, numéro du 25 novembre 1891, col. 938.

troubles de Genève ; lorsque les médiateurs de cette république établirent une garnison dans cette ville, il y fut attaché par une place d'aide-major (1), qu'il remplit d'une manière honorable. Sa place ayant été réformée (2), il était revenu à Paris, et depuis deux ans il était directeur d'une buanderie établie à la Briche, près Saint-Denis. Cette entreprise le forçait à avoir un logement à Paris, où il venait tous les dimanches. Il y était le 12 juillet, lors de l'explosion qui eut lieu à la nouvelle du renvoi de

(1) Dans le Mémoire justificatif, cité plus haut, Hulin ne parle pas de son passage au service de Genève. Il se borne à dire que, sergent dans les gardes suisses, il avait quitté ce poste en 1787. M. Bégis, toujours si bien informé, paraît aussi ignorer ce détail. Il dit que Hulin, après avoir fait son apprentissage comme horloger, s'était engagé, en 1771, dans le régiment de Champagne, infanterie, et était passé, en 1772, dans les gardes suisses ; qu'il y avait été nommé sergent le 7 août 1780 et en était sorti en 1787. Mais, comme le rapporte Pitra, dans l'intervalle Hulin avait servi plusieurs années, à Genève, dans le régiment de volontaires que cette république leva et entretint après la révolution de 1782 ; il est vrai qu'il n'y occupait pas la situation considérable qui lui est attribuée ici. Le 14 mai 1783 le conseil militaire de Genève, sur la proposition du colonel, nomma adjudant, sous-officier, Pierre Hulin, alors sergent-fourrier des grenadiers. (*Archives de Genève*. Registres du Conseil militaire, n° 1, p. 128.) Le 7 février 1785, Hulin obtint un congé de deux mois pour aller à Paris régler des affaires importantes. (*Ibidem*, t. III, p. 29.) Il est probable qu'il s'agissait pour notre héros de trouver le moyen de quitter le service de Genève dans de bonnes conditions. En son absence il arriva pour lui à son régiment une lettre que le colonel décacheta. Elle était d'un certain général de Portes, alors établi au château de Dardagny, près de Genève. Ce général apprenait à Hulin qu'à son grand regret, il n'avait pas réussi à obtenir pour lui une place dans l'armée que devaient former les Provinces-Unies des Pays-Bas alors en état de rupture ouverte avec l'empereur Joseph II ; il l'engageait à se tranquilliser et lui promettait de l'aider pour satisfaire l'envie qu'il avait de faire quelque chose de mieux que ce qui l'occupait actuellement. Le colonel retint cette lettre et la communiqua au conseil militaire en disant qu'il paraissait que le général de Portes avait voulu procurer à Hulin une place d'officier au service des Provinces-Unies. Le conseil décida qu'il n'y avait rien à faire pour l'instant et qu'il fallait se borner à joindre la lettre au registre, où elle se trouve encore aujourd'hui. (*Ibidem*, III, p. 40.) On accorda même à Hulin une prolongation de congé de deux mois ; mais il est probable qu'au retour on ne lui épargna pas les reproches et qu'on lui rendit la vie impossible ; car le 29 août 1785, le colonel informait le Conseil que « toutes les recherches faites sur le compte de l'adjudant Hulin étaient demeurées infructueuses et qu'on devait le considérer comme déserteur. » Le même jour on lui donna pour successeur un sergent-major. (*Ibidem*, t. III, p. 134.)

(2) Comme on l'a vu dans la note précédente, il déserta.

M. Necker. Il connaissait ce ministre qu'il avait vu souvent à Genève et à sa terre de Coppet pendant sa retraite de son premier ministère; il avait conçu pour lui ces sentiments, cette sorte d'enthousiasme que tant de gens ont partagé et qui ont véritablement donné le premier mouvement à la Révolution.

Hulin se rendit le dimanche, sur les cinq heures, au Palais-Royal, pour vérifier la nouvelle de l'exil de M. Necker, qui venait de se répandre dans le quartier qu'il habitait. On venait de se porter aux différents spectacles pour les faire interrompre. La foule s'agitait en apprenant le rassemblement des troupes sur la place de Louis XV et les actes d'hostilité auxquels elles se portaient dans le jardin des Tuileries. Il essaya de parler à la multitude, il proposa de prendre des mesures de défense dans l'intérieur de la ville, au lieu de se porter en foule comme on le faisait au champ des hostilités, mais il vit bientôt que, dans le désordre de tous les esprits, il était impossible de proposer et de faire exécuter des mesures pour lesquelles il croyait avec raison qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Le sieur Hulin découragé se retira le soir même à la Briche pour veiller aux intérêts de son entreprise, ne doutant pas que dans quelques heures, pendant la nuit au moins, les troupes ne s'emparassent de Paris, et qu'une défense qui n'était point combinée et le désespoir des citoyens ne fissent répandre beaucoup de sang; il passa cette nuit dans la plus grande agitation, réveillé à chaque instant par le passage de divers corps de troupes qui s'approchaient de la capitale.

Il se rendit le lundi matin chez M. Fournier, son voisin, intime ami et sorte de confident de M. Necker ; il y trouva Mme de Staël, fille de ce ministre, qui ignorait encore, comme tout le monde, la route que son père avait prise et quel était le lieu de sa retraite. Mme de Staël était dans l'anxiété d'un désespoir qui ajoutait

encore aux sentiments d'indignation et presque de rage qui remplissaient le cœur du brave Hulin. Bientôt ils apprirent par des gens revenant des faubourgs les mouvements qui agitaient l'intérieur de Paris ; ces paysans avaient vu les citoyens du faubourg Saint-Denis se précipiter dans leur district, et le son terrible du tocsin qu'ils avaient entendu se répéter au loin leur avait fait croire que la ville était attaquée par les troupes. Quelques heures après, ils apprirent que l'insurrection était générale, que tous les citoyens s'armaient, qu'ils prenaient et qu'ils avaient déjà pris des moyens de défense ; on leur disait que Paris était attaqué par différents points. Plusieurs fois à ce récit ce brave homme avait voulu quitter M. Fournier et Mme de Staël pour se rendre à Paris et toujours ils l'avaient retenu en lui représentant l'inutilité d'une démarche qui ne pouvait que lui faire hasarder vainement sa vie. M. Hulin flottait ainsi dans une sorte d'irrésolution, animé et retenu tour à tour par ce que lui disait Mme de Staël, lorsque le plus léger incident vint décider le parti qu'il devait avoir l'honneur de prendre.

On se rappelle les cocardes vertes que l'on prit le lundi à Paris presqu'au moment de la Révolution ; à deux heures environ, un habitant de la Briche qui venait de la capitale, entra chez M. Fournier avec une de ces cocardes. Hulin la prend avec enthousiasme, la met dans son sein par un mouvement involontaire, et c'est ce moment, la vue de la cocarde qui détermine ce brave homme à partir à l'instant même pour Paris. Mme de Staël veut le retenir, lui demande ce qu'il va faire : « Je n'en sais rien, lui répond Hulin, je sais que je pars, que je ne puis rester ici, et que je veux venger votre père des J... f... qui veulent nous égorger. » C'est ainsi que commandé par un sentiment que sa rage exprimait si énergiquement, le brave Hulin se rendit à Paris, sans soupçonner qu'il était destiné le lendemain à frapper le coup qui a décidé la Révolution. Arrivé à Paris à cinq heures du soir, il se rendit à sa

section; il fut témoin et acteur des mouvements qui agitaient tous les citoyens; il fit des patrouilles pendant une grande partie de la nuit et se porta avec elles dans plusieurs faubourgs. Les préparatifs de défense qu'il vit faire, le courage que manifestaient les citoyens dans les points même les plus opposés lui firent concevoir la possibilité de résister aux troupes qui menaçaient Paris, et il se promit bien de périr avec ses braves citoyens.

Mais la route très rapide de la Briche à Paris, des courses dans différents faubourgs, les travaux même qu'il y avait partagés pour apprendre aux citoyens à se retrancher avaient fatigué le sieur Hulin, il se retira chez lui pour se reposer quelques heures. Le mardi matin, revenu à son district, il fut du détachement qui se rendit aux Invalides pour avoir des armes. Il les tendait à ses camarades, pour les empêcher de se précipiter dans les caves où ces fusils étaient déposés; il céda ainsi le dernier de ceux qu'il avait pu se procurer, et revenait sans armes lorsqu'il rencontra un des particuliers qui avaient pillé, la nuit du dimanche au lundi, les boutiques des armuriers, dont il acheta un fusil et une baïonnette. Ce marché l'ayant retenu quelque temps, sa troupe avait pris les devants, il arriva seul à la place Dauphine. Il y trouva deux compagnies de gardes-françaises environnées de citoyens; il reconnut parmi eux plusieurs officiers de ce régiment, vêtus en bourgeois, qui essayaient d'engager leurs soldats à les suivre et à abandonner la cause du peuple. Hulin écarta bientôt ces officiers en dénonçant à haute voix les motifs qui les amenaient; s'adressant ensuite au sieur la Roche, le plus ancien des sergents de ces deux compagnies, il lui apprit ce qu'on venait de lui dire, que les brigands incendiaient de nouveau les barrières, notamment celle de Saint-Lazare; il l'engagea à marcher avec ses soldats et des citoyens armés défendre le couvent de ce nom, auquel on l'avait assuré que ces brigands venaient de mettre le feu. Les gardes-françaises

et cent citoyens armés ne balancèrent pas à s'y porter et Hulin avec eux ; ils dissipèrent cette foule de brigands, et rassurèrent les habitants du faubourg qui se croyaient sur le point d'être attaqués par les hussards, et qui retinrent ces deux compagnies, tandis que Hulin se hâta de se rendre à l'Hôtel de Ville pour rendre compte de sa conduite aux électeurs et demander que l'on fît porter des forces à d'autres barrières, que les brigands menaçaient d'incendier.

Hulin trouva en bataille sur la place de l'Hôtel de Ville les compagnies de grenadiers et de fusiliers de Lubersac et de Rufevielle, ayant devant eux trois pièces de canons amenées des Invalides. C'est le moment où l'on rapportait de la Bastille les citoyens qui avaient été blessés, lorsque le Gouverneur avait fait tirer sur la première députation parlementaire. Hulin fit des efforts inutiles pour monter les degrés du perron de l'Hôtel de Ville où la foule se précipitait. Le spectacle de ces blessés, les cris de plusieurs d'entre eux qui demandaient vengeance, les cris d'aller à la Bastille, dont retentissaient la place de Grève et l'Hôtel de Ville le faisaient frémir d'indignation. Il était parvenu à monter quelques degrés du grand escalier lorsqu'un flot qui descendait le précipita et le plaça en face de ces deux compagnies, qui semblaient, dans leur immobilité même, partager le désespoir et la rage de ce brave homme. Il s'arrête un instant devant elles, parcourt des yeux tous les soldats, et élevant la voix avec un accent qui prononçait tous les sentiments qui l'agitaient : « Êtes-vous citoyens, braves gardes-françaises, et entendez-vous ces cris? leur dit-il. Voyez-vous ces malheureux que l'on apporte et qui vous tendent les bras? Entendez-vous le canon (et dans ce moment, par un effet heureux du hasard, le gouverneur de la Bastille venait de faire tirer la seule pièce de 24 qu'il eût) avec lequel ce scélérat de de Launey assassine nos pères, nos femmes, nos enfants qui sont sans armes autour de la Bastille?

Les laisserez-vous égorger, vous qui avez des armes, vous qui avez du canon et la force en main? Mes amis! braves gens! (et les larmes coulaient de ses yeux) gardes-françaises! on assassine les Parisiens comme des moutons, et vous ne marcherez pas à la Bastille! et ces sergents si renommés ne se mettront pas à votre tête pour vous y conduire (1)? »

A l'instant même, les pelotons de ces compagnies qui étaient un peu en désordre s'alignent, les sergents se mettent à leur tête, tous les grenadiers s'embrassent et tous s'écrient : « *Marchez, et nous vous suivrons.* » Hulin balance à le faire. « *Commandez-nous, brave homme,* » lui dirent les sergents; et l'ordre : *marche* est donné par eux; les compagnies s'ébranlent, les applaudissements, les cris encore nationaux de *Vive le Roi!* font retentir la place. Hulin arrête ces soldats : « Vous voulez que je vous commande, dit-il; je vous jure de périr à votre tête. Nous la prendrons la Bastille, je vous en réponds, mais il faut mener ces canons, mais il nous faut des munitions, des boulets. Que douze soldats et un sergent se fassent faire place pour monter à l'Hôtel de Ville et en demander. » A l'instant la foule se fend, les douze soldats montent à l'Hôtel de Ville; ils ne tardent pas à en descendre suivis d'hommes, de femmes même portant dans leurs tabliers de la poudre, des boulets qu'elles ne voulurent jamais abandonner à d'autres mains et qu'elles portèrent jusqu'à la Bastille. Pendant ces intervalles, dont la rapidité fut inconcevable, Hulin vit arriver par le quai Pelletier et la rue du Mouton différents détachements de citoyens armés de plusieurs districts, conduisant avec eux deux pièces de canon; il les place à la suite des gardes-françaises.

C'est ainsi qu'à la tête de cent cinquante fusiliers ou

(1) Cette apostrophe n'est qu'une paraphrase de celle que rapporte le *Cousin Jacques* dans le *Précis exact*, p. 1.

grenadiers de ce régiment, de quatre cents bourgeois, suivis de cinq pièces de canon, le brave Hulin partit à deux heures (1) de la place de Grève, ayant à côté de lui le sieur Maillard, portant un drapeau que les douze gardes-françaises avaient pris à l'Hôtel de Ville, en y allant demander des munitions. Cette troupe fendit la foule au milieu des bénédictions du peuple, et prit le chemin de la Bastille par le quai du Port au blé qui conduisait à l'Arsenal. Soldats, bourgeois répétaient en marchant : *la Bastille ou la mort!* Ils ne marchaient pas, ils volaient; la lenteur des canons auxquels on avait attelé de mauvais chevaux de fiacre ralentissait seulement leur marche, et leur courage impatient s'exaltait encore par ce retard; mais ces haltes forcées, en permettant quelques réflexions aux gardes-françaises et surtout aux grenadiers, pouvaient devenir funestes au brave Hulin. Ils l'avaient nommé commandant sans le connaître; il entendit dire derrière lui par ces soldats : « Qu'est-ce que c'est que cet homme? nous ne le connaissons pas; s'il nous trompe, s'il mollit un seul instant, jetons-le bas à coups de fusil. » « J'y consens, répondit Hulin en se retournant devant eux et continuant de marcher à reculons pour ne pas suspendre leur course; tuez-moi si vous ne me voyez pas à votre tête marcher aux dangers que nous allons courir, et auxquels je me présenterai toujours le premier avant que de vous y exposer. » C'est ainsi qu'Hulin calma la méfiance si dangereuse de la troupe qui le suivait, des soldats qui allaient décider du sort de Paris et de la Révolution.

Il arrive avec eux à l'Arsenal par la cour qui précède celle de l'Orme. Hulin fit faire halte dans cette première cour; il s'avança seul dans celle de l'Orme, dont le feu de la tour de la Basinière avait écarté tout le monde. A la

(1) Le *Précis exact*, rédigé par le *Cousin Jacques* sous la dictée des gardes-françaises, dit que ce fut vers trois heures (p. 2).

première porte de cette cour, il rencontra deux Invalides qui lui sautèrent au cou en lui demandant des armes, et qui s'offrirent à le conduire et le conduisirent par le chemin où il était le moins exposé. Ces Invalides lui apprirent que le gouverneur de la Bastille avait fait pointer presque toute son artillerie sur les cours de l'Arsenal, parce que l'abri qu'en offraient les bâtiments facilitait l'attaque de la forteresse par ce côté. C'est après avoir reçu ces renseignements, après avoir pris rapidement connaissance des lieux et s'être porté même sur le terrain en face de la tour de la Basinière, que Hulin fit ses dispositions.

Il ordonne au sieur Ducastel, marchand de vin, commandant cent citoyens armés, de conduire deux pièces de canon par le jardin de l'Arsenal, en passant derrière les cours, de gagner par ce chemin la grande allée qui règne le long du boulevard de l'Arsenal, et d'établir ces deux pièces de canon au bout de cette allée séparée par une grille de fer du logement du Gouverneur et faisant face à la tour de la Comté. Il ordonne à un autre détachement de conduire une autre pièce de canon par la rue de la Cerisaie et de gagner par la rue Saint-Antoine la partie exhaussée du boulevard qui fait face de ce côté à la Bastille, pour la battre avec cette pièce de 24. Quant à lui, il se mit à la tête de cent cinquante gardes-françaises, d'environ deux cents bourgeois et de deux pièces de canon pour former la troisième et la principale attaque.

Hulin espérait emporter la Bastille, en faisant sauter à coups de canon le pont-levis qui en défendait l'entrée, pendant que les deux autres attaques diviseraient le feu des assiégés ; mais pour établir ses canons en face de ce pont-levis il fallait renverser celui de l'Avancée (1), et pour l'attaquer il fallait s'établir sur le terrain qui était entre

(1) Ce pont-levis était baissé depuis longtemps déjà par Tournay. Voir l'Introduction, p. ccv. Tout ce récit de Pitra paraît purement imaginaire.

cette avancée et la caserne des Invalides. On ne pouvait y parvenir que par la cour de l'Orme dont la porte, la seule par laquelle on pût se porter sur le terrain, était commandée par la tour de la Basinière, qui la battait en face et qui plongeait même dans l'intérieur de cette cour. MM. Warnier et la Barthe, sergents des gardes-françaises, proposèrent à Hulin de faire traverser cette cour par sa troupe en la faisant filer à droite et à gauche le long des maisons qui la bordaient pour garantir leurs soldats du feu de la mousqueterie. Cette disposition fut aperçue de la tour de la Basinière, il en partit un coup de canon qui ne blessa personne. « A moi, camarades ! » s'écrie à l'instant Hulin, et les canons et les gardes-françaises, et les bourgeois, et les femmes même qui portaient les boulets traversent la cour de l'Orme, en franchissent la porte, se répandent sur le terrain qui bordait le fossé de la tour de la Basinière, malgré le feu qu'elle faisait soit du parapet, soit des fenêtres grillées à travers desquelles on tirait sur ces braves gens, dont cinq ou six furent tués ou blessés en traversant cette cour. Cette troupe sans ordre se répand sur le terrain de l'Avancée; plusieurs s'emparent des casernes des Invalides et répondent au feu de la Bastille par celui qu'ils faisaient des fenêtres de ces casernes. Mais ce feu, presque inutile parce que les assaillants tiraient de bas en haut, ne ralentissait pas celui de la Bastille qui se portait presque de toutes parts sur ce point. Hulin, les grenadiers, les deux sergents déjà nommés, plus de quarante bourgeois, des femmes même restent exposés à ce feu pour établir, servir et pointer les deux pièces de canon devant le pont-levis de l'Avancée. Le sieur Georget, bourgeois, pointe la première pièce, un coup de fusil lui perce la cuisse après avoir traversé son portefeuille, il n'en met pas moins le feu à sa pièce dont le boulet cassa une des chaînes du pont-levis.

C'est dans ce moment, sur ce terrain où le feu de la Bastille tua ou blessa environ quarante personnes, que le

sieur Elie (1), vêtu de son uniforme du régiment de la Reine, suivi d'une pièce de canon et de trois cents bourgeois presque tous armés de fourches et d'autres instruments de fer, rejoignit Hulin. Ce brave officier, le visage couvert du sang d'un citoyen qui avait été tué à côté de lui en se rendant de la rue Saint-Antoine par la voûte de l'Arsenal sur ce champ de bataille, embrasse le brave Hulin. « *Êtes-vous blessé?* » lui dit celui-ci. « *Non, mon ami, nous sommes morts; mais dans une heure nous aurons la Bastille. Comblons le fossé, mes enfants,* » s'écrie Elie. Et au même instant avec ses trois cents bourgeois il renverse les petites maisons qui le bordaient. Une poussière épaisse s'élève de tous ces décombres. Le canon tonne du haut de la Bastille, mais sans faire aucun mal aux assiégeants ; la mousqueterie seule qui partait de la tour de la Basinière continuait de tuer et de blesser les assaillants, qui commençaient à se faire une espèce de retranchement avec du fumier, qu'on leur apportait des maisons voisines.

Cependant M. Ducastel et sa troupe avaient fait le tour par le jardin de l'Arsenal et l'on entendait les coups de canon qu'il tirait sur la tour de la Comté. Ceux de l'attaque d'Hulin, mal servis par cela même qu'un trop grand nombre de personnes voulait s'en mêler, continaient à tirer l'un contre le pont-levis et le mur de l'Avancée, et l'autre, fort inutilement et malgré les ordres d'Hulin, contre le parapet si élevé et les fenêtres de la tour de la Basinière. Le pont-levis était toujours soutenu en l'air par la chaîne qui lui restait ; un intrépide citoyen, le sieur Tournay (2), parvint à grimper par le pont-levis même sur le pignon de la porte ; là, malgré la grêle des

(1) Elie était là depuis le commencement de l'action. Pitra, lui-même, a signalé sa présence au commencement de sa relation; mais il semble l'avoir oublié.

(2) Lorsque Tournay accomplit cet exploit, il était environ une heure après-midi ; c'était donc bien avant l'arrivée de Hulin et des gardes françaises. Cette confusion inexplicable ferait supposer que Pitra ne tenait

coups de fusil qu'on tirait sur lui de toutes parts, ce brave homme vint à bout de briser à coups de mailloche la chaîne qui retenait le pont-levis, il tombe avec fracas et écrase par sa chute un citoyen qu'il précipita dans le fossé. A l'instant les assaillants traversent en foule ce pont-levis et se répandent sur le terrain qui était entre le grand pont-levis de la Bastille et le logement du Gouverneur, malgré le feu des tours de la Basinière et de la Comté qui les prenait alors en flanc.

Hulin, Elie obtiennent à peine le passage pour amener leurs trois pièces de canon et les placer devant le grand pont-levis; ils sont obligés de repousser durement des citoyens sans armes qui accouraient de toutes parts et qui bientôt se mirent à dévaster la maison du Gouverneur. Hulin était parvenu à l'aide des leviers à faire traverser le petit pont-levis à ses canons; il les faisait avancer contre celui de la Bastille, lorsqu'un Invalide, à qui les soldats mourant de soif demandaient à boire, les conduisit dans les cuisines et dans les caves du Gouverneur situées à côté de son logement. Hulin se vit un instant abandonné par tous ceux qui servaient son artillerie. Ils ressortent bientôt des caves tenant chacun une ou deux bouteilles à leur main. Hulin redoute le danger de l'ivresse; il brise avec Elie plus de cent bouteilles que ces soldats avaient réunies en tas, en leur disant : « *Camarades, point de vin : c'est à la Bastille que nous en boirons.* » Mais un plus grand péril les menace bientôt; tout à coup le logement du Gouverneur est en flammes; le feu se communique aux charrettes de fumier (1) que l'on amenait pour se retrancher; les poudres courent le plus grand danger, le feu gagne le

pas ses renseignements de Hulin, comme il l'affirme ou que tout au moins il ne les avait pas compris.

(1) Pitra n'avait point perdu ses anciennes habitudes de librettiste; il invente des détails pittoresques; il embellit tout ce qu'il touche. Le feu avait été mis à ces charrettes par les assiégeants dans le but de faciliter l'attaque. (Voir l'Introduction, p. CCXXV.)

derrière, le flanc des assiégeants, tandis que trois amusettes tiraient sur eux à travers des trous que les assiégés avaient fait au pont-levis. Hulin eut la plus grande peine à faire éloigner ou éteindre, en les renversant, les charrettes de fumier dont il ne peut former un retranchement devant ses canons, il les avance presque sur les bords du fossé. Ses pièces sont enfin chargées, pointées; on y allait mettre le feu, lorsque Hulin, Élie aperçoivent flotter un drapeau blanc sur la tour de la Basinière; la flamme, la fumée, la poussière le dérobaient encore aux yeux de la plupart des assiégeants. Élie s'avance au bord du fossé, tandis que Hulin, empêchant de mettre le feu aux canons, employait tous les moyens de sa voix et de ses gestes pour faire cesser la mousqueterie des assaillants. Élie parle à un officier suisse par une des fentes du grand pont-levis; cet officier demande que l'on fasse cesser le feu ; il présente par cette ouverture un papier contenant la capitulation qu'il propose (1). Un particulier court chercher une planche dans les cuisines, il la place sur le fossé pour aller prendre la capitulation : à moitié chemin ; il tombe dans le fossé ; un autre particulier assure davantage la planche, reçoit la capitulation et la porte à Élie.

Cet écrit, que jai tenu dans mes mains lorsque Élie le porta à l'Hôtel de Ville, et qui n'était signé de personne (2), offrait de rendre à l'instant la Bastille, à condition qu'il y aurait bon quartier pour le Gouverneur et la garnison, et que les deux chefs des assaillants le garantiraient sur la foi d'officiers français (3), mais que si l'on refusait cette capitulation, la garnison était décidée à faire sauter la Bastille, avec vingt milliers de poudre, qui y étaient renfermés.

(1) En effet le papier, contenant la demande de capitulation, fut présenté pour Louis de Flue; mais ce n'était pas lui qui la proposait; il ne faisait qu'obéir au Gouverneur. (Introduction, p. CCXXXIV.)

(2) Il était signé du nom de M. de Launey. (Introduction, p. CCXXIX, n. 1.)

(3) Il n'y avait rien de semblable. (*Ibidem.*)

Élie, après avoir reçu cette capitulation, la lut à Hulin et à ceux qui l'entouraient ; tous répondirent par un oui (1). Élie et Hulin s'avancent alors sur le bord du fossé, promettent bon quartier et demandent qu'on baisse le pont-levis. Les assiégés demandent à ne laisser que le petit pour empêcher qu'une foule, dont les chefs même ne seraient pas les maîtres, ne s'introduise dans la forteresse. Élie et Hulin y consentent. Le petit pont-levis se baisse lentement ; Hulin et Élie sautent dessus avec quelques citoyens pour empêcher qu'on ne le relève, et le fixent à terre dans ses verrous avec des baïonnettes. Ils parviennent à la petite porte de la Bastille par ce petit pont-levis, qui pouvait à peine contenir deux personnes de front, mais ils trouvèrent encore une grille de fer que l'on fut quelque temps à ouvrir. Ouverte, Hulin, Élie, Arné, Delauzière entrèrent les premiers dans la Bastille à quatre heures un quart de l'après-midi (2). Ils furent suivis par une foule de citoyens qui ne tardèrent pas à baisser le grand pont-levis, malgré les défenses d'Hulin, qui vit l'un d'eux couper d'un coup de hache la main d'un porte-clefs, qui, d'après son ordre, ne voulait pas achever d'ouvrir la grande grille de fer, qui défendait encore cette principale entrée de la Bastille.

Les vainqueurs trouvèrent dans la grande cour de l'intérieur, à gauche, les Suisses revêtus de leurs sarraux de toile, ayant leurs armes et leurs sacs à leurs pieds, à la droite, les Invalides à la tête desquels étaient leurs officiers, chapeau bas. Les amusettes avaient été retirées et remplacées par trois pièces de canon. L'état-major, les officiers embrassèrent Hulin qui les pressait dans ses bras en leur criant : Bon quartier. Derrière eux et du côté des Invalides était le Gouverneur, vêtu en bourgeois, ayant à la boutonnière un ruban ponceau, sans croix de

(1) C'est faux. (Introduction, p. CCXXXV.)
(2) Il était environ cinq heures. (Introduction, p. CCXXVIII.)

Saint-Louis, tenant une canne à la main, dans laquelle il y avait un dard. Il s'approcha du fond de la cour, tête nue. Maillard, qui portait le drapeau de la ville, reconnut le marquis de Launey : « C'est vous qui êtes le Gouverneur de la Bastille, » lui dit-il. A l'instant Hulin s'avance au-devant de lui, l'arrête, l'embrasse en lui promettant qu'il aurait la vie sauve et qu'il maintiendrait la capitulation. Le marquis de Launey lui serra la main, l'embrassa à son tour en lui disant : « *Je me fie à vous, brave homme, et je suis votre prisonnier* (1). »

Cependant les deux ponts-levis vomissaient dans l'intérieur de la Bastille moins d'hommes armés, dont la plus grande partie était restée dehors à son poste, qu'une foule portant des haches, des fourches et des bâtons ferrés. Cette foule furieuse menaçait le Gouverneur qui ne quittait pas Hulin ; celui-ci craignit qu'elle ne se portât à quelque violence, et il proposa à M. de Launey de sortir de la Bastille avec lui pour rejoindre les gardes-françaises dont le plus grand nombre était de l'autre côté du fossé. A peine eurent-ils fait quelques pas pour sortir, que malgré les efforts d'Hulin, plusieurs particuliers s'élancèrent sur M. de Launey et lui arrachèrent sa bourse et ses cheveux. Ce malheureux se voyant menacé de la mort, voulut se tuer avec le dard qui était dans sa canne ; Hulin saisit cette canne, l'en désarma malgré lui, il se coupa même le doigt en lui arrachant le dard dont il voulait se frapper, le brisa sous son pied et en mit dans sa poche le manche garni d'or qui servait de pommeau à cette canne en lui disant : « Je vous le rendrai. » Il le dégage de la foule à l'aide de quelques soldats et traverse avec lui le grand pont-levis, sans que M. de Launey fût

(1) Tout cela ne paraît pas plus exact que ce qui précède; mais en l'absence de tout témoignage contraire, suffisamment précis, il est impossible de rien affirmer; on ne peut qu'émettre un doute en faisant remarquer que le récit de Cholet contredit formellement celui de Pitra. (Introduction, p. CCXXXVII, n. 2.)

même insulté par la foule qui entrait dans la Bastille. Arrivé au pont de l'Avancée, un grand homme, l'épée à la main, s'élance sur Hulin qui ne quittait pas son prisonnier; la foule et quelques soldats l'écartent; mais les propos qu'il tint, quelques mots que lui dit M. de Launey ont fait croire à Hulin que c'était son frère, capitaine aux gardes-françaises, qui, pour le délivrer, voulait tuer celui qui le conduisait.

De là Hulin prit le chemin de la porte de l'Arsenal, qui donne sur la rue Saint-Antoine; mais malheureusement le cri : *c'est le gouverneur de la Bastille* le devançait. Hulin m'a dit avoir couru plus de dangers, pendant ce chemin et surtout sous la voûte de l'Arsenal, qu'au siège de la Bastille, et qu'il faillit plusieurs fois être la victime des coups d'épée et de pistolet qu'on voulait porter à son prisonnier. A la grille de fer de ce passage, qui donne dans la rue Saint-Antoine, un particulier, en voulant asséner un coup de hache sur la tête du Gouverneur, faillit frapper celle d'Hulin, qui ne fut garanti que par les fusils de ses camarades. Ils entrent dans la rue Saint-Antoine; les cris de la multitude qui les entoure augmentent; Hulin n'avait que sept à huit soldats pour garantir son prisonnier; il ne quittait pas le bras droit de de Launey; les soldats le soutenaient par le gauche; tous le défendaient des attaques du peuple, Hulin surtout avec son épée. Trois fois, le peuple leur arracha cet infortuné des mains, trois fois, ils le reprirent à la multitude qui, dans sa rage, déchirait les habits et ensanglantait le visage de ce malheureux. Près de Saint-Louis-de-la-Culture le peuple leur arrache encore; Hulin, le vigoureux Hulin qui avait juré à de Launey qu'il perdrait la vie pour défendre la sienne, se précipite au milieu d'une tourbe qui l'entourait, jette son épée, et prenant de Launey dans ses bras, il l'enlève à ces furieux et le replace au milieu des quatre seuls gardes-françaises qui continuaient de l'accompagner.

Le malheureux pressait son cœur contre celui du brave et généreux Hulin : « Vous êtes mon sauveur, lui disait-il, encore un peu de force et de courage. Que je vous aurai d'obligation si vous me sauvez de ces furieux et me conduisez à la Ville ! » Cet homme, dont la tête était perdue, ne manquait pas d'énergie, il marchait fièrement, la tête haute. « Vous vous seriez défendu comme moi, disait-il à Hulin dans cette route si horriblement longue de la Bastille à l'Hôtel de Ville, si le roi vous eût confié la garde de ce château. J'ai toujours cru qu'on voulait me forcer, voilà pourquoi j'ai tiré sur le peuple. »... Dans les moments où on lui jetait de la boue au visage : « Ah ! que ne m'a-t-on laissé me faire sauter et écraser ces gueux-là des débris de la Bastille ! »

C'est ainsi, c'est à travers les malédictions, les outrages, c'est en se défendant continuellement contre les violences du peuple qui voulait lui arracher son prisonnier, qu'Hulin épuisé, désarmé, abandonné de la moitié de ses camarades, parvint à conduire le malheureux de Launey jusque sous l'arcade Saint-Jean. Là il crut qu'il était sauvé ; encore quarante pas, et le brave Hulin goûtait le plus doux des triomphes : il remettait à la magnanimité des électeurs un malheureux, qui s'était défendu, parce qu'il le devait, qui pouvait répandre bien plus de sang encore, si sa garnison avait eu la férocité de son courage, qui, enfin, avait donné sa foi et reçu celle du commandant et des assaillants de la Bastille. Mais la fureur du peuple avait décidé que le généreux Hulin ne lui ravirait pas sa victime. A peine a-t-il abordé avec elle la place de Grève, que dix mille forcenés se jetant les uns sur les autres, lui arrachent le malheureux de Launey, qu'il leur disputa jusqu'à l'instant où, saisi lui-même par les cheveux, il fut jeté par terre et traîné presque sans vie sur un monceau de pierres qui était en face de l'Hôtel de Ville. C'est ainsi que le gouverneur de la Bastille, malgré la foi jurée, malgré les efforts de

Hulin, fut égorgé presque sur les marches de l'Hôtel de Ville (1). Son vainqueur, celui qui lui avait fait et tenu le serment de défendre sa vie au péril de la sienne, fut rappelé à cette vie par des bourgeois de la place de Grève, qui le reconnurent, parce qu'ils l'avaient vu à deux heures se mettre à la tête des gardes-françaises et les conduire à la Bastille. Ils s'approchèrent d'Hulin qui respirait à peine; on le porta chez l'épicier du *Coin du Roi*, dont la boutique est devenue ensuite si cruellement célèbre; on le fit revenir avec des liqueurs spiritueuses, et l'on conduisit chez lui ce brave homme exténué de fatigues et de chagrin, dans le même temps où le compagnon de sa victoire, le brave Élie, arrivait à l'Hôtel de Ville, portant les clefs de la Bastille d'une main, la capitulation de l'autre, et suivi de ces prisonniers à qui son éloquence eut le bonheur de sauver la vie.

Le récit exact des faits, que l'histoire sera peut-être bien aise de trouver consignés dans ces notes, suffit pour faire juger la conduite militaire du gouverneur de la Bastille. Je ne me suis étendu sur les détails de cet événement que parce qu'il sera peut-être curieux un jour de savoir comment par la conduite très inconsidérée de ce Gouverneur et par quelle cumulation de hasards, dont

(1) D'après Montjoie, qui disait, lui aussi, tenir ses renseignements de Hulin lui-même, les choses ne se seraient pas passées de cette façon.

« Hélas, dit-il, le sieur Hulin, excédé de fatigue, meurtri lui-même des coups qu'il recevait pour les détourner de dessus la tête qu'il protégeait, est obligé d'abandonner sur la place de grève le marquis de Launey. Il s'assoit sur une pierre, dit qu'il se meurt; on lui présente un verre de vin, il le boit; cherche des yeux son prisonnier et voit déjà sa tête au haut d'une pique et son corps servant de jouet à la vile canaille... J'ai vu plus d'un an après le sieur Hulin pâlir d'effroi et verser des torrents de larmes en se rappelant cette sanglante image.... » (P. 115.)

Si l'on admettait que Montjoie et Pitra auraient tous deux exactement rapporté ce que leur aurait dit Hulin, il faudrait conclure de leurs divergences que un an ou deux après les événements Hulin avait perdu le souvenir précis de ce qu'il avait fait en cette circonstance mémorable. Mais je serais plutôt porté à croire que Montjoie et Pitra auront, chacun de leur côté, arrangé et embelli à leur manière les récits plus ou moins exacts que leur aura faits Hulin.

profitèrent d'une manière presque inconcevable l'énergie et le dévouement des gardes-françaises et des habitants de Paris, un château flanqué de huit tours, défendu par vingt-deux pièces d'artillerie, trois amusettes, environ cent quarante hommes de garnison, a été pris presque aussitôt qu'il a été attaqué.

La garnison de la Bastille était composée de quatre-vingt-huit soldats invalides, en y comprenant les canonniers, les officiers et ceux de l'état-major de la Place, de quarante-quatre (1) soldats du régiment suisse de Salis-Samade, et d'un officier qui ne fut pas, autant que je puis me le rappeler (2), conduit à l'Hôtel de Ville. Cette garnison de cent trente-trois hommes n'avait perdu que cinq canonniers tués ou blessés par ce citoyen qui, placé sur les toits des maisons environnantes, tirait sur eux à l'abri des cheminées.

La perte des assiégeants fut de quatre-vingt-deux hommes tués sur le terrain de la Bastille, avant et pendant l'espèce d'attaque irrégulière qu'en firent les gardes-françaises et les citoyens, de vingt-deux blessés qui moururent des suites de leurs blessures dans les hôpitaux ou dans leurs maisons. On estima les blessés qui se rétablirent de leurs blessures à cent cinquante ; le nombre ne put en être connu qu'imparfaitement, parce que plusieurs gens domiciliés qui avaient été blessés et qui se retirèrent chez eux, crurent devoir dissimuler alors la part qu'ils avaient prise à la conquête de la Bastille, et que les électeurs et les représentants de la Commune ne purent se procurer que l'état de ceux que la médiocrité de leur fortune mit dans le cas de recourir aux secours publics.

Pendant que l'intrépide Élie portait à l'Hôtel de

(1) Trente-deux seulement.

(2) Les souvenirs de Pitra sont bien peu sûrs ; car Louis de Flue fut conduit à l'Hôtel de Ville, où il jura fidélité à la Nation pour lui et ses hommes.

Ville la capitulation et les clefs de la Bastille, que le brave Hulin défendait au péril de sa vie les jours du malheureux de Launey, l'humanité des vainqueurs s'occupait du soin de mettre en liberté les prisonniers d'État détenus dans ce château. Ils étaient au nombre de quatorze ; sept, presque tous fabricateurs de fausses lettres de change sous le nom de Tourton et Ravel et d'autres banquiers de Paris, avaient suivi les vainqueurs et étaient sortis avec eux de la Bastille. On assure, et c'est le plus grand nombre de ceux qui entrèrent les premiers dans ce château, que le Gouverneur, ayant peu de monde pour se défendre et surtout pour servir son artillerie, avait laissé libre dans l'intérieur du fort ses sept prisonniers détenus pour des crimes civils, et qu'il leur avait promis leur liberté, s'ils contribuaient à la défense de leur prison ; d'autres, et c'est le plus petit nombre, m'ont dit que ces sept prisonniers que de Launey avait fait renfermer dans une seule chambre parce que les jours des autres lui étaient nécessaires pour le service de la mousqueterie, avaient brisé les portes de leur prison et s'étaient mis en liberté pendant l'action. Ce fait n'a pas pu être éclairci, parce que ces sept prisonniers détenus pour un crime aussi vil que la contrefaçon de lettres de change se cachèrent avec soin dans Paris, et que le nommé La Barthe fut le seul qui osa ensuite s'y montrer (1).

Quant aux autres sept prisonniers, dont les crimes étaient ce qu'on appelait alors des crimes d'État ou qui étaient détenus pour ces délits que le Gouvernement punissait moins qu'il n'en dérobait les auteurs en les détenant dans des maisons royales, le Gouverneur avait fait renfermer dans différents cachots, le dimanche soir, ceux qui n'y étaient pas déjà détenus. Le peuple se hâta au moment

(1) Tout ce long récit de Pitra sur le sort des prisonniers de la Bastille est complètement faux, comme il appert du curieux interrogatoire des porte-clefs publié par M. Bégis dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* du 10 juillet 1892, col. 34 et s.

même de l'entrée à la Bastille de les demander à grands cris; il ne donna pas même aux porte-clefs le temps d'ouvrir les portes de ces différents cachots; il en enfonça plusieurs et rendit à la lumière les sept prisonniers dont quelques-uns ne l'avaient pas vue depuis plusieurs années. On en trouva un seul enchaîné par le milieu du corps au mur de son cachot, situé entre la tour de la Chapelle et celle du Trésor, sous la voûte qui avait été jadis l'entrée et la porte de Paris. Les autres étaient seulement renfermés dans des cachots à trois portes. Tous ignoraient ce qui se passait; ils avaient pris le bruit du canon qu'ils avaient entendu ronfler à diverses reprises pour celui des décharges qu'on était dans l'usage de faire à la Bastille dans les réjouissances publiques ou lorsque le roi venait à Paris. Ces malheureux effrayés de l'impétuosité et de la violence avec lesquelles on ouvrait ou l'on enfonçait leurs cachots, crurent la plupart qu'on allait leur donner la mort, et que, comme plusieurs d'entre eux le dirent, *leur dernière heure était venue*. Ils ne savaient que répondre à la foule de leurs libérateurs qui les embrassaient et les traînaient tremblants dans la cour de la Bastille. L'état des vêtements de la plupart d'entre eux était aussi singulier que déplorable ; presque tous avaient des barbes très longues, les cheveux dans un désordre qui achevait de rendre leurs figures effrayantes, tous avaient des pantoufles au lieu de souliers, et quelques-uns des bonnets qu'ils perdirent dans la foule et au milieu des empressements de leurs libérateurs.

C'est dans cet état et au milieu d'un peuple immense qu'on les conduisit au Palais-Royal, où bientôt ils furent suivis par les cadavres des malheureux Flesselles et de Launey que la populace y traîna à la lueur des flambeaux. Je ne dois pas dissimuler cet acte de férocité, le seul peut-être que le malheur des circonstances pourra justifier parmi ceux qui ont souillé notre révolution.

Après avoir satisfait l'avide curiosité du public, ces prisonniers furent conduits chez les personnes dont ils se réclamèrent, ou dans différents logements. On n'a revu que trois d'entre eux, dont l'un, le comte de Sade, provençal (1), eût mérité mille fois la roue, puisqu'il était accusé et convaincu d'avoir, parmi beaucoup d'autres crimes, attiré chez lui des filles, pour se donner le plaisir de les disséquer vivantes.

Je crois devoir dire un mot de l'intérieur de la Bastille au moment de sa prise. La cour était divisée par un grand bâtiment qui renfermait la salle du Conseil, les archives, la chapelle, la bibliothèque, et un grand appartement où l'on conservait les instruments à l'aide desquels différents prisonniers avaient essayé ou étaient parvenus à se mettre en liberté. Ce bâtiment, auquel on montait par un perron, était surmonté d'une horloge faite pendant l'administration de M. de Sartine; cette horloge était soutenue par deux esclaves enchaînés que M. Palloy a conservés; l'aiguille du cadran de cette horloge hiéroglyphique était immobile; elle sonnait seulement les heures et leurs divisions ordinaires. Les tours renfermaient plusieurs chambres, toutes fermées à deux ou trois portes; quelques-unes de ces chambres étaient revêtues de papiers peints, d'autres n'avaient que des inscriptions faites sur les murs avec de l'encre ou du charbon. Quelques-unes étaient meublées d'un lit, d'une table et quelques chaises; celles dans lesquelles on avait renfermé le cardinal de Rohan et Mme de la Motte étaient arrangées avec plus de soin; des portes neuves avec des guichets et de forts verrous, que conserve Palloy, les distinguaient des autres. Ce particulier a conservé de même les portes de la tour du Trésor dans laquelle Henri IV avait déposé celui que l'on trouva à sa mort. Ces portes, revêtues de fer, étaient fermées

(1) Il n'était plus à la Bastille au 14 juillet 1789.

par d'énormes verrous assujettis par de forts cadenas.

Les bases de ces huit tours contenaient un ou deux cachots, presque tous avec de longues pierres sur lesquelles on plaçait le coucher des prisonniers ; plusieurs de ces cachots avaient dans leurs murs des anneaux de fer auxquels on pouvait attacher les prisonniers lorsqu'ils étaient enchaînés. Il n'est pas vrai, comme on l'a dit et imprimé, qu'on ait trouvé dans ces cachots une cage de fer semblable à celles dans lesquelles Louis XI fit languir si longtemps quelques-unes des victimes de sa cruauté. Mais ce qu'on a trouvé effectivement dans une chambre des tours, ce sont des instruments de supplice ou de gêne, que M. Palloy a conservés et qu'il doit faire graver dans un ouvrage qu'il va donner aux quatre-vingt-trois départements du royaume (1), ce sont un carcan de fer, des menottes, un instrument de fer avec plusieurs branches qui y sont attachées irrégulièrement, une croix de Saint-André avec des menottes fixées à chaque bout, et des espèces de chaises en bois à l'aide desquelles on pouvait empêcher les prisonniers de se donner aucun mouvement lorsqu'ils étaient enchaînés. Tels étaient les monuments de la cruauté ou des précautions inhumaines des gouverneurs de la Bastille, que l'on a trouvés dans le chef-lieu des vengeances du despotisme.

(1) Je n'ai pas pu trouver cet ouvrage qui, je crois, n'a pas été publié.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE I

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

CRITIQUE DES TÉMOIGNAGES

I

RÉCITS ÉMANANT DE L'HOTEL DE VILLE.

Relation de Pitra. — Traductions allemandes. — Manuscrits d'Œdenbourg et de la bibliothèque de la Ville de Paris. — *Correspondance littéraire de Grimm et Meister.* — Autres œuvres de Pitra. — Livrets d'opéra. — Notice biographique de Pitra par le patriote Palloy. — Part prise par Pitra à l'administration de la Ville de Paris de 1789 à 1791. — Valeur historique de sa relation de la journée du 14 juillet 1789 III

Procès-verbal des séances de l'Assemblée des Électeurs de Paris en 1789. — Intervention active des Électeurs dans l'insurrection de juillet 1789. — Leur rôle dans l'affaire de la Bastille. — Rédaction de ce procès-verbal, ses lacunes, ses défauts, son importance comme document historique.

Relation exacte de ce qui s'est passé dans la députation parlementaire à la Bastille, par un citoyen électeur et témoin oculaire. — Divers écrits de Dusaulx. — *De l'insurrection parisienne* et *de la prise de la Bastille.* — *L'Œuvre des sept jours.* — Insuffisance de ces récits oratoires. XVI

II

RELATIONS DES ASSIÉGEANTS.

Précis exact de la prise de la Bastille, par Beffroy de Reigny, dit le *Cousin Jacques*, d'après le récit des gardes-françaises. — Addition importante au précis. — Le rôle d'Élie. — *Supplément nécessaire au Précis exact*. — *Le Courrier des Planètes*. — *Histoire de France pendant six semaines*. — Insignifiance de cet ouvrage. — Grossières erreurs sur l'origine, la carrière et le rôle de Pierre Hulin. *Histoire de France pendant trois mois*. — Boniments du *Cousin Jacques*. — Échec de ses projets. — Importance historique du *Précis exact* XVIII

Récit relatif à la prise de la Bastille. — Députation de Thuriot de la Rozière. — *Deuxième récit explicatif de la prise de la Bastille*. — Rôle des citoyens du district de Saint-Louis de la Culture. — *Récit de ce qui s'est passé sous mes yeux le 14 juillet*, par Boucheron. — *Journée de Jean-Baptiste Humbert;* pillage du dépôt d'armes des Invalides; dernière attaque de la Bastille. — *Service fait par Cholat;* éloge de ce témoin par les rédacteurs de la *Bastille dévoilée;* rôle insignifiant de ce brave cabaretier XXIX

Services de Pierre Curtius; intrigues de ce charlatan pour se faire admettre parmi les vainqueurs de la Bastille. — Fournier l'Américain. — *Tableau du commencement du siège de la Bastille*, par Jean-Armand Pannetier. — Rôle ridicule de Santerre. — *Relation sur la prise de la Bastille*, par le patriote Palloy. — *Récit fidèle*, par le marquis de Sainte-Fère. — Classement de ces diverses relations XXXV

III

RELATIONS DES ASSIÉGÉS.

Mémoire des Invalides. — Première édition dans la deuxième livraison de la *Bastille dévoilée*. — Date de la publication de ce fascicule. — Sources utilisées par les rédacteurs de ce recueil. — Partialité de ces écrivains en faveur des Invalides. — Succès de cette livraison. — Différences qui en distinguent les trois éditions XLIII

Remaniements du Mémoire des Invalides. — *Relation inédite de la défense de la Bastille par l'invalide Guyot de Fléville*. — Additions et suppressions faites au Mé-

moire des Invalides par les remanieurs-auteurs de cette prétendue relation inédite. — Invraisemblance de l'attribution à Guyot de Fléville. — *Attaque, défense et reddition de la Bastille.* — Conjectures sur la succession de ces trois rédactions. — Préférence à donner à la version de la *Bastille dévoilée.* Grosses erreurs commises sciemment par les Invalides dont la relation ne mérite pas confiance. LV

Récit du lieutenant suisse Louis de Flue. — Sa lettre, en allemand, à ses frères. — *Louis Bastillien oder Garde-Haupmann Ludwig von Flue, der Vertheidiger der Bastille.* — Importance considérable de cette lettre. — Jugement sévère de Louis de Flue sur le Gouverneur de Launey. — Générosité et impartialité de cet officier suisse. — Sa relation en français pour le *Mercure de France.* — Édition de Taschereau dans la *Revue rétrospective.* — Autre version en français, publiée par M. Fieffé LXV

IV

CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES ET PARTICULIÈRES.

Relations inédites de la prise de la Bastille, par le duc de Dorset et le comte de Mercy-Argenteau. — Témoignage du duc de Dorset sur le maintien de l'ordre dans Paris. — Confirmation de ce renseignement par Mercy. — Déroute de l'armée du duc de Broglie. — Dépêches du baron de Staël sur les causes et les conséquences de la disgrâce de Necker. — Journal manuscrit envoyé par le ministre russe Simolin. — Curieuse dépêche de Thomas Jefferson. — Lettre de Gouverneur Morris à Washington. — Importance historique de la prise de la Bastille. — Le marquis de Circello sur la répression sévère des désordres LXXV

Dépêches inédites du comte de Salmour, ministre de Saxe à Paris et neveu du baron de Besenval; récit ridicule de la prise de la Bastille. — Joie que cause au comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, la défaite décisive de la reine et du parti autrichien à la cour de France. — Impression faite sur les principaux membres du corps diplomatique par cet événement LXXXII

Lettres de Mirabeau à ses commettants. — Appréciation du grand orateur sur les conséquences de la prise de la Bastille. — Lettres des députés d'Anjou. — Correspondance des députés de Strasbourg. — Curieuses lettres de Gaultier de Biauzat et de son collègue Huguet sur cette révolution entreprise et exécutée à la française. — Correspondances de Maillot, député de Toul et du marquis de Sillery, député de Reims LXXXVI

Rôle de Camille Desmoulins; sa lettre à son père du 16 juillet; ses erreurs invraisemblables; prise d'assaut de la Bastille par la brèche. — Lettres de Gudin de la Ferlière, caissier de Beaumarchais. — Éloge du peuple de Paris par le genevois Huber dans ses lettres à lord Auckland. — Lettres du docteur anglais Rigby; leur grande importance historique . . . . . .

V

JOURNAUX PÉRIODIQUES ET GAZETTES.

Mercure de France; Journal de Genève; Journal de Bruxelles; Courrier de l'Europe; perfidie du Gouverneur et prise d'assaut de la Bastille. — *Courrier de Versailles à Paris*, de Gorsas. — *Révolutions de Paris*, de Prudhomme; prise d'assaut par la brèche. — Explication de la formation de ces légendes populaires; leur succès . . . . . .

Le *journal politique national* de Sabathier de Castres. — Les résumés historiques et raisonnés de Rivarol. — Émigration forcée de Sabathier de Castres en raison des calomnies de Rivarol contre le peuple de Paris. — Les deux numéros huit. — Reproches mal fondés adressés au Gouverneur pour réduire à une simple prise de possession la victoire populaire. — Calomnies lancées par Sabathier de Castres et par Rivarol contre le marquis de Launey et le baron de Besenval. — Additions postérieures faites par Rivarol. — Critique des diverses éditions des *Mémoires de Rivarol* . . . . . .

La *Gazette de Leyde;* son importance; son correspondant parisien, Boyer de Tarascon. — Indépendance de ce grand journal malgré les suppressions que lui faisaient subir les ministres de Louis XVI. — Éloges de cette gazette par la *Correspondance Métra* et par Thomas Jefferson. — Valeur relative des détails si longs et si complets publiés par ce journal sur la révolution de juillet 1789. — La *Gazette d'Amsterdam*. — Trahison du Gouverneur et prise d'assaut . . . . . .

VI

RELATIONS SPÉCIALES ET OUVRAGES HISTORIQUES CONTEMPORA

Progrès de la vérité sur la légende. — Grand nombre des écrits de circonstance sur les journées de juillet 1789. — Nécessité de faire un choix. — *Il était temps* ou la *Semaine aux événements;* récit ridicule. — *Les lauriers du*

faubourg Saint-Antoine; relation de la part prise à l'attaque de la Bastille par les citoyens de ce quartier; grossières erreurs, trahison du Gouverneur, prise d'assaut. . . CXIV

Historique de la grande journée du 14 juillet 1789. — *La Journée parisienne.* — Insignifiance de ces relations et de plusieurs autres. — *Paris sauvé;* premier effort pour connaître la vérité. — *Révolutions de Paris*, récit composé sur les rapports de Philippe Testard, témoin oculaire; nombreuses et graves erreurs CXVIII

La *Quinzaine mémorable*, lettre au marquis de Luchet; plagiat sans valeur, n'ayant que les apparences de la précision et de l'exactitude. — La *Semaine mémorable.* — Les *Annales parisiennes;* les attestations et les certificats du marquis de Saudray CXXIII

Les principaux Événements de la Révolution de Paris, par Ducray du Minil; première œuvre historique contemporaine reposant sur des recherches sérieusement conduites. — *Les Nuits de Paris*, de Rétif de la Bretonne, roman grivois sans aucune valeur historique; partialité de ce pornographe en faveur de l'ancien régime; ses regrets. *Histoire authentique et suivie de la Révolution de France;* ouvrage prétentieux, mais sans importance, l'auteur s'étant borné à piller la deuxième livraison de la *Bastille dévoilée*, en y ajoutant quelques détails erronés. — *Correspondance d'un habitant de Paris*, par Fr.-L. d'Escherny; relation intéressante, mais sans grande originalité. — *Histoire de la Révolution de 1789 par deux amis de la liberté*, résumé assez impartial des principaux récits immédiatement contemporains. — *Histoire de la Révolution de France*, par Galart de Montjoye, œuvre composée pour justifier le marquis de Launey CXXVII

VII

MÉMOIRES.

Nécessité de classer ces sources historiques d'après l'ordre chronologique de leur composition. — Le *Journal du libraire Hardy;* époque de sa rédaction, origine, éducation et carrière de ce bourgeois de Paris, caractère de son journal; grande valeur historique de ce volumineux recueil de faits divers; relation des journées de juillet 1789, par Hardy; timidité de ce bourgeois craintif et modération de ses jugements. — *Journal de la compagnie des Arquebusiers;* curieux détails sur le maintien de l'ordre à Paris. — *Journal de Nicol*. CXXXIX

Mémoires du baron de Besenval; rôle joué par cet officier général dans la révolution de juillet 1789; son témoignage sur l'incapacité du maréchal de Broglie; valeur de l'accusation portée par Besenval contre son commandant en chef; elle est confirmée par le comte de Salmour, le duc des Cars et l'*Histoire authentique;* véracité de Besenval, sa cynique franchise; mensonges de Mme Campan; excellentes informations de Besenval; authenticité de ses mémoires; faiblesse des assertions de Mme de Genlis CL

Mémoires de Bailly; époque tardive de leur rédaction; peu d'importance de leurs lacunes et de leurs erreurs; leur authenticité contestée par M. Brette; démonstration de l'exactitude des détails fournis par Bailly sur la séance du 22 juin 1789 à l'église Saint-Louis, insuffisance des bulletins de Barentin; rôle de Bailly dans les journées de juillet 1789; critique du récit qu'il en a laissé. CLVIII

Mémoires du prince de Montbarey; leur peu de valeur. — *Mémoires du marquis de Ferrières*, sa partialité, ses erreurs. — *Mémoires de Marmontel;* prétendues confidences faites par Élie à Marmontel; peu de confiance que méritent les assertions de cet auteur à l'imagination féconde. — *Mémoires de Weber;* collaboration de Lally-Tollendal; part qu'il revendique dans cette œuvre collective, sans importance pour l'histoire de la révolution de juillet 1789. — *Mémoires du duc des Cars*, leur rédaction tardive, leurs erreurs. *Mémoires de Mme Campan*, ses nombreux mensonges. — *Mémoires de Clermont-Gallerande.* — *Souvenirs du général Mathieu Dumas*, dictés après 1827. — *Mémoires de La Fayette;* la discussion du projet de loi accordant des pensions aux vainqueurs de la Bastille dans la séance de la Chambre des députés du 23 janvier 1833. — Importance historique de la prise de la Bastille CLXII

DEUXIÈME PARTIE DE L'INTRODUCTION

EXPOSÉ DES FAITS

I

JOURNÉES DES 12 ET 13 JUILLET.

Renvoi de Necker à la prière de Marie-Antoinette et du comte d'Artois. — Rappel du baron de Breteuil au ministère. — Caractère de la nouvelle administration. —

Projets de contre-révolution. — Triomphe de la reine et du comte d'Artois CLXXI

Impression faite à Paris par la nouvelle de ce changement ministériel. — Camille Desmoulins au Palais-Royal. — Fermeture des spectacles. — Promenade des bustes de Necker et du duc d'Orléans. — Sanglante escarmouche à la place Louis XV et dans le jardin des Tuileries entre la foule et le régiment du prince de Lambesc. — Insurrection de Paris. — Révolte des gardes-françaises. — Pillage des boutiques d'armuriers. — Retraite des troupes du baron de Besenval au Champ de Mars CLXXV

Maintien de l'ordre dans la ville abandonnée à elle-même. — Intervention des électeurs de Paris. — Le Comité permanent. — Formation de la milice bourgeoise dans la journée du 13 juillet. — La nuit du 13 au 14; pas ou peu de désordres ; réfutation des calomnies réactionnaires sur ce point important; fausses alertes CLXXX

II

LA MATINÉE DU 14 JUILLET.

Renouvellement des fausses alertes. — Mesures de défense prises par le Comité permanent. — Preuves de l'honnêteté observée dans cette insurrection par le peuple de Paris. — Agitation de la foule réunie à l'Hôtel de Ville ; elle demande des armes à grands cris. CLXXXIV

Tentatives faites aux Invalides dans la soirée du 13. — Réponse dilatoire du baron de Besenval. — Députation du procureur de la ville, Éthis de Corny, près du Gouverneur des Invalides dans la matinée du 14. — Impatience de la foule. — Envahissement de l'Hôtel. — Pillage du dépôt de fusils et enlèvement des canons. — Motifs de l'inaction de Besenval CLXXXVII

Premiers attroupements devant la Bastille dans la soirée du 13 juillet. — Insuffisance des préparatifs de défense du Gouverneur de Launey. CXXII

III

PREMIÈRE ATTAQUE DE LA BASTILLE.

Alarmes causées par les canons de la forteresse dans le quartier Saint-Antoine. — Première députation parle-

mentaire envoyée par l'Hôtel de Ville au Gouverneur. — Fâcheuses conséquences des lenteurs de cette députation. de la foule rassemblée dans les cours extérieures de la Bastille; ses projets. — Députation de Thuriot de la Rozière; il somme vainement le Gouverneur de se rendre; promesses du marquis de Launey. CXCIV

Début des hostilités ; le Gouverneur fait ouvrir le feu sur la foule. — Discussion des accusations de trahison généralement répandues contre le marquis de Launey. — Exploit de Tournay qui parvient à faire tomber le pont-levis de l'Avancée. — Malentendu probable. — Faute grave commise par le Gouverneur en commandant le feu contre la foule sans nécessité. CXCIX

IV

LES DÉPUTATIONS PARLEMENTAIRES.

Envoi du président des Électeurs en députation auprès du Gouverneur de la Bastille. — Vains efforts de ces députés pour remplir leur mission. — Continuation de la fusillade autour du château. CCIX

Vive discussion à l'Hôtel de Ville. — Résistance du Prévôt des marchands. — Envoi d'une nouvelle députation au marquis de Launey. — Rapport du procureur de la ville, Ethis de Corny, chef de cette députation. — Trahison du Gouverneur qui fait tirer sur les parlementaires. — Explications inacceptables présentées par les Invalides pour justifier cette violation des usages de la guerre. — Responsabilité du marquis de Launey CCXIII

V

SIÈGE DE LA BASTILLE.

Marche de deux compagnies de gardes-françaises et d'une troupe de bourgeois contre la Bastille sous le commandement de Hulin. — Action d'éclat accomplie par Elie et Réole. — Mise en batterie de trois pièces de canon en face de la porte principale. CCXXIII

Succès de cette manœuvre hardie. — Éloge de la bravoure des assiégeants par les rédacteurs de la *Bastille dévoilée*. — Pertes relativement nombreuses subies par le parti populaire. CCXXVI

Découragement du marquis de Launey qui fait arborer le pavillon blanc et demande à capituler. — Rejet de la

demande de capitulation par la foule. — Discussion du témoignage des Invalides sur ce point; nombreuses preuves permettant d'affirmer qu'ils ont volontairement altéré la vérité. — Témoignage décisif de l'officier suisse Louis de Flue. CCXXVIII

VI

SUITES DE LA REDDITION DE LA BASTILLE.

Pillage de la forteresse et dispersion des archives. — Mauvais traitements infligés aux prisonniers et notamment au marquis de Launey pendant le trajet de la Bastille. — Meurtre du Gouverneur sur la place de Grève. — Circonstances qui expliquent la fureur de la foule et ses cruautés. — Croyance générale aux accusations de trahison portées avec des apparences de raison contre le marquis de Launey CCXXXVI

Reproches adressés au Prévôt des marchands, Flesselles; sa mort. CCXLIII

Tranquillité du centre de Paris et des autres quartiers pendant le siège de la Bastille. — Témoignage du Dr Rigby. CCXLIV

Explosion de joie causée par la nouvelle de la prise de la Bastille. — Transports des Parisiens. CCXLV

Agitation de la ville pendant la nuit du 14 au 15 juillet. — Craintes d'une attaque de vive force par l'armée du maréchal de Broglie. — Préparatifs de défense. CCXLVII

VII

RÉSULTATS DE LA VICTOIRE DU PEUPLE DE PARIS.

Projets de la cour. — La reine, Mme de Polignac et le comte d'Artois à l'Orangerie de Versailles au milieu des soldats étrangers. — Députations envoyées au roi par l'Assemblée nationale pour lui annoncer les troubles de Paris CCXLIX

Prétendue intervention du duc de Liancourt. — Discussion sur le sens du mot historique attribué à ce grand seigneur et sur le moment où il aurait été prononcé. . . CCLIII

Désignation par l'Assemblée nationale d'une députation à envoyer au roi pour demander le renvoi des nouveaux ministres. — Arrivée du roi au milieu de l'Assemblée; ses protestations de confiance. — Enthousiasme des députés

qui reconduisent le roi au château comme en triomphe. — Envoi d'une députation de l'Assemblée nationale à Paris pour y rétablir l'ordre CCLV

Délibération de l'Assemblée sur la motion proposant de demander au roi le rappel de Necker. — Conseil du 16 juillet. Projets de retraite du roi et de sa famille à Metz sous la protection de l'armée. — Opposition du maréchal de Broglie. — Renvoi du baron de Breteuil et de ses collègues. — Rappel de Necker. CCLIX

Émigration du comte d'Artois, de Mme de Polignac et de tous les familiers de Marie-Antoinette. — Soumission de Louis XVI. — Son voyage à Paris le 17 juillet et sa visite à l'Hôtel de Ville. CCLXII

VIII

CONCLUSION.

Tentatives des réactionnaires pour réduire à rien l'importance historique de la prise de la Bastille. — Discussion du passage tiré de la *Bastille dévoilée* à l'appui de cette opinion mal fondée. CCLVII

Auto-panégyrique des volontaires nationaux, vainqueurs de la Bastille. — Confirmation de ces éloges, suspects de partialité ou d'exagération, par la plupart des hommes politiques contemporains. CCLXX

Opinions du duc de Dorset, du comte de Goltz, du comte de Salmour, de Vicente Souza Continho, de Simolin, de Gouverneur Morris, de Mirabeau, de Huguet du Puy-de-Dôme, du marquis de Sillery, du Dr Rigby, de Jean Luzac, du correspondant de la *Gazette d'Amsterdam* sur les résultats de cette révolution extraordinaire CCLXXII

Impression produite à Strasbourg, en Allemagne et jusqu'en Russie par la nouvelle de la prise de la Bastille. . . CCLXXV

Exactitude de l'appréciation de La Fayette sur la signification de ce grand événement. Conséquences immédiates de la prise de la Bastille; défaite de la Royauté; établissement de la liberté politique et civile, suppression du régime féodal. CCLXXVI

LA JOURNÉE DU 14 JUILLET 1789

DÉTAILS DE LA PRISE DE LA BASTILLE

TIRÉS DES

MÉMOIRES MANUSCRITS DE LOUIS-GUILLAUME PITRA

Transport des poudres de l'Arsenal à la Bastille. — Déception des citoyens. — Renforcement de la garnison de la Bastille. — Fausses alertes. — Inquiétudes excitées dans le quartier par les préparatifs de défense du marquis de Launey. — Première députation parlementaire. 1

Projets formés par la foule contre la Bastille. — Députation de Thuriot de la Rozière. — Imprudence du marquis de Launey. — Début des hostilités. — Accusations de trahison contre le Gouverneur. 4

Envahissement de l'Hôtel de Ville par la foule. — Reproches adressés à Flesselles, son trouble. — Envoi d'une nouvelle députation au marquis de Launey. 7

Arrestation du directeur de l'Arsenal et de trois Invalides de la garnison de la Bastille. — Scènes tumultueuses dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. — Envoi d'une troisième députation parlementaire au marquis de Launey 9

Péripéties du combat engagé autour de la Bastille. — Le brasseur Aclocque. — Vains efforts du président des électeurs pour parvenir jusqu'au Gouverneur. — Coups de feu tirés de la forteresse sur cette députation. — Fureur de la foule . . . 12

Les gardes-françaises à la Bastille. — Retour de la troisième députation. — Rapport de M. de Corny. — Tentative d'explication des causes de la trahison reprochée au Gouverneur 15

Agitation de la multitude réunie dans les salles de l'Hôtel de Ville et sur la place de Grève. — Envoi d'une députation de deux électeurs à l'Assemblée nationale à Versailles. — Billets de Besenval à du Puget. — Lenteurs coupables de Flesselles. — Indignation de la foule. 16

Allocution de Pitra aux membres de son district. — Leur marche vers la Bastille 20

Effet produit par la nouvelle de la prise de la Bastille et par l'apparition des prisonniers de la garnison. — Effroi de Flesselles. — Les prisonniers dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. — Efforts désespérés d'Élie pour les sauver. 22

Flesselles quitte l'Hôtel de Ville. — Sa mort. — Discussion des griefs du peuple contre le Prévôt des marchands 28

Fondation de la Bastille. — Le Bastillon. — Description de cet ouvrage avancé. — Les tours de la Bastille. 31

Renseignements fournis à Pitra sur la prise de la Bastille par les chefs des assiégeants. — Hulin, son origine, sa carrière, sa conduite durant les journées des 12 et 13 juillet. — Hulin aux Invalides. — Son discours aux gardes-françaises sur la place de Grève ; il se met à leur tête et les conduit à la Bastille. 34

Dispositions prises par Hulin pour l'attaque de la forteresse. — Action héroïque de Tournay qui abat le pont-levis de l'Avancée. — Mise en batterie de trois pièces de canon devant le grand pont-levis. — Demande de capitulation. . . 41

Ouverture des portes de la Bastille. — Fureur de la foule contre le Gouverneur. — Vains efforts de Hulin pour protéger le marquis de Launey et lui sauver la vie. — Mort de ce Gouverneur. 47

Composition de la garnison de la Bastille. — Pertes des assiégeants. 52

Sort des prisonniers enfermés à la Bastille 53

Description de l'intérieur de la Bastille. — Annonce d'un ouvrage de Palloy 55

Paris. — Imp. de la Cour d'appel. L. Maretheux, dir., 1, rue Cassette.